

Baronne de STAËL

DES CIRCONSTANCES ACTUELLES

QUI PEUVENT

TERMINER LA RÉVOLUTION

ET DES PRINCIPES QUI DOIVENT

FONDER LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE

OUVRAGE INÉDIT

publié pour la première fois avec une Introduction et des notes

PAR

JOHN VIÉNOT



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

Société anonyme

33, RUE DE SEINE, 33

1906

Tous droits réservés.

601 1991
Stael (de) des circonstances
actuelles. 1906. 8. br. 18

DES CIRCONSTANCES ACTUELLES
QUI PEUVENT
TERMINER LA RÉVOLUTION
ET DES PRINCIPES QUI DOIVENT
FONDER LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE

Anne Louise Grammont (Née de)

Baronne de STAËL - 1767-1817

DES CIRCONSTANCES ACTUELLES
QUI PEUVENT
TERMINER LA RÉVOLUTION
ET DES PRINCIPES QUI DOIVENT
FONDER LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE

OUVRAGE INÉDIT

publié pour la première fois avec une Introduction et des notes

PAR

JOHN VIÉNOT

Maitre de Conférences à l'Université de Paris.



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER

Société anonyme

33, RUE DE SEINE, 33

1906

DC
146
S7
A5

146

Dunning
Dobson
3-9-40
39927

INTRODUCTION

M. A. Sorel a dit de M^{me} de Staël qu'elle a été un des esprits « les plus ouverts et les plus étendus qu'on ait vus » (1). D'autre part, M. Eugène Ritter a constaté que M^{me} de Staël avait, sur la Révolution, des souvenirs aussi vifs que variés, et que « les livres où elle les a consignés sont des témoignages historiques dont l'intérêt ne s'effacera pas » (2). Un nouvel ouvrage sorti de ce noble esprit ne peut donc que présenter le plus vif intérêt à ceux qui cherchent à bien connaître la Révolution, comme à tous ceux qui, dans la crise que nous traversons, songent, eux aussi, à arrêter la Révolution et à rendre la république définitive en France. L'historien, comme l'homme politique, le littérateur, comme le simple citoyen soucieux d'assurer sur la liberté et la justice les destinées de son pays, trouveront leur profit dans le livre éloquent et sincère qui dormait jusqu'à ce jour dans nos archives et que nous publions sous le titre même

(1) Albert Sorel, *M^{me} de Staël*, Paris, Hachette, p. 44.

(2) Eugène Ritter, *Notes sur M^{me} de Staël*, Genève, 1899.

que lui donna son auteur : *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France.*

A ce propos, une première question se pose sans doute à l'esprit du lecteur. Comment un ouvrage de M^{me} de Staël a-t-il pu rester si longtemps inconnu et inutilisé ? Pourquoi l'auteur lui-même ne l'a-t-elle pas donné au public, si elle l'en jugeait digne, et comment l'éditeur d'aujourd'hui a-t-il été amené à se substituer à elle ?

Nous allons essayer d'abord de répondre à cette question préliminaire.

Préoccupé depuis quelques années d'écrire un jour une *Histoire des idées républicaines en France*, nous avons remarqué, en parcourant les catalogues des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, un manuscrit ainsi désigné : Fragments politiques de M^{me} de Staël (1). Ces « fragments politiques » sont en réalité un ouvrage entièrement rédigé, qui va du folio 43 de la pagination actuelle, jusqu'au folio 297. Seules, les 43 premières pages sont constituées par des notes rapides prises par l'auteur au cours de ses lectures, et qui devaient lui servir pour sa rédaction définitive (2).

(1) Bibl. nat. n. a. fr. 1300.

(2) Nous les avons rejetées en appendice pour que les spécialistes puissent juger de la méthode de travail de l'auteur.

Cet ouvrage n'avait pas échappé entièrement aux historiens et aux littérateurs. M. Paul Gautier l'avait présenté au public lettré, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre 1899 intitulé : *M^{me} de Staël et la République en 1798*, mais il n'en avait pas donné la cote. M. Paul Gautier utilisa de nouveau partiellement ce manuscrit, dans son livre : *M^{me} de Staël et Napoléon* (1) et, à l'occasion de la soutenance de cette thèse en Sorbonne, M. Aulard, a qui les études sur la Révolution sont si grandement redevables, en signala plusieurs fois l'intérêt aux lecteurs de la *Revue de l'Histoire de la Révolution*. Il souhaitait en même temps que l'ouvrage fût enfin publié par un « éditeur intelligent. » Plus récemment, M. Edouard Herriot consacra l'une de ses thèses de doctorat ès-lettres à *Un ouvrage inédit de M^{me} de Staël, les fragments d'écrits politiques* (2). Dans ce travail d'une centaine de pages, M. Herriot décrit le manuscrit en question ; il cherche à en déterminer la date de composition, l'originalité et la valeur, et il conclut en disant : « Il semble qu'il y aurait lieu de publier, dans son texte complet, le manuscrit de 1799. Pour nous, il nous suffit d'avoir essayé de montrer ce que gagnerait à cette publication la gloire d'une femme éminente, que nous connaissons mal encore et qui, certainement, n'a

(1) Paris, Plon et Nourrit, 1903.

(2) Paris, Plon et Nourrit, 1904.

pas reçu tous les éloges qu'elle a mérités. On peut, en tout temps, différer d'opinion sur l'organisation d'une République ; on devrait s'accorder sur ce point qu'elle ne peut vivre qu'en se fondant sur un certain idéalisme. C'est la vérité qu'affirmait, dès 1799, M^{me} de Staël ; de là viennent la valeur et l'originalité de l'ouvrage que nous avons étudié. »

Il n'en fallait pas tant pour nous décider à faire une publication à laquelle nous étions résolus depuis plusieurs années déjà (1).

DATE DE L'OUVRAGE

A quel moment de sa vie agitée, M^{me} de Staël a-t-elle rédigé son ouvrage *Des circonstances actuelles* ? La réponse que nous donnerons à cette question fera comprendre comment il se fait que ce livre si intéressant n'ait pas été publié par elle.

D'après M. Paul Gautier, « ce livre a été écrit après le coup d'Etat du 18 fructidor et les élections de l'an VI, pendant l'expédition d'Egypte, probablement dans les derniers mois de 1798 ou tout au commencement de 1799 » (2).

Nous croyons qu'il est possible de préciser davantage.

L'ouvrage a été écrit après le 18 fructidor (4 sep-

(1) *La Revue chrétienne* a publié, dans son numéro du 1^{er} janvier 1904, le chapitre *Des Religions*.

(2) *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} novembre 1899. *Saint-Tammar*
Unite le Perfection sur le 3^e de l'Ann. de l'Ac. le 208. Il adopte
comme date fin 1798. -

tembre 1797), puisque son auteur commente cet événement, et pendant l'expédition d'Égypte, puisque M^{me} de Staël fait allusion à l'absence de Bonaparte (1). Mais il faut écarter la date de 1798 que M. P. Gautier indique comme possible, car M^{me} de Staël, dans son dernier chapitre, indique nettement cette année comme passée(2). De plus, M^{me} de Staël, en parlant un peu plus loin de la situation des partis avant le 18 thermidor, s'exprime ainsi : « Il y a dix-huit mois le retour des anciens préjugés était à craindre », et cette indication nous ramène aux mois de février ou mars 1799. L'étude attentive de notre manuscrit nous amène donc à cette conclusion qu'il a été rédigé, au plus tôt, dans les premiers mois de l'année 1799.

On comprendra par là même comment il se fait qu'il n'ait pas été publié par son auteur.

En juillet 1799, M^{me} de Staël demandait et obtenait un passeport pour se rendre à Coppet, et elle ne devait rentrer à Paris que le soir même du 18 brumaire, 9 novembre 1799. Elle se proposait, dans son livre, de sauver la république et de mettre la liberté au dessus des atteintes du pouvoir personnel. Elle avait l'esprit trop éveillé pour ne pas voir qu'avec Bonaparte au pouvoir disparaissaient

(1) « Buonaparte lui-même serait importuné, s'il revenait parmi nous. » etc., cfr. p. 105 de notre édition.

(2) « J'avais raison de dire, je crois, qu'en 1791, on avait fait une République plus un roi, et, qu'en 1798, on faisait une monarchie moins un roi », p. 265.

pour longtemps ses plus chères espérances. Comme beaucoup d'autres, elle se tut d'abord, parce que Bonaparte avait ramené un sentiment de sécurité que l'on n'éprouvait plus depuis longtemps. Mais on sent, même alors, dans ce qu'elle écrit, le mélancolique regret de la liberté perdue. On lit, dans une lettre à un oncle de son ami Benjamin Constant, datée du 8 juin 1800 : « Le vrai tribun, le vrai sénateur, le vrai législateur, c'est Bonaparte. Le pays s'en porte beaucoup mieux. N'est-ce pas alors le cas d'oublier les principes ? C'est ce que l'on fait assez généralement (1). » Oui, elle-même, pendant quelques mois, à la suite de Benjamin Constant, oublia les principes. Elle garda, comme désormais inutile, son manuscrit dans ses papiers. Lorsqu'elle fut ensuite exposée aux visites domiciliaires de la police impériale, elle le confia à son amie M^{me} Récamier, de qui le tenait sa nièce M^{lle} Lenormant, qui le légua elle-même, en 1885, à la Bibliothèque nationale.

LES IDÉES POLITIQUES DE M^{me} DE STAEL

Il y a dans les idées politiques de M^{me} de Staël plus de fermeté et de tenue qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Elle-même l'indique : elle a des « principes ». M. Paul Gautier, au commencement de son

(1) Eugène Ritter, *Notes sur M^{me} de Staël*, Genève, 1799.

livre sur *M^{me} de Staël et Napoléon* (1), se demande quel travail s'est fait pendant le séjour de Bonaparte en Egypte, « quelle évolution dans ses idées politiques ? »

Il n'y a pas eu évolution. M^{me} de Staël était complètement gagnée, depuis plusieurs années déjà, aux idées républicaines, et elle s'était publiquement exprimée là-dessus. Certes, avec sa générosité native, avec cette pitié profonde qu'elle a pour toutes les misères de l'humanité, elle a frémi d'indignation et de colère contre les auteurs des « crimes de la Terreur. » Mais son cœur n'a pas égaré sa raison. Les massacres de la Terreur ne l'ont pas jetée dans la réaction. Tant qu'a duré le règne de Robespierre, elle a désiré la mort, « la fin de cette race humaine, témoin ou complice de tant d'horreur ». A peine les massacres ont-ils cessé, « une sorte de trêve nous est accordée », dit-elle, « consacrons ces instants à quelques idées générales, dont l'excès du malheur ôtait la force d'approcher » (2).

Et la voilà aussitôt qui cherche les moyens d'établir la paix générale et la paix intérieure. Dès ce moment elle se réclame des idées démocratiques : « Il faut ramener les Français, et le monde avec eux, à l'ordre et à la vertu ; mais pour y parvenir, on

(1) Page 44.

(2) *Réflexions sur la paix* (1794), *Œuvres complètes*, Paris, Lefebvre, 1838, 66. *Ibid.*, p. 71. *Ibid.*, p. 72.

doit penser que ces biens sont unis à la véritable liberté ; marcher avec son siècle, et ne pas s'épuiser dans une lutte rétrograde contre l'irrésistible progrès des lumières et de la raison ».

Pour parler ainsi, au lendemain de la Terreur, il fallait être un esprit vraiment libre et ferme.

L'ardente sympathie que M^{me} de Staël porte aux victimes de la Révolution ne voile pas à sa raison les fautes des émigrés.

On n'a rien dit de plus fort sur leur aveuglement : « Ils voulaient qu'il ne restât rien d'une révolution qui avait remué toutes les passions des hommes ; *ils ne voyaient qu'une émeute dans une ère de l'esprit humain* ». Quant à elle, son parti est pris dès lors très nettement. Elle se place entre ceux qui « excusent des crimes qui font frémir l'humanité », et ceux qui « repoussent des idées dont l'équité est évidente ». Pour le bonheur de la France, elle rêve dès lors de restaurer « la justice et la vertu ». « Gloire à celui qui saisira l'instant, où à leur tour, elles auront leur enthousiasme, pour fonder un véritable gouvernement, et en resserrer les liens. »

Pour elle, la monarchie limitée n'est pas plus possible en France que la monarchie absolue. « Dans les circonstances actuelles, il faut accepter la république, si l'on veut conserver la liberté. » Il n'est pas permis de douter que M^{me} de Staël ne soit sincèrement conquise par l'idéal républicain, quand on lui entend dire : « Il y a certainement de la

grandeur dans l'idée d'une nation se gouvernant par ses représentants, sous l'empire de lois justes dans leur principe et dans leur objet ; d'une nation réalisant dans un vieil empire, avec vingt-quatre millions d'hommes, le beau idéal de l'ordre social, tous les pouvoirs émanés du choix renouvelé par lui, et se maintenant par l'ascendant de ce choix même, et non par le prestige d'aucun préjugé surnaturel. » « Etes-vous républicain, continue-t-elle, fortifiez le pouvoir exécutif, afin que l'anarchie ne ramène pas la royauté. » Mais il ne faut pas se faire d'illusions : « Dans les circonstances actuelles, tous les efforts qu'on tenterait pour ramener la royauté n'obtiendraient qu'un résultat, ne causeraient qu'une réaction, le rétablissement de la terreur. » On conviendra qu'il est permis d'attribuer quelque valeur à la pensée politique d'une femme qui voit si clair. Les événements devaient justifier bientôt les vues de M^{me} de Staël : On sait que les élections royalistes de l'an V amenèrent le 18 fructidor et la demi-terreur qui en fut la conséquence.

Qu'on lise attentivement ces *Réflexions sur la paix intérieure* (1795), et l'on verra que M^{me} de Staël a déjà la préoccupation fondamentale du livre des *Circonstances actuelles* : terminer la révolution et fonder la République en France (1).

(1) « Il faut, pour terminer une révolution, trouver un centre et un lien commun. Ce centre dont on a besoin,

Quelqu'un a dit que tout livre qui n'est pas une action est un mauvais livre. Voilà un mot qu'eût approuvé notre auteur. Elle n'écrit que pour agir. Ses réflexions sur la paix intérieure sont de 1795. En 1796 déjà, elle publiait un nouvel ouvrage de politique générale : *De l'influence des Passions sur le bonheur des individus et des nations*. On se tromperait fort en prenant ce livre pour une suite de divagations sentimentales. M^{me} de Staël sait très bien ce qu'elle veut. Qu'est-ce que le bonheur, demande-t-elle ? « C'est, pour les individus, l'espoir sans la crainte, l'activité sans l'inquiétude, la gloire sans la calomnie, l'amour sans l'inconstance, l'imagination qui embellirait à nos yeux ce qu'on possède, et flétrirait le souvenir de ce qu'on aurait perdu ; enfin l'ivresse de la nature morale, le bien de tous les états, de tous les talents, de tous les plaisirs, séparé du mal qui les accompagne.

« Le bonheur des nations serait aussi de concilier ensemble la liberté des républiques et le calme des monarchies, l'émulation des talents et le silence des factions, l'esprit militaire au dehors et le respect des lois au dedans (1). » C'est à ce but qu'elle consacre son livre. Il devait avoir deux parties, une partie psychologique et une deuxième partie politique. Cette seconde partie n'a jamais paru (2),

c'est la propriété, ce lien c'est l'intérêt personnel. » *Ibid.*, p. 118.

(1) *Des Passions*, introduction, Ed. Lefebvre, t. II, p. 4.

(2) Cousin d'Avalon, souvent copié depuis, dit à ce

mais M^{me} de Staël en donne l'idée, et nous voyons très vite, avec une netteté parfaite, que le livre *Des circonstances actuelles* est précisément cette deuxième partie à laquelle, croyait-on jusqu'ici, M^{me} de Staël avait renoncé (1). Si elle a publié la

propos : « L'auteur avait divisé son plan en deux parties : l'une qui traite de la destinée des individus, et l'autre du sort constitutionnel des nations. La première moitié de ce plan est la seule qui ait été exécutée. » *Staëlliana*, Paris, 1820, p. 12. Cousin ajoute que l'ouvrage de M^{me} de Staël, *Contre le suicide*, paraît être le complément du livre *Des Passions*. C'est une erreur complète.

(1) « Dans la seconde partie, je compte examiner les gouvernements anciens et modernes sous le rapport de l'influence qu'ils ont laissée aux passions naturelles, aux hommes réunis en corps politique. Dans la première section de la seconde partie, je traiterai des raisons qui se sont opposées à la durée et surtout au bonheur des gouvernements, où toutes les passions ont été comprimées. Dans la seconde section, je traiterai des raisons qui se sont opposées au bonheur et surtout à la durée des gouvernements où les passions ont été excitées. Dans la troisième section, je traiterai des raisons qui détournent la plupart des hommes de se borner à l'enceinte des petits états où la liberté démocratique peut exister, parce que là les passions ne sont excitées par aucun but, par aucun théâtre propre à les enflammer. Enfin, je terminerai cet ouvrage par des réflexions sur la nature des constitutions représentatives, qui peuvent concilier une partie des avantages regrettés dans les divers gouvernements. » *De l'influence des Passions sur le bonheur des individus et des nations*, introd. *Œuvres complètes*, Paris, Lefebvre, 1838, t. II, p. 5. Que l'on compare ce plan rapide avec le livre

première partie avant la seconde, c'est que celle-ci peut être considérée comme un « livre séparé ». L'observation est très juste. Mais le lien intime des deux ouvrages est absolu. Le fond des idées, le langage, l'inspiration générale sont les mêmes. L'idée de la perfectibilité ou du progrès humain, l'enthousiasme de la république, l'impossibilité du despotisme et de l'hérédité aussi bien que l'absurdité d'une constitution démagogique, tout est là en germe. En 1796, M^{me} de Staël veut faire, de la justice et de la raison, les bases solides de la liberté. « Il faut, dit-elle, que cette révolution finisse par le raisonnement », et, en 1799, elle terminera son ouvrage *Des circonstances actuelles* par le beau chapitre qu'elle intitule : De la puissance de la raison.

En parlant de la partie politique du livre des Passions, que l'on croyait perdue, M. A. Sorel a dit : « La partie des devoirs des gouvernements est restée à l'état de projet, et l'on ne peut le regretter (1). » Nous sommes assuré d'avance que la lecture du livre *Des circonstances actuelles* le fera changer d'avis. Il n'y a pas de comparaison possible entre les deux ouvrages. Si, dans le premier, à côté d'une rhétorique démodée et diffuse, il y a déjà « quelques pages magistrales qui révèlent

Des circonstances actuelles, et l'on verra qu'il tient bien en 1799 la promesse de 1796.

(1) A. Sorel, *M^{me} de Staël*, Paris, Hachette, p. 70.

l'historien » (1), il y a, dans le second, un élan, une fermeté de vues, une maturité de pensée, un enthousiasme républicain élevé et sincère qui permettent certainement de considérer ce livre comme un des meilleurs écrits politiques des temps modernes. Non seulement il apporte sur la période révolutionnaire un témoignage de premier ordre, mais il éclaire, régressivement, les idées politiques assez mal connues de son célèbre auteur. Il ne sera plus permis de dire, je crois, comme le fait M. A. Sorel dans son livre, d'ailleurs si plein et généralement si juste, que le vœu secret de M^{me} de Staël était de ramener au pouvoir les monarchistes convertis ou résignés (2). Non, elle ne voulait pas d'une république sans républicains. Le livre *Des circonstances actuelles* range définitivement M^{me} de Staël au rang des meilleurs et des plus sincères théoriciens du gouvernement républicain.

LA SITUATION POLITIQUE ET MORALE EN 1799.

Avant d'exposer rapidement le contenu du livre *Des circonstances actuelles*, il faut rappeler, pour le mieux comprendre, sous l'empire de quels événements, sous la pression de quels faits il a été conçu et rédigé.

En 1798 et 1799, la France républicaine est en

(1) A. Sorel, *M^{me} de Staël*, Paris, Hachette, p. 72.

(2) *Ibid.*, p. 59.

pleine crise. La Révolution est faite, l'ancien régime est détruit, mais le nouveau n'est pas constitué. La lutte des hommes, le conflit des intérêts, les injustices et les violences des partis ont faussé la situation. Les fautes des révolutionnaires ont provoqué des réactions passionnées et, pour conserver la République abandonnée de la masse des électeurs, les républicains ont été contraints d'adopter la Constitution de l'an III, qui rappelle en beaucoup de points l'ancien régime et porte atteinte aux droits du peuple. On s'aperçoit même, à l'usage, que cette constitution ne peut fonctionner, et ceux qu'elle a portés au pouvoir la « complètent » par des coups d'Etat répétés. Les grandes et belles idées du programme républicain n'ont pas conquis l'élite morale de la nation qui, trop souvent, n'a su voir autre chose, dans le grand mouvement émancipateur de la Révolution, que les fautes et les violences des individus. Le personnel gouvernemental s'est recruté parmi les habiles ou les violents, ou les ambitieux sans scrupules. Le Directoire, qui se renouvelle trop vite, d'ailleurs, compte bien parmi ses membres quelques honnêtes gens ; le reste ne vaut rien. Les Directeurs vivent en pleine discorde. Ils s'épient, s'espionnent, s'accusent les uns les autres. D'après Barras, Merlin serait un concussionnaire (1). Carnot traite Barras de Caligula. D'après lui, Rewbell est le patron des voleurs, La

(1) Barras, *Mémoires*, t. III, p. 10 à 13.

Réveillère celui des prêtres scandaleux (1). Sieyès accuse Rewbell d'emporter des bougies dans sa poche, au sortir des séances directoriales (2), Barras trouve qu'il n'y a pas « d'homme plus hypocrite et plus immoral que la Réveillère ». Barras stupéfie une génération qui n'était pas bégueule, par la splendeur de ses vices. C'est lui qui s'est adjoint, dans la personne de Talleyrand, un homme qui est une puissance de séduction et de mensonge. En quelques mois, l'ancien évêque d'Autun fera, par tous les moyens, sauf ceux qui sont honnêtes, une fortune scandaleuse.

Il y a des talents individuels dans le Directoire, mais pas une pensée politique commune. Les ministres font comme leurs chefs, chacun tire de son côté, décide pour son compte. Le grand souci de tous est de vivre et, pour vivre, ils frappent tour à tour les adversaires différents ; ils tapent tantôt à droite, tantôt à gauche. Le 18 fructidor (4 septembre 1797) est un coup d'Etat du Directoire contre les royalistes qui avaient triomphé aux élections ; le 22 floréal an VI (11 mai 1798) est un coup d'Etat contre les « anarchistes », c'est-à-dire contre les républicains avancés. Pas le moindre souci, chez les hommes au pouvoir, des intérêts généraux de la nation, du peuple, pas même celui de ses intérêts matériels. Aucun respect des personnes

(1) Sciout, *Histoire du Directoire*, t. I, p. 422 à 425.

(2) Barras, *Mémoires*, t. III, p. 343, 344.

ni de la loi qui les protégeait. Aucun respect des principes sur lesquels la République est théoriquement fondée. Au 18 fructidor, 97 députés sont expulsés, proscrits ou invalidés. Au 22 floréal, 60 députés républicains légalement élus sont empêchés d'exercer leur mandat. Quand les élections déplaissent, elles sont cassées par le Directoire.

Le Directoire a inventé la candidature officielle, compromettant ainsi l'avenir, le grevant d'habitudes funestes, et empêchant à l'avance l'éducation politique du peuple. Le Directoire désigne les candidats qui lui sont agréables, et Barras avoue que 185.000 francs ont été affectés à truquer les élections de l'an VI (1).

La politique religieuse du Directoire est injuste et maladroite. Elle viole outrageusement les principes révolutionnaires, la déclaration des Droits de l'homme aussi bien que le principe de la liberté des cultes. Elle exaspère les passions religieuses et alimente les foyers de révolte qui se multiplient sur tous les points du territoire. Les rapports des fonctionnaires, et des policiers d'abord, signalent avec raison les prêtres réfractaires comme les principaux auteurs des révoltes à main armée, des refus de la conscription, des coups de main audacieux qui se produisent dans un très grand nombre de départements. Mais la manière dont le Directoire traite, en 1799, une centaine de prêtres

(1) Barras, *Mémoires*, III, 194.

internés et déportés, sans avoir été ni jugés ni entendus, ne laissait pas d'autre issue à ceux qui n'avaient pu être saisis (1).

A toutes ces causes de troubles, il faut ajouter encore les mauvaises lois qui portent à leur comble l'exaspération des partis. Le Directoire en est venu à prendre, dans la nation même, des otages contre ses adversaires politiques. La loi du 10 vendémiaire an IV, aggravée encore par celle du 24 messidor an VII, invitait ou autorisait les pouvoirs locaux, selon la gravité ou l'imminence des troubles, à prendre des otages parmi les parents d'émigrés, leurs alliés, leurs amis, les nobles (2). Les dispositions odieuses de cette loi mettaient en danger réel une foule de gens qui n'auraient pas demandé mieux que de rester tranquilles. Elles eurent pour résultat immédiat de rendre l'opposition moins scrupuleuse et plus violente encore.

La politique extérieure du Directoire n'est ni plus sage ni plus habile. Le grand souffle qui avait passé sur la Convention a disparu. Les successeurs du Directoire ont une politique de propagande par la violence, une politique de conquêtes qui ne peut se justifier ni devant le droit ni devant la raison. Rapinat qui presse la Suisse est le

(1) Barras, *Mémoires*, III, p. 458 à 463 (17 prairial an VII).

(2) Voir pour les détails : A. Vandal, *Les Causes directes du 18 brumaire*, *Revue des Deux Mondes*, 1900.

beau-frère de Rewbell. Personne n'a fait plus de mal à la France et à la République.

« Dans cet état affreux, demande M. A. Vandal, que pense et où va la France (1) ? »

Ce sera la gloire de M^{me} de Staël que d'avoir vu nettement où allait la France, et d'avoir essayé de l'arrêter sur la pente du césarisme.

Qu'on ne dise pas qu'elle n'a rien fait, puisqu'elle n'a pas publié le présent volume. Ce qu'elle a rédigé trop tard pour pouvoir être utilement publié, elle l'a écrit dans ses lettres, elle l'a dit dans ses conversations avec les hommes politiques qui l'entouraient. Elle l'a dit avec une force, une éloquence, une obstination qui lui vaudront sûrement la reconnaissance de tous ceux qui ne sont pas enchantés de voir trop souvent en France les fautes des intrigants, des ambitieux sans scrupules et des jouisseurs pressés, jeter le pays dans des réactions qui, pour s'expliquer historiquement, n'en sont pas moins dommageables aux bons citoyens et aux libres esprits.

En parlant et en écrivant, comme elle le fait dans le livre des *Circonstances actuelles*, elle obéissait à son courage personnel et à sa générosité native. Elle avait des amis dans le personnel du régime directorial. Mais, à part B. Constant, ils étaient peu sûrs. Elle montre qu'elle connaît bien peu Barras, quand elle l'appelle « généreux », à moins

(1) *Ibid*, 1^{er} mai 1900, p. 17.

que ce ne soit là un adjectif diplomatique. Talleyrand lui devait tout. Sa rentrée en France, son arrivée au pouvoir, jusqu'au premier argent dont il eut un si grand besoin (1) avant la formation de son ignoble fortune. Mais qui aurait pu se fier à Talleyrand ? C'est le traître par définition.

En fait, après avoir été persécutée par le Directoire, M^{me} de Staël ne fut jamais que bien impatiemment tolérée par lui.

M^{me} de Staël avait pu rentrer en France, et rouvrir son salon à Paris dès 1795. Ses *Réflexions sur la paix intérieure*, où elle se montrait franchement républicaine, avaient hâté pour elle l'heure du retour. Bientôt les hommes les plus divers, révolutionnaires qu'elle voulait adoucir, royalistes qu'elle voulait gagner à la République, se réunirent chez elle. Avec cette générosité, cette pitié active qui forme peut-être le trait dominant de son caractère, M^{me} de Staël avait mis au service des victimes toute l'influence qu'elle pouvait avoir sur quelques-uns des puissants du jour : si bien qu'elle fut bientôt elle-même suspecte et compromise.

(1) Talleyrand rentré en France écrit à M^{me} de Staël : « Ma chère enfant, je n'ai plus que 25 louis, il n'y a pas de quoi aller un mois ; vous savez que je ne marche pas, et qu'il me faut une voiture. Si vous ne me trouvez pas un moyen de me trouver une position convenable, je me brûlerai la cervelle. Arrangez-vous là-dessus. Si vous m'aimez, voyez ce que vous avez à faire. » Lady Blennerhasset, *Talleyrand*, p. 189.

Avertie par les attaques grossières que l'ancien boucher Legendre dirigea contre elle en pleine Convention, elle quitta Paris pour Coppet, à la fin de 1795, et elle dut y passer, en rongant son frein, toute l'année 1796.

Le ministre de la police, Cochon, avait fait prendre par le Directoire un arrêté qui interdisait à M^{me} de Staël de rentrer en France « pour continuer d'y fomenter de nouveaux troubles » (1). Le prétexte trouvé par le juriste du Directoire, Merlin, était que M^{me} de Staël était « étrangère ». Ce fut pour employer les loisirs forcés de sa retraite qu'elle écrivit son livre : *De l'influence des Passions sur le bonheur des Individus et des Nations*.

Persuadée que ce livre pourrait faciliter sa rentrée en France, elle en publia la première partie, sans avoir achevé la seconde, et elle écrivait à Rœderer : « Vous recevrez dans peu un ouvrage de moi pour lequel je vous demande votre appui » (20 août 1796). L'ouvrage parut en effet, fut célébré dans le *Journal de Paris*, et le Directoire consentit à fermer les yeux sur la présence de M^{me} de Staël à Paris. A la fin de janvier 1797, elle date un billet d'Hérivaux, village des environs de Paris, où Benjamin Constant était devenu pro-

(1) Voyez Paul Gautier, *M^{me} de Staël en 1796 et la police du Directoire* (*Revue bleue*, 1898, p. 304) ; — Raymond Guyot, *M^{me} de Staël et la police du Directoire* (Bibliothèque universelle, sept. 1904).

priétaire et où elle avait rejoint le brillant publiciste dont l'esprit l'avait séduit.

Une fois à Paris, elle peut juger, mieux que de Coppet, combien la situation s'est aggravée. Les fautes qu'elle signalait déjà en 1796 ont produit leurs conséquences. Rien ne va plus. Les affaires sont dans un état déplorable. L'inquiétude est générale. La qualité des âmes, a-t-on dit, a baissé. Le scepticisme et l'immoralité sont partout. Les esprits lassés ne se laissent plus entraîner par la beauté des idées. Personne ne croit plus à la République et à la liberté, pas même ceux qui se servent, par habitude et par fonction, des vieux clichés révolutionnaires démodés. On sent que le régime est fini. C'est alors que M^{me} de Staël prend la parole pour jeter parmi ces morts quelques semences de vie. La république ne peut vivre sans idéal. M^{me} de Staël revient aux principes. Elle s'essaie à une théorie rationnelle du régime républicain ; elle fait passer, sur tous les trafiquants du Directoire comme sur la masse de ceux qui sont prêts à s'abandonner, un flot purifiant d'idées belles et hautes, de pensées fortes et généreuses. Liberté, justice, raison, pitié : voilà les mots qui sortent de son esprit ou qui jaillissent de son cœur. Qu'on accepte ou non ses idées, il est impossible de n'être pas touché par la profondeur et la sincérité de son inspiration.

LE LIVRE « DES CIRCONSTANCES ACTUELLES »

Le livre *Des Circonstances actuelles* s'ouvre par une courte préface inspirée, on le sent bien, par la gravité des événements.

« Qui donc, s'écrie M^{me} de Staël, oserait se dire heureux ?

« Hélas ! nous souffrons tous. Les uns sont agités, les autres sont aigris, les autres succombent sous le poids des destinées. L'univers entier semble jeté dans le creuset d'une création nouvelle et tout ce qui existe est froissé dans cette terrible opération. » Ainsi s'amène la question fondamentale du livre : « La Révolution française se terminera-t-elle de notre temps ? Verrons-nous la République, si glorieuse par la victoire, pour jamais fondée sur la justice et l'humanité ? Cesserons-nous de souffrir et par l'indignation et par la pitié, et verrons-nous les rangs naturels de l'Etat se coordonner avec certitude, la vertu dans le pouvoir, le crime dans le mépris, l'innocence dans le repos ? »

Quel régime assurera tous ces biens ? M^{me} de Staël a lu les ouvrages où les consultants politiques donnaient leurs recettes, elle n'en a pas été satisfaite. Elle prend place entre les tenants des anciens préjugés, des haines funestes, et les apologistes du crime. Il lui semble que, pour être utile, il faut

être véritablement enthousiaste de la théorie du système républicain. « Elle commencera donc par examiner les principes républicains en eux-mêmes, et leur avantage dans l'application. » Il faut bien en effet « analyser les principes démocratiques en eux-mêmes, avant de rechercher les moyens d'en consolider l'établissement. »

INTRODUCTION

De l'égalité politique, de la souveraineté et du gouvernement représentatif.

Le principe de l'égalité politique est l'affirmation fondamentale de M^{me} de Staël ; elle l'oppose avec vigueur au dogme irrationnel de l'hérédité. Elle attend tout de ce principe : « Quand vous admettez tous les hommes à la concurrence de tous les emplois et que vous assurez la liberté du choix par de bonnes institutions constitutionnelles, vous êtes assurés que les hommes les plus éclairés seront appelés par le peuple à le gouverner (1) ». Cette phrase exprime fort bien l'optimisme fondamental de M^{me} de Staël. Elle revient sans cesse sur cette idée qu'il est impossible que « *le choix libre* du peuple, c'est-à-dire l'opinion publique, ne recherche pas les lumières et les vertus ». C'est ce qui lui fait donner la préférence à l'aristocratie naturelle, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs sur l'aristocratie héréditaire, c'est-à-dire les « distinctions que le hasard et la conquête ont transmises aux hommes ».

(1) P. 43.

Mais comment s'assurer que les choix du peuple seront toujours bons ? Tout dépendra de l'organisation du pouvoir législatif.

L'idéal, à l'origine des sociétés, c'est l'exercice direct de la démocratie pure. Mais depuis que les associations politiques « sont devenues trop nombreuses pour rassembler tous les habitants d'un pays dans la place publique, on a imaginé d'y suppléer par le gouvernement représentatif ». En fait, ce gouvernement est « le seul qui maintienne le principe immuable de l'égalité des droits politiques ».

Mais comment l'organisateur politique pourra-t-il assurer la représentation exacte de tous les individus qui ont le droit de concourir à la formation des lois ? On s'est trompé en cherchant dans cette voie ; et la constitution de 1793, par exemple, en paraissant reposer sur le principe correct, mais impraticable, de la démocratie pure aurait risqué d'établir « une assemblée factieuse tyrannisée par quelques chefs, tout à fait opposée à la volonté du peuple qui l'aurait choisie ». L'essence du gouvernement représentatif, « c'est que ce sont les intérêts de la nation et non les individus qui la composent, qui sont représentés ». Ce principe éclaire la route à suivre. « La représentation n'est pas le *calcul de réduction* qui donne en petit l'image du peuple, c'est la combinaison politique qui fait gouverner la nation par des hommes élus et combinés de telle manière qu'il ont *la volonté et l'intérêt* de

tous. Il y a fidélité de la représentation là où règne l'intérêt et la volonté de la nation, et il y a despotisme partout où ni l'un ni l'autre ne sont ni défendus, ni écoutés. »

Ce principe écarte le pouvoir héréditaire, parce que ceux qui possèdent un tel pouvoir peuvent avoir un intérêt distinct de l'intérêt général. Il écarte de même la démocratie pure, parce que, dans ce régime, ou bien « vous resserrez la représentation », vous avez des représentants trop peu nombreux, et alors « vous avez tyrannie par esprit d'insurrection » ; ou bien vous « relâchez » la représentation, c'est-à-dire vous augmentez trop le nombre des représentants, et alors « vous avez tyrannie par esprit de faction » (1).

(1) En exposant ainsi la théorie rationnelle du gouvernement représentatif opposé à la démocratie pure, Mme de Staël appuyait la politique du Directoire. Celui-ci faisait, en effet, traiter cette question dans les journaux à sa solde : le *Journal de Paris*, l'*Ami des loix*, le *Patriote français*, le *Rédacteur*. Voici ce qu'on peut lire dans le manuscrit original d'un de ces « communiqués ». « L'idée vague de souveraineté fut toujours le plus grand levier des démagogues. La souveraineté réside essentiellement dans le peuple. Mais quoique la souveraineté ou le pouvoir législatif soit inaliénable, le peuple a le choix de l'exercer directement lui-même ou d'en déléguer l'exercice à qui bon lui semble. Dans le premier cas, la démocratie est immédiate. Dans le second, la démocratie est médiante ou représentative. Ainsi d'après le plan d'anarchie connu sous le nom de Constitution de 1793, la démocratie devait être immédiate : le peuple distribué, en assemblées pri-

Il y a de grands avantages à faire reposer l'organisation politique sur ce principe rationnel. Parce que « tout ce que vous soumettez au calcul, vous l'enlevez aux passions. Quand la certitude a gagné un point quelconque qui était l'objet d'une dispute, la discussion cesse, les passions abandonnent le poste où la raison s'est établie ».

La fermeté de ses principes politiques n'empêche pas M^{me} de Staël d'ouvrir l'oreille aux objections. On lui dira : « Que nous importent vos idées spéculatives ? C'est depuis la proclamation de vos principes que la sincérité, la vertu, le repos, la pitié, la justice ont disparu de sur la terre. » Elle répond avec vigueur : j'ai souffert avec vous. Mais « quand il n'y a point de calculs fixes pour bases des institutions politiques, on ne fait aucun bien ni durable, ni positif, ni universel. » On peut, par

maires pour l'exercice de sa souveraineté, aurait délibéré sur les lois. Le peuple, en adoptant la Constitution de l'an III, a préféré la démocratie représentative comme la seule convenable à l'immense étendue de son territoire. » Cf. *Lettre à un ami sur les élections populaires : Du rapport de la souveraineté avec les droits du peuple*. Archives nationales, A. F. III, 43, dossier 263.

(1) On sentira, croyons-nous, à travers tout ce volume, combien le cœur de M^{me} de Staël est ouvert aux souffrances des victimes. Mais son ferme esprit reste étranger à la faiblesse des réactions stériles. Les fautes des individus ne l'ont jamais empêchée de rendre justice à la Révolution elle-même. Cousin d'Avalon rapporte d'elle ce jugement : « La Révolution de France est une des grandes

habilité, maintenir des institutions en équilibre, mais on n'a rien *fondé*. « Depuis 8 ans, sans doute, il a pesé sur l'espèce humaine des infortunes ignorées jusqu'alors. Cependant au nom de cet énergique amour du bien qui soutient les âmes honnêtes et les esprits philosophes, il ne faut pas encore renoncer à des principes théoriquement bons, pour les malheurs de la lutte et les cruautés des lutteurs. » Ceci amène M^{me} de Staël à expliquer historiquement les violences révolutionnaires. Elle le fait avec une hauteur de vues très remarquable. « Les horreurs de la Révolution sont nées d'abord des obstacles qu'elle a rencontrés. » C'est la thèse de M. Aulard, et c'est la vérité historique. La seconde cause de ces horreurs, c'est l'abaissement des caractères, produit dans le peuple par les abus de l'ancien régime.

La servitude est la pire ennemie de la vie morale.

C'est « au manque absolu de morale particulière et publique dans la nation française qu'il faut surtout attribuer les horreurs de la Révolution. » Ce qu'on avait fait pour renverser les préjugés avait ébranlé des principes. Voltaire n'avait pas mesuré toute la puissance de son dissolvant.

« Enfin la troisième cause des malheurs qui

époques de l'ordre social. Ceux qui la considèrent comme un événement accidentel n'ont porté leurs regards ni dans le passé, ni dans l'avenir. Ils ont pris les acteurs pour la pièce. » *Staëlliana*, p. 69.

durent encore dans la Révolution française, c'est la fausse application du principe de la souveraineté du peuple dans le gouvernement représentatif. » Le système représentatif mal entendu a souvent produit l'anarchie, la tyrannie, les factions, l'arbitraire. « Loin donc que les malheurs de la Révolution naissent des principes démocratiques ou de leurs partisans, le remède à ces désastres ne peut se trouver que dans ces vrais principes et dans leurs honnêtes défenseurs. »

On a voulu mettre la démocratie dans la représentation, et on a ainsi enchaîné la souveraineté du peuple. « La nation n'est libre, dit M^{me} de Staël, que quand ses députés ont un frein. » Un frein à conserver, c'est la propriété (1). Babeuf force à tort les conséquences du principe démocratique, en réclamant la destruction de la propriété. Celle-ci est la base même de la société.

L'égalité des fortunes, maintenue par la force, ferait le malheur de tous. « La propriété est une émulation pour tous. » Sans doute, c'est une « révoltante injustice que de voir des hommes qui meurent

(1) B. Constant, qui doit beaucoup à M^{me} de Staël, dira plus tard : « Celui-là seul est attaché à l'ordre établi, qui, ne possédant qu'une aisance bornée, ne peut rien risquer sans tout compromettre. Relisez l'histoire : les hommes sans propriété sont les instruments des factions ; mais les chefs des factions furent de tout temps de grands propriétaires. » *Discours*, t. II, p. 352. Cfr. De Lauris, *B. Constant et les idées libérales*, Paris, 1904, p. 419.

de faim à côté de ceux qui jouissent de toutes les superfluités de la vie. S'il n'existe pas des établissements de tout genre qui assurent l'existence de tous les citoyens, selon qu'ils peuvent ou ne peuvent pas travailler, la société n'a pas rempli son devoir. » Mais « ce n'est pas remédier à la mendicité de quelques-uns que d'y réduire la nation tout entière » (1).

Cela dit, M^{me} de Staël peut conclure : « Loindonc que les malheurs de la Révolution naissent des principes démocratiques ou de leurs partisans, le remède à ces désastres ne peut se trouver que dans ces vrais principes et dans leurs honnêtes défenseurs. »

Des royalistes.

Après avoir exposé ses principes, M^{me} de Staël en vient à ceux qui en sont les adversaires, les royalistes. Il y en a de deux sortes en France. Il y a les partisans de la monarchie limitée, la plus favorable, dans leur opinion, à l'union de l'ordre et de la liberté, et « ceux qui veulent la monarchie, pour rétablir l'ancien despotisme, faire renaître

(1) En défendant ainsi la propriété, M^{me} de Staël appuyait la Constitution de l'an III, qui admet la propriété pour base. De l'égalité générale et théorique, cette Constitution était revenue à l'égalité civile. Elle exigeait une année de séjour fixe et le paiement d'un impôt comme condition de droit de suffrage.

tous les privilèges, jouir de tous les abus, enfin recréer les superstitions royales et religieuses et seconder, par elles, toutes les ambitions désordonnées ». C'est un tableau prophétique de la Restauration. Aux premiers, M^{me} de Staël veut opposer des raisonnements ; aux seconds, des faits.

Pour elle, la monarchie limitée est devenue tout à fait impossible depuis la Révolution. La constitution de 1791 a montré le vice fondamental du système. On veut, en France, de la liberté. La situation du pays exige 200.000 hommes de troupes réglées, et comme un roi ayant cette puissance en mains pourrait s'en servir contre la liberté, « on l'a rendu inhabile à la commander ». Mais « c'est dégrader un homme que de le condamner, pour sa vie, à ne courir aucun des dangers de la guerre ». « L'existence d'un roi est quelque chose de poétique, de religieux que vous ne pouvez borner, sans risquer de la détruire, et que vous ne pouvez étendre, sans compromettre la liberté. » « Dans un pays où il y a 200.000 hommes de troupes réglées, la monarchie sera bafouée, si elle n'est qu'une institution civile, et despotique, si elle devient un pouvoir militaire. »

Comment, en outre, établir la royauté héréditaire au milieu d'une nation égale en droits politiques ! Un roi et une seule Chambre, voilà ce que la Constitution de 1791 établissait ; l'un de ces éléments devait briser l'autre. En Angleterre, on a établi le pouvoir modérateur de la Chambre des Pairs.

Mais ce n'est pas possible en France, où le titre ne donne pas d'emblée la considération. « On démontre un principe, on ne crée pas une illusion. Une institution quelconque qui n'est point fondée sur une vérité positive a besoin de l'appui d'une opinion coutumière, pour se soutenir. Or cette opinion manque en France. « En Angleterre, le jour où un Erskine (1) serait nommé pair, la Chambre haute tout entière s'honorerait d'un pareil collègue ; en France, si l'un des plus honnêtes hommes de l'Assemblée constituante, si Mounier (2) eût été nommé pair, à l'instant, les dédains, la hauteur, les préjugés de la noblesse, les plaisanteries, armes toutes puissantes des préjugés, auraient dépouillé Mounier, non de sa dignité personnelle, mais de toute la considération qu'il aurait dû recevoir de son titre. On ne crée pas plus un préjugé de rang qu'une croyance. » « Le respect pour un pouvoir héréditaire, quel qu'il soit, ne peut pas être raisonné », affirme M^{me} de Staël, et elle conclut que « le pouvoir le plus impossible en France, c'est la monarchie limitée ».

Un coup de force pourrait ramener la monarchie absolue et les « fanatiques sans restriction et du

(1) Il s'agit du célèbre avocat écossais Thomas Erskine, grand chancelier d'Angleterre, le théoricien célèbre de la liberté de la presse.

(2) Député du Dauphiné, ami des Necker, M^{me} de Staël admirait la fermeté de son caractère. Elle le trouve « passionnément raisonnable ».

catholicisme et de l'antique autorité royale ». — « Ils ont quelque chose de jacobin dans la tête. Si la République était vaincue, c'est eux qui reprendraient le pouvoir. Mais ils ont les faits contre eux. Toutes leurs tentatives ne font qu'apporter de nouvelles chances aux excès révolutionnaires, les Terroristes vivent de Blanckenburg. » Jamais les royalistes absolus ne reprendront le pouvoir. Ici M^{me} de Staël s'arrête à une objection qu'elle present :

« Il est très vrai, dit-elle, et c'est, à plusieurs égards, la faute des républicains, qu'il y a fort peu d'esprit public en France, mais il n'en existe pas davantage pour les royalistes que pour les républicains. La France est mécontente de la république, mais elle ne désire pas la royauté. »

L'observation est très juste. L'esprit public était mauvais, ou plutôt il n'existait plus. L'enthousiasme pour la République avait disparu. Des brochures pullulent qui ont des titres significatifs : *Le Testament de la République*, *Ça va mal*, *Changement de domicile*, etc. Les chansons royalistes font fureur (1). On abandonne l'expression de citoyen, pour reprendre la « dénomination féodale » de Monsieur (2). « Dans une conversation entendue au théâtre Montansier par un agent du ministre de la

(1) Arch. nat. A. F^{III}, 46, dossier 163.

(2) La police signale le fait dès l'an V. Arch. nat. A. F^{III}, 47.

police Sotin, entre un adjudant général et un de ses amis, un des interlocuteurs a tenu un langage qui éclaire bien la situation : « Ne sens-tu pas que « République, Républicains, liberté, égalité, droits « de l'homme, ne sont plus que des mots? Ne juges-tu pas que le but est de dominer impérieusement « sous un nom quelconque, et qu'il ne faut aux « dominants du jour que des flatteurs et des esclaves? Ainsi nous devons nous comporter conséquemment. Quant à moi, j'ai le ton de l'ancienne cour, je les empaume à merveille, et je te réponds que je ferai mon chemin (1). » L'officier supérieur qui tenait ce langage s'appelait Daubenton. Aussi les royalistes ont-ils repris courage. « La coterie conspiratrice de Clichy n'existe plus, mais l'esprit qui l'animait survit à sa destruction (2). » Le 4 frimaire an VI, le ministre de la police générale écrit aux Directeurs : « On dit qu'il se prépare une réaction, que les républicains, enveloppés sous la dénomination de terroristes, vont être frappés à la fois. Les mêmes bruits circulent dans les départements. Sur la route, on s'entretient hautement d'un égorgement des républicains (3). »

Il y a donc bien un péril royaliste, et c'est ce que ressentent vivement les auteurs d'une *Adresse*

(1) Arch. nat. A. F^{III} 47.

(2) *Un mot sur les continuateurs du système de MM. de Clichy.* Arch. nat. A. F^{III}, 43.

(3) *Ibid.*, A. F^{III}, 46.

des républicains de Rouen au conseil des Cinq Cents (1).

« Quoi, la patrie n'est pas en danger, et partout l'on arrache les républicains à leurs occupations domestiques, pour en former des colonnes mobiles destinées à disperser ou à combattre les bandes royales qui s'organisent sur une infinité de points.

« La patrie n'est pas en danger ! Et chaque jour la désertion exerce ses ravages.

« La patrie n'est pas en danger ! Et le Directoire exécutif ne rougit pas de donner l'exemple de la duplicité et du mensonge au peuple français, en proclamant dans un arrêté qu'il accepte la démission d'un ministre *qu'il destitue sans motif*, et de quel ministre ? D'un ministre qui emporte les regrets des citoyens, des soldats et de la République entière.

« La patrie n'est pas en danger ! Et la terreur royale règne au milieu de nous.

« La patrie n'est pas en danger ! Et le pauvre ne se nourrit que de désespoir et ne s'abreuve que de larmes ; il n'y a plus aucune manufacture en activité ; c'est au point que le peuple, pour échapper à la mort, se résigne volontairement à la plus affreuse nudité !

« La patrie n'est pas en danger ! Et nos défenseurs sont dans le dénuement ; les bataillons auxi-

(1) Arch. nat. A. F^{ur}, 43.

liaires ne sont, pour la plupart, ni armés, ni habillés; le feu sacré de l'enthousiasme est éteint, et l'on persécute, l'on peint sous des couleurs atroces les patriotes qui en sont animés. Ce sont des proscrits, en un mot, des jacobins.

« La patrie n'est pas en danger ! Et le soleil éclaire tous les jours le vol des diligences, le pillage des caisses nationales, le massacre des fonctionnaires publics, l'assassinat des républicains. »

Ce tableau n'est pas forcé. Nous le savons bien aujourd'hui, par les documents d'archives qui sortent peu à peu des cartons.

C'est pour parer à ce danger que M^{me} de Staël adresse son éloquent avertissement aux royalistes, et qu'elle fait cette observation juste : « la masse ne tient plus à la République, mais elle tient moins encore à la royauté. Ce retour en arrière est impossible. Comme il faut s'agiter davantage pour renverser un gouvernement que pour s'y soumettre, la nation prendra ce dernier parti et laissera la puissance entre les mains des républicains ». La république sera maintenue parce que, en cas de réaction royaliste, « il n'y a pas un républicain qui se voie un asile ailleurs que dans les déserts d'Amérique (1) ». Et puis, « les royalistes, extrê-

(1) Ch. Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, p. 250-253, nous rapporte une conversation intéressante de M^{me} de Staël, qui montre bien la fixité de ses idées. Elle dit aux royalistes qu'elle veut convertir : « Vous

mement braves individuellement, ne peuvent l'être comme parti : le courage des partis, c'est le désespoir, et il y a toujours des jouissances pour les royalistes vaincus. » Enfin « le gouvernement a des moyens prodigieux en France, et le gouvernement est entre les mains des républicains. »

Les royalistes n'ont donc pas une chance pour triompher. « Ils peuvent, par les efforts combinés avec les erreurs des républicains, rendre le gouvernement de la France pendant plusieurs années encore tyrannique, inquiet, persécuteur, arbitraire ; ils peuvent, les royalistes, par de nouvelles tentatives, amener des secousses illégales, des jugements injustes, empêcher une bonne république de s'établir, appeler sur eux des persécutions détestables, sur la France des malheurs sans fin ; ils peuvent rendre suspects de vrais amis de la liberté, en se plaçant derrière eux, ils peuvent détruire pendant longtemps encore tout l'effet des prières des hommes humains, de l'éloquence des esprits justes, en em-

parlez, messieurs, d'en finir avec la Révolution, et vous prenez la meilleure marche pour la recommencer. Avez-vous affaire à des hommes tout prêts à vous céder la place ? Ces disciples de Danton, ces vieux Cordeliers ne voient-ils pas qu'il s'agit ici, pour eux, de vie ou de mort. Ils vous combattront avec un pouvoir absolu qu'ils gardent encore, et avec des armes que vous ne connaissez pas, celles des *révolutionnaires*. Vous êtes bien neufs à parler *souveraineté du peuple* ; vous bégayez une langue qu'ils connaissent mieux que vous. »

pruntant leur langue pour servir des projets politiques, mais ils ne peuvent pas triompher. »

Des républicains

Ayant dit aux royalistes ce qu'elle pense d'eux et de leurs espérances, M^{me} de Staël passe aux républicains. Mais tout d'abord, elle refuse ce beau nom à tous ces êtres infâmes, fléaux de tous les partis auxquels, successivement, ils attachent leur avidité, que tous les vices rendent insatiables. Avec sa hauteur d'esprit ordinaire M^{me} de Staël reconnaît que des rêveurs politiques, comme les partisans de la Constitution de 1793, ou des fauteurs de la loi agraire, comme Babeuf, peuvent obtenir l'estime. Ils ne méritent pas qu'on leur associe « ces calculateurs spéculant sur les misères humaines » et, cela dit, elle donne des vrais républicains une définition admirable et qui restera. « Les républicains révolutionnaires sont, en France, une nation tout à fait à part. Ils n'ont aucun rapport avec les défauts qu'on reproche d'ordinaire aux Français. Rien ne les distrait de leur but. Leur opinion leur est plus chère que leur amour-propre.

« Vous les captivez davantage en pensant comme eux, qu'en les louant. Ils se classent suivant leurs facultés ; ils acceptent le poste qui leur convient et ne demandent pas celui qui dépasse leurs talents, parce que l'intérêt personnel de chacun est le succès de la République. Ils ont conspiré pour la

fonder, pour la maintenir, et des conjurés ne disputent point de rang entre eux. Ils ont quelque chose de direct dans l'esprit qui exclut les nuances des idées et encore plus les délicatesses des sentiments. Ce sont, au premier degré, des hommes de parti que rien de difficile ne lasse, que rien de frivole n'occupe. Disciplinés moralement comme une phalange prussienne, agissant tous dans le même sens, répétant tous les mêmes arguments, parce qu'ils sont tous aux ordres d'un même chef, ces hommes sincères dans une même idée dominante, dans leur enthousiasme, sont complètement désintéressés. »

Mais les républicains ont des défauts qu'il importe de corriger. Ils sont bons pour l'attaque et la conquête, il leur manque l'art de captiver une nation (1).

Les royalistes les calomnient quand ils les accusent de n'avoir pas d'autre but que de conserver le pouvoir. Chez eux, « l'amour du principe démocratique est plus fort que l'ambition particulière ». De même, il est absurde de donner aux républicains le nom d'une faction royaliste. Les adversaires de la République, en France, ont toujours voulu faire croire « que les républicains étaient orléanistes ». M^{me} de Staël elle-même en savait quelque chose. Jusqu'à nos jours, cette accusation a pesé sur elle.

(1) C'est le mot de Sieyès mourant : « Les Français commencent bien, mais ils ne savent pas continuer ».

Voici son éloquente et triomphante réponse : « *Ce qui est vrai, ce que saura l'histoire* (1), c'est que la masse du parti républicain ne veut que la république, n'a pas une arrière-pensée, pas un projet dont un homme soit le but, et que la philosophie dans les uns, la passion dans les autres, l'intérêt dans tous, les attache uniquement à vouloir un gouvernement fondé sur la représentation nationale et l'égalité des droits. »

Sans doute, les républicains ont des défauts. « Ils sont condamnables par le choix de ceux qu'ils laissent s'introduire dans leurs rangs. » En outre, beaucoup d'entre eux ont « une absurde crainte des esprits supérieurs ». Cela est bien dangereux pour eux. Car « pour se battre avec les royalistes, le courage seul est nécessaire, mais, pour fondre la nation dans la république, pour donner de la considération à la force de l'esprit public, pour faire concourir à la formation de la loi 25 millions d'hommes et les y rendre soumis, pour créer une société nouvelle dans une vieille nation, il faut une supériorité de lumières égale à celle des anciens législateurs de la Grèce. Voilà ce que l'ensemble du parti ne comprend pas encore. » La défiance, véritable défaut des républicains, source éternelle des divisions en France, resserre malheureusement le cercle dans lequel les républicains veulent reconnaître d'utiles défenseurs... « Ils ne veulent recevoir

(1) C'est nous qui soulignons.

ni ceux qui reviennent, ni ceux qui se modifient, ni ceux dont l'opinion, d'accord avec eux sur le but, diffère sur les moyens. » Ce sont les rivalités et les soupçons qui détruisent et dégradent le parti républicain et empêchent la République de devenir nationale en France.

On dit bien que quand la République s'est prêtée au ralliement, elle a été mise en danger par ses ennemis. C'est que cette politique a été mal dirigée. « Il faut appeler à soi les individus, mais non se confier à un parti différent. »

Enfin, si les républicains veulent étendre et fonder leur pouvoir, ils doivent rappeler au milieu d'eux une qualité disparue, la générosité. « Jamais une guerre intestine ne finit que par l'équité des vainqueurs envers les vaincus. La générosité n'est que la justice, au moment de la toute-puissance. » « La générosité est le plus profond calcul de la politique. Elle seule prévient les réactions. »

On avouera que, pour tous ceux qui ont le souci d'assurer l'avenir de la République dans notre pays, il y a là de hautes considérations à méditer.

De l'opinion publique.

La République, pour être solide, « fondée », comme dit M^{me} de Staël, doit s'appuyer sur l'opinion publique. Or, dans un pays où « deux partis opposés se combattent avec fureur, il y a bien peu d'opinion publique ». C'est le cas de la France direc-

toriale. L'exaspération des « partis force chaque homme à s'appuyer d'un certain nombre de ses semblables, et, *comme dans les lieux infestés de brigands, on ne marche qu'en caravane* ». Ceux que l'élévation de leur pensée place au-dessus des partis, « ceux-là préparent l'histoire en silence et se font, s'ils le peuvent, à l'aide de leur pensée, contemporains de la postérité, mais ils n'influent pas sur l'opinion ». Ils sont noyés dans cette masse de la nation, « toujours inerte, toujours immobile, qui, dans les temps de troubles, n'a d'autre soin que de connaître le parti le plus fort, afin de s'y rallier ». C'est cette masse pourtant, qu'*il est bien tentant d'opprimer*, dit M^{me} de Staël, tant elle s'y prête de bonne *grâce*, qui « murmure cependant tout bas une sorte d'opinion publique ».

Cette masse n'est pas bien redoutable, et cependant il faut que le parti vainqueur se l'attache, car c'est sur elle que le vaincu portera son effort.

« Voici, dit M^{me} de Staël, l'opinion de cette masse. Elle est assez éclairée par les écrivains et par la Révolution, pour ne se soucier en aucune manière de la Royauté, mais elle n'est point assez enthousiaste pour vouloir de la République au prix de sa tranquillité. » L'observation est d'une justesse pénétrante. Cette phrase suffit à nous expliquer historiquement le 18 brumaire et l'empire. M^{me} de Staël avait bien vu ce que pensait la masse fatiguée de la nation, mais le génie de Bonaparte était aussi pénétrant que le sien. La tentation lui vint, à lui

comme à d'autres avant lui, d'opprimer à son profit cette nation qui, à l'avance, s'y prêtait de bonne grâce. Pour la séduire, il lui parla seulement de repos social et politique, de paix religieuse, et la masse se précipita vers lui dans un élan formidable. Elle n'aurait pas voulu de la royauté, mais elle acclama l'empire. Ce mot ne signifiait pas alors despotisme et pouvoir personnel, il était synonyme de république, de nation. Sous la République, M^{me} de Staël écrit, sans y songer, l'empire français (1). Quand donc M^{me} de Staël disait aux républicains de son temps : songez à la masse de la nation, donnez-lui ce qu'elle réclame, autrement elle vous échappera, et vous ne pouvez rien fonder sans elle; elle faisait preuve de l'esprit politique le plus juste et le plus pénétrant.

— Mais que veut-elle, cette masse ? Elle veut le repos, le sien et même celui des autres. Elle ne veut pas qu'on persécute, même les anciennes classes privilégiées qu'elle n'aime pas, noblesse ou clergé, « parce qu'elle sait bien que la persécution trouble le repos de ceux mêmes qui ne sont ni persécutés, ni persécuteurs ». Or, cette masse de la nation veut du repos avant tout. L'agriculture, le commerce, la dette publique, les impôts, la paix et la guerre, voilà ce qui l'occupe, parce qu'elle n'a qu'un désir, l'aisance et la tranquillité. »

(1) Cfr. Aulard, *Quand disparut la première république ?* *Revue bleue*, 1898, p. 84.

Sans doute cette masse d'hommes paisibles ne se battra pas pour conquérir sa tranquillité, mais tant que la République ne leur donnera pas un repos durable, « ils seront inquiets, mécontents et, quoique aucun signe hostile ne le prouve, le voyageur qui traversera ce pays sentira que son gouvernement n'est pas établi, que rien n'y est fondé, que personne n'y calcule sur l'avenir, que rien de volontaire ne se passe entre les gouvernés et les gouvernants, *que les partis peuvent tous spéculer sur la nation, sans qu'elle ne s'y oppose, ni ne s'y prête.* »

Là-dessus M^{me} de Staël conclut avec raison : « En France, il faut sans doute former, autant qu'on le pourra, un esprit national, mais ne pas perdre de vue que l'opinion publique sera fondée sur l'amour du repos, le désir d'acquérir de la fortune, le besoin de la conserver. »

Des Journaux.

Benjamin Constant a écrit : « Il n'y a point de durée pour une constitution, sans opinion publique (1). » C'est le résumé du chapitre qui précède. Il ajoute : « Et il n'y a point d'opinion publique, sans la liberté de la presse. » C'est aussi le fond de la pensée de M^{me} de Staël, dans le chapitre qu'elle consacre aux journaux. Pour bien saisir le

(1) *Politique constitutionnelle*, t. I, p. 494.

sens de ce chapitre, et pour ne pas attribuer à M^{me} de Staël des idées autoritaires qu'elle n'a pas, il faut se souvenir qu'elle écrit, non pour écrire, mais pour agir. Elle ne nous donne pas ici une théorie complète sur la liberté de la presse, elle cherche les moyens de rendre la presse à son vrai rôle. Elle écrit à une heure de crise où les débordements de la presse avaient déjà dépassé toute mesure, et elle présente, à cet égard, les observations qu'elle croit utiles au bien de la République.

La liberté de la presse est pour elle « le plus grand moyen d'arrêter l'oppression et de propager les lumières ». C'est sa première affirmation. Mais cette liberté ne saurait être illimitée. Le journal n'est pas un livre. Un journal et des souscripteurs sont une sorte d'association dans l'état ; ils devraient être soumis à la même loi que les associations.

Les faits éclairent ici la théorie. « On se sert de la liberté de la presse, non pour propager les idées, mais pour agiter avec les faits, ce qui rend la liberté de la presse une épée, au lieu d'une lumière. » Les journaux constituent un moyen de gouverner ou de révolutionner tellement puissant qu'on ne peut le dérober à la surveillance de l'autorité publique. »

Qu'on ne dise pas qu'en Angleterre la presse est parfaitement libre. Nous ne sommes pas en Angleterre, où l'éducation du peuple est faite depuis cent ans. L'Angleterre n'est pas en révolution. Il faut un autre code pour les journaux que pour les livres,

car faire un journal est un emploi public « tandis qu'écrire un livre n'est que l'exercice d'un droit consacré ». En faisant cette distinction, on assurera mieux la liberté de la presse, « car les incalculables abus de la liberté des journaux ont mis en danger la liberté de la presse, première sauvegarde contre la tyrannie ». Elle ajoute : « Un homme de beaucoup d'esprit disait avec raison qu'il ne fallait pas de lois sur la liberté de la presse, mais que les lois sur la calomnie, sur l'avilissement des autorités constituées, sur la provocation au pillage, à l'assassinat s'appliquent à la presse, comme à la parole, comme à toutes les manières de communiquer une pensée coupable ou d'exciter à une mauvaise action. » Il ne faut pas chercher bien loin cet homme d'esprit. L'esprit comme le cœur de M^{me} de Staël ont eu pour Benjamin Constant des faiblesses connues. Il a écrit plus tard ce qu'il disait alors à son amie : « Les principes qui doivent diriger un gouvernement sur cette question sont simples et clairs. Que les auteurs soient responsables de leurs écrits, quand ils sont publiés, comme tout homme l'est de ses paroles, quand elles sont prononcées, de ses actions, quand elles sont commises. L'orateur qui prêcherait le vol, le meurtre ou le pillage, serait puni de ses discours. Donc l'écrivain qui prêche le meurtre, le pillage ou le vol doit être puni (1). »

(1) *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux*, 2^{me} éd., Paris, 1814, p. 72.

B. Constant n'accepte pas la distinction du livre et du journal. Si on libère les livres, dont la lecture demande de l'attention et des loisirs, et si on censure les journaux, on agrandira sans droit la distance qui sépare les classes instruites du reste de la nation. M^{me} de Staël ne se place pas à ce point de vue. Elle écrit, non sous la Restauration, mais en temps de Révolution, et elle veut surtout et d'abord « garantir l'ordre public ». Et comme elle observe que « le journal est une action qui continue », et que cette action peut être dangereuse, elle concède au gouvernement le droit de la suspendre provisoirement, quitte à faire juger ensuite sur le fond par les tribunaux. S'il a été lésé, le journal plaidera en réparation contre le gouvernement. Les journaux, comme les spectacles, comme les rassemblements, sont du ressort de la police.

On dira : à quoi bon toutes ces précautions ? Quel mal font les journaux ? Qui croit à leurs mensonges ? Elle répond, en examinant leur influence sur les particuliers, sur les hommes publics et sur les affaires générales. Les journaux décident presque entièrement de la réputation des personnes privées. « On parle d'obtenir une réparation devant les tribunaux : Eh ! peut-elle jamais rendre ou le repos ou l'obscurité qu'elle a fait perdre ? »

On sent à la vivacité du ton que M^{me} de Staël est ici sur un terrain où elle a souffert. Elle avait été attaquée par les journaux de tous les partis, les royalistes, parce qu'elle était républicaine, les jaco-

bins, parce qu'elle détestait leurs excès. Le Directoire avait lancé sur elle quelques-uns des journalistes à sa solde, pour la punir de n'avoir pas toujours eu son cœur du même côté que son esprit. *Le Messager du soir*, le *Miroir*, un des organes les plus vifs de la réaction contre-révolutionnaire, l'avaient outragée. *Le Thé*, journal de Bertin d'Antilly, un des proscrits du 18 Brumaire, lui avait dit en 1797 : « La Suède vous réclame. Vos devoirs conjugaux vous attendent. » Les royalistes ne lui pardonnaient pas son livre déjà républicain sur *l'Influence des passions*, et leurs journaux mettaient dans le même sac « Laclos et ses *Liaisons dangereuses*, M^{me} de Staël et ses *Influences*, le petit Riouffe et ses brochures. » (*La Petite Poste de Paris* du 12 fructidor an V). D'autre part, *L'Ami des lois*, de Poultier, député du Pas-de-Calais, l'appelait « la Sultane du roi de Blankenburg ». On lisait dans le *Journal des hommes libres* du 18 messidor an VII : « Paris, 17 messidor (5 juillet 1799) : M^{me} de Staël vient de demander et d'obtenir un passeport. » Et dans *la Clef du cabinet* du 20 messidor : « Nous plaignons vraiment M^{me} de Staël de voir si souvent son nom dans les journaux. Il faut n'avoir rien à dire pour annoncer avec tant d'exactitude, en France, l'arrivée ou le départ d'une femme. » *L'Ami des lois* du 20 messidor an VII (8 juillet 1799) faisait cette observation désagréable : « Il n'arrive jamais un événement extraordinaire à Paris, que M^{me} de Staël n'y soit mêlée pour quelque chose. Elle a joué un

rôle scandaleux à toutes les époques calamiteuses de la Révolution. C'est une chouette qui vient se percher tantôt aux Tuileries, tantôt au Luxembourg, et qui, par ses croassements, annonce toujours quelque chose de sinistre. On finit par la chasser, et constamment elle trouve le moyen de revenir. Le Directoire vient de la prier d'accepter un passeport... Mais elle n'est pas encore partie. Il faut bien faire ses adieux (1). »

On comprend après cela l'émotion avec laquelle elle écrit : « Quel repos, quel bonheur un tribunal quelconque peut-il rendre à une femme que les journaux ont attaquée ? Peut-être que sa famille est à jamais troublée, que son époux a perdu son estime pour elle (2), qu'un homme qui l'aimait s'est éloigné d'elle (3) parce qu'elle avait perdu ce charme touchant d'une vie obscure consacrée tout entière à l'objet qui en reçut le don. Enfin, savent-ils, ces malheureux calomniateurs, jusqu'à quelles profondeurs ils bouleversent l'existence ? Ils accusent d'une opinion cruelle une âme douce. Ils ne font souffrir que les cœurs qu'ils devraient ménager. » Ainsi entraînée à se défendre, elle termine son plaidoyer pour elle-même, par une page magnifique où elle promet de dire la vérité sur

(1) Cfr. Aulard, *Paris pendant la Révolution*, t. V, p. 609.

(2) C'est en 1798 que M. de Staël s'était séparée d'elle.

(3) A cette même date. B. Constant commençait à trouver pesants les liens qui l'unissaient à sa trop illustre amie.

elle-même, comme si elle était chargée de son oraison funèbre : « Je parle vivement sur tout, parce que la nature m'a créée pour la conversation, mais je n'ai de ma vie dirigé une affaire publique, parce que, pour être distinguée en conversation, il faut de l'esprit et que, pour influencer, il faut de l'adresse. J'ai de l'un et point de l'autre. Aucun être vivant ne peut se plaindre de moi, parce que je n'ai de ma vie fait du mal. Je n'ai jamais — par moralité, peut-être, par fierté sûrement — je n'ai jamais laissé un ressentiment s'approcher de moi. Je n'ai point fait de mal, et j'ai employé tout ce que la nature m'avait donné de moyens pour être utile aux êtres malheureux. La passion de mon âme, c'est la pitié. On va voir que j'aime et que je professe avec quelque courage les Républicains ; mais il est un point sur lequel les Républicains ont bien fait de n'avoir pas confiance en moi, c'est lorsqu'il s'agissait d'une mesure de rigueur quelconque. Mon âme les repousse toutes, et mon esprit, venant au secours de mon âme, m'a toujours convaincue qu'avec un degré de génie de plus on arrivait au même but avec moins d'efforts, c'est-à-dire en causant moins de douleur.

« Voilà, je l'atteste, le vrai sur moi, et tellement vrai qu'il n'est pas un de mes amis que je n'appelle avec confiance en témoignage, pas un ennemi qui, tout en m'attaquant, ne se promette de s'adresser à moi avec confiance, si jamais j'avais le pouvoir de le secourir. »

Jamais Corinne n'a plus justement parlé d'elle. L'histoire l'a vengée des injustices de ses contemporains. On discutera encore ses idées ; tous ceux qui sont informés s'inclinent devant son grand cœur.

En ce qui concerne les hommes publics, M^{me} de Staël observe enfin que les journaux sont destructifs de toute réputation durable. Ils pourraient obscurcir jusqu'à la gloire de Bonaparte lui-même. C'est pour cela, dit-elle, que, « dans une République de 24 millions d'hommes, il ne faut pas être attaqué par tous les moyens de la démocratie et ne pouvoir se défendre que par l'action lente des gouvernements et des institutions régulières. »

Il semble bien que M^{me} de Staël ait vu juste quand elle dénonçait, à l'avance, l'impuissance des tribunaux contre les excès de la liberté de la presse. En Angleterre, disait récemment M. Gabriel Monod (1) au cours d'une enquête sur les responsabilités de la presse contemporaine, « on n'a pas cru pouvoir confier au jury la répression des offenses aux mœurs et à l'honneur des citoyens, commises par la voie de la presse. On a chargé un juge spécial de les réprimer, en les frappant d'amendes écrasantes. Grâce à cette organisation, la presse ornographique est inconnue en Angleterre, et l'honneur des citoyens n'est pas à la merci des journalistes qui se font un jeu ou un métier de

(1) *Revue bleue*, 1898, p. 71.

déshonorer ceux qui ne pensent pas comme eux ». Quand en serons-nous-là ?

De l'usage du pouvoir.

« C'est un beau don que la puissance », s'écrie, dès l'entrée, M^{me} de Staël. Puis, elle constate, qu'en France, c'est « du gouvernement que tout dépend, l'ordre comme la liberté, la victoire comme l'administration, le triomphe de la Révolution comme la fin de cette Révolution même. » De là l'importance extrême du sujet qu'elle aborde : l'usage du pouvoir.

En ce qui touche au passé, elle devance l'histoire en rendant justice, avec une admirable netteté, au génie triomphateur des révolutionnaires français. C'est une sottise d'attribuer leurs succès au hasard. « Je trouve, au contraire, une combinaison étonnante dans leur administration guerrière, dans leur politique conquérante, au sein même de l'Etat... L'histoire montrera dans cette Révolution une lutte constante contre les privilèges héréditaires, soutenue pendant un temps, à travers tous les crimes, toutes les bassesses, toutes les erreurs, mais jamais abandonnée ni par l'intérêt, ni par la pensée, ni par le ressentiment. »

Le débat qu'ils ont ouvert n'est pas clos. Il faut qu'il se termine par le triomphe des amis de l'égalité politique. Mais, pour assurer cette conquête, il faut la limiter. Dans l'ardeur de la lutte, les com-

battants ont porté la guerre à la propriété. « Il appartient au gouvernement d'arrêter la Révolution à la destruction de l'hérédité. » Il peut s'arrêter, parce qu'il est puissant. Le parti gouvernant a été violent et désintéressé, puisqu'il avait limité lui-même le terme de son pouvoir. Il faut qu'il devienne « ambitieux et modéré ». Il ne faut pas que la puissance sorte du parti républicain. Qu'il accueille les individus convertis, oui, mais qu'« il ne transige pas avec les partis ». « Les modérés se sont perdus en n'attaquant jamais ni les journaux, ni les députés, ni les opinions aristocrates. » Il faut « qu'il soit bien répété, bien démontré qu'on ne sera jamais rien en France, sans s'être montré républicain, mais républicain de la manière qui brouille avec les royalistes. » Que les républicains ne laissent jamais entrer un autre parti dans l'État et, cela fait, qu'ils s'occupent de faire aimer la République. Les persécutions sont maladroites. Elles poétisent le malheur. « Mais si vous ôtez à un parti et le malheur et le pouvoir, si la pitié ni l'espoir ne s'attachent à lui, vous le finissez complètement. »

Et puis, le moment est venu pour le parti républicain de s'établir solidement sur l'opinion. Pour y parvenir, il ne faut pas avoir peur d'accueillir les bonnes idées qu'ont pu émettre les adversaires.

La bataille politique est terminée, il faut organiser la victoire à l'aide d'une bonne constitution. La Constitution de l'an III est imparfaite puisque,

pour la sauver au 18 fructidor, il a fallu l'enfreindre. Que faut-il y changer ?

Pour prévenir la lutte probable du pouvoir exécutif en conflit avec la représentation nationale, il faudrait établir « un corps où l'on prendrait les membres du Directoire et où ils retourneraient après avoir gouverné ». On dit que ce serait une institution aristocratique, mais il faut que les républicains adoptent « quelques-unes des idées de l'aristocratie pour établir solidement les institutions populaires ». « Les démocrates savent conquérir, les aristocrates conserver. »

Il est très important de ne pas laisser le Directoire destituer les administrateurs choisis par le peuple. C'est un outrage au système représentatif.

Il faudrait aussi établir la gradualité des emplois. « Les trois degrés d'administrateur de département, de député aux Cinq Cents et de membre du Conseil des Anciens doivent être nécessairement parcourus avant d'arriver au Directoire exécutif. »

Il faut surtout maintenir l'ordre judiciaire dans une indépendance absolue. « Depuis la Révolution en France, les tribunaux, les jugements, les juges, rien n'a été libre. »

De son côté, le Directoire doit jouir d'une inviolabilité absolue, excepté dans le cas de rébellion. Les Directeurs ne doivent pas être réélus à leur sortie de charge, cela est sage. Mais le peuple doit pouvoir réélire ses députés. Il n'y aurait aucun avantage à violer le principe de la liberté absolue

des élections. Il n'y aurait qu'avantage à concentrer le pouvoir entre les mains des propriétaires, car alors il faut que les républicains deviennent riches et les riches républicains.

Pour respecter le principe de la liberté des élections, il faut supprimer toutes les conditions d'âge ou d'état civil.

Il ne faut pas craindre le retour des anciens députés et redouter au contraire « les arrivants dont il faut faire la fortune en amour-propre ».

Il y a des inconvénients contraires à donner ou à refuser au Directoire le droit d'initiative, on les éviterait tous en permettant au Directoire de choisir ses ministres parmi les députés.

On dira que les troubles de la France viennent de la Révolution elle-même et non des défauts de la Constitution. Mais c'est une pétition de principes, car « ce sont les défauts de la Constitution qui perpétuent la Révolution. « Tous les gouvernements libres n'ont jamais été troublés que par le défaut de leurs institutions. » M^{me} de Staël qui se sait suspecte au Directoire sent combien il est dangereux de donner ces conseils. « Des milliers de républicains véritables ont péri par accusation de fédéralisme. D'autres ont été proscrits comme partisans de la Constitution de 1793, opinion qui, séparée des actions malhonnêtes, n'était pas plus coupable que les autres. »

Ah « quand cessera-t-on de porter, dans les discussions politiques, cette intolérance religieuse

mille fois plus redoutable que l'ancien fanatisme ? Lorsque vous transportez le despotisme de la foi dans les discussions politiques qui touchent aux intérêts de tous les hommes, dans les opinions qui, sujettes à l'empire des circonstances, deviennent un crime aujourd'hui tandis que hier elles étaient commandées, je ne sais quel est l'asile assez obscur, le nom ignoré, les facultés immobiles qui peuvent mettre à l'abri de l'inquisition révolutionnaire. »

Pour elle, qui n'a rien à craindre ni à espérer dans la carrière politique, elle a cru pouvoir dire son avis en toute indépendance. Il y avait du courage, en effet, à mettre en pleine lumière, comme elle le fait ici, les défauts du régime. Les mesures révolutionnaires empêchent le repos de s'établir. Personne ne songe à la liberté, à l'égalité, au bonheur et à la vertu.

« La liberté ? Quelle est celle dont on jouit, soit dans ses propriétés, soit dans sa pensée, soit dans ses droits politiques en France ? La Constitution déclare qu'au bout de trois jours tout homme arrêté doit être interrogé par ses juges naturels, et, d'un bout de la France à l'autre, il languit dans les prisons des hommes que les ministres y ont fait jeter, que personne n'ose défendre parce que leur appui serait arrêté à son tour et que, dans les temps de malheur universel, l'inutilité du courage en affaiblit le ressort. Injustement dépouillés, injustement emprisonnés, injustement condamnés,

quelle loi les protégerait puisque les lois ne sont que des armes entre les mains des hommes de parti ? »

On s'est étonné que M^{me} de Staël n'ait pas publié elle-même son manuscrit. Elle pouvait bien se dire qu'une page comme celle qui précède aurait eu pour effet immédiat de faire sortir des cartons du Directoire l'arrêté du 3 floréal an IV qui avait été volontairement oublié mais qui, non rapporté, continuait à peser sur sa tête. Aurait-elle toujours attendu ? J'en doute, car elle poussait le courage jusqu'à l'imprudence. Il a fallu pour la faire taire la confiscation de la République. Le régime de Brumaire rendait ses conseils inutiles. Elle mit son livre dans ses papiers et donna une autre forme à sa protestation.

Une autre forme de l'arbitraire, c'est l'usage que les gouvernants font de la presse. « Quelle puissance, dit-elle, avec raison, n'ont pas les gouvernants lorsque la liberté de la presse est suspendue et que, cependant, on imprime chaque jour ! En France, tous les journaux argumentent, inventent, calomnient dans un seul sens. Tel homme, faisant comme représentant du peuple un journal inviolable, est le directeur de l'esprit public de France (1).

« Il discute comme s'il était question de con-

(1) Il s'agit sans doute de Poulthier rédacteur de l'*Ami des lois*.

vaincre. Il se fâche comme s'il y avait une opposition. Il injurie comme si l'on était libre de lui répondre, enfin, il singe la liberté et ressemble tout à fait à Polichinelle qui fait les gestes des paroles que prononce son maître. »

Le tableau n'a rien de forcé. Des mesures sévères, et la déportation même, avaient imposé silence aux adversaires du Directoire qui avait fini par confisquer à son profit la liberté de la presse. Après avoir inspiré et payé directement quelques journaux qui soutenaient sa politique, il avait perfectionné le système et réduit au silence quiconque ne savait pas apprécier les beautés du régime.

Les archives de la police directoriale nous permettent de voir que M^{me} de Staël n'a pas forcé les couleurs de son tableau. En nivôse an VI, le secrétaire-général du Directoire, Lagarde, fait passer au rédacteur de l'*Ami des lois* une note dont voici le début : « Il importe dans ce moment de diriger l'esprit public de manière que les élections prochaines soient bonnes, c'est-à-dire que le peuple donne sa confiance à des hommes républicains probes, moraux et instruits. Les journalistes peuvent nous conduire à ce but par les idées qu'ils sont à portée de publier chaque jour sur cette importante matière. » Il indique les points sur lesquels devraient insister les journalistes, l'intérêt qu'offre aux citoyens le maintien de la Constitution de l'an III, les abus de l'ancien régime, les

calamités qu'entraîneraient un pas rétrograde ou un pas de plus, etc. Il est décidé que tous les nombreux sujets indiqués seront traités dans l'*Ami des lois*, par le citoyen Merlin, dans le *Journal des hommes libres*, par le ministre de la police, dans le *Messenger du Soir*, par Rewbell, dans le *Moniteur* et le *Journal de Paris*, par François de Neufchâteau. Naturellement tous ces journaux se font payer. Le 7 brumaire an VII, les Directeurs accordent un encouragement à l'imprimeur du *Rédacteur* qui se plaint de n'avoir que 1030 abonnés et de perdre 600 livres par mois.

Tous les jours, à midi, le Directoire communique à l'*Ami des lois* ce qu'il peut être utile de publier. Il fait les mêmes communications au *Rédacteur* et au *Conservateur*. L'*Indépendant* de Plancher-Valcourt reçoit 200 livres par mois. Le rédacteur trouve que ce n'est pas assez et réclame et, sur le rapport favorable qui lui est présenté, Rewbell écrit : « Vu le rapport (1), je suis d'avis d'encourager le journaliste pour le rendre véritablement *indépendant*. »

La *Sentinelle*, qui a rendu de grands services depuis le 18 fructidor, reçoit 300 livres par décade.

(1) Il faut aider Valcourt, dit le rapporteur, parce « qu'il manie avec une aisance vraiment épigrammatique les préjugés religieux et les travers politiques de ces routiniers toujours opposés à la Révolution par cela seul qu'elle est opposée aux usages de leurs pères. » Archives nationales, AF^{III}, 45.

La veule Galetti obtient 100 fr. par mois pour aider son *Pacificateur*. Le *Conservateur*, appuyé par Marie-Joseph Chénier, touche 100 fr. par quinzaine. Le *Journal des Campagnes* reçoit, le 23 pluviôse an VI, 2000 fr. sur « l'encouragement » qui lui est dû.

L'Ami de la Patrie est « encouragé » au taux de 300 fr. par quinzaine.

Outre les gros personnages que nous avons cités, le Directoire a des rédacteurs officieux. Ceux-ci font passer dans les journaux des articles agréables qui ont été soumis d'abord au visa des Directeurs. Ils s'appellent Regnard, Pinglin, Barbet. Malgré les précautions prises, il y a encore quelques journaux qui ne sont pas tout à fait dans le ton voulu, Ainsi un policier note fort mal le *Flambeau*, trop mystique. « Cette mysticité, dans les circonstances actuelles, pouvant servir d'aliment au fanatisme, je la crois dangereuse. Je pense que ces homélies quotidiennes ne sont pas dans les intentions du gouvernement. »

Le gouvernement ou, en tous cas, le policier préfère le *Journal des Dames* dont un numéro contient « un très agréable article sur le départ de 4000 petits amours qui quittent les bannières de Vénus pour passer sous celles de Mars. Cet article, dans son aimable légèreté, est ce qu'on appelle une harangue patriotique de boudoir. » Parlez-moi de ça.

On comprend M^{me} de Staël écrivant : « Certes, s'il ne s'agissait dans tous ces écrits que de l'opi-

nion de leurs auteurs, qui ne saurait les mépriser? Mais ces plaisanteries indécentes précèdent des persécutions barbares, mais ces calomnies absurdes préparent à des condamnations illégales et tous ces faiseurs de gros mensonges exécutent la danse des sauvages autour du malheureux qu'ils vont dévorer. »

Si la presse n'est pas libre, les élections ne le sont pas davantage. Tous les jours on invente une nouvelle exclusion. L'égalité n'existe pas plus que la liberté. Il y a une classe de vainqueurs patriotes et une classe de suspects « dont le sort dépend de quiconque sait les attaquer en les accusant de royalisme ». « C'est la tyrannie de la faction dominante sur la nation entière. »

Aussi, conclut notre auteur, « dans cet Etat, qui est heureux ? Personne en France. Je ne crois pas qu'il y ait un homme, obscur ou puissant, qui fasse un projet pour l'année suivante, qui ne cherche à réaliser de quelque manière une fortune indépendante, qui ne rompt avec plaisir avec tous ses souvenirs et ne changeât tout à l'heure son sort, son nom, son existence, contre celle d'un habitant paisible de l'Amérique. » Et que serait-ce, ajoute-t-elle encore, si je parlais de vertu ! Enfin, elle conclut : « Il nous faut une paix constitutionnelle et découvrir comment elle se peut conclure sans ouvrir la porte aux ennemis de l'Etat, ni sans perpétuer la tyrannie révolutionnaire. « Elle est ainsi amenée à étudier de plus près la Constitution.

De la Constitution.

Il y a, dit M^{me} de Staël, deux manières de considérer les constitutions, ou comme la théorie des droits politiques de l'homme les plus illimités, ou comme une application sage de cette théorie aux circonstances locales de chaque peuple. « Or le défaut fondamental de la constitution française, c'est de s'écarter de la théorie abstraite, sans rencontrer la modification heureuse. Il n'y a pas de liberté parfaite dans une association de 30 millions d'hommes. » Le gouvernement représentatif donne une grande liberté de fait, mais « il n'y a point de démocratie dans un pays gouverné par 750 députés sur 30 millions d'hommes ». Il n'y a de vraie démocratie que sur la place publique d'Athènes. Dans un grand état européen comme la France il a fallu « réduire l'exercice de la liberté au pouvoir de choisir un homme sur cent mille pour prononcer, au nom de la nation, sur tous ses intérêts ». Le maintien de la propriété est aussi un sacrifice au principe métaphysique de la liberté. De plus, les Républicains, inquiets d'un esprit public qu'un long usage de la liberté n'a pas encore formé, maintiennent les lois révolutionnaires, parce qu'il est impossible encore de confier à la nation la défense de sa liberté.

Tant qu'une génération nouvelle n'aura pas été formée à la liberté, il faut prolonger, en France,

« quelques portions du pouvoir conservateur entre les mains des Républicains ». C'est-à-dire qu'il faut prolonger la dictature révolutionnaire. Jusqu'alors on a vu la dictature des particuliers. M^{me} de Staël voudrait y substituer la dictature des institutions. On pourra ainsi démocratiser la constitution à mesure que l'esprit public fera des progrès.

De même, la nation n'est pas assez remplie de l'amour et de la science de la liberté pour qu'il soit possible de remettre tous les pouvoirs au hasard des élections annuelles. Il est notoire que le résultat de ces élections serait défavorable au maintien de la République. C'est pour cela que les Républicains « suppléent à l'esprit public par une multitude de lois de circonstances qui soumettent la majorité à la minorité ».

Mais il est bien dangereux de proclamer le principe de la liberté et d'avoir recours à l'arbitraire pour commander les élections. « Il vaudrait mieux former un Corps conservateur qui assurerait la stabilité constitutionnelle de la République. On pourrait ensuite laisser toute liberté dans l'élection du conseil des Cinq Cents. Les élections seraient libres et les révolutions impossibles. »

Le Corps conservateur que M^{me} de Staël préconise ferait la sécurité de la République : « Placez les hommes dans une situation qui leur promette, pour toute leur vie, l'indépendance, la fortune et un certain degré de pouvoir, et vous êtes assuré qu'ils défendront, au péril de leur vie, l'ordre de

choses qui prendra soin de toute cette vie s'ils la conservent. Mais si vous donnez aux hommes trois ans d'une assez faible existence que rien ne garantit et dont le renouvellement est très incertain, ils céderont, pour la plupart, à toutes les chances de changement et surtout ils ne s'exposeront à aucun danger pour l'éviter. »

Voilà une observation que la pratique du régime représentatif n'est pas venue contredire. En conséquence M^{me} de Staël demande que le Conseil des Anciens soit nommé à vie et que ce soit dans son sein que les Cinq cents fussent obligés de choisir les candidats pour le Directoire. « Le Corps permanent devra plus tard se recruter parmi les députés des Cinq cents. Mais, à son origine, il devrait être composé de 150 membres des trois assemblées nationales de France, de 50 hommes choisis parmi les députés nouveaux, l'Institut, les penseurs les plus éclairés de France et 300 parmi les militaires qui se sont le plus distingués dans le cours de cette guerre. » Il faudrait surtout qu'un revenu considérable leur assurât, non seulement l'indépendance, mais la considération attachée à la richesse.

Cette idée, fort pratique, eût épargné peut-être quelques gros scandales parlementaires, si elle avait été accueillie par nos législateurs. M^{me} de Staël ne veut pas se laisser éblouir par la vertueuse pauvreté de la République. On perd la France avec quelques traits de l'histoire romaine. En France, il faut que le pouvoir protège la propriété au lieu

de rivaliser avec elle, tandis que, « maintenant, le pouvoir est d'un côté et la fortune de l'autre. Par conséquent, la propriété est en guerre avec la législation. » Mettez ensemble au contraire le pouvoir, la fortune, les vertus, les lumières et « l'amour de l'ordre et de la tranquillité aura la majorité. » Sans doute, la propriété est une modification du principe de la liberté naturelle, mais le régime représentatif est aussi une dérogation nécessaire à ce principe idéal. Il ne faut pas se faire d'illusions, le régime représentatif est un système politique tout nouveau que l'on méconnaît quand on le mêle avec les lois de la démocratie. Rousseau l'a dit : « Il n'y a point de démocratie là où il faut un gouvernement représentatif. » La constitution de l'an III, celle de 1793, chère aux Jacobins, ne sont pas plus démocratiques que l'institution proposée par M^{me} de Staël. On n'y a jamais introduit la démocratie que « par des discours hypocrites motivant des actions despotiques et furieuses. » Rien n'est meilleur qu'une parfaite démocratie. Mais alors il faut renoncer à la gloire de sa patrie, aux progrès des sciences, des arts, du génie. La France avec ses 30 millions d'hommes est condamnée au régime représentatif et il faut qu'elle s'applique à le comprendre car on n'en a « encore donné ni le principe, ni l'appréciation. » « L'objet du système représentatif, c'est que la volonté du peuple, autrement dit, les intérêts de la nation soient tous défendus et protégés comme si la nation elle-même pouvait le

faire en se réunissant sur la place publique. »

Le système représentatif ne tient donc pas à la proportion variable des députés, à la proportion des représentants avec les représentés. Car vous ne rendriez pas un pays plus libre en doublant le nombre de ses représentants. « Vous établiriez la confusion, les factions, la division de son corps législatif, *et, comme tous ces malheurs amènent le despotisme*, en augmentant le nombre des députés, vous auriez détruit les effets de la représentation, c'est-à-dire que la volonté du peuple n'aurait plus d'interprète. Ce qui est essentiel au contraire, c'est que « le corps législatif soit organisé de manière que l'indépendance des sentiments n'ait rien à craindre et l'ambition des factieux rien à espérer. »

Rien n'irait mieux à ce but que l'institution de ce corps conservateur dont il était question plus haut. On a toujours senti que, ce qu'il fallait représenter, ce sont les intérêts. Or il y a dans les sociétés deux grands intérêts : le besoin d'acquiescer, et celui de conserver. Rien n'est donc plus naturel que de faire représenter dans un gouvernement « les deux grands intérêts sur lesquels la société repose ». Mettez dans le corps conservateur élu à vie les principaux auteurs de la Révolution et « vous placez les principes démocratiques sous la sauvegarde des formes aristocratiques ». En donnant une place honorable et fixe dans l'Etat aux hommes ardents et factieux, « vous annulez leurs défauts par leurs intérêts ». M^{me} de Staël fait ensuite cette

observation curieuse et juste : « Dans les premiers temps, les Cinq Cents, élus librement, seront plus aristocrates dans leurs principes que les Anciens parce que les affreux souvenirs du régime révolutionnaire remplissent seuls encore les âmes jeunes et enthousiastes. Mais, au bout de quelques années, l'innovation populaire sera le mobile du conseil élu et la conservation constitutionnelle, l'objet du conseil permanent. »

Il faut, en tout cas, établir dans une branche quelconque des pouvoirs une élection libre. « Et c'est ce que nous n'avons pas encore vu. » « Les terroristes, les royalistes dominant tour à tour les assemblées électorales. On établit pour les élections des formes de liberté et une pratique de tyrannie. C'est du *volontaire forcé* (1). » Or, en commandant les élections, « on détruit dans l'esprit du peuple le respect dû au gouvernement républicain ». Le principe élémentaire de tout gouvernement représentatif, c'est la liberté indéfinie des élections.

Avec ce système, on ramènera, dit-on, les

(1) Il y a dans les idées politiques de Mme de Staël comme dans le langage qui les exprime une logique interne, une fermeté qui n'ont pas été assez remarquées. Ainsi, en 1794, dans ses *Réflexions sur la paix*, elle dit déjà, en parlant des terroristes, qu'à l'aide des idées démocratiques, ils « commandaient l'enthousiasme au nom de la crainte, obtenaient à la fois les avantages de ce qui est volontaire et de ce qui est forcé ». Le Directoire n'avait pas renoncé à cette méthode.

élections royalistes qui ont précédé le 18 fructidor. Il n'y aura pas de dommage réel, si on place au centre du gouvernement le corps permanent que préconise M^{me} de Staël, un corps immuable dont la force soit telle qu'il puisse et combattre et ramener tout esprit contraire au sien. On n'aurait plus besoin alors de recourir aux mesures révolutionnaires auxquelles les républicains font appel pour corriger le défaut d'esprit public. « S'il faut une dictature, comment ne pas la chercher dans des institutions légales au lieu de l'abandonner à des violences arbitraires ? »

Rendez la liberté aux élections des Cinq Cents, et si vous instituez un conseil permanent, vous n'aurez plus rien à craindre des factions terroristes ou royalistes : tel est en somme le résumé de ce suggestif chapitre qui, malheureusement, n'est pas complètement terminé.

Des Ecrivains.

C'est l'amour de l'égalité, la haine des préjugés qui a fait la Révolution. La philosophie en est la pensée fondamentale. Fonder un gouvernement sur des bases philosophiques, « c'est la plus belle des pensées ». Mais c'est aussi « la source de toutes les folies humaines quand des hommes qui ne savent pas lire se sont fait une religion de la propagation des lumières ». C'est ce qui fait qu'on a vu en France « la plus vague de toutes les théories

défendue par les passions les plus positives... Nous avons vu les sectaires de la philosophie abandonner toute la théorie de la liberté aux faiseurs de phrases et retenir pour eux les moyens clairs et précis du despotisme le plus absolu ».

La philosophie sera le remède du mal qu'elle a fait « en jetant des torrents de lumières sur les principes et sur leur application ». Les hommes d'Etat, tous machiavélistes, s'imaginent que c'est une niaiserie que de recourir aux écrits pour gouverner les peuples. Mais ils n'ont pas compris le sens profond de la Révolution. Les hommes n'y sont rien, les idées y font tout. On a tout fait avec l'opinion en France, soit en la trompant, soit en l'excitant. Même pour préparer le triomphe des armées, il a fallu des journaux. Le principe de la Révolution est vrai, il faut seulement lui donner, grâce à la liberté de la presse, sa vraie direction. M^{me} de Staël préfère les écrits aux baïonnettes et c'est un fait que, dans la Révolution de France, « les raisonnements, faux ou justes, ont été la première cause de tout ».

Ce sont les philosophes qui ont fait la Révolution, ce sont eux qui la termineront. Puisque c'est la philosophie qui est le principe de la Révolution de France, « c'est par les lumières et non par les armées que son état peut s'améliorer ». Tant que la force sera nécessaire, la force abusera. « Il n'y a que les écrivains qui peuvent, dans leurs médita-

tions, trouver le point qui concilie les intérêts et les principes, les opinions des vainqueurs et le repos des vaincus. »

Quel a été le grand malheur de la République? C'est qu'elle a précédé de dix ans les écrits qui l'auraient préparée. Il faut maintenant « que les écrivains pressent les pas de l'esprit humain pour lui faire rejoindre la République qui l'a devancé ». Les Républicains se trompent sur la marche de l'esprit national. Ils demandent d'abord des institutions républicaines et une éducation publique. Il faut renverser les termes. Il faut « que les lumières précèdent les institutions pour leur permettre de s'établir ». Certes, l'instruction publique est un moyen d'influencer l'esprit national, mais « qui doit suivre et non précéder son mouvement ». D'abord, à moins d'une tyrannie sans exemple, « les pères n'enverront point leurs enfants aux écoles publiques, s'ils ne sont pas convaincus des vérités qu'on y prêche ». Ensuite, « les écrivains font marcher l'esprit public plus vite et plus loin qu'une éducation nationale. » « Les écrivains sont donc la source de tous les biens que la France peut espérer. »

Quel but maintenant doivent se proposer les hommes de lettres? Il y en a de deux sortes, les écrivains philosophes et les écrivains d'imagination. Les idées des premiers sur la perfectibilité humaine ont été tournées en ridicule parce qu'« on s'est servi des moyens les plus atroces pour établir ce qu'on appelait la liberté ».

C'est qu'en effet, on a réuni des chimères à des vérités. Cette perfectibilité humaine est cependant bien saisissable, surtout depuis l'invention de l'imprimerie, qui a « fondé le règne du genre humain ». Avant l'imprimerie, l'histoire elle-même ne pouvait servir à connaître les progrès de l'esprit humain. On s'est perdu aussi dans des recherches oiseuses sur l'origine de la société. Mais, depuis l'imprimerie, on peut mesurer les degrés parcourus et « chaque degré parcouru étant assuré, on peut prévoir le suivant avec certitude ». Grâce à l'imprimerie, « nous tenons d'une manière fixe la chaîne des idées ». En appliquant aux idées de tous genres la méthode géométrique on est certain d'obtenir la certitude. Le calcul des probabilités s'applique aux passions humaines comme aux coups de dés. « Le hasard (1) est pour l'individu, jamais pour l'espèce, et tout ce qui est science, c'est-à-dire idée générale est indubitablement susceptible de calcul. »

Applicant elle-même cette idée, M^{me} de Staël affirme que les écrivains philosophes termineront la guerre qui se livre de son temps au sujet de la science politique. Parmi les hommes qui « avancent l'époque où la certitude s'emparera de la science

(1) M^{me} de Staël a déjà dit la même chose dans son livre *Sur l'influence des Passions*. Il n'y a pas de hasard en politique : « Dans la réunion d'un certain nombre d'hommes les résultats sont toujours pareils. »

politique », elle cite Condorcet, Sieyès, Godwin (1), Benjamin Constant.

L'éloquence est aussi d'un grand pouvoir en France. « Elle fait passer les idées dans le sang, elle transforme en impulsion électrique la conviction du raisonnement, l'analyse du devoir, et ramène l'homme à sa nature physique, non pour l'avilir, mais pour l'enflammer ; elle fait battre son cœur, couler ses larmes ; elle lui inspire le courage, la vertu, le dévouement de soi-même, comme des mouvements involontaires qu'aucune réflexion ne pourrait arrêter. »

(1) Villiam Godwin (1756-1836), petit-fils et fils de pasteurs presbytériens, avait passé du calvinisme au déisme. De 1778 à 1783, il avait été pasteur d'une Eglise non-conformiste à Londres. Mais, « la hardiesse de ses opinions ayant déplu à ses co-sectaires » (c'est ainsi que se rédigeait la biographie des non-conformistes aux environs de 1873), il abandonna l'Eglise pour la politique. Il se mit à étudier l'organisation des sociétés, la forme des gouvernements. Son traité *De la justice politique* (1793) fit sensation. Très radical dans ses opinions, il veut néanmoins que les réformes s'opèrent sans secousses, sans révolutions. Car les révolutions entraînent des maux incalculables. Elles détruisent les libertés publiques et manquent leur but en retardant les réformes. Son roman de *Caleb William* est de 1794. Il a écrit aussi une *Histoire de la République* d'Angleterre dans laquelle il étudie particulièrement Cromwell. M^{me} de Staël, qui l'avait lu avec soin, lui emprunte quelques idées et Benjamin Constant a laissé manuscrite la traduction d'un de ses ouvrages. Cf. Ch. Coquelin et Guillaumein, *Dictionnaire d'économie politique*, art. Godwin.

Les écrivains politiques, par exemple, feront bien de se garder de là « métaphysique du vague ». Rien n'est plus dangereux, car les factieux s'emparent de ces théories inoffensives et se chargent d'en montrer les inconvénients.

Il y a aussi une sorte de perfectibilité qui ne peut jamais être ni légale, ni politique. « Quand il serait à désirer que tous les hommes fussent enthousiastes de la liberté, dévoués à leur patrie, le pays le plus tyrannisé de la terre, serait celui où de telles vertus seraient exigées. » Il en est ainsi d'ailleurs de toutes les autres. Les théories chimériques servent de prétexte au despotisme et inspirent le dégoût de la vie aux rêveurs malheureux.

Les écrivains d'imagination peuvent aussi rendre de grands services à l'esprit national. Le goût a changé. Les plaisanteries de Voltaire n'ont plus d'effet. C'est que « la conduite de quelques prêtres n'est plus en contraste avec les avantages qu'ils tirent de la religion, l'absurdité de quelques dogmes avec les guerres de religion qu'ils produisaient... » Ce qui reste aux auteurs comiques, c'est la nature. Il faut espérer que, chaque jour, ils peindront davantage la société.

Peindre la nature avec plus de vérité, cela ne veut pas dire qu'il faut avilir l'art par le mauvais goût et la grossièreté. Les expressions féroces sont aussi condamnables et aussi dégoûtantes. « N'offensez pas l'ouvrage du Créateur en appelant naturel ce qu'il y a de plus grossier au monde. »

Le rôle que M^{me} de Staël attribue aux écrivains dans la formation de l'esprit national fait comprendre la place qu'elle assigne en France à l'Institut national. Il doit obtenir la première considération en France. Pour elle, Bonaparte, en se faisant recevoir de l'Institut, « a montré à l'opinion publique sa véritable route ».

On voit par cette indication que M^{me} de Staël a partagé un moment pour Bonaparte l'engouement général. Il n'y a rien là qui doive nous étonner. A l'heure où elle écrit, toute la France a les yeux tournés vers l'heureux général. Dans un rapport de police de l'an VII, on lit cette note : « Le nom de Bonaparte était utile pour assurer le succès du 18 fructidor, aussi le laissa-t-on créer sa réputation... L'armée d'Italie était l'armée de Bonaparte, Bonaparte et son armée se déclaraient contre Clichy... Mais je n'ai pas besoin de déclarer que l'influence du général prenait déjà son ascendant naturel au-dessus de tous les éléments civils. Son nom était presque une autorité constituée, son effigie était dans toutes les chaumières en remplacement de celle de Capet. Les chansons des carrefours étaient des hymnes à sa gloire (1)... »

M^{me} de Staël était trop clairvoyante pour ne pas s'occuper d'un homme qui avait conquis une si-

(1) *Tableaux décadaires* rédigés par Barbet pour l'instruction du Directoire du 15 au 30 pluviôse an VII. Archives nationales, A, F^{III}, 43, dossier 264.

tuation pareille. Mais, a-t-elle été aussi loin dans l'admiration et dans les avancées que le dit M. Paul Gautier par exemple ? Je ne le crois pas (1). Elle a vu d'abord en Bonaparte le soldat philosophe qu'il prétendait être. Son hommage s'adresse nettement à Bonaparte « membre de l'Institut ». Mais, dès lors, elle est en éveil sur les périls de l'esprit militaire et quand elle comprendra que le soldat de génie n'est qu'un faux philosophe et qu'il menace la liberté autant et plus que le Directoire, elle ne tardera pas à se séparer de lui (2). On sait ce qu'il lui en a coûté. Qu'il s'agisse du Directoire ou du

(1) M. Paul Gautier raconte, pour prouver la poursuite acharnée de Bonaparte par Mme de Staël, une anecdote empruntée au *Memorial* qui me paraît bien suspecte. Mme de Staël aurait pénétré à l'improviste dans l'appartement de Bonaparte, rue Chantier et comme celui-ci s'excusait d'être à peine vêtu. « Peu importe ! lui dit-elle, le génie n'a pas de sexe ! » D'après une autre version, c'est Mme de Staël qui fut l'objet des poursuites de Bonaparte et elle sut le tenir en respect. Décidé comme il l'était, Bonaparte pénétra un jour chez elle. Celle-ci lui fit dire qu'elle n'avait pas encore fait une toilette convenable. Le premier consul entra sans permission en disant : « Le génie, Madame, n'a pas de sexe. » C'est tout aussi vraisemblable, peut-être davantage. Cf. Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*.

(2) Schlégel, dans le *Correspondant*, de Hambourg, a dit : « Mme de Staël a beaucoup estimé Bonaparte comme général, mais, depuis son consulat, elle s'est ouvertement prononcée contre son ambition et son despotisme. » C'est la note juste. Cfr. Cousin d'Avalon, *Staelliana*, p. 106.

premier consul, M^{me} de Staël républicaine et libérale, éprise de justice comme de liberté, ne pouvait pas être épargnée par la logique du despotisme.

En attendant l'heure où elle se réveillera de ses illusions, elle signale déjà théoriquement le danger de l'esprit militaire. « Rien n'est plus digne d'admiration que le succès des armes, mais rien n'est plus contraire à la liberté que l'esprit militaire. » L'esprit militaire explique tout, marche à tout par la force. La liberté n'existe que par l'appui des lumières. L'esprit militaire sacrifie les hommes, la liberté multiplie leurs liens entre eux, l'esprit militaire fait haïr le raisonnement comme un commencement d'indiscipline, la liberté fonde l'autorité sur la conviction. Il faut en France se garder de cet esprit ; il faut tendre à l'ascendant des lumières pour fortifier les principes de la Révolution. Le despotisme redoute les penseurs. Les monarques encouragent et soutiennent poètes et artistes, « mais ils ne veulent pas de la pensée. Elle seule est un juge ».

Sous le règne de l'égalité, au contraire, il faut que les penseurs aient le premier rang parce que seuls ils veulent fonder les institutions sur la théorie du raisonnement.

Les philosophes auront à rendre un autre service, c'est d'introduire quelques réformes dans l'usage de la parole, de nous préserver de sa perfidie, de son ineptie. L'esprit de parti s'est montré trop tolérant « envers la bêtise qui se rallie sous

ses bannières. A la fin, elle fait nombre. » Et pour prouver son dire, M^{me} de Staël reproduit quelques-unes des phrases usées qu'on entend d'un bout de l'Europe à l'autre : « *Citoyens, le fédéralisme lève sa tête hideuse ; l'anarchie est prête à nous dévorer ; le monstre du royalisme va nous y précipiter ; ces vampires,* » etc...

Enfin, les écrivains philosophes travailleront à faire disparaître les fureurs de l'esprit de parti. « Pour finir une Révolution, ce qu'il faut surtout, c'est de la tolérance, celle surtout qui naît de l'étendue de l'esprit. »

Des Religions.

En terminant le chapitre consacré aux Ecrivains, M^{me} de Staël disait : Hors du cercle de leurs passions, les hommes n'admirent que la vertu. « Pitié, courage, justice, générosité : voilà les seuls principes de toutes les émotions de l'homme. » Dans le chapitre suivant, elle fait un pas de plus : « Il me paraît prouvé, dit-elle, que la moralité des hommes a besoin du lien des idées religieuses ». Ainsi s'ouvre un chapitre intéressant et curieux qui nous permettra de rectifier bien des erreurs souvent émises sur les idées religieuses de M^{me} de Staël.

M. Eugène Ritter, par exemple, dans ses intéressantes *Notes sur M^{me} de Staël* (Genève, 1899) rappelle un mot de B. Constant qui, au printemps de l'an II, disait dans sa brochure sur les *Réactions*

politiques : « On travaille avec zèle au rétablissement des préjugés religieux », et il ajoute : « Cette mauvaise humeur qu'il avait eue en voyant la renaissance des idées religieuses, je crains que M^{me} de Staël ne l'ait partagée ». Cela est exact; s'il s'agit du catholicisme officiel. On comprend que M^{me} de Staël, persuadée comme elle l'était que le rétablissement du catholicisme, c'était la restauration de l'autorité sous toutes ses formes et la chute de la liberté, se soit, un peu plus tard, enfermée chez elle pour ne pas voir Bonaparte rentrer de Notre-Dame dans les anciennes voitures du roi, mais cette hostilité aux formes dogmatiques des religions officielles ne doit pas nous tromper sur ce que pense M^{me} de Staël au sujet des idées religieuses elles-mêmes. Nous voyons par les pages que nous allons analyser, qu'en religion comme en politique, il n'y a pas eu chez M^{me} de Staël un changement brusque, une crise rapidement dénouée par des affirmations nouvelles, mais au contraire une lente et sûre évolution. M. A. Sorel devra reporter de quelques années en arrière le chapitre qu'il consacre à la crise religieuse de notre auteur (1). Elle a dit elle-même : « J'ai toujours été la même, vive et triste. J'ai aimé Dieu, mon père et la liberté » (2). Ce mot à Chateaubriand est plus vrai qu'on ne l'a cru. Elle a bien mêlé quelques humains à ce triple

(1) A. Sorel, *M^{me} de Staël*, Paris, Hachette, p. 435.

(2) Voyez : Cousin d'Avalon, *Staelliana*.

amour de Dieu, de son père et de la liberté, mais au fond elle dit juste. Elle est vaguement religieuse dès ses premiers écrits. Ici, elle va préciser sa pensée.

L'homme donc, d'après elle, a besoin pour sa vie morale du secours des idées religieuses. Sans doute, il y a des exceptions. Il y a des hommes honnêtes sans idées religieuses. Ils trouvent « dans l'habitude le supplément à la réflexion de la vertu ».

Mais ces exceptions n'infirmes pas la règle et c'est surtout dans une république qu'une religion est nécessaire. La liberté dont on jouit sous ce régime, « exige plus de volontaire dans les actions des hommes ». « Plus vous donnez d'influence aux volontés individuelles de la nation, plus vous avez besoin d'un moyen qui moralise le grand nombre. » Montesquieu avait déjà dit que le principe des républiques était la vertu. Or, « la morale et la morale liée par les opinions religieuses, donne seule un code complet pour toutes les actions de la vie, un code qui réunit les hommes par une sorte de pacte des âmes, préliminaire indispensable de tout contrat social. »

M^{me} de Staël n'admet pas l'insolente prétention des philosophes qui veulent bien une religion pour le peuple, mais qui la repoussent pour eux-mêmes. Elle trouve cette assertion détestable. Les idées religieuses lui paraissent également nécessaires à tous les hommes, à tous les degrés d'instruction. C'est même sur son expérience religieuse person-

nelle qu'elle fonde son affirmation : « je crois que dans tous les sacrifices obscurs et froids de son intérêt à la justice, dans tous les sacrifices où il faut combattre le sang au lieu de s'y laisser entraîner, résister au ressentiment, à la colère, à l'ambition, je crois, j'ai souvent éprouvé, qu'il faut recourir à une idée religieuse. »

Et si on lui demande : Comprenez-vous donc l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ? Elle répond : « On ne comprend que les idées qui sont pour ainsi dire inférieures à nos facultés. Les matérialistes non plus ne savent rien de leur système, excepté qu'il combat celui des déistes. L'athéisme est une idée purement négative. Or, comme le monde, la vie est un fait positif, la négation l'explique encore moins que l'adoption des idées religieuses.

Les philosophes ont combattu les idées religieuses sans voir, qu'au fond, elles ne sont pas autre chose que les sentiments qu'ils ont préconisés. « Qu'est-ce que la dignité de l'homme, si sa nature est purement animale ? Qu'est-ce que la perfectibilité de l'esprit humain, si nous n'avons pas l'idée du terme suprême de l'intelligence et de la vertu ? Au fond de l'amour de la réputation, de l'estime de soi, des triomphes de la conscience, il y a « l'espoir d'un recours au delà du monde, au delà de la vie, je ne sais dans quel point de l'univers sensible ; mais sans ce recours du ciel, que deviendrait la nature humaine, que deviendrait l'homme sous le joug de l'homme ? »

Mais il faut distinguer entre les religions et les idées religieuses. Les religions, « tout ce qu'on appelle les révélations étant l'ouvrage des hommes, c'est à des considérations politiques, qu'il faut attribuer l'adoption et les modifications de toutes les religions dites de l'Etat; il me paraît tout à fait du ressort des législateurs d'influer par tous les moyens justes et par conséquent par les seuls efficaces, sur la diminution progressive de telle ou telle croyance dogmatique qui s'accorde mal avec la nature du gouvernement. Les républiques ne peuvent succéder aux monarchies que par un changement de religion. Le corps des prêtres dans une religion où il fait corps, doit, ou faire partie de l'Etat, lui devoir son existence, courir les mêmes dangers que lui, ou être intéressé à son renversement ». Voilà ce qu'accorde M^{me} de Staël. Avec sa générosité foncière et sa pénétration ordinaire, elle ajoute aussitôt : Mais quel abus on a fait de ce principe ! Pourquoi a-t-on été jusqu'à la persécution ? « Quel être humain peut être assez sûr d'une combinaison de son esprit pour y sacrifier une classe de cent mille hommes dont les individus sont personnellement innocents ? »

La persécution est toujours la preuve de l'impuissance du génie du législateur. Il existait mille manières d'affaiblir successivement l'influence de la religion dominante en France. On a choisi la seule qui torture les individus sans atteindre le but de l'Etat. On a dépassé le but, « on a porté at-

teinte à toute idée religieuse, à toute idée de morale, ainsi donc à tout lien social. »

Il fallait éclairer le peuple par degrés sur l'absurdité de ses dogmes, en le dirigeant vers des idées plus simples et plus relevées. Il fallait, en d'autres termes, propager en France un autre culte que la religion catholique. Car « toutes les opinions qui tiennent au sentiment et à l'imagination ne peuvent être détruites qu'en les remplaçant ». Il faut estimer et satisfaire l'imagination comme toutes les autres facultés de l'homme, et, comme elle ne supporte aucun vide, il faut conserver en elle tout ce qu'on n'a pas remplacé.

Mais quel culte aurait-il fallu substituer à la religion catholique ? La République française met le raisonnement à la base de toutes ses institutions. Elle doit donc écarter « toute religion qui aurait pour base ce qu'on appelle des dogmes, c'est-à-dire des mystères, qui s'appuierait sur la croyance aveugle », car « toute religion de ce genre aurait besoin de se fonder sur les mêmes arguments qui, différemment appliqués, relèveraient la noblesse et le trône ». Or, il y a deux religions établies sur des bases rationnelles, la théophilanthropie et le protestantisme. Dans le Manuel des théophilanthropes la raison et la morale la plus pure sont réunies. Mais le protestantisme paraît pourtant préférable à la théophilanthropie. « Les protestants se rattachent à une longue liste de souvenirs religieux, et rien n'est plus nécessaire à une religion qu'une antique

origine. » De plus, « les protestants ont des ministres qui, se vouant à l'instruction publique, développent la morale et les idées religieuses tout ensemble. Ils sont pères et citoyens. Les théophilanthropes au contraire n'ont pas encore « choisi parmi eux, de ces hommes qui, renonçant à jamais à toute autre carrière, se vouent uniquement à la morale, à la piété, à la douleur. »

Que ce soit celle des protestants ou des théophilanthropes, il faut que la République établisse une religion de l'Etat. « Il n'existe que ce moyen de détruire l'influence de la religion catholique. » Si vous ne salariez aucun culte, la foule se décidera par l'habitude. Si vous avez un culte d'Etat, « alors l'Etat aura dans sa main toute l'influence du culte entretenu par lui et cette grande puissance qu'exercent toujours les interprètes des idées religieuses sera l'appui du gouvernement républicain ». Il faut à une nation une religion d'Etat « pour qu'elle ne confonde pas la destruction de quelques dogmes avec le mépris de tous les cultes. »

M^{me} de Staël voudrait que cette religion d'Etat fût le protestantisme plutôt que la théophilanthropie pour de nouvelles raisons. Les théophilanthropes sont des amis ardents de la République, mais le peuple les regarde trop comme chargés d'une mission politique. Les protestants seraient crus davantage en prêchant la République comme d'accord avec les idées religieuses. Les ministres protestants de plus ont été jusqu'ici renommés pour leur mo-

ralité, et, dans les rangs des théophilanthropes, il s'est glissé des hommes souillés de sang.

En tous cas, il est temps de chercher des moyens « d'arracher la nation à la corruption inouïe qui, chaque jour, fait de nouveaux progrès. » Suit un tableau de la démoralisation générale qui est un important témoignage historique. Appuyée sur ces raisonnements et sur ces faits, M^{me} de Staël conclut en disant qu'il faut chercher dans les idées religieuses un secours aux philosophes comme aux républicains. Les philosophes avaient les lumières, les républicains la puissance, ils voulaient également rendre la nation vertueuse et libre et « ils n'ont pu la préserver du dernier degré de la dépravation. »

Que reste-t-il à ce peuple ? L'amour de la patrie. On le retrouve dans le dévouement des armées, comme chez certains hommes qui sont restés enthousiastes de la République ; et encore ces hommes ont-ils souvent tiré de ce sentiment vrai de funestes conséquences. C'est pourquoi le chapitre suivant sera consacré à montrer ce que doit être le véritable amour de la patrie.

**Des devoirs politiques,
des vertus et des crimes politiques
ou De l'amour de la Patrie.**

Le salut du peuple est la loi suprême. Le premier qui a dit cette parole, remarque M^{me} de Staël,

n'a pas imaginé l'application qu'on en ferait. Elle peut servir à Robespierre pour appuyer son système. On en peut conclure faussement qu'une injustice a des avantages politiques.

Sans doute, dans les Républiques, l'amour de la patrie est la première vertu, mais « par vertu on n'a toujours entendu que le sacrifice de soi » et, « nulle part, l'accomplissement d'une injustice n'est comptée au nombre des services que l'on doit rendre à sa patrie. »

On dira : Quoi, même pour le salut de 30 millions d'hommes on ne devrait pas commettre une injustice ? M^{me} de Staël fait observer justement que « rien n'est plus dépravateur de la morale que cette manière de supposer des circonstances qui n'arrivent jamais pour jeter du doute sur un précepte d'une application journalière. »

« Je me chargerais toujours de prouver, ajoutet-elle, dans quelque événement historique qu'on me racontera, que jamais une injustice n'a été utile à une nation. » Si l'on peut immoler un innocent pour le salut de quelques citoyens on peut en faire massacrer 20000, si la nation augmente en population. Et ce qui est vrai pour la mort s'applique à tous les autres genres d'injustice. Donc, ce qu'exige l'intérêt d'une nation, c'est le sacrifice de soi, ce sont des sacrifices légalement imposés à tous par chacun, mais jamais une injustice ou une bassesse ne peuvent être comprises parmi les devoirs du citoyen. Quand on s'est

éloigné de ce principe, on a eu les crimes et les hypocrisies du Comité de Salut public.

On arrive aux mêmes conséquences, si, sans oser dire qu'il soit permis de condamner un innocent pour ce qu'on croit l'intérêt d'une nation, on se met à déclarer coupables tous ceux que l'on voudra punir. Avec ce système on condamnera sans jugement, des classes, des catégories. Tel homme sera déclaré coupable d'avance d'après ses opinions. Or « la société ne doit arriver à l'individu qu'à travers la loi ». « Il ne peut y avoir de criminel aux yeux de la société que le citoyen déclaré tel d'après une loi antécédente. Tout individu puni d'une autre manière est un innocent aux yeux de la justice sociale. »

Il est permis à la volonté nationale, à la société de fixer ce qui constitue pour elle un délit politique, mais il n'est pas permis à la société de punir ces délits par des formes arbitraires. « Le privilège et la proscription sont des erreurs sociales du même genre, car c'est de même soustraire des citoyens à la loi. » « Dès que vous avez rendu la loi commune à tous, vous vous êtes assurés de la douceur de la loi. »

On pourra dire que la majorité peut imposer des lois très despotiques à la minorité. « Oui, c'est un effet des fureurs de parti que de diviser un pays en majorité et minorité, en maîtres et esclaves, mais, dans un pays où la justice règne, il n'y a ni majorité, ni minorité, ni un ni plusieurs, mais tous se

soumettent également et aux lois de la morale universelle, et aux lois particulières à son pays. »

L'étude des conséquences de ce principe, funeste quand il est mal entendu, le salut de la patrie est la loi suprême, a conduit M^{me} de Staël à cette affirmation générale : « La morale est la seule idée unique sans danger. » « Le fanatisme, la plus funeste des passions, n'est jamais que le despotisme d'une seule idée sur l'esprit de l'homme. » Les catholiques du *Compelle intrare* et les terroristes ont la même maxime : le salut du peuple est la première loi. Le fanatisme est dangereux en lui-même. « Il l'est aussi par la multitude des hommes de mauvaise foi qui se range autour de lui. » Le règne du fanatisme « multiplie dans un pays le règne des ambitieux parce que les talents distingués ne sont plus aussi nécessaires pour avoir l'espoir de parvenir. » Le fanatique se méfie des esprits éclairés. Il répète à sa manière le : « Bienheureux les pauvres en esprit. » Aux fanatiques et aux ambitieux se joignent bientôt les peureux « qui se montrent violents par crainte de la violence ». C'est ainsi qu'est née la Terreur. Il fallait du fanatisme pour soutenir, au nom de la vertu, ce qui est mal en soi.

Mais enfin, à travers les fanatiques, les ambitieux, les effrayés, comment pourra-t-on rétablir en France de la morale ? Par des lois positives, par le frein de l'opinion, en faisant appel à la pitié ? On a essayé tout cela sans succès. Pour rétablir en France de la morale, il faut donc « bannir de son

gouvernement, de sa législation, tout principe fondé sur le fanatisme et reprendre les lois positives de la morale comme les seules d'accord avec une Constitution naturelle. » Après avoir répondu aux objections qu'on peut lui faire, M^{me} de Staël termine son chapitre par ces paroles d'une si haute inspiration : « Le hasard n'est pas du ressort de l'homme. Il ne peut admettre pour règle de sa conduite que la justice et la vertu... Toute autre combinaison est gigantesque, monstrueuse. L'homme y fait l'avance du crime sans avoir jamais en sa puissance le résultat. Ayant abjuré la morale, il est entré dans ce chaos que Milton nous a représenté, gouverné par le hasard et, comme Satan, il ne pourra jeter un pont sur l'abîme pour retourner vers le ciel. »

De la Puissance de la Raison.

Ce dernier chapitre de l'ouvrage en forme la conclusion. C'est peut-être le plus beau de tous, le plus enlevé, le plus complet. On sent que l'auteur lie sa gerbe, qu'elle veut réunir en une conclusion impressive tous les arguments, toutes les raisons qu'elle aperçoit en faveur de sa thèse : il faut terminer la Révolution et fonder la République en France.

La première partie du chapitre est un exposé historique de grande valeur dans lequel notre auteur offre aux esprits modérés un tableau animé et vivant « des fautes qui ont été commises à l'époque

la plus heureuse de la Révolution », c'est-à-dire dans la période qui a précédé le 18 fructidor. Quand on est étranger à l'esprit de parti, dit M^{me} de Staël, on ne peut « concevoir comment la raison, c'est-à-dire les idées justes sur toute chose ne frappent pas les hommes réunis. » Et comment, du moins, l'intérêt n'éclaire-t-il point sur l'intérêt ? Les hommes honnêtes et modérés qui ont provoqué par leurs imprudences le 18 fructidor n'ont jamais voulu voir l'abîme où ils précipitaient eux-mêmes et l'Etat.

Voulaient-ils rétablir la royauté ? Mais il est insensé de penser rétablir une institution comme celle-là du vivant de ceux qui l'ont renversée. Quand on veut renverser la République, il faut tirer l'épée au lieu d'imprimer des phrases, et si on ne veut que réformer les lois révolutionnaires, il ne faut pas se compromettre avec les royalistes. Il y a des Républicains qui ont commis cette faute. S'ils avaient réussi dans leurs projets, ils auraient amené la contre-Révolution qu'ils ne voulaient pas. Ils n'ont obtenu que le retour d'un état révolutionnaire. « On était libre de fait et parfaitement libre en France à l'époque de l'arrivée du nouveau tiers en prairial. Ce qu'il fallait craindre alors, c'était les progrès du royalisme. « Sur 120 journaux criés dans Paris, 4 étaient directoriaux, 4 modérés et 112 royalistes. » Et dans ces journaux royalistes « tout le venin de la parole était versé sans mesure sur les hommes les plus différents de nature et de

conduite. » Les Républicains qui se sont alliés aux Royalistes sont donc sans excuse. Ils disent bien qu'ils se réservaient d'abandonner leurs alliés le jour où ils auraient obtenu le renversement des lois révolutionnaires. Mais, en politique, on ne s'arrête pas ainsi où l'on veut. Ce sont ces fautes politiques qui ont ramené forcément le Directoire aux mesures révolutionnaires. Après avoir ainsi exposé les erreurs passées, M^{me} de Staël présente quelques principes simples mais incontestables aux hommes modérés. Elle leur rappelle que « le temps est pour eux, jamais la crise. Ainsi donc ils doivent s'occuper des améliorations possibles à telle heure, tel jour, mais renoncer à tout ce qui peut amener un mouvement ». « La coalition naturelle des amis sages d'une liberté juste, c'est avec les républicains exaltés et non avec les Royalistes, parce qu'il y a une base de vérité dans le système républicain dont l'application seule a besoin d'être dirigée, tandis qu'il y a une base d'idées fausses dans le système royaliste. » Voilà ce que M^{me} de Staël demande aux modérés au nom de la raison et de la morale. Elle s'adresse ensuite aux Révolutionnaires, au nom de la raison encore, mais dans son rapport avec leur intérêt et celui de la République.

« La première base d'une République, c'est le patriotisme national. » Au nom du patriotisme, M^{me} de Staël demande aux révolutionnaires de renoncer aux moyens d'exception sans quoi l'esprit d'un peuple libre ne se formera jamais. « La France

serait gouvernée cent ans comme elle l'est à présent que jamais la nation ne deviendrait républicaine. »

Qu'on jette un regard sur la France, quels sont les progrès qu'a faits l'esprit républicain sur la masse ? » La nation est indifférente au milieu des partis. « Le calendrier républicain, les dénominations, les fêtes républicaines, tout exige un ordre ou une menace du gouvernement. Rien ne se fait de soi-même, rien n'est spontané, ni dans les esprits, ni dans les cœurs. » Il n'y a point d'opinion publique et, sans elle, il n'y a pas de patriotisme dans un pays. La majorité de la nation est démoralisée. C'est qu'il y a une contradiction absolue entre la beauté des principes républicains et les pratiques détestables des agents du pouvoir. « *Aucun privilège ne séparera les citoyens entre eux* et, tous les jours, une classe d'hommes, les prêtres, sont déportés à la Cayenne sans pouvoir se faire entendre. *Les lois que vous-mêmes aurez faites protégeront vos propriétés* et, tous les jours, on peut être inscrit ou laissé injustement sur la liste des émigrés. Le désespoir du malheur a jeté la masse dans l'apathie. « La morale et le bonheur sont les liens des peuples libres avec leur gouvernement. » On ne rétablira ces liens qu'en renonçant aux mesures révolutionnaires.

Qu'on ne dise pas qu'elles sont utiles à la défense de la République. Elles anéantissent au contraire tout esprit public. « La force rend de plus la force nécessaire. La colère s'accroît par la colère elle-

même. Enfin, on ne peut prévoir à quel point peut arriver la rage des opprimés, la violence des puissants et la corruption des neutres. »

« Il presse donc extrêmement que les Républicains changent de système. Il faut modifier la Constitution, de manière que tous ses pouvoirs habilement combinés assurent la force des Républicains pour maintenir la République et captiver ensuite l'opinion par tous les moyens qui rendent certains de la diriger.

« Le Directoire peut ramener l'esprit républicain à la morale, la Constitution à la liberté, la nation, l'univers entier au bonheur. Mais il est impossible qu'il maintienne son système actuel sans changements notables. »

La morale a des revanches certaines. Il est de l'intérêt de la République et des révolutionnaires de prévoir son invincible retour. Il ne faut pas que ce retour s'annonce « comme une réaction contre la liberté ». La morale philosophique mais austère sera l'esprit national de France dans un temps beaucoup moins long qu'on ne l'imagine. On peut voir comme un pressentiment de ce retour de la morale « dans l'hypocrisie des plus vils mortels, dans les déclarations de quelques journalistes contre les mœurs actuelles ». « Je crois, ajoute M^{me} de Staël, que ce changement s'opérera par la République et non contre elle », mais il presse que les républicains en donnent le signal.

A mesure que notre chapitre marche vers sa

conclusion, le style s'échauffe, le ton s'élève, l'argumentation est plus pressante et plus vive et le tout se termine par un morceau magnifique où l'on sent palpiter l'âme ardente, la pitié passionnée de la femme éloquente et généreuse qui voulait sauver la République en arrêtant la Révolution.

« Ah quel effet produirait tout à coup sur les âmes des hommes se montrant tels qu'on peut se les peindre, Républicains et généreux, imitant des Romains leur amour, leur fierté pour leur patrie et des anciennes mœurs françaises, le respect pour la faiblesse, la clémence pour les vaincus, philosophes dans leurs conceptions, intrépides dans leurs mesures et d'un caractère d'autant plus inébranlable, qu'ils l'appuieraient sur la base du monde : la vertu !

« Honneur à l'homme, au parti qui tiendraient de leur courage, de leur énergie républicaine le droit de parler de bonheur plutôt que de conquête, de liberté plutôt que de soupçons, de constitution plutôt que de lois révolutionnaires, enfin et surtout de pitié plutôt que de vengeance ! On ne peut imaginer l'effet que produirait sur la nation française le pouvoir agissant par la justice et terminant les secousses, les fureurs, l'oppression des partis et des mouvements révolutionnaires. On a si besoin d'être heureux que rien, rien que cela seul ne peut émouvoir en France. Les lauriers, les tributs, les richesses du monde pourraient-ils consoler celui que dévorerait un chagrin secret ? Eh bien, la nation

française est blessée au cœur. Le spectacle de l'injustice, de la cruauté, du sang, de l'échafaud ont flétri tous les âges. L'existence n'est plus qu'une lutte entre le dégoût de la vie et l'effroi de la mort.

« Vous, en petit nombre, qui gouvernez la foule et qui possédez la puissance, voulez-vous rendre à la nation l'existence morale ? Recherchez les vieux éléments dont se compose la nature humaine, tout ce qui, dans tous les temps, produit des émotions vraies, les caractères dont on a fait le modèle des héros de la poésie, les sentiments qui ont servi de mobiles aux plus grands effets de l'éloquence sur la multitude, les plus beaux traits cités dans l'histoire des héros, enfin, tout ce qui, depuis le commencement du monde, lia les nations à leurs chefs et l'estime de la postérité aux souvenirs des siècles passés, partout vous trouverez des principes de morale, d'élévation, de générosité, servant aux uns de modèle idéal, traçant aux autres le sillon de la gloire, partout et toujours captivant l'assentiment universel. Eh bien ! usez de ces anciens secrets que les trésors des temps vous révèlent et vous ressuscitez l'esprit public et vous retrouverez de l'admiration, et il y aura là, près de vous, autour de vous, une nation libre, vivante. Elle se réveillera de sa stupeur à ces mots qui font sortir du cœur les sentiments que la crainte et l'infortune y tenaient renfermés comme dans leur dernier asile. »

Le Supplément.

Nous avons rejeté en supplément un certain nombre de notes qui ont servi à M^{me} de Staël pour la rédaction de son ouvrage. Nous avons vu que, dans l'Introduction de son livre *Sur l'Influence des Passions*, elle en annonçait déjà la seconde partie mais en ajoutant : « En m'en occupant, je vois qu'il faut longtemps pour réunir toutes les connaissances, pour faire toutes les recherches qui doivent servir de base à ce travail. » Ces recherches elle les a faites. Ses lectures ont été nombreuses. On voit qu'elle a lu Machiavel, Beaufort et son Histoire de la République romaine, Rousseau, Condorcet, Rœderer, Godwin et Smith, Sieyès, sans parler des ouvrages de son père et de Benjamin Constant, son ami. Elle connaît aussi de l'Olme, Constitution de l'Angleterre, Genève, 1790. Les notes que nous donnons en appendice trahissent tout le désordre d'une composition rapide. Ce sont tantôt des notes de lecture avec renvoi aux pages des volumes consultés, tantôt des réflexions rapidement jetées sur le papier, tantôt encore des fragments rédigés, destinés à être insérés dans le corps de l'ouvrage. Il nous a semblé qu'elles ne seraient pas sans intérêt pour les historiens de la littérature ou les spécialistes de l'histoire politique.

Tel qu'il se présente, nous serions bien surpris que l'ouvrage entier ne soit pas remarqué des esprits attentifs. Sans doute, il apparaîtra bien

vite qu'il n'a pas été revu par son auteur. Il y a des lourdeurs, des répétitions, des obscurités, des bavures de style. M^{me} de Staël écrit vite, comme elle parle. Elle barre d'un trait rapide ce qui est mal venu et elle raye si vite qu'elle oublie souvent de supprimer entièrement la phrase sacrifiée. Il a fallu la relire avec une extrême attention.

Mais que sont ces défauts, à côté de l'ampleur de la pensée et du style, de la haute inspiration qui remplit l'ouvrage tout entier ? Tantôt elle s'indigne avec une superbe abondance, tantôt elle discute avec une fermeté virile. M. Faguet a dit du livre *Sur l'Influence des Passions* : « C'est un livre à la fois très original, d'un admirable accent personnel et un livre où respire ce qu'il y a dans l'âme du xviii^e siècle, ce qu'il y a de plus pur et de plus tendre. C'est du Vauvenargues et quelque chose de plus (1). » Nous ne serions pas surpris de lui entendre dire *Des circonstances actuelles* : « C'est du Rousseau, avec de l'expérience, de la sagesse et de la raison. »

M. Faguet dit encore : « La jeunesse élevée par M^{me} de Staël pour ce qui est des idées, n'a pu que former une génération très noble, très généreuse et très distinguée. » Nous souhaitons que le présent livre serve à former de nobles jeunes hommes pour le service de la République et de la patrie.

JOHN VIÉNOT

(1) *Politiques et moralistes du xix^e siècle*, 1^{re} série. p. 133, 184.

DES CIRCONSTANCES ACTUELLES
QUI PEUVENT
TERMINER LA RÉVOLUTION
et des principes qui doivent
FONDER LA RÉPUBLIQUE
EN FRANCE

« Pauci, ut ita dixerim, non modo aliorum, sed etiam nostri superstites sumus, exemptis o media vita tot annis, quibus juvenes ad senectutem, senes prope ad ipsos exactæ ætatis terminos per silentium venimus. »

TACITE, *Vie d'Agricola*.

« Nous sommes un petit nombre resté de nos amis et pour ainsi dire de nous-mêmes, tant d'années pendant lesquelles, à travers la douleur et le silence, les jeunes sont arrivés à la vieillesse et les vieillards au dernier terme de la vie. »

J'ai choisi ces lignes pour épigraphe (1) ; où est-il le cœur auquel elles ne répondent pas ! Nos jeunes, nos vieillards, nos faibles, nos tout-puissants, qui

(1) On trouve aussi, en tête de l'ouvrage, la réflexion suivante : « Rousseau a écrit : « la liberté d'une nation ne vaut pas la vie d'un homme innocent. » Il est permis, je dirai plus, il est ordonné à une femme de n'avoir pas un cœur plus audacieux qu'un philosophe. En allant à Ermenonville, j'ai choisi cette ligne des écrits de Rousseau pour l'écrire sur sa tombe. Il me semblait que dans le lieu qu'il habitait, c'était celle dont le souvenir devait lui être le plus doux ».

donc oserait se dire heureux ! Invincibles guerriers, qui d'entre vous-mêmes ne donne à la vie quelques-uns de ces regrets dont le courage ne pourrait s'offenser. Hélas ! nous souffrons tous. Les uns sont agités, les autres sont aigris, les autres succombent sous le poids des destinées, d'autres secouent l'existence comme les flambeaux des Euménides, pour en faire sortir quelques étincelles qui les éclairent en les éblouissant. L'avenir n'a point de précurseur.

Le guide de la vraisemblance, de la probabilité n'existe plus. L'homme erre dans la vie comme un être lancé dans un élément étranger. Ses habitudes, ses sentiments, ses espérances, tout est confondu. La douleur seule encore lui sert à se reconnaître, et la continuité des souffrances forme l'unique lien que nos jours conservent entre eux. L'Univers entier semble jeté dans le creuset d'une création nouvelle, et tout ce qui existe est froissé dans cette terrible opération. La sensation morale est de trop, à travers de semblables chocs. On nous peint le chaos et la naissance du monde comme précédant celle de l'homme, mais de nos jours, au contraire, l'être sensible assiste au changement, au renouvellement général de tout, et l'âme porte tous les coups dont la terre même est ébranlée. Est-ce donc pour le cours entier de notre vie que nous serons infortunés ? Ne nous restera-t-il du bonheur que les souvenirs du premier âge, et jamais notre sang ne coulera-t-il en paix dans nos veines ? La Révolu-

tion française se terminera-t-elle de notre temps? Verrons-nous la République, si glorieuse par la victoire, pour jamais fondée sur la justice et l'humanité? Cesserons-nous de souffrir et par l'indignation et par la pitié, et verrons-nous les rangs naturels de l'Etat se coordonner avec certitude, la vertu dans le pouvoir, le crime dans le mépris, l'innocence dans le repos?

Hélas! la Providence seule sait à quelle époque cet avenir commencera pour nous. Vous qui lisez, moi dont un vague espoir inspire en cet instant les pensées, une peine, un malheur sans ressources nous attend peut-être demain; mais, sans remords sur le passé, il nous reste assez de calme pour étendre par la méditation et la pensée nos facultés intellectuelles.

A travers tant d'écrits sur la politique, je n'ai point encore trouvé ce qui répond à mon système. J'ai vu des écrits contre les principes théoriques de la Révolution française, qui respiraient d'ailleurs la plus pure morale. J'ai vu des Philippiques violentes contre les crimes de la Révolution française; mais, quelque juste que soit l'horreur qu'ils doivent inspirer, on n'y voyait que le but de ramener d'anciens préjugés et de perpétuer par des personnalités inutiles ou par des injustices perfides, des haines toujours funestes. J'ai vu des écrits qui renfermaient une théorie politique dont l'abstraction me semblait aussi vraie que spirituelle, mais ils gardaient le silence sur tout ce qui se commet-

tait au nom de cette théorie. J'ai vu d'autres écrits apologistes du crime même, et j'ai plaint ces malheureux hommes qui se flattaient d'échapper à travers une idée générale et de nous faire adopter une doctrine exécrationnelle, pour confondre leur conduite dans des sophismes, pour exprimer leurs actions par une langue métaphysique, comme s'ils pouvaient les placer dans l'abstraction et leur ôter ainsi leurs caractères sanglants.

Les opinions et les sentiments que je crois les meilleurs ne sont exprimés dans aucun de ces écrits. Il me semble donc que, pour avoir quelques chances d'être utile, il faut être véritablement enthousiaste de la théorie du système républicain, s'interdire absolument de rappeler le passé par des attaques individuelles, de reprocher leurs fautes à ceux qui les ont expiées ou qui peuvent les expier encore. Il me semble qu'il faudrait beaucoup accorder à la violence des circonstances précédentes, beaucoup accorder surtout à l'espoir de réunir et d'apaiser. Je crois aussi qu'il n'est pas permis de vanter une théorie sans exprimer son opinion sur les moyens avec lesquels on croit l'appliquer. Celle qui devrait à son existence de femme la certitude de n'inspirer aucun ombrage, de n'être soupçonnée d'aucune ambition personnelle, aurait quelques avantages pour dire la vérité. Ce livre donc sera d'accord avec les opinions théoriques des vainqueurs et les sentiments des vaincus. Je ne désignerai ni les hommes, ni les querelles particulières

qui sont, pour ainsi dire, la pâture des factions. Puisse-t-il faire appeler, au milieu même de la tourmente des événements, le terme nécessaire où rien ne peut empêcher que, tôt ou tard, ils arrivent.

Je veux chercher, dans les circonstances actuelles, ce qui peut terminer la Révolution, dans les principes éternellement vrais; ce qui doit fonder la République en France. Et comme avant de marcher à ce but, il faut se répondre à soi-même qu'il est honnête en soi et utile à son pays, j'examinerai d'abord, dans cette introduction, les principes républicains en eux-mêmes, leurs avantages dans l'application, et je tâcherai de prouver que les crimes de la Révolution ne sont point une conséquence du système républicain, mais que c'est, au contraire, dans ce système qu'on peut en trouver le meilleur et le seul remède. Mon intention est que ce traité ne soit applicable qu'à la France. Sa Révolution faite, les immortelles victoires de ses armées, les résolutions intrépides de son gouvernement directorial ont aplani tous les obstacles qui la séparaient de la République, et le repos pour la France est dans l'adoption des principes de ce gouvernement. Quant au principe de propagande qui fait vouloir des Révolutions dans les autres pays, mon esprit ne voit sur la terre aucun principe assez évident pour pouvoir l'établir au prix du sang. D'ailleurs, il est deux moyens de propager les principes démocratiques, le raisonnement et les armes. Le bonheur de la France, les écrits de ses philosophes amèneront nécessairement

des changements politiques dans le reste de l'Europe. La force des choses le veut ainsi. Ces changements opérés par la conviction se feront volontairement et sans secousses déchirantes, d'accord avec les lumières, mais la propagande armée n'est et ne peut être qu'une conquête et, de longtemps un peuple conquis n'a l'énergie nécessaire pour être libre. En effet, ce qu'il y a de beau dans la Révolution française, c'est qu'elle a été faite par les Français; ce qui assure la gloire de nos armées, c'est d'avoir repoussé les étrangers qui prétendaient donner une constitution à la France.

Dans un pays où les Français voudraient porter la liberté, même à main armée, que devrait leur répondre un républicain comme eux? Je partage vos opinions, je les ferai, si je le puis, triompher parmi mes concitoyens, mais si vos armées franchissent les frontières de ma patrie, n'importe dans quel but, n'importe sous quelle promesse, vous attendez à l'indépendance de mon pays, à ce droit naturel antérieur à toutes les combinaisons sociales; je me réunis à mes compatriotes pour vous combattre, oui, pour vous repousser, tant qu'il nous restera des forces. Vos guerriers invincibles pourront être triomphants, mais jamais libérateurs. Si vous vous éloignez de nos contrées, de nouveau, je soutiendrai les principes que vous professez. Si vous vous en rapprochez de nouveau, je reprendrai les armes. Le sentiment de la liberté fait rejeter avant tout l'influence étrangère. Les habitudes de la sou-

mission ne préparent point les âmes à la République, et pour mériter votre estime, frères Français, ce n'est pas vous accueillir qu'il faut, c'est vous imiter.

Si tel est le langage que doivent tenir les républicains étrangers, j'ai donc raison de ne considérer aujourd'hui, dans l'Europe nouvelle, que la France, et de penser que d'elle seule doit venir l'exemple et le bonheur.

Avant d'examiner les circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution, et les principes qui doivent fonder la République, il faut examiner si le but qu'on se propose est utile, je vais donc, dans cette introduction, analyser les principes démocratiques en eux-mêmes, avant de rechercher les moyens d'en consolider l'établissement. Cette analyse sera tout à fait distincte des événements de la Révolution de France ; je considérerai les principes en eux-mêmes, et non les horribles circonstances qui ont accompagné leur adoption prétendue. Passant ensuite au cruel examen des crimes de la Révolution, je montrerai comment, selon mon opinion, ils ne sont en aucune manière une conséquence des principes dont ils se sont si injustement appuyés. Qui pourrait, en effet, consacrer ce qu'il a de forces à soutenir le système républicain, si l'on pouvait lui attribuer la moindre analogie avec les atrocités inouïes qui ont précédé ?

Après donc m'être rendu compte de mon but, je tracerai la route que jecrois la meilleure pour y parvenir.

INTRODUCTION

De l'égalité politique, de la souveraineté et du gouvernement représentatif.

L'égalité politique n'est autre chose que le rétablissement de l'inégalité naturelle. Toutes les distinctions héréditaires sont une inégalité factice quelquefois d'accord, mais souvent en opposition avec l'inégalité naturelle. Quand vous admettez tous les hommes à la concurrence de tous les emplois et que vous assurez la liberté du choix par de bonnes institutions constitutionnelles, vous êtes assurés que les hommes les plus éclairés, les plus honnêtes, les plus considérés seront appelés par le peuple à le gouverner. Je vais donc traiter d'abord abstractivement la théorie du gouvernement républicain de France, sans aucune application aux événements de la Révolution ; ensuite j'examinerai la nature et la cause de ces affreux événements, avant de présenter les divers moyens qu'on peut offrir pour terminer la Révolution et fonder la République.

Les horreurs et la confusion de la Révolution avaient appelé à la tête des affaires les âmes les plus féroces, les caractères les plus vils, les es-

prits les plus bornés, mais, loin que, sous le règne de Robespierre, l'égalité politique existât, il y avait une sorte d'aristocratie retournée, si l'on peut se servir de cette expression, mille fois plus odieuse que la véritable. La puissance révolutionnaire commandait les nominations par la terreur des supplices, au lieu des choix dictés par le hasard de l'hérédité, et la pairie du crime, et les privilèges des vices remplaçaient les rangs arbitraires et les distinctions injustes. Ce n'est donc pas l'égalité politique que l'on combat, quand on vante la suprématie de la vertu, des lumières, de l'éducation, de la propriété même qui, donnant aux candidats et plus d'intérêt à l'association politique, et plus de temps disponible pour l'instruire, leur méritent à cet égard le suffrage de leurs concitoyens. L'égalité politique, loin donc de combattre ce genre de suprématie est instituée pour la rétablir. De quelle manière tous les auteurs philosophes, tous les auteurs comiques ont-ils attaqué les institutions sociales? C'est en mettant en opposition le rang de l'homme et sa valeur personnelle. Ils ont fait ressortir l'ignorance des rois en contraste avec leur pouvoir sur les autres hommes, les mœurs condamnables des prêtres en contraste avec les principes de la religion dont ils tenaient leurs dignités, l'insouciance, la prodigalité, l'égoïsme, la dissipation de la noblesse en contraste avec les devoirs que leur imposaient leurs immenses avantages. L'égalité politique détruit entièrement ce genre de disparate ; elle proportionne

le pouvoir aux facultés individuelles, et l'influence sur le sort des autres aux plus grands moyens d'être utiles. On pourrait dire avec beaucoup plus de raison, aux partisans de l'inégalité héréditaire, qu'ils sont indifférents aux distinctions naturelles de l'éducation et du mérite, qu'aux défenseurs de l'égalité politique ; car il se peut très facilement qu'il y ait des fils de nobles et de rois qui, se reposant sur leur fortune faite, soient les hommes du monde les plus grossiers, tandis qu'il est impossible que le choix libre du peuple, c'est-à-dire l'opinion publique, ne recherche pas les lumières et les vertus. Il faut retrancher de tous les arguments des adversaires de l'égalité politique ceux par trop évidents contre la domination des hommes grossiers et vicieux, et rétablir la question, savoir : s'il faut donner la préférence à l'aristocratie naturelle, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs, ou à l'aristocratie héréditaire, c'est-à-dire aux distinctions que le temps, le hasard et la conquête ont transmises aux hommes, qu'on a tâché d'expliquer par le raisonnement, mais auxquelles le raisonnement n'a jamais donné naissance. Nous sommes de votre avis, disent les philosophes moralistes, les antagonistes des philosophes politiques. Assurément nous voulons bien du gouvernement des meilleurs, et nous le préférerons même à celui des nobles ; mais comment vous assurerez-vous que les choix du peuple seront toujours bons ? Nous voilà donc arrivés à la seconde question, qui seule peut jeter

quelque doute sur la première, incontestable en elle-même. Ce n'est jamais que par les conséquences c'est-à-dire par l'application, qu'on peut attaquer les principes.

En fait de problème politique, il y a deux termes fixes, la vérité philosophique et naturelle dans la base de l'institution, et le bonheur et la liberté dans le résultat. Le problème, c'est la réunion de ces deux termes, la route qu'il faut tracer de l'un à l'autre, mais le point dont on part et celui auquel il faut arriver sont invariables. L'égalité politique est de droit et de nature. L'égalité politique est donc adaptée au bonheur de l'homme, et si les législateurs n'en ont pas encore obtenu de résultat, c'est qu'ils n'ont pas trouvé l'application simple d'une idée vraie, c'est qu'ils n'ont pas mis d'ensemble dans leurs conceptions. Benj. Constant a dit : Les erreurs et les vérités ont leur enchaînement nécessaire. Si vous jetez une vérité dans un ordre de choses où il reste encore beaucoup d'erreurs, vous croyez que tout le mal vient de la vérité, parce que c'est elle en effet qui met tout en fermentation. Mais étudiez quelles seraient les conséquences naturelles de cette vérité, et si vous voyez qu'elles manquent toutes, n'accusez pas la vérité, mais ce qui l'environne. La conséquence immédiate de l'égalité politique, c'est le droit de chaque homme ayant les conditions requises pour être citoyen, à concourir à la formation des lois qui le gouvernent. Ce qui constitue la démocratie pure ou le gouvernement re-

présentatif (le pouvoir exécutif n'étant toujours qu'un délégué), c'est l'organisation du pouvoir législatif.

Mais (1) depuis que les raisons politiques ont amené des associations trop nombreuses pour pouvoir rassembler tous les habitants d'un pays dans la place publique, on a imaginé d'y suppléer par le gouvernement représentatif. C'est à cette conséquence que le principe commence à se modifier. C'est alors que les localités, les circonstances amènent tels ou tels changements indispensables, et c'est dans ce genre de combinaisons que se placent toutes les erreurs. Il y a beaucoup de raisons politiques qui détournent des associations assez resserrées pour y établir la démocratie pure dans ce pouvoir législatif. Il y en a même qui peuvent détourner, dans l'état actuel de l'Europe, certaines puissances du système fédératif. Dans la nécessité donc où l'on se trouve de contenir l'abus des associations nombreuses, il ne peut pas y avoir de doute que le gouvernement représentatif est le seul qui maintienne le principe immuable de l'égalité des droits politiques; mais (2) dans quelle proportion faut-il sa-

(1) On lit d'une encre et d'une main différente, en tête de ce paragraphe, le mot *retranché*. Cette indication se retrouve assez souvent dans le cours du manuscrit; nous n'en avons pas tenu compte, parce qu'il y a intérêt à connaître l'opinion entière de M^{me} de Staël et parce que ces indications nous paraissent provenir de l'expérience et de la main même de Benjamin Constant.

(2) Une note de l'auteur porte ici : reprendre tous ces principes dans le chapitre de la Constitution.

crifier l'exercice de ces droits ? Voilà la question qu'aucune loi positive ne peut fixer et qui est tout à fait résolue par le calme, le bonheur et la liberté du pays qui a adopté telle mesure de proportion à cet égard (1). Il est évident que, suivant la fréquence des élections, le nombre des représentants, la division des Chambres, la force du pouvoir exécutif surtout, le nombre des électeurs par rapport à celui des élus, la forme du gouvernement représentatif est entièrement changée. Sept cent cinquante individus représentent-ils également 30 millions d'hommes ! Deux chambres, quatre degrés d'élection pour la nomination du pouvoir exécutif représentent-ils le peuple comme des chefs qui seraient nommés dans la place publique ? Des élus pour un an, pour trois, pour cinq ou pour 20 ans seraient-ils également dépositaires de la volonté nationale ? Que de questions ne se présentent-elles (2) pas à l'esprit, quand vous quittez le principe de la démocratie pure, pour arriver au gouvernement représentatif. Le constitutionnel de 1793 et celui qui vous dirait qu'un seul homme, quelque despote qu'il soit, s'il est élu, garantit la liberté et les droits du peuple, ces deux sortes d'opinions absurdes se soutiennent et s'attaquent par les mêmes moyens. Tant que vous

(1) Ce sacrifice est comme celui de l'impôt. Rendez le tribut trop grand, le peuple est opprimé ; rendez-le trop faible, le gouvernement n'a pas de quoi maintenir la sûreté publique.

(2) Un lapsus de M^{me} de Staël lui fait écrire : *ils*.

considérerez des députés élus dans un tel rapport avec la population générale, comme l'image toujours fidèle des droits et des désirs des représentés, je dirai au partisan de 1793 (1) : qu'est-ce qui vous persuade que 700 hommes, dans une seule Chambre, représentent 30 millions d'hommes ? Pourquoi fixez-vous ce nombre de gouvernants, beaucoup plus resserré en proportion de la population du pays, que les oligarchies les plus attaquées ? On sera obligé de répondre qu'il y aurait confusion et que l'assemblée serait alors factieuse et désordonnée, si le nombre était plus grand. C'est une réponse de pure considération et non de principes. Or si une fois l'homme de 1793 admet qu'une représentation anarchique par la nature de son organisation ne représenterait pas la volonté nationale, il faut qu'il discute avec moi, si une seule Chambre, de quelque manière qu'elle soit composée, ne donne pas toujours une assemblée factieuse tyrannisée par quelques chefs, tout à fait opposée à la volonté du peuple qui l'aurait choisi. Il faut que, par les mêmes raisons, il discute avec moi et de quelle manière il faut organiser la seconde Chambre pour qu'elle assure l'indépendance des délibérations, et quel pouvoir il faut donner au Directoire pour assurer l'exécution des lois, et quelle durée dans les délégations de puissance, assure la stabilité des institutions, et toutes ces questions enfin qui, d'accord avec les deux grands

(1) C'est-à-dire de la Constitution de 1793.

principes de l'égalité politique et de l'élection primitive des fonctionnaires publics par le peuple, modifie de mille manières le système représentatif. Quel principe peut-on donc trouver, qui serve de base à ces différentes modifications toutes dépendantes des localités et des circonstances, et toutes nécessitées par l'expérience même de la Révolution de France et les combinaisons de tous les moralistes ? Voici celui qui me paraît l'essence du gouvernement représentatif : c'est que ce sont les intérêts de la nation, et non les individus qui la composent, qui sont représentés. Reprenons en effet par des idées simples l'origine de la représentation. Les citoyens sont trop nombreux pour discuter ensemble, trop éloignés du centre pour s'y transporter : Ils nomment un fondé de pouvoir, pour discuter leurs affaires à leur place. Quel est leur but ? C'est de transporter leur intérêt personnel dans un ou dans plusieurs autres, suivant qu'ils trouvent qu'ils ont besoin ou de l'activité d'un ou de la sagesse de plusieurs, pour poursuivre ou ménager leurs intérêts. Pourquoi les privilégiés ? Pourquoi les Rois ne peuvent-ils jamais être les fondés de pouvoir de la nation ? C'est qu'ils ont un intérêt à part d'elle. Cette idée est parfaitement exprimée dans un écrit bien remarquable de Sieyès ! De quelque manière que vous combiniez les privilégiés, vous leur donnez bien un intérêt commun avec la nation. C'est l'esprit conservateur. Mais ils en ont toujours un séparé. C'est le maintien et l'accroissement de leurs avantages personnels

et distincts de la nation. Ils ne peuvent donc être ses procureurs fondés, tandis que tout individu faisant un avec elle n'a rien en lui qui s'oppose à défendre ses intérêts. Mais un factieux est, par rapport à la nation, aussi privilégié qu'un noble, et tout homme est factieux quand il y a de l'ambition à l'être. Il faut donc une liberté parfaite dans les élections, pour que l'homme choisi puisse exprimer le vœu national. Il faut qu'il soit garanti de toute atteinte illégale et, pour qu'il soit garanti de toute atteinte illégale, il faut une telle organisation dans les pouvoirs qu'ils ne puissent ni se tyranniser, ni s'entre-détruire.

Quand vous avez placé le principe de la représentation dans son objet, les intérêts de la nation défendus par ses procureurs fondés, vous voyez tout de suite votre route, parce que vous êtes d'accord sur votre but. Dans les affaires particulières de la vie, une association de 50 hommes peut ne choisir qu'un homme pour procureur fondé. Un seul homme, au contraire, suivant la complication de ses affaires, charge plusieurs personnes de ses intérêts. Partout l'individu, les individus qui ne peuvent agir que par eux-mêmes, cherchent à transporter dans un autre leurs motifs et leurs moyens pour arriver à leur but. La représentation n'est absolument que l'application politique de cette opération journalière de l'intérêt personnel. Les articles constitutionnels de la loi sont les restrictions que vous trouvez sage d'imposer à vos procureurs fon-

dés. S'ils étaient vous-mêmes, vous les imposeriez-vous ?

Mais, dira-t-on avec raison, les articles constitutionnels ont été rédigés par des représentants, et l'acceptation par le peuple est une pure forme. C'est que les articles constitutionnels devraient être, comme les droits de la morale, évidents pour tout le monde, et que le peuple rendrait en sachant ce qu'il veut.

Mais, sans se détourner par cette discussion hors du sujet actuel, il me suffit de prouver que le principe de la représentation n'est point ni la proportion des représentants avec les représentés, ni l'unité de la représentation, ni sa toute puissance. La représentation n'est pas *le calcul de réduction* (1), si l'on peut s'exprimer ainsi, qui donne en petit l'image du peuple. La représentation, c'est la combinaison politique qui fait gouverner la nation par des hommes élus et combinés de manière qu'ils ont la volonté et l'intérêt de tous.

Il pourrait y avoir une assemblée de tant d'hommes élus régulièrement par chaque canton qui, devenant factieuse par son organisation même, représenterait beaucoup moins le vœu national que le plus illégitime gouvernement du monde. Il ne s'ensuit pas de là qu'un seul homme qui gouvernerait une nation fit toujours exécuter son vœu et que

(1) Mme de Staël avait mis : l'image réduite. Puis elle a corrigé par l'expression qui est dans le texte.

Plusieurs le tyrannisassent. Mais il s'ensuit qu'il y a représentation, c'est-à-dire fidélité dans les procureurs fondés, là où règne l'intérêt et la volonté de la nation, et qu'il y a despotisme partout où ni l'un ni l'autre ne sont ni défendus ni écoutés.

Mais, me dira-t-on, le gouvernement anglais, tout abusif qu'il est à quelques égards, ne pourrait-il pas donner le résultat que vous regardez comme le principe de la représentation ?

J'ai déjà dit qu'il ne se pourrait pas que des privilégiés eussent le même intérêt que la nation. Mais ne pourrait-on pas au moins, dira-t-on, tirer au sort au lieu d'élire d'abord ? — Certainement, le sort vaudrait mieux que l'hérédité, parce que dans une nation où l'égalité politique serait établie, il ne pourrait pas tomber sur des hommes qui eussent un intérêt distinct de l'intérêt général. Mais, comme il n'y a qu'un homme interdit par la loi, à qui le hasard ou ses tuteurs donneraient un procureur fondé, il est naturel de laisser à la nation, libre dans ses élections, le droit de choisir ses procureurs fondés.

Mais quand une fois, vous avez admis le principe de la représentation des intérêts au lieu de celle des individus, toutes les modifications qu'exigent les différentes circonstances de localités, de mœurs, d'habitude, dérivent toutes d'une même cause et tendent au même résultat. Il n'y a, je le répète, de diversité que dans la route. Le point de départ et le point d'arrivée sont partout les

mêmes. C'est ainsi que la nature, uniforme et variée, a la même source et le même but, avec des moyens partout différents. Quand vous avez admis l'égalité politique et la représentation des intérêts de la nation, partout où elle ne peut pas exercer elle-même sa souveraineté, vous avez deux règles simples pour juger si un gouvernement est légitime dans sa source et représentatif dans ses effets : vous vous informez si personne n'y possède de droits héréditaires, et vous examinez si les intérêts et la volonté nationale gouvernent librement et véritablement. Si ce résultat n'est pas obtenu, vous étudiez à quoi tient le défaut de la représentation. Dans un pays de mœurs, d'habitudes et de productions différentes, vous voyez qu'il faut admettre la fédération, parce que des lois pareilles pour tous contrarieraient des intérêts de la plupart. Dans un pays où la force et la gloire nationale inspirent le besoin de l'unité, il vous faut combiner avec beaucoup d'art la représentation nécessairement très resserrée, l'organisation politique des procureurs fondés si loin de leurs commettants, pour qu'il n'y ait ni faction, ni tyrannie, pour qu'il y ait conservation sans despotisme et amélioration sans bouleversement (1). Enfin il faut que l'opinion publique soit le pouvoir souverain d'un gouvernement représentatif. Qu'il y ait une ou deux chambres, un directoire puissant en dépendant,

(1) Cf. Daunou, p. 40, *Union et confiance*, Paris, 1792.

trois degrés d'élection ou un seul, des pouvoirs longs ou temporaires, aucune de ces institutions ne sont ni défendues, ni commandées par le principe de la représentation. Dans tel pays, il faut les uns ; dans tel pays, il faut les autres pour assurer le triomphe de l'opinion publique. Si vous resserrez la représentation, vous avez tyrannie par esprit d'usurpation. Si vous la relâchez, vous avez tyrannie par esprit de faction. Il est reçu qu'aucun pouvoir ne peut se mettre au-dessus de la loi. Mais il ne faut pas que la loi puisse se mettre au-dessus de l'opinion, ou il n'y a pas de gouvernement représentatif.

Mais à quoi, dirait-on, reconnaître l'opinion ? Si l'on est de bonne foi, l'on en trouvera bien vite les caractères. L'opinion générale veut toujours la justice, la sûreté et le repos. Enfin, l'opinion se manifeste par les choix qu'elle fait et, de quelque manière qu'on coordonne le gouvernement représentatif, il faut que les élections qu'on abandonne sans restriction au choix des assemblées du peuple soient parfaitement libres. C'est l'arche du Seigneur d'un gouvernement représentatif que l'indépendance légale et de fait des choix et des élus du peuple. Il est bien aisé de connaître par la théorie quelle doit être l'opinion publique, puisque la nature des choix libres du peuple en est la preuve. Or, un gouvernement représentatif, ce n'est donc pas celui où il y a tant de députés par tant de districts, élus pour tant de temps, délibérant de telle manière. Une

conquête en réunissant quelques districts de plus, une élection rapprochée ou éloignée d'une année, un usage trop ou trop peu fréquent de l'urgence, porterait atteinte à ce calcul positif de la proportion représentative. Un gouvernement représentatif, c'est celui où la nation est gouvernée par des procureurs fondés, dont les pouvoirs, le nombre, la séparation sont combinés de manière qu'ils ont pour intérêt personnel l'intérêt général, comme d'habiles négociants imposent telles restrictions à leurs actionnaires, en choisissent tel nombre, leur donnent tel intérêt dans l'entreprise, tel droit de délibération en proportion de l'intérêt, afin qu'ils puissent se fier à eux pour plaider la cause de l'association tout entière. Jamais on n'a réglé dans les affaires particulières par des lois impliables pour tous les cas, pour tous les lieux, le nombre des procureurs fondés, leur pouvoir, leur mode de délibérer, etc. Mais, dans chaque circonstance, chaque homme, chaque association combine, et la procuration, et le choix de son procureur fondé, de manière à transporter son intérêt personnel à un autre. C'est là tout le secret de la constitution représentative. Il faut appliquer à la politique toutes les raisons qui guident heureusement et sagement tous les hommes dans les transactions de chaque jour où ils s'en remettent aux autres de leurs intérêts propres, et varier cette combinaison selon la grandeur du pays, le caractère de ses habitants, le nombre de ses troupes réglées, ses relations commerciales, etc. Les intérêts de te.

pays qui a surtout besoin pour les arts, le commerce, de tranquillité, exigent des formes lentes. Les intérêts d'une nation dont les habitants sont d'un caractère ardent et ambitieux exigent de la stabilité dans les pouvoirs. Les intérêts d'une nation dont les citoyens manquent d'émulation exigent des élections plus fréquentes, plus immédiates. Les intérêts d'une nation qui a besoin de maintenir son importance politique ont besoin d'un pouvoir exécutif fort; les intérêts d'une nation naturellement belliqueuse, d'une grande force législative; enfin vous expliquez tout ce qui est bon, utile et moral par la représentation des intérêts, et par la représentation du nombre des individus soumise à un calcul arithmétique, vous ne faites que chiffrer la tyrannie, ce qui ne change rien à ses effets. Le gouvernement représentatif a pour origine les associations nombreuses, qui sont une simple déviation de la théorie sociale. Si les élus régissent selon le vœu national, le gouvernement est représentatif de la souveraineté du peuple; mais pour se rapprocher dans ses résultats de son modèle, la démocratie pure, il faut qu'il s'en éloigne par les formes. Mettre la démocratie dans la représentation, c'est enchaîner la souveraineté du peuple, et la nation n'est libre que quand ses députés ont un frein (1) (digression sur la propriété). Maintenant donc que j'ai bien expliqué ce que j'en-

(1) Note sur la propriété, indique M^{me} de Staël. On trouvera cette note assez étendue à la page 44.

tends positivement par le système républicain, je dirai donc que l'égalité de droits politiques, l'exercice immédiat de la souveraineté du peuple, et, à son défaut, le gouvernement représentatif interprété comme je l'ai fait, représentation des intérêts, me paraissent deux principes et une conséquence incontestables en théorie et pouvant être utilement appliqués. Soit, me dira-t-on, mais quels avantages si grands nous procurera l'adoption de ces principes que ne nous valussent pas des gouvernements anti-principes, si vous le voulez, mais dont l'administration nous rendait heureux ? Je n'ai pas besoin de répéter mon opinion sur les révolutions à faire, mais en s'adressant aux peuples chez qui elles sont faites, je dirai qu'il y a de grands biens attachés à fonder son association politique sur des principes dont les calculs sont évidents et les sentiments naturels. Tout ce que vous soumettez au calcul, vous l'enlevez aux passions ; quand la certitude a gagné un point quelconque qui était l'objet d'une dispute, la discussion cesse, les passions abandonnent le poste où la raison s'est établie et transportent sur une autre question leurs armes et leurs fureurs. On ne se bat plus pour l'esclavage, on ne se bat plus pour les mystères religieux, on ne se bat plus pour la féodalité, on se bat encore pour l'hérédité ; dans moins d'un siècle, cette institution-là sera jugée, d'autres auront pris la place, et l'on n'imaginera pas davantage de se battre sur ce sujet, qu'aujourd'hui pour les erreurs anéanties par les

lumières universelles. Quand des préjugés luttent les uns contre les autres, la guerre n'est jamais finie. Entre les York et les Lancastre, les Guelfes et les Gibelins, le temps use la guerre, mais le temps paraît la ranimer ; mais, depuis que l'imprimerie enregistre les progrès de l'esprit humain, quand un principe a triomphé d'un préjugé, le pas en arrière ne se peut plus, les hommes ne sont pas susceptibles de se reprendre à l'illusion détruite, une erreur nouvelle est possible, la résurrection d'une erreur ne l'est pas.

Les institutions qui tiennent à des préjugés se maintiennent par le bonheur que donnent l'habitude et le repos, mais on ne peut ni les soutenir, ni surtout les recréer par le raisonnement, l'on ne peut y parvenir. Il y a donc un grand avantage à fonder son état politique sur un principe susceptible de démonstration ; c'est mettre à l'abri de la guerre intestine la base de son gouvernement, quand une fois le principe sur lequel il repose a été reconnu d'une évidence incontestable ; il se forme à cet égard une opinion universelle dont l'influence est toute puissante. Mais, dira-t-on, les passions reconnaissent-elles l'évidence même ? Elles ne naissent jamais que d'un espoir quelconque, elles ne s'attachent qu'à l'apparence de la probabilité : les fous veulent l'impossible, les caractères passionnés renversent les obstacles, mais les vérités reconnues ne deviennent point l'objet des passions effrénées. Dès l'enfance, l'homme s'habitue à connaître le cercle

du possible, et son imagination ne s'exerce que dans cet espace. Dans la lutte de la Révolution française, les aristocrates les plus invétérés n'ont pas songé à proposer le rétablissement de l'esclavage, et Platon, dans sa république idéale, ne suppose pas qu'on puisse s'en passer ; le temps et le raisonnement font ainsi justice de toutes les institutions fausses. Descartes a appliqué l'algèbre à la géométrie, il faut appliquer le calcul à la politique ; quand il y sera parfaitement adapté, les querelles politiques cesseront. Les passions des hommes sont aussi susceptibles de calcul que les frottements dans les machines ; dans un certain nombre de cas, le retour des mêmes événements est certain ; les passions d'une nation peuvent donc être calculées par un législateur, comme ses naissances, ses morts et ses mariages, et le dernier degré de la perfectibilité de l'esprit humain, c'est l'application du calcul à toutes les branches du système moral. Il y a donc un grand avantage à fonder son gouvernement sur des principes géométriquement vrais : c'est porter la paix de la démonstration dans la plus terrible cause de guerre qui ait déchiré les humains ; c'est établir entre les nations un principe de ressemblance qui doit triompher à la longue des autres diversités, car toutes finissant un jour par adopter la même théorie de gouvernement, malgré les diverses modifications, se ressembleront comme associations politiques, si elles diffèrent comme mœurs individuelles ; enfin les sentiments naturels tour à tour font des institu-

tions évidentes et reçoivent d'elles leur plus grand développement ; le sentiment naturel est instinct du calcul, c'est la sensation involontaire que la réflexion analyse, et lorsque, par une étude profonde de ce qui est vrai, vous êtes parvenu à trouver la raison métaphysique de tous les mouvements de l'âme, lorsque dans l'application ensuite, vous avez mis d'accord les institutions sociales avec les sentiments individuels, vous avez lancé l'homme dans l'immense carrière de la vérité absolue, de celle qui se compose du raisonnement et de l'impulsion, des deux natures physiques et morales qui nous servent à la découverte du bien et du mal. Ainsi le mouvement naturel qui rappelle à tout homme vertueux la confraternité humaine, ce mouvement est d'accord avec les institutions politiques qui la consacrent ; la générosité envers les faibles est d'accord avec la loi qui les protège tous contre un abus quelconque de la puissance ; la pitié, cette passion douloureuse pour celui qui l'éprouve, est prévenue par la loi qui secoure (*sic*) tous les genres d'infortune sociale ; l'indignation contre le vice est satisfaite par la loi toujours juste envers les coupables ; enfin les vertus particulières n'ayant plus à combattre contre le code politique, sont employées à des biens nouveaux, au lieu de s'épuiser à compenser les effets des maux toujours existants, maintenus et propagés par les erreurs sociales ; l'émulation n'a point d'obstacles à renverser, de concessions à faire, son premier pas est dans un avenir sans bornes, ses forces s'exercent

toutes en avant, et si les progrès sont lents dans la carrière de la perfectibilité de l'homme, au moins le philosophe, administrateur ou écrivain, n'ayant plus à combattre contre les préjugés, ne consommant plus ses armées à renverser les abus entassés par les années précédentes, avance seul avec sa pensée dans un terrain difficile, mais où l'on ne rétrograde plus (1).

Que nous importe toutes ces idées spéculatives, dirait une foule de malheureux, regardez autour de vous, c'est depuis la proclamation de vos principes que la sincérité, la vertu, le repos, la pitié, la justice ont disparu de sur la terre; nous confondons ensemble ce que nous n'avons jamais vu séparé. Hélas ! si je n'avais pas autant souffert que vous, si vos peines aussi ne m'avaient pas arraché autant de larmes que les miennes, je rougirais de vous parler d'espérances, mais bien qu'opposés dans nos principes politiques, nos infortunes se ressemblent : comme vous, je ne puis rien attendre que de la justice et de l'humanité; comme vous, la cruauté proscrireait les objets que j'aime, et leur seule égide sur la terre, c'est le respect pour la vertu. Écoutez donc, au nom d'une destinée commune, une opinion différente, admettez mon espérance ou comme la plus désirable ou comme la seule possible. Lors même que des institutions fondées sur des considérations et non sur des principes donne-

(1) Ligne droite pour les uns, cercle pour les autres.

raient, comme elles l'ont souvent fait, un très grand bien, la liberté civile, on ne saurait jamais comment fixer la théorie de semblables institutions, les trois ordres de France seraient défendus par les mêmes motifs que la pairie d'Angleterre; de même qu'au nom du salut public on a commis les plus épouvantables crimes, on peut théoriquement, au nom de l'ordre public, consacrer les institutions les plus abusives. Un esprit juste s'arrête à tel point qui produit de sages effets dans tel pays, à telle époque, mais quand il n'y a point de calculs fixes pour base des institutions politiques, on ne fait aucun bien ni durable ni positif, ni universel; le législateur aussi ingénieux que La Bruyère, dans la connaissance des mœurs de tel pays et de tel siècle, pourra vous donner une constitution qui vous rendra heureux pour tel temps, il pourrait même trouver un roi dont le pouvoir fût absolu, mais dont le caractère fût tellement adapté aux vœux de la nation qu'elle bénît le cours de son règne; mais vous n'avez rien établi dont on ne puisse abuser; vous n'avez point d'idée simple en politique à laquelle vous puissiez comparer vos institutions; vous avez fait un équilibre où l'on est bien aujourd'hui, mais vous n'avez rien fondé, vous avez pour ainsi dire opposé un abus à un autre, balancé l'aristocratie par la monarchie; et la monarchie par l'aristocratie, et dosé tout cela de manière qu'à ce point juste les effets en sont bons, mais le moindre hasard peut donner tous les inconvénients des deux

systèmes, au lieu de les centraliser en les combattant les uns par les autres. Tandis que si vous pouvez appliquer sagement des principes immuables, ce dont vous jouissez est certain, ne peut plus se dénaturer, repose sur le calcul et l'évidence qui frappent également et les penseurs et les peuples.

Une autre observation s'offre encore, quand on pourrait établir et combiner les institutions fondées sur les considérations variables, sur les illusions mobiles dont le cœur humain est susceptible et qui peuvent entrer dans la composition de son bonheur réel; quand on pourrait les combiner avec tant de sagesse qu'elles donnassent toujours un résultat heureux : l'homme, dans aucune situation, n'ayant atteint le terme de ses désirs, sacrifiera ce qu'il possède pour ce qui lui manque. En Suisse, où la liberté individuelle, la tranquillité générale est parfaite, plusieurs ont recherché tous les hasards des révolutions et des guerres pour obtenir les droits politiques, et si la théorie du gouvernement eût été aussi excellente que sa pratique, il n'aurait pas pu exister de bouleversement, du moins intérieur. Je tiens à cette idée comme principale : tout ce qui est soumis au calcul n'est plus susceptible de guerre, parce que les passions n'ont pas de prise sur les vérités rendues mathématiques; il n'y a point de rivalité, de haines de parti parmi les géomètres, quoique sans doute ils aient de l'amour-propre tout comme les autres hommes : l'évidence apaise tout (ce serait donc une grande raison

INTRODUCTION

de repos pour l'espèce humaine que d'avoir rangé l'art des constitutions parmi les sciences exactes, une des principales causes de trouble serait finie). Vous nous prouvez, dira-t-on, qu'il serait désirable, en effet, que cette théorie fût applicable au bonheur de l'espèce humaine, c'est-à-dire que les résultats de ce principe fussent la liberté, le repos et la vertu ; mais où trouver jusqu'à ce jour l'apparence de semblables effets ? Je crois qu'on peut saisir quelques époques de l'Etat constitutionnel où l'ombre de cet avenir s'aperçoit ; mais sans discuter les faits, je dirai hardiment que la théorie politique sans les résultats heureux est la plus niaise des conceptions intellectuelles. Selon moi, l'homme de génie en politique, c'est celui qui trace la route entre le principe élémentaire et la physique ; le rêveur conçoit un système et ne le constate point par aucune preuve matérielle ; l'homme de pratique voit les faits et ne les enchaîne point à la cause. Newton découvre une théorie qui sert de guide à l'avance à toutes les expériences et que toutes les expériences confirment ensuite. Montesquieu vient examiner toutes les lois que toutes les combinaisons ont amenées ; il vous explique les motifs, il se fait pour ainsi dire l'historiographe du hasard en donnant une raison à toutes les chances. Tous les utopiens politiques dessinent librement ce qui doit être, mais le premier homme en législation c'est celui qui, fidèle au type régulier des principes élémentaires, les établit par leurs moyens naturels, les lumières

et la justice, et en fait ressortir toutes les lois protectrices des individus et de leurs jouissances. La théorie sans l'expérience n'est qu'une phrase ; l'expérience sans la théorie n'est qu'un préjugé. Il n'y a pas de constitution là où la liberté civile n'est qu'un heureux hasard fixé par l'opinion, mais certes il y aurait bien moins de liberté encore là où la théorie la plus exacte, renfermée mystérieusement, comme en 1797, ne serait pour ainsi dire qu'un Alcoran politique dont quelques vainqueurs tout-puissants se seraient nommés les dévots interprètes.

Depuis 8 ans, sans doute, il a pesé sur l'espèce humaine des infortunes ignorées jusqu'alors, cependant au nom de cet énergique amour du bien qui soutient les âmes honnêtes et les esprits philosophes, il ne faut pas encore renoncer à des principes théoriquement bons, pour les malheurs de la lutte et les cruautés des lutteurs ; l'observateur ne doit pas confondre une révolution avec son but, car rien ne diffère davantage. Ce n'est pas (et on le verra dans le cours de cet ouvrage) que je regarde cette différence comme une excuse pour la moralité de certains révolutionnaires, mais cette même différence qui ne justifie point les hommes doit servir de guide pour juger les choses. On peut attribuer à plusieurs causes les horreurs de la Révolution de France ; les principales sont les obstacles qu'elle a eu à renverser : le caractère que les abus de l'Ancien Régime avaient formé dans le peuple, le manque absolu de morale publique

réduit presque en maxime, enfin la fausse application du principe de la souveraineté du peuple dans le gouvernement représentatif. Aucune de ces causes ne naissent de la théorie politique qui compose la doctrine des républicains éclairés. Ainsi donc, en adoptant cette théorie, loin de perpétuer les horreurs de la Révolution, on y porte le seul remède efficace, celui qui naît du principe même et de l'objet de la Révolution.

Développons ces observations. Les horreurs de la Révolution sont nées des obstacles qu'elle a rencontrés; la République est arrivée en France avant les lumières qui devaient préparer la République; la nation, en 1789, était au niveau d'une monarchie tempérée, mais ses écrivains, sous une monarchie légalement absolue, n'ayant pas eu le temps de préparer la république, l'institution est venue avant l'esprit général qui devait l'amener. De là la différence du 14 juillet au 21 septembre : la nation était derrière les premiers révolutionnaires, les seconds ne comptaient pas sur son mouvement naturel, ils la poussaient au delà de ses lumières actuelles, et la violence de cette action appelait des agents et des moyens tout à fait étrangers à la moralité philosophique. Une révolution qui a pour but de changer une dynastie, de repousser des étrangers est une sorte d'événement dont une bataille gagnée décide toujours; c'est une question de puissance, elle est changée de mains par le sort des armes, donc la révolution

est faite dans l'opinion de tout le monde. Un changement de religion, qui tient davantage à la conviction des esprits, rend la révolution plus sanglante et plus intestine (témoin celle d'Angleterre) ; mais les différentes églises exercent une sorte d'autorité mystique qui soumet au lieu de persuader, et dont le pouvoir, s'unissant à celui du vainqueur, s'empare du peuple, comme toute autre force triomphante. Mais une révolution de pur raisonnement politique a tout à fait besoin de l'accord général des lumières pour s'opérer sans secousses : tout le monde se croit juge de ce qui se fait pour le bonheur de tous, et les succès ne rassurent point les vainqueurs, parce qu'ils ne peuvent garder leur institution selon son esprit, c'est-à-dire la laisser aller par elle-même sans être assurés à peu près de l'opinion publique. Si la monarchie constitutionnelle avait pu durer dix ans en France, la République serait arrivée par assentiment ; mais comme on ne pouvait se passer de ces dix ans qu'en agissant révolutionnairement, beaucoup de républicains d'opinion se sont éloignés des moyens qui forçaient la république, et les hommes plus hardis qui la voulaient avant le temps, se trouvant abandonnés par beaucoup d'amis, puis de l'égalité et de la liberté, ont eu recours, pour se défendre, aux bras criminels qui les ont ensuite assassinés. Ces hommes atroces, loin d'élever la nation jusqu'à la République, faisaient reculer l'esprit public, au lieu d'en augmenter les progrès, et pendant un temps la réaction de

la terreur a été telle que les écrits estimés sous la vieille monarchie passaient pour révolutionnaires sous la nouvelle république. Une grande partie donc des horreurs de la Révolution sont venues de ce que l'esprit public était en arrière d'une institution dont le principe est démocratique, c'est-à-dire se fondant sur le consentement général ; il n'y avait donc pas de situation plus violente qu'un gouvernement qui ne pouvait se contenter d'être tyrannique, mais qui avait encore besoin de forcer une approbation générale à la tyrannie, de sanctionner le despotisme par les formes populaires. Un tyran qui se fonde sur les simples droits de l'usurpation, une république qui s'abandonne à tous les mouvements populaires, donnent aux nations des malheurs différents qui devaient tous se trouver réunis dans la situation de la France. La nation était sous le joug d'un parti tyrannique par rapport à elle, et factieux en lui même, et il ne cessait de demander à cette nation, leur esclave (*sic*), l'apparence d'un consentement volontaire, et la punissait de l'avoir donné chaque fois qu'une des factions du même parti renversait l'ouvrage de l'autre. Cet affreux état est le résultat certain d'une révolution philosophique qui précède de trop près les lumières générales, mais loin de s'en prendre au principe même de cette révolution, il faut, dans une nation non encore révolutionnée, instruire avant d'agiter, et dans une nation où la révolution a été faite trop tôt, travailler non à défaire cette révolution, ce qui est aussi absurde

qu'impossible, mais rapprocher de tous ses efforts les lumières et les institutions.

La seconde cause des horreurs commises dans la Révolution, ce sont les caractères que les abus de l'ancien régime avaient formés dans le peuple. L'un des grands inconvénients d'une classe privilégiée, c'est de concentrer les lumières, les ressources de l'éducation ou dans elle-même, ou dans ce qui l'entoure (la classe mitoyenne qui a fait la Révolution en France a armé contre les nobles les derniers rangs de la société, et dans un gouvernement absolu les derniers rangs de la société sont dépravés par l'inégalité des rangs même; on trouvait là de la vengeance et de l'ignorance, ce qui ne pouvait produire que la plus abominable férocité; enfin il s'y rencontrait l'esprit de subalternité révoltée, et ce sentiment diffère tout à fait du véritable amour de l'égalité: l'homme qui, dans quelque situation qu'il fût, s'est cru subalterne, ne peut jamais arriver à l'égalité, il est le tyran, le despote, le persécuteur, jamais l'égal de celui qu'au fond de son âme, il croyait jadis devoir être son maître). Mais on avait besoin de la vengeance, pour détruire, et l'on s'en est servi pour fonder, de là tant de lois forgées comme des armes, tant de codes qui ne sont que des déclarations de guerre (mais cette seconde cause des horreurs commises dans la Révolution, loin de naître du principe même de l'égalité, fait sentir la nécessité des institutions qui n'établissent plus à l'avenir ces semences de haine

entre deux parts distinctes du genre humain).

C'est au manque absolu de morale particulière et publique dans la nation française qu'il faut surtout attribuer les horreurs de la Révolution. Quant à la morale particulière, ce qu'on avait fait pour renverser des préjugés avait ébranlé des principes. Voltaire, en détruisant l'intolérance religieuse, s'était servi, dans une nation plus accessible au ridicule qu'au raisonnement, de tous les genres de plaisanterie. Or le raisonnement se mesure, mais la plaisanterie n'a point de portée fixe : c'est un dissolvant général dont le bien et le mal se blessent également. Les Républicains trouvant assez généralement établi ce caractère d'insouciance si contraire à l'enthousiasme patriotique, ont voulu la combattre par le fanatisme, la disposition la plus directement opposée à la légèreté ; et le fanatisme politique, en sacrifiant tant à une idée vague, le salut public, a, pour ainsi dire, consacré le crime. Je développerai dans le cours de cet ouvrage combien différent le patriotisme et le fanatisme, mais n'est-il pas évident que les principes démocratiques, loin de porter au relâchement de la morale, doivent exiger une sorte d'austérité dans les mœurs. Comment n'enchaînerait-il pas à la morale ce système philosophique qui fait remonter aux idées primitives ? Quels principes sont antérieurs aux siens, de quelle pensée plus simple dans son origine peut-on tirer autant de conséquences universelles et particulières ? Aucune association n'existe que par elle, elle est nécessaire

à deux comme aux mille milliers qui peuplent l'univers, ses calculs sont mathématiques et ses sensations sont involontaires, c'est le secret de la nature ; les mouvements du sang et les combinaisons de la pensée nous le révèlent également. Je n'hésite point à le dire, c'est de ce céleste modèle que toute théorie doit dériver. Si la puissance de la morale n'est pas, pour ainsi dire, le pouvoir constituant d'une république, la république n'existe pas.

Enfin la troisième cause des malheurs qui durent encore dans la Révolution de France, c'est la fausse application du principe de la souveraineté du peuple dans le gouvernement représentatif. J'en ai indiqué la cause, j'analyserai ces effets dans l'examen de la constitution actuelle de France. Mais qui peut obtenir les réformes nécessaires dans notre législation politique, qui ? Les républicains, ceux dont l'opinion est fortement prononcée sur le principe fondamental de la représentation, de l'exercice et de l'égalité des droits politiques. Eux seuls peuvent persuader sur l'application de ce principe, parce que l'on est certain qu'ils ne veulent pas en faire dévier. Les malheurs de la Révolution sont nés des circonstances dans lesquelles cette guerre s'est déclarée, des soldats qui l'ont faite, des ennemis qui l'ont combattue, mais non de son objet. Sans doute, si l'on n'avait pas fait la Révolution, les crimes qui l'ont souillée n'auraient pas existé, mais quel rapport a la terre promise avec les déserts que les Israélites ont traversés pour l'atteindre ; la révo-

lution d'Angleterre et celle de France, sans analogie dans leur but, se ressemblent beaucoup dans leurs événements. Toutes les guerres ont entre elles une abominable analogie, c'est dans la conquête seule qu'est la différence; enfin une grande preuve que ce n'est pas des principes élémentaires de la révolution de France que dérivent ses malheurs, c'est qu'on ne peut la terminer qu'en remontant à ces principes. Tous les efforts tentés dans le sens de la contre-révolution ont augmenté le fléau terrible qu'il faut séparer de la révolution pour fonder la République : le système ou plutôt le genre de crimes appelé terrorisme. Et c'est dans la pure théorie du républicanisme que sont les vrais moyens de terminer la révolution et de fonder la république. La république a devancé les lumières, il faut hâter, par tous les vrais moyens d'instruction publique, l'ouvrage du temps, et remettre de niveau les institutions et les lumières. Les hommes qui s'étaient laissés avilir par l'ancien régime portent toutes les fureurs de la bassesse dans leur prétendu patriotisme; c'est par l'élection libre et sagement combinée que vous consacrerez l'inégalité naturelle, seul remède aux suites funestes de l'inégalité factice; enfin dans l'ordonnance de la constitution, le système de la représentation mal entendu a souvent produit l'anarchie, la tyrannie, les factions, l'arbitraire; c'est à l'aide de tous les principes de l'égalité et de la liberté que l'on peut juger les défauts de l'état politique de la France; c'est dans les livres où la

théorie démocratique est le plus hautement proclamée que se trouvent les véritables règles pour juger le gouvernement. Il ne faut pas, comme les aristocrates, adopter une partie du système démocratique comme un moyen de renverser l'autre ; mais rien n'existe que dans son ensemble, et si l'on n'avait pas sur la presse, la sûreté individuelle, la propriété, les lois qui doivent dériver de l'exercice des droits politiques, on serait au moins aussi loin de la liberté que si ces lois positives existaient sans être garanties par l'exercice des droits politiques. Néanmoins les royalistes, en se servant de quelques arguments des républicains éclairés, avec un but différent du leur, retardent le moment où les républicains pourront se faire entendre. Dans un ouvrage auquel on ne peut contester d'ailleurs un talent très remarquable, il est dit, en parlant de quelques hommes qui siégeaient dans l'assemblée avant le 18 fructidor : ils étaient royalistes, mais ils ne voulaient pas conspirer pour établir le système qu'ils croyaient le meilleur ; ils étaient royalistes, mais ils attendaient du temps et non d'aucun moyen violent, etc. De tels royalistes peuvent servir utilement la République ; dans une discussion polémique au concours de l'Académie, il est certain que la vérité gagne à l'examen impartial des deux côtés d'une question importante, mais dans une révolution où toutes les passions humaines sont ébranlées, les hommes qui fondent leur triomphe, même sur des principes, ne cessent la guerre que quand les principes

sont, pour ainsi dire, religieusement admis, et dans les temps de parti, l'opinion est trop près de l'action pour qu'on puisse tolérer comme une dispute littéraire la question des avantages de la royauté ou de la République. Du temps de la guerre de Porsenna, on ne laissait pas discuter à Rome s'il fallait ou non admettre les Tarquins. Tant que les questions générales portent encore sur des noms propres et des intérêts personnels, il faut se défendre de la passion, par sentiment égal à celui de ses adversaires : les fonctionnaires publics, dont l'opinion serait royaliste et la conscience républicaine, lutteraient avec trop de désavantages contre les royalistes d'intérêt et de passion ; c'est donc quand les principes d'une révolution sont réduits en dogmes sacrés, en points d'honneur, en esprit public, en vérités évidentes pour les différentes classes de caractères qui composent la nation, c'est alors que la révolution est complètement terminée. Tous ceux qui discutent encore devant la nation sur les avantages de la royauté ou de la république, qui lui présentent cette question comme encore à résoudre, retardent la fin de la révolution, sans pouvoir même former un espoir raisonnable d'atteindre à leur but. Loin donc que les malheurs de la révolution naissent des principes démocratiques ou de leurs partisans, le remède à ces désastres ne peut se trouver que dans ces vrais principes et dans leurs honnêtes défenseurs ; mais s'il est vrai que dans le système politique comme dans les agents du pouvoir public, il ne faut

admettre ni opinions, ni intérêts contre-révolutionnaires, combien n'est-il pas cruel autant qu'absurde de s'enquérir de ces sentiments, de les persécuter dans la foule des hommes privés ! Tout cet ouvrage prouvera, je l'espère, l'absurdité de l'intolérance politique, mais surtout, après les affreux événements de la révolution de France, est-il une injustice pareille à la persécution envers ceux qui dans leur cœur confondent les moyens de la Révolution avec ses principes ? Ils ont tort, je le pense, ils n'atteindront jamais le but qu'ils se proposent, ils ne feront que du mal à eux-mêmes et à leurs partisans ; mais est-il possible d'avoir contre eux cette sorte d'animosité qui fait dépasser les mesures de la prudence et de la justice ? Je ne sais, mais il n'est personne connu de quelque manière pour ses opinions populaires, qui n'ait éprouvé l'injustice des calomnies aristocratiques, et je ne puis concevoir encore comment elles font naître un ressentiment durable. Des préjugés iniques et orgueilleux peuvent irriter, mais combien le malheur désarme ! Quel droit n'a pas le fils dont le père a été immolé ? Tous, même celui de l'erreur, même celui de l'injustice. Le cœur blessé ne doit plus compte à personne de la rectitude de son jugement, et la société qui n'a pu défendre l'innocent, a longtemps à s'acquitter envers ceux qui le regrettent. Il est aussi des hommes d'une moralité pure qui, frappés de tous les désordres, de tous les vices, de tous les crimes que la révolution a fait naître, la repoussent, par

réflexion, par le seul instinct de la vertu et de la bonté. Quand les principes vraiment démocratiques seront tout à fait dégagés des crimes et des bassesses révolutionnaires, ceux-là seront les meilleurs amis de la République. Alors même que les combinaisons de la pensée séparent d'eux, on se sent de la même nature, on est certain de se retrouver à l'aide du temps qui, partageant ses bienfaits entre les hommes honnêtes des deux partis, fera triompher les nouveaux principes et la morale éternelle. Que les lois répriment les actions contraires à l'ordre public, que le mépris fasse justice de ces hommes qui trafiquent de l'aristocratie comme de toutes les erreurs humaines pour satisfaire et leurs passions vengeresses et leurs intérêts avides, mais que jamais la haine ne s'attache à ceux qui repoussent la Révolution à cause des crimes qui l'ont souillée; il faut les ramener, il faut les convaincre, l'État a besoin de leurs vertus. Heureux le jour où nous changerons nos auxiliaires contre nos antagonistes, où la république gagnant à elle un être sensible, un homme honnête de plus, chassera de ses rangs ces hommes qui nous effrayent sur nous-mêmes en professant dans leurs discours quelques principes communs avec nous. Je le pense donc, il faut travailler de tout son pouvoir à rallier tous les hommes honnêtes au système républicain; il le faut, parce que les principes qui en font la base sont éminemment bons en eux-mêmes; il le faut parce que les traces de l'affreux régime révolutionnaire ne peuvent être

effacées que par la juste application des principes démocratiques et la direction qui leur sera donnée par les véritables républicains. Ayant reconnu selon mes lumières que ce qu'il y avait de plus philosophique et de plus utile en même temps, c'était l'affermissement en France d'une République fondée sur l'égalité des droits politiques librement et sagement exercés, je me suis promis d'examiner quelles sont les circonstances présentes et les principes durables qui peuvent hâter en France et la fin de la révolution et la fondation d'une république philosophique heureuse et libre. Dans la première partie j'exposerai donc les circonstances actuelles qui, bien dirigées, peuvent servir à terminer la révolution ; dans la seconde, je traiterai des principes qui, sagement appliqués, doivent fonder la république. Enfin je terminerai cet écrit par quelques réflexions générales sur la puissance que peut exercer la raison en France, dans ce siècle.

NOTE SUR LA PROPRIÉTÉ (1)

Le très petit nombre des démocrates babouvistes, le très grand nombre de voleurs politiques, les aristocrates qui se flattent d'anéantir le principe de l'égalité en forçant ses conséquences, veulent que la destruction de la propriété soit fondée sur les

(1) Elle va du folio 73 au folio 77 et constitue un renvoi au folio 73.

mêmes raisonnements qui ont renversé l'esclavage, la féodalité et l'hérédité. Rien au monde n'est plus absurde. Toutes les vérités ont deux puissances distinctes comme la nature dont elles émanent : la force destructrice et la force créatrice. L'une agit contre les préjugés, l'autre les remplace par des principes. Vous n'avez rien fait, ni dans le cœur de l'homme ni pour les institutions sociales, si vous avez détruit sans avoir mis à la place. Loin donc que la conséquence naturelle d'une destruction soit une autre destruction, c'est une création qui est la conséquence immédiate d'une destruction raisonnée.

Si l'institution de la propriété n'était pas là pour servir de base à la société, je ne croirais pas à l'anéantissement de l'hérédité. Une révolution, une guerre peut-être, une destruction d'hommes, de systèmes politiques, est un remplacement d'idées. La nature se charge de recréer les hommes, mais tout ce qui tient aux vérités morales doit être renouvelé par l'esprit humain.

Il y a un point dans tous les raisonnements où les fous et les sages se séparent, c'est lorsque l'action de détruire est finie et qu'il s'agit de reformer un lien qui réunisse ce que le vide d'un préjugé quelconque avait désuni. Les criminels et les honnêtes gens, les esprits faux et les têtes pensantes peuvent marcher sous la même bannière pour attaquer, mais il y a, si je puis m'exprimer ainsi, un embranchement de routes où les deux bandes se

séparent. Les uns veulent tout rattacher au préjugé détruit, pour renverser tout avec lui, les autres, isolant ce préjugé de tout le reste, suivent un enchaînement de principes dans lequel il se trouve, pour un abus à renverser, un nombre infini d'idées à conserver, d'institutions à raffermir.

Mais comment peut-on prouver que le maintien de la propriété n'est pas une erreur du même genre que les privilèges héréditaires ? C'est que le même principe qui détruit l'un conserve l'autre, c'est que tout est en opposition dans la cause et l'objet de ces deux institutions.

Développons cette assertion. Quel est le but de toute société ? Le bonheur du plus grand nombre. Les privilèges héréditaires si, comme je le crois, ils ne sont pas nécessaires à l'ordre public, sont à l'avantage de quelques-uns contre tous. La propriété est aussi utile aux non-propriétaires qu'aux propriétaires. Le partage des fortunes, à telle époque, ferait du bien momentanément à la majorité, mais l'égalité constamment et forcément maintenue dans ces fortunes ferait le malheur de tous également.

Quant à la loi du partage des fortunes, indépendamment de tout ce qu'on a déjà si bien prouvé sur le désordre, la confusion qu'elle amènerait, cette loi à laquelle on ne peut donner une ombre de justice qu'en lui supposant un retour périodique, est funeste à la majorité des nations, majorité qui a bien un droit au moins égal à celui des individus

actuellement existants. Or, la sûreté, la certitude de la propriété et, par conséquent, l'encouragement de l'industrie sont le véritable intérêt de la majorité des générations. Les privilèges héréditaires, au contraire, pèsent sur l'avenir. Ils ferment la carrière à ceux qui sont à naître. C'est la vie qu'ils dépouillent, c'est la mort qui les a dotés. La propriété est une émulation pour tous. L'hérédité décourage en présentant un avantage que rien ne peut faire acquérir. La propriété multiplie, pour tous, tous les genres de jouissance par tous les genres de découvertes. L'hérédité accapare les biens anciens et s'oppose aux innovations. La propriété tient à tout, l'hérédité s'isole. La propriété est l'origine, la base et le lien du pacte social ; l'hérédité vient de la conquête et se maintient par la servitude. Rien de volontaire n'a jamais existé dans son essence. Les nobles seraient tous des annoblis s'il y avait une époque où le peuple eût consenti à les faire nobles. La propriété ou la société, c'est une seule et même chose. L'hérédité et la société sont presque toujours en guerre, parce que l'un tend à la règle et l'autre à l'exception.

Je pourrais pousser le parallèle beaucoup plus loin, mais il faut en revenir à l'idée mère qui distingue une institution fondée sur un principe, d'une institution fondée sur un préjugé ; c'est lorsque l'intérêt du plus grand nombre des hommes se succédant par génération se trouve dans la destruction de l'une et dans la conservation de l'autre.

Mais, dira-t-on, cependant, quelle révoltante injustice que de voir des hommes qui meurent de faim à côté de ceux qui jouissent de toutes les superfluités de la vie ? S'il n'existe pas des établissements de tout genre qui assurent l'existence de tous les citoyens d'une nation, selon qu'ils peuvent ou ne peuvent pas travailler, la société n'a pas rempli son devoir. Mais la destruction de la propriété réduirait d'abord tous les hommes à la seule vie physique, et beaucoup, à manquer de pain. Ce n'est pas remédier à la mendicité de quelques-uns que d'y réduire la nation tout entière. Enfin, il est possible de faire avec vérité une énumération de tous les vices qu'entraîne la propriété.

La condition de l'homme est si déplorable que, dans quelque situation qu'il soit, ce qu'il possèdera lui causera quelques peines ; ce qu'il n'aura pas, quelques regrets ; mais aucune question ne peut se décider que par la balance du bien et du mal, et tous les faux systèmes de l'esprit et toutes les injustices du cœur naissent toujours de ne considérer qu'un seul côté d'un objet quelconque. Hélas ! quel beau plaidoyer la raison aurait à faire contre la vie elle-même, si la nature, à son tour, n'inspirait pas l'horreur de la mort ! Tout est échange ; tout est compensation, tout est calcul d'excédent. Où voit-on, sur cette terre, un bien sans réduction, un avantage sans inconvénient ? Je l'ai dit ailleurs, ce que les hommes appellent le bonheur, c'est la réunion des contraires. Un législateur ne peut

jamais adopter que la loi, l'institution qui donne plus de biens que de maux. Toute idée absolue est une véritable impossibilité. Les Utopiens rêvent en politique une sorte de féerie morale dont les miracles vaudraient bien la coupe enchantée, le cor d'Astolphe, etc. Les hommes qui les lisent n'aperçoivent pas toujours le merveilleux dans l'abstraction, et croient à des miracles métaphysiques, comme nos enfants, aux prodiges de la lampe d'or.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DES ROYALISTES

Il faut distinguer en France deux classes de royalistes tout à fait séparées, ceux qui veulent la monarchie limitée parce que, dans leur opinion, elle est la plus favorable à l'union de l'ordre et de la liberté, et ceux qui veulent la monarchie pour rétablir l'ancien despotisme, faire renaître tous les privilèges, jouir de tous les abus, enfin recréer les superstitions royales et religieuses et seconder par elles toutes les ambitions désordonnées. Je répondrai aux uns par des raisonnements, aux autres par des faits ; les uns trouveraient plus de partisans en France, mais les autres ont des moyens plus redoutables ; il suffirait de convaincre les uns, il sera toujours nécessaire d'être plus forts que les autres.

La monarchie limitée a peut-être été toujours

difficilement applicable à la France, mais ce qui est bien sûr, c'est qu'elle est devenue tout à fait impossible depuis la révolution républicaine. Développons ces deux vérités. La Constitution de 1791 a été jugée détestable par ses auteurs et ses patients, mais quand une réunion d'hommes très éclairés et très honnêtes fait un si mauvais ouvrage, il serait absurde de l'attribuer à leur faute et de ne pas voir que c'est avec la nature des choses qu'ils ont lutté et que les vices de leur travail tiennent à l'impossibilité du problème qu'on leur avait donné à résoudre. On voulait en France de la liberté et 200.000 hommes de troupes réglées entre les mains d'un roi, de l'égalité dans la nation et de l'hérédité sur le trône : toute cette œuvre disproportionnée n'avait point de vrais contre-poids. Pour essayer de détruire l'influence du roi sur l'armée d'abord, on l'a rendu inhabile à la commander, et, dans un pays militaire, c'est dégrader un homme que de le condamner pour sa vie à ne courir aucun des dangers de la guerre. En Angleterre, la royauté est une magistrature. Il n'y a presque point de troupes de terre, il est fort peu naturel qu'un roi s'embarque pour passer aux îles ; la marine est une science qu'il faut apprendre, le courage seul n'y rend pas propre, les matelots ne s'attendent donc pas que le roi quittera tous les soins de l'administration intérieure de son pays pour traverser les mers avec eux. Mais l'armée de terre composée de 200.000 hommes combattant quelquefois au centre de l'em-

pire, défendant les foyers, assurant l'intégralité du territoire, l'armée de terre se regarde presque comme une nation dans l'Etat, et s'il existe un roi, le prendra forcément pour son chef. Le prestige de la royauté, de l'hérédité, de la noblesse, toutes ces illusions dont vous êtes contraint d'environner une puissance toute d'imagination, toutes ces illusions, dis-je, sont propres ou à fanatiser l'armée pour le roi ou à lui inspirer du mépris pour un homme qui serait condamné par la loi à ne jamais porter les armes : il faut donc ou que l'armée renverse le trône ou que l'armée soit dévouée au monarque. En comparant sans cesse l'Angleterre à la France, on oublie ce que peuvent dans l'Etat 200.000 hommes de troupes réglées, on oublie que la royauté en France, pour être considérée, doit toujours avoir l'appareil militaire, et qu'en Angleterre elle est respectée comme un pouvoir civil. Cinq Directeurs se renouvelant tous les cinq ans, n'arrivant au pouvoir que vers le milieu de la vie, ne doivent jamais disposer individuellement des troupes ; leurs arrêtés les commandent, mais leurs personnes ne leur sont connues que collectivement, ce qui est tout à fait contraire à l'empressement de l'enthousiasme ; il n'y a pas trop de toutes ces précautions pour que le Directoire ne puisse pas abuser des troupes contre la liberté, et l'on voudrait qu'un roi, chef naturel de l'armée, se fût toujours soumis à ne la pas commander et l'eût commandée sans lui faire franchir les bornes prescrites par la Cons-

titution ? C'est à cette difficulté qu'on doit attribuer toutes les fautes commises dans les décrets rendus à cet égard par l'Assemblée constituante. Tantôt elle a voulu ôter au roi la nomination des officiers, comme s'il fallait rendre l'armée indépendante pour l'empêcher d'être usurpatrice ; tantôt elle a défendu au roi de commander l'armée, de l'éloigner de plus de 20 lieues de Paris, sans la permission du pouvoir législatif, comme si l'on pouvait jamais ni compter sur la résignation d'un roi avili, ni maintenir l'ordre par une puissance dégradée. Les magistrats de la loi peuvent recevoir d'elle mille contraintes diverses, sans rien perdre de leur considération ; ils parcourent un cercle qu'elle a tracé, ils sont élus, ils redeviendront simples citoyens, au terme de leurs fonctions publiques ; tout est positif dans leur existence, ils s'élèvent au lieu de perdre. Ils font exécuter la loi qu'ils ont souvent rédigée comme législateurs ; ils passent d'un poste à l'autre, et comme il n'y a point de prestige dans leur situation, il n'y a point de mécomptes dans leur pouvoir. Mais l'existence d'un roi est quelque chose de poétique, de religieux que vous ne pouvez borner sans risquer de la détruire, et que vous ne pouvez étendre sans compromettre la liberté, et si l'Angleterre l'a fixée dans de justes limites, c'est à des circonstances bien plus encore qu'à la volonté des Anglais que ce bonheur doit être attribué. Dans un pays où il y a 200.000 hommes de troupes réglées, la monarchie sera bafouée, si elle n'est qu'une ins-

titution civile et, despotique, si elle devient un pouvoir militaire.

La seconde difficulté que rencontrait l'Assemblée Constituante, c'était d'établir la royauté héréditaire au milieu d'une nation égale en droits politiques ; elle a craint l'effet d'une élévation si disparate avec le niveau ; elle n'a créé qu'une Chambre, persuadée qu'elle aurait plus de force, et ce choix de deux éléments si divers devait nécessairement briser l'un des deux. Et pourquoi, disent alors les partisans d'une monarchie limitée, pourquoi ne pas créer une Chambre des pairs ? J'opposerais d'abord à cette proposition tous les raisonnements philosophiques qui la condamnent, mais en continuant de parler aux adversaires seulement la langue qui nous est commune, je demanderai comment on pourrait établir en France une pairie comme en Angleterre. Ce qui caractérise la pairie anglaise, ce qui la rend gardienne de la liberté, c'est qu'elle est une magistrature à laquelle peuvent parvenir tous les citoyens qui se distinguent dans la carrière des emplois publics ; c'est que, le lendemain de la nomination d'un simple avocat à la pairie, il jouit de la même existence que la plus ancienne pairie d'Angleterre. En France, la considération de la noblesse n'était point attachée aux titres, mais à l'ancienneté de la naissance. Les grandes familles anglaises ont été successivement recrutées par des familles étrangères, à l'époque où les Saxons, les Danois, les Normands, les Hollandais, à la suite de Guillaume III, se sont

successivement emparés de la puissance. Les révolutions, le changement de dynastie, les secousses violentes qui ont toujours agité l'Angleterre, ont fait perdre en plusieurs circonstances cette filiation de puissance nobiliaire, qu'une féodalité plus tranquille a transmise fidèlement en France. Les Anglais, placés dans une île, ont plus fait la guerre civile que porté les armes au dehors ; l'existence militaire qui a fortifié en France l'éclat de la noblesse a toujours eu moins d'influence en Angleterre : la noblesse était, pour ainsi dire, plus attachée à la terre qu'à l'homme, et le roi créait un noble en donnant une pairie ; le même titre successivement porté par diverses familles déroutait la mémoire, et depuis longtemps il n'y a pas eu en Angleterre de noms nationaux et historiques tels que les Montmorency, les La Trémouille, etc..... A l'époque où la Révolution de 1688 consolidait la Constitution, on ne créa point la pairie, on modifia, on rassembla des éléments anciens, mais dont la nature était déjà fixée, dont l'existence était reconnue depuis la grande Charte où les barons avaient fait reconnaître les privilèges de la nation à Jean sans Terre. Il était reconnu que le roi avait le droit de créer des pairs, et que dans les pairs seuls consistait la noblesse de l'État ; il en avait usé dans mille circonstances, tantôt pour des nobles, tantôt pour des hommes du tiers-état et leur considération avait toujours dépendu de leurs richesses, de leur pouvoir et non de l'ancienneté de leur noblesse. En France, le roi,

en effet, créait quelquefois des pairs d'une naissance peu illustre, mais cela ne changeait en rien les rangs de la société tels que l'opinion les classait : un Montmorency sans titres était toujours un beaucoup plus grand seigneur qu'un pair d'une naissance médiocre.

Mais quoi, me dira-t-on, vous vous flattez d'établir une République et vous ne croyez pas à la possibilité d'un aussi léger changement que celui de donner à la pairie la considération de la noblesse ? On démontre un principe, on ne crée pas une illusion : un gouvernement qui se fonde sur des vérités mathématiques peut être établi partout et dans tous les temps. Une institution quelconque qui n'est point fondée sur une vérité positive a besoin de l'appui d'une opinion coutumière pour se soutenir ; toutes les institutions qui tiennent à un prestige quelconque arrivent par les circonstances, mais ne sont jamais créées par la volonté. Tous les terrains sont propres à tracer des figures de géométrie, le hasard seul décide des effets pittoresques qui peuvent plaire à l'imagination : la royauté, la noblesse, la pairie, le clergé, la superstition, la religion catholique, tout cela peut aller dans les pays où le temps les a consacrés, mais aucune de ces institutions poétiques ne peut se transporter dans les nations où elles n'existent pas. Pour ainsi dire, c'est commander l'amour que vouloir établir une illusion quelconque, fût-elle même utile. La représentation nationale, l'égalité des droits politiques se transportent d'un pays à l'autre comme l'arithmétique,

comme le calcul sur lequel les usages ni les habitudes d'aucun peuple n'ont jamais eu d'influence, mais tout ce qui n'est pas susceptible de démonstration est indigène dans chaque pays : les Allemands trouvaient la noblesse de France entachée par les mésalliances ; le clergé espagnol se scandalisait du pouvoir du roi sur le clergé français, et tandis qu'en Angleterre, le jour où un Erskine serait nommé pair, la Chambre haute tout entière s'honorerait d'un pareil collègue, en France, si l'un des plus honnêtes hommes de l'Assemblée constituante, si Mounier eût été nommé pair, à l'instant, les dédains, la hauteur, les préjugés de la noblesse, les plaisanteries, armes toutes puissantes des préjugés, auraient dépouillé Mounier, non de sa dignité personnelle, mais de toute la considération qu'il aurait dû recevoir de son titre. On ne crée pas plus un préjugé de rang qu'une croyance religieuse ; il n'y a que deux choses possibles dans un pays, ou transiger avec ses souvenirs et ses erreurs, ou fonder toutes ses institutions sur un principe susceptible de démonstration ; mais lui faire changer un préjugé contre un autre, jamais vous n'y parviendrez. Le respect pour un pouvoir héréditaire, quel qu'il soit, ne peut jamais être raisonné, il est donc impossible qu'on en dispose : si vous voulez le déplacer, il faut argumenter avec celui qui l'éprouve, et l'argument ou se brise contre l'illusion, ou la détruit complètement. En France donc, il y avait tant de familles nobles, tant de respect pour leur illustration qu'il fallait ou

détruire tous les rangs héréditaires, ou les accorder tous exclusivement à ceux qui les possédaient de tous temps ; aucune force n'était assez puissante pour faire admettre un troisième parti, pour borner à la pairie toutes les inégalités politiques. Quel eût été le levier de cette entreprise ? La philosophie ? Elle voulait plus. La force ? Elle n'agit point par des nuances. Le fanatisme ? Il ne transige point. Et l'habitude et l'esprit de parti et les prétendus droits tirés de l'histoire, enfin tout ce que la Révolution française a eu à combattre ne mettait pas moins d'obstacles à l'établissement de la pairie anglaise qu'à la fondation de la République.

Si ces raisonnements sont vrais en général, combien ne le sont-ils pas encore plus dans les circonstances présentes ! Je n'hésite pas à le dire. Le gouvernement le plus impossible en France maintenant, c'est la monarchie limitée.

Par une suite des mêmes inquiétudes sur les moyens d'usurpation que laissèrent au roi la nécessité d'une armée nombreuse, l'Assemblée constituante a mal combiné la force administrative. Elle a voulu populariser dans ses moyens un pouvoir impopulaire dans sa source, ce qui plaçait l'anarchie dans l'exécution, tandis que dans la République où les chefs suprêmes sont éligibles et inamovibles, les agents de l'administration peuvent, sans danger pour la liberté, être immédiatement dépendants d'un pouvoir soumis par la Constitution à un renouvellement périodique ; et ce n'est que par la ré-

publique qu'on peut éviter le despotisme royal le plus absolu. Beaucoup d'hommes amis de la liberté ont renoncé à cet espoir. On a commis en son nom des crimes épouvantables ; c'était au nom aussi de la justice et de la vertu, et cependant on continue à vouloir être juste et vertueux. On devrait appliquer le même raisonnement à la liberté, mais c'est un mot dont le sens est moins généralement connu, et l'on peut dire avec certitude qu'il y a en France, maintenant, bien plus de la moitié de ceux qui voulaient la révolution de 1789, qui n'y prennent au moins aucun intérêt maintenant.

La liberté n'est donc énergiquement défendue que par le parti républicain, et quelques hommes modérés qui veulent la liberté sous un gouvernement mixte, seraient abandonnés aujourd'hui de toute l'opinion qui les soutenait en 1789. On rencontrerait, pour établir la monarchie limitée, les mêmes obstacles que pour relever l'ancien régime : la force qu'il faudrait pour vaincre des hommes tels que les républicains ne pourrait s'arrêter dans son impulsion, et les hommes qu'il faudrait appeler à soi pour essayer d'être les plus forts seraient tous fanatiques des idées les plus absolues.

Avant le 18 fructidor, on voyait déjà lutter des hommes modérés contre leurs alliés, on voyait déjà malgré eux toutes les superstitions appelées à l'appui de la réaction ; les idées qui étaient accueillies longtemps avant la Révolution étaient repoussées comme terroristes. Helvétius, Rousseau, Voltaire,

Raynal étaient déjà proscrits dans leurs tombeaux, et de même que les Girondins s'étaient vus renverser par la Montagne, les royalistes superstitieux devaient rester seuls les maîtres, si la république était vaincue. La force se proportionne à la résistance, la réaction au mouvement, la vengeance au malheur, et plus cette révolution a été souillée par des excès abominables, plus il est certain qu'on poursuivrait avec acharnement le prétexte comme la cause, le bien comme le mal, l'origine comme les effets. Quoi, dira-t-on, c'est parce que des crimes détestables ont englouti la fondation de la République qu'il faut soutenir et défendre cette forme de gouvernement? C'est d'abord parce qu'en lui-même ce gouvernement est le seul qui relève la dignité de l'homme, c'est aussi parce que les ressentiments des individus amèneraient la destruction de tous les hommes, de toutes les choses qui tiennent à la liberté, qu'on ne peut opposer que des fanatiques à des enthousiastes, que les Vendéens seuls ont pu combattre les républicains, que plus une ville a fait de résistance plus elle est saccagée par les vainqueurs et que, pour dompter la race ardente des révolutionnaires, pour la contenir (en supposant qu'elle pût être domptée) il faudrait évoquer tous les préjugés, rétablir toutes les puissances, anéantir enfin toutes les conquêtes de l'esprit humain depuis trois siècles, et faire porter la terreur royale sur la plupart des hommes éclairés. On cite toujours l'histoire d'Angleterre, pour en faire le

modèle de l'histoire actuelle de France. L'on prétend (ce qui d'abord n'est pas vrai) que le règne de Charles II a été très doux, et des hommes paisibles se flattent de la même espérance, mais il n'y a que des ressemblances apparentes entre la Révolution de France et celle d'Angleterre. Rien ne diffère plus au regard du philosophe : le mobile de la Révolution anglaise c'était les querelles de religion. A cette époque qui suivait de moins d'un siècle la Réformation, toute l'Europe avait été occupée des dissensions religieuses ; tous les souverains avaient discuté sur ce sujet, et pas un des écrivains célèbres qui depuis cent ans ont discuté la philosophie politique n'avait existé ; la Révolution d'Amérique, la Constitution d'Angleterre elle-même, rien n'avait exercé les esprits sur l'organisation des pouvoirs politiques. Un homme, le chancelier Bacon, avait approché de cette science comme de toutes les autres, parce que cet homme pensait au delà des siècles, mais la mode qui est l'opinion publique d'une certaine classe, mais l'enthousiasme qui est la conviction du peuple, n'avaient point, comme après les écrits de J.-J. Rousseau et de Voltaire, excité toutes les âmes à l'amour de la liberté, tous les esprits à la méditation des moyens de l'établir. On parlait de liberté comme un dogme de la croyance puritaine, mais une nouvelle interprétation d'un passage des prophètes pouvait modifier, au gré de Cromwell, les opinions de ses partisans. Les disputes sur le dogme, l'importance mise aux dogmes rend

une nation très propre à recevoir le joug d'un homme.

La soumission est inséparable de la foi, et ces deux dispositions créent la puissance d'un maître ; aussi voyez-vous l'Angleterre gouvernée six ans par Cromwell, un an par son fils, n'ayant jamais cessé de perdre les habitudes monarchiques et demandant seulement à pouvoir obéir selon sa conscience religieuse. Sans doute, vingt ans après, la Révolution de 1688 fondait la liberté politique ; sans doute à travers les disputes religieuses quelques chefs éclairés voulaient faire servir les erreurs des hommes à l'établissement de la vérité, mais l'esprit général n'avait aucun rapport avec le principe de la Révolution de France. Les hommes pouvaient tout en Angleterre, les idées seules ont servi de chefs parmi nous. Enfin, la moitié de la nation, tous les hommes obscurs restés spectateurs tranquilles de ces grands débats, n'apportaient sous la Restauration aucun sentiment de vengeance ; moins de crimes ainsi, moins de haines rendaient la résistance des uns moins forte et le triomphe des autres moins absolu. Les peuples voisins n'étaient point intéressés dans cette querelle, les castes nobles et religieuses de tous les pays n'y prenaient point une part individuelle ; c'était une suite d'événements particuliers à l'Angleterre et dirigés par quelques têtes : ce que les hommes avaient fait, les hommes pouvaient le modifier. Ici, c'est la tempête que trois siècles ont préparée, c'est toutes les questions

politiques et religieuses à la fois agitées, c'est l'esprit de parti jeté dans le cœur de chaque homme, c'est un genre de lutte dans lequel un troisième parti n'a point d'existence possible. Il peut (et c'est l'espoir des âmes honnêtes), en se réunissant aux républicains, lui porter et ses lumières et ses principes vertueux, mais s'il veut renverser la République, il est insensé de conserver l'espoir d'une monarchie limitée. Qu'il appelle à lui les préjugés et les superstitions, les prêtres et les nobles et les rois, qu'il entasse Pélion sur Ossa, ce sera vainement ; mais au moins il aura pu concevoir quelque espérance raisonnable, il aura opposé du fanatisme à la passion. C'est dans le même élément, c'est dans le feu qu'il aura forgé ses armes, mais se flatter qu'un changement de dynastie, qu'une modification qui transformerait la noblesse en pairie, que de telles idées formeraient un parti entre la république et la vengeance, c'est tout à fait méconnaître et la nature éternelle des choses et l'empire actuel des circonstances, c'est se rendre inutile à son pays et funeste à soi-même. Que je voudrais avoir persuadé à de tels hommes que la liberté ne peut exister que dans la République, car alors ils seraient franchement républicains et leurs vertus et leurs lumières prêteraient à la République une grande force morale.

Il est un autre parti en France, bien plus redoutable que les royalistes constitutionnels, ce sont les fanatiques sans restriction et du catholicisme et de

l'antique autorité royale et des privilèges de la noblesse : ceux-là ne sont pas accessibles aux raisonnements ; ils ont quelque chose de jacobin dans la tête ; c'est la suite, la persévérance et l'adoption des idées absolues, c'est, comme je l'ai dit, eux seuls qui domineraient si la République était vaincue, parce qu'ils satisferaient les passions et pousseraient à l'extrême la réaction, parce qu'ils feraient trembler les amis de la liberté monarchique en les menaçant de voir renaître toutes les horreurs de la Révolution, parce qu'ils auraient seuls raison contre tous les partis qui, successivement, ont voulu la liberté, puisque, seuls, ils les auraient blâmés tous. Mais ces hommes sont en petit nombre et ne triompheront jamais des républicains. S'ils pouvaient se le persuader, que de malheurs ils épargneraient à leur pays, à leurs familles, à tout ce qui leur est cher ! Ils ne font jamais un effort qui ne donne de nouvelles chances aux excès révolutionnaires ; les Terroristes vivent de Blanckenburg, et tout ce qui pourrait amener dans la République et le repos et la justice, et l'humanité, est sans cesse retardé par les tentatives infructueuses des royalistes. Voici sur quoi se fonde leur espoir : ils voient que les maux de la République sont très diminués par les crimes de la Terreur ou les malheurs de l'arbitraire ; ils entendent une à une les plaintes d'un nombre infini d'individus, et il leur semble qu'il suffirait d'une conspiration bien faite pour renverser un pouvoir que l'opinion du grand nombre ne

R

recréerait pas le lendemain. Il est très vrai et c'est, à plusieurs égards, la faute des républicains, qu'il y a fort peu d'esprit public en France, mais il n'en existe pas davantage pour les royalistes que pour les républicains ; le combat est entre les deux partis, et la nation regarde parce que tout a contribué à la dégoûter des querelles politiques, qu'elle craint la contre-révolution, qu'elle redoute la Terreur, qu'elle est mécontente de la République, mais qu'elle ne désire pas la royauté et qu'à tout prendre, comme il faut s'agiter davantage pour renverser un gouvernement que pour s'y soumettre, elle prendra ce dernier parti et laissera la puissance entre les mains des républicains, parce qu'ils l'ont et parce qu'ils s'entendent à la garder au milieu de la vaste solitude du silence de l'opinion publique. Il reste à savoir lequel des deux partis doit avoir l'avantage sur l'autre. Examinons d'abord les exemples et, nous gardant d'appeler hasard une suite de faits semblables, cherchons une même cause à des résultats toujours pareils.

Les républicains ont vaincu les royalistes sur quelque terrain qu'ils se soient placés, ils ont vaincu aussi les Jacobins quand ils se sont tournés contre eux : le 9 thermidor, le 12 germinal, le 4 prairial, etc., les Jacobins ont été vaincus par les républicains ; les royalistes sans les républicains n'ont jamais obtenu de victoire contre les Jacobins mêmes : cette race révolutionnaire ne peut être domptée que par des hommes qui se sont, comme elle,

trempés dans les eaux du Styx. Les républicains peuvent donc seuls encore pendant longtemps, contenir le terrorisme. Ce n'est pas tout : ils ont sur les royalistes un ascendant comme parti que rien ne peut détruire. Le 13 vendémiaire on a dit : vous verrez le même événement qu'au 10 août, les troupes fraterniseront avec les citoyens et ne tireront point sur eux. Pouvez-vous imaginer que 700 Conventionnels inspireront plus d'attachement aux troupes qu'un seul homme, fils de tant de rois ? Les troupes, excepté les Suisses, avaient refusé de tirer le 10 août, elles ont fait triompher la Convention le 13 vendémiaire. Avant le 18 fructidor on disait : une assemblée a toujours été la maîtresse en France, la puissance des décrets est incalculable, ce qui, d'ailleurs, a manqué aux vendémiairistes, c'était un point de réunion (et les Conseils en serviront), c'était un chef habile, et Pichegru défendra les Conseils, et, comme les républicains étaient alliés au Directoire, le Directoire a triomphé, le 18 fructidor est arrivé, les députés seuls se sont montrés pleins d'énergie, ils ont sollicité l'intérêt populaire par tout ce qui pouvait l'exciter : le malheur, la vieillesse, le talent, le courage, mais la force patriotique était contre eux ; mais quelques hommes criminels siégeaient à côté de noms respectables, et ces têtes ardentes, insensées, qui avaient excité les Conseils au delà de leur opinion et de leur intérêt, qui leur avaient promis tant d'appuis, tant de secours, ces fous sont devenus sages, alors qu'il

fallait être fous. Cinq cents députés des Anciens ont traversé la ville sans trouver un refuge. Ces membres d'un Sénat dont les armées, dans leurs adresses, avaient reconnu les services, ces hommes malheureusement enveloppés dans la proscription de perfides coupables, offraient un spectacle toujours affligeant, quelle que soit sa cause : des députés du peuple sans asile au milieu de lui ; et peut-être que leur malheur a coûté plus de larmes aux véritables amis de la représentation nationale qu'à ce parti sans force comme sans raison, dont les provocantes menaces avaient amené ce terrible jour.

Tant d'exemples réitérés, tant d'exemples dont les résultats ont toujours été semblables dans des situations tout à fait diverses, ne peuvent point paraître à l'homme qui pense le simple effet du hasard. Ce sont des causes durables qui assurent au parti républicain en France une prépondérance certaine sur les royalistes. Les royalistes ont tous une existence individuelle ; ils n'ont point commis de faits révolutionnaires en opposition avec l'opinion de presque tous les gouvernements de l'Europe ; chacun d'eux peut donc se flatter, d'une manière, d'être tolérable personnellement, quand même son parti serait vaincu ; il n'y a pas un républicain qui se voie un asile ailleurs que dans les déserts d'Amérique. Le lien de parti est beaucoup plus fort, alors qu'il n'y a de ressource que dans le parti : les républicains sont unis de situation, de fortune, de crainte, d'espérance ; les royalistes sont une société

dont la conversation est assez d'accord, mais où personne n'a renoncé à son lot particulier, parce que chacun peut assez raisonnablement se flatter de l'obtenir. Les royalistes ne sont pas signalés un à un aux républicains, comme les républicains aux royalistes; il y a beaucoup d'hommes obscurs du côté royaliste; de l'autre, c'est une armée d'hommes très connus, tous personnellement haïs par leurs adversaires et qui consentent à marcher en ligne comme s'ils n'étaient que des soldats; le parti républicain a beaucoup plus d'esprit, comme parti, que le parti royaliste, la plupart des individus qui le composent ont bien plus de caractère que d'idées, ils vont tout droit à leur but sans accessoires, sans nuances, ce sont des hommes dont le moral marche comme les lois physiques de la nature. Quelquefois soumis aux hommes éclairés pour le choix de la route, mais intraitables sur le but, Tartares de la philosophie qui conquièrent le pays par les lumières que d'autres ont découvertes et que d'autres doivent diriger. Les royalistes ont de l'esprit individuellement, mais point en masse, ils sont distraits de leur but par leurs goûts, par leurs amusements, par les nuances de leurs idées; étant pour la plupart d'une classe jadis privilégiée, ils comptent sur les exceptions, ils attendent la fortune, ils ne doutent pas du succès. Les royalistes extrêmement braves individuellement ne peuvent l'être comme parti: le courage des partis, c'est le désespoir, et il y a toujours des jouissances pour les royalistes

vaincus ; ils disposent d'une sorte d'opinion pas assez étendue, pas assez prononcée pour faire de la gloire, mais très suffisante pour consoler d'une défaite. Il y a des débris de rang, de considération passée avec lesquels on peut satisfaire toute l'ambition de la vanité, et même assez de bonne foi dans son opinion, assez d'injustices dans le parti contraire pour se retrouver bien avec sa conscience alors qu'on est vaincu. Les républicains savent parfaitement qu'ils ont besoin de succès pour échapper à toute l'opinion qui fondrait sur eux dans leur défaite ; enfin, parmi les républicains, sans parler jamais des hommes criminels qui usurpent et dégradent ce nom, il est bien peu d'hommes que la fièvre de son opinion n'ait entraîné, qui ne se reproche des sacrifices faits à la puissance, à l'enthousiasme de son opinion. Et cette agitation du sang, cette crainte de ne rester qu'avec les malheurs particuliers qu'on a causés, et privés du but qui peut jeter quelque gloire sur cette douloureuse époque, ces pensées qui dominant plus ou moins les âmes, les animent dans le combat du besoin invincible de la victoire que les chefs des républicains ressentent toujours. Les royalistes ne peuvent avouer ouvertement leur but, ils sont obligés d'user de mille détours ; les républicains tirent une force prodigieuse de la publicité. Les royalistes veulent le retour du passé, les républicains un nouvel avenir. Les républicains ont tous le même fanatisme ; la Vendée seule, parmi les royalistes, était franch-

ment catholique, la Vendée seule a combattu les républicains; la Terreur avait placé la Vendée entre la mort ou le succès. La Vendée alors était menaçante, mais si les républicains abdiquant à jamais tout système de terreur et d'arbitraire, offrent à tous les royalistes paisibles une manière douce d'exister en France en dehors des affaires publiques, ils auront à jamais détruit toute possibilité d'existence pour un parti qui n'aura plus, pour se rallier, le ressort d'aucune véritable crainte. Enfin le gouvernement a des moyens prodigieux en France, et le gouvernement est entre les mains des républicains : ces hommes qui seuls savent renverser un gouvernement en sont les maîtres; ils ne laisseront plus les élections dominées par le parti royaliste. Il n'existe donc pas une chance pour que les royalistes triomphent, ils peuvent, par les efforts combinés avec les erreurs des républicains, rendre le gouvernement de France pendant plusieurs années encore tyrannique, inquiet, persécuteur, arbitraire; ils peuvent, les royalistes, par de nouvelles tentatives, amener des secousses illégales, des jugements injustes, empêcher une bonne république de s'établir, appeler sur eux des persécutions détestables, sur la France des malheurs sans fin; ils peuvent rendre suspects de vrais amis de la liberté en se plaçant derrière eux; ils peuvent détruire pendant longtemps encore tout l'effet des prières des hommes humains, de l'éloquence des esprits justes, en empruntant leur langue pour servir des projets po-

litiques, mais ils ne peuvent pas triompher. Qu'ils se pénètrent donc une fois de cette vérité, qu'ils se soumettent de bonne foi à la République pour échapper à mille douleurs, pour épargner à la terre le spectacle de mille forfaits ; qu'ils se rapprochent sincèrement des hommes et d'une opinion contraire à la leur. Ce qui crée dans un pays deux nations irréconciliables, c'est ce qui fait exercer à l'un l'implacable force du pouvoir, à l'autre l'offensante exclusion d'une opinion qui se croit toujours dominante. Lorsqu'on ne se parle ni ne se voit, il est des caractères qui finissent par ne plus croire leurs adversaires compris dans la nature humaine ; il a suffi d'un rapport passager, d'une conversation, d'un mot doux prononcé l'un à l'autre pour avoir intéressé, même des hommes cruels, au sort de quelques-uns de leurs ennemis politiques. Cette espèce de juridiction de société qui bannit de classe en classe, de tribunal en tribunal, selon la nuance de l'opinion, a plus créé de haines que les guerres sanglantes. Les généraux ennemis ne se haïssent point après le combat, mais dans ces querelles d'amour-propre qui naissent encore sur les débris de la société, les royalistes inspirent des aversions personnelles, irritent la fierté, ajoutent à la roideur de l'opinion l'irritabilité du sentiment et composent leur parti d'hommes qui sont haïs un à un par les adversaires qui les connaissent.

Voulez-vous, disent les royalistes, que nous nous mêlions à ces hommes criminels ? Non, sans doute,

mais ne prodiguez pas ce mot. Que d'aimer la République ne soit point à vos yeux un forfait, et vous verrez, et vous estimerez un grand nombre d'hommes que vous avez proscrits jusqu'à ce jour (M. de Montlosier). Il faut s'apprendre à faire une grande part à l'entraînement de la Révolution : elle n'a laissé debout que la gloire militaire. Tout homme qui a joué un rôle politique n'a pu atteindre ou conserver ce qui caractérise la gloire, l'admiration de ses ennemis mêmes ; tantôt il s'est ouvert une carrière d'ambition si inattendue qu'elle a séduit les hommes les plus calmes ; tantôt un premier pas fait sans calcul a attiré sur soi des haines si implacables qu'elles n'ont plus permis à des âmes inconsidérément fières, de s'arrêter dans leur route ; tantôt un danger terrible a ébranlé des résolutions honnêtes, tantôt enfin et plus souvent encore, l'enthousiasme d'une opinion qui devait rallier à elle tous les sentiments honnêtes, cet enthousiasme attachant fortement la pensée sur le but a rendu trop indifférent aux sacrifices qu'il exigeait. Qui peut porter une inflexible sévérité sur ces différentes situations ? Les royalistes toujours vaincus n'ont point à rendre compte de l'engouement du pouvoir, mais n'est-il pas sorti du sein de leur parti des calomnies détestables, une affreuse confusion de tous les hommes qui ne pensaient pas comme eux, soit que leur vie fût pure ou soit qu'elle fût souillée ? Savent-ils ce qu'ils auraient été, s'ils avaient obtenu

la puissance ? Enfin combien de services particuliers ne forment-ils pas des liens entre les républicains et les royalistes ? Il faut le dire à la justice des républicains, ils haïssent bien plus les opinions que les individus, et il est bien peu de royalistes qui, dans le cours de la Révolution, n'ont dû de la reconnaissance à quelque homme de l'opinion qu'ils ont nommé sauvage. Ce lien de reconnaissance, ce lien qu'on ne peut briser sans s'avilir, ne pourrait-il pas apaiser quelques haines ? Ah ! si les royalistes renonçaient au triomphe, combien il serait impossible aux plus féroces républicains eux-mêmes de les persécuter. Sans doute, et c'est un fléau terrible des révolutions, les hommes paisibles sont entraînés dans la proscription des hommes remuants ; les âmes douces, dans la haine qu'inspirent les vindicatifs. Mais ne pourrait-il pas arriver que tous les esprits sages du parti vaincu fissent poser les armes aux factieux qui les compromettent, que le parti royaliste se range dans la classe des gouvernés jusques au temps où les générations renouvelées ne laisseront plus en France qu'un même esprit ? Les royalistes ne peuvent renverser la République, mais ils peuvent, si l'amour de la patrie règne encore dans leur cœur, ils peuvent, en abdiquant leurs prétentions, être encore les bienfaiteurs de la France, détruire à jamais l'influence des terroristes qu'alimente encore l'inquiétude des Républicains. Ils peuvent faire cesser, par la sécurité des gouvernants,

tout l'arbitraire de la République. Ne sont-ils pas las, ces malheureux royalistes, ne sont-ils pas las de fonder quelque espoir sur l'excès des maux de la Révolution? Hélas! il est aisé de pousser des hommes violents à tous les extrêmes, de faire violer la liberté par ceux mêmes qui la défendent, de bannir le repos de cette terre désolée, de faire même haïr confusément la République à la foule des individus qui souffrent ou croient souffrir par elle : ces malheureux succès n'amèneront jamais que ces malheurs mêmes. Aucune force ne peut s'organiser pour la royauté dans une République dont les chefs sont audacieux et les armées triomphantes. Si donc il est ainsi, écoutez la vérité quoiqu'elle sorte du camp ennemi : cessez de vous venger des républicains en les rendant coupables envers vous. Vous punissez en effet quelques âmes sensibles que leur opinion ne préserve pas d'être déchirées par le spectacle des malheurs individuels, mais ceux qui les causent, ces malheurs, ceux-là n'en souffrent pas. Ils marchent vers leur but sans crainte comme sans pitié. Ce sont les fils du Tonnerre, la foudre même ne peut les frapper.

CHAPITRE II

DES RÉPUBLICAINS

Avant de parler des républicains, j'ai besoin, pour eux et pour moi, de refuser à jamais ce nom à tous ces êtres infâmes, fléaux de tous les partis auxquels successivement ils attachent leur avidité, que tous les vices rendent insatiables, par leur ambition qui ne peut se satisfaire que par le meurtre, ces êtres dont l'ignorance, la grossièreté, l'incapacité totale ne laissent à leur vanité d'autre issue que le crime, à leur lâcheté d'autre carrière que l'assassinat de victimes désarmées. On a eu grand tort de donner à de tels hommes la dénomination d'une opinion politique, même la plus détestable de toutes, de les supposer ralliés entre eux comme parti. Des rêveurs politiques peuvent croire que la Constitution de 1793 est bonne, que la loi agraire, que toutes les chimères de la métaphysique abstraite sont applicables à l'ordre social. De tels hommes, s'ils sont de bonne foi dans cette opinion, doivent obtenir non du crédit mais de l'estime. Ils n'ont pas mérité, ces hommes, sincères, du moins, dans leur fanatisme, ils

n'ont pas mérité qu'on leur associe ces calculateurs spéculant sur les misères humaines, ces hommes qu'il faut condamner à leur nom propre et ne jamais appeler de celui d'un parti, ces hommes toujours sans opinion, parce qu'une opinion supposerait la possibilité d'un désintéressement quelconque, ces hommes que Voltaire a peints dans le récit du tremblement de terre de Lisbonne, volant sur les décombres, assassinant à côté des abîmes, appelant par leurs vœux le plus grand fléau de la nature, dans l'espoir de dérober quelques débris des ruines de leur patrie. Les restes précieux de l'infortunée Gironde, les proscrits du 31 mai, les défenseurs de l'humanité depuis le 9 thermidor, ces immortels guerriers vainqueurs de l'Europe entière, d'autres encore soupçonnés injustement par les républicains inquiets, voilà les hommes qui soutiennent en France les institutions et les espérances de la liberté. Voilà les hommes qui périront avant elle. Les républicains révolutionnaires sont en France une nation tout à fait à part. Ils n'ont aucun rapport avec les défauts qu'on reproche d'ordinaire aux Français. Rien ne les distrait de leur but. Leur opinion leur est plus chère que leur amour-propre. Vous les captivez davantage en pensant comme eux qu'en les louant. Ils se classent suivant leurs facultés ; ils acceptent le poste qui leur convient et ne demandent pas celui qui dépasse leurs talents, parce que l'intérêt personnel de chacun est le succès de la République. Ils ont conspiré pour la fonder, pour la maintenir,

et des conjurés ne disputent point de rang contre eux. Ils ont quelque chose de direct dans l'esprit qui exclut les nuances des idées et encore plus les délicatesses du sentiment. Ce sont, au premier degré, des hommes de parti que rien de difficile ne lasse, que rien de frivole n'occupe. Disciplinés moralement comme une phalange prussienne, agissant tous dans le même sens, se servant tous des mêmes moyens, répétant tous les mêmes arguments parce qu'ils sont tous aux ordres d'un même chef, ces hommes sincères dans une même idée dominante, dans leur enthousiasme, sont complètement désintéressés. Ils laissent, comme je l'ai dit, s'introduire parmi eux des hommes corruptibles, mais les véritables républicains n'ont pas l'idée qu'on puisse mettre en balance un intérêt personnel quelconque et l'intérêt du parti. Ils disposent de la vie des hommes, de celle de leurs amis mêmes comme de leur propre existence, et toutes les pensées, toutes les affections humaines se sont par degrés confondues dans leur âme en l'unique passion qui les fait mouvoir. Les républicains sont les premiers hommes du monde pour l'attaque, la conquête et la conservation par la force. Mais il leur manque l'art de captiver une nation. Habiles en révolution, ils ne savent point encore faire de l'opinion avec de la puissance, profiter du moment où ils gouvernent pour se saisir des moyens de gouverner sans révolution. Les royalistes se sont plu à répéter que les républicains n'avaient qu'un but, c'était de conserver le pouvoir

entre leurs mains. Aucune calomnie n'est plus fausse. Sans doute, les républicains ne veulent ni le renversement de la République, ni la mort qui les attendrait après sa chute, mais il n'y a point dans l'histoire de fondateurs d'un gouvernement qui aient été plus pressés d'en confier les rênes à de nouveaux législateurs. Les élections renouvelées tous les ans, le tirage au sort dans le Directoire et dans les Conseils, tout prouve à qui veut regarder impartialement que dans ces hommes-là, l'amour du principe démocratique est plus fort que l'ambition particulière. L'on a vu, l'on verra peut-être encore le parti patriote se ressaisir à tout (ce) qui a de la puissance, si elle passait dans les mains d'hommes indifférents au maintien de la République, mais jamais un individu, quel qu'il soit, de ce parti patriote ne pourra se proroger dans sa place au delà du terme prescrit par la loi. Il est plus absurde encore de donner aux républicains le nom d'une faction royaliste. Les ennemis de la République en France ont toujours voulu persuader que les républicains étaient Orléanistes parce qu'en réduisant la question à savoir qui serait roi, on allait jusqu'à l'idée de république. On supposait à ses défenseurs mêmes une intention cachée. Ce qui est vrai, ce que saura l'histoire, c'est que la masse du parti républicain ne veut que la République, n'a pas une arrière-pensée, pas un projet dont un homme soit le but, et que la philosophie dans les uns, la passion dans les autres, l'intérêt dans tous les attache uniquement à vouloir

un gouvernement fondé sur la représentation nationale et l'égalité des droits.

D'abord, ils sont condamnables par le choix de ceux qu'ils laissent s'introduire dans leurs rangs. Sans doute, à l'attaque d'un fort, on ne se fait pas rendre compte de la moralité des hussards qui montent à l'assaut. Mais c'est que dans cette entreprise, on n'a nul besoin du secours de l'opinion, c'est surtout parce que les soldats ne font qu'obéir et n'ont aucun moyen d'influence. Dans un parti politique, au contraire, il est des noms qui, à eux seuls, font perdre à la cause beaucoup d'hommes. En eux, la réflexion n'est pas assez généreuse. Ces hommes méprisés même du parti qui les souffre agissent toujours sur lui. Ils n'obtiennent pas les atrocités qu'ils demandent, mais ils rendent impossible le bien qu'on aurait fait sans eux. Ils déplacent l'idée de justice, d'humanité, de générosité. Depuis l'exécrable règne de la Terreur, une nouvelle gradation s'est établie, des degrés inconnus de malheur ayant été découverts, on a admis cette proportion de plus dans le calcul des possibles, et lorsqu'une déportation a été substituée à la peine de mort, les républicains, entendant les vociférations des monstres, ont pu se croire généreux. Justement, c'est insulter à l'opinion républicaine que de la supposer à de tels êtres. Leur réputation affaiblit bien plus que leur nombre ne fortifie. Leur teinte salit au loin ce qui serait resté pur ; oui, lorsque l'âme est exaltée par tous les souvenirs de l'antiquité,

quand ce beau nom de République, quand les chants qui le célèbrent font battre le cœur d'un mouvement passionné, quand les hauts faits de nos guerriers, la mort courageuse des victimes de la tyrannie produit dans l'âme cet ébranlement, présage certain de l'éloquence, on voudrait monter à la tribune, haranguer une assemblée, demander aux Français comment ils restent insensibles à tant de gloire nationale, à cette patrie devenue l'honneur et l'espoir de tous, on croirait certain de rouvrir dans toutes les âmes les sources de l'émotion. Mais si, tout à coup, un homme vertueux se présente, s'il reproche au nom d'ombres illustres et de victimes immolées, s'il reproche à la République les infâmes qu'elle admet encore dans les rangs de ses défenseurs, la raison continuera sans doute de soutenir une cause invincible, mais l'éloquence sera tarie dans son abandon, dans son enthousiasme, mais le souffle divin, retiré de l'orateur, n'inspirera plus ses discours.

Les républicains, à leur coupable facilité que j'accuse, unissent encore et de certaines craintes et de certaines défiances, tout à fait nuisibles à l'établissement de la République, dans un pays où l'on n'admet ni la considération du rang, ni celle de la naissance, ni celle même de la richesse. Il semble que, pour motiver d'une manière sensible la subordination des citoyens, il faut que l'on élise, que l'on appelle à toutes les places les hommes les plus distingués par leurs lumières. Eh bien,

indépendamment de la jalousie dont les républicains, comme tous les hommes, sont extrêmement susceptibles, dès que le danger de tous ne force pas à la juste appréciation de chacun, indépendamment de ce misérable sentiment, beaucoup de républicains ont une absurde crainte des esprits supérieurs. Tous les dévots ont peur de l'esprit, mais c'est parce que leur dogme ne supporte pas son examen. Les républicains, dont toute la doctrine est fondée sur l'évidence, dont le système est favorable à toutes les distinctions qui naissent du seul mérite personnel, comment peuvent-ils craindre les lumières? Comment ne les appellent-ils pas?

Si Montesquieu eût vécu de nos jours, peut-être aurait-il pensé que le principe de la République française, c'était la philosophie. Mais ce principe de la République, c'est par la guerre à tous les préjugés, c'est par l'établissement d'institutions sociales fondées, pour ainsi dire, sur les éléments d'un calcul positif [qu'il s'établit (1)]. Enfin un gouvernement qui combat toutes les habitudes n'a pour allié naturel que les lumières, et cependant le talent fait outrage aux républicains. La cause de cette erreur c'est que la Révolution a été souillée par beaucoup de barbaries, a proscrit et révolté un grand nombre d'hommes éclairés. Mais, comme rien ne doit différer plus que la République et les

(1) La pensée est claire, mais la phrase n'est pas terminée.

moyens qui l'ont amenée, c'est tout à fait se méprendre que de voir l'événement à la place du principe, que d'établir un gouvernement d'après l'histoire de sa fondation et non la véritable source de son existence. Il faut, avant tout, encourager en France et l'esprit et les lumières et le talent, dès qu'ils s'attachent à la République. Sans doute, si ces moyens servent à la combattre, ils doivent en être bannis, mais il est insensé de croire que des hommes inconnus et des facultés communes puissent établir la République en France. Pour se battre avec les royalistes le courage est seul nécessaire, mais, pour fonder la nation dans la République, pour donner de la considération à la force de l'esprit public, pour faire concourir à la formation de la loi 25 millions d'hommes et les y rendre soumis, pour créer une société nouvelle dans une vieille nation, il faut une supériorité de lumières égale à celle des anciens législateurs de la Grèce. Depuis leurs siècles, toutes les sociétés se sont formées par le hasard, par les événements et non par les combinaisons de la pensée. En France, il faut donner de la grandeur au gouvernement de la République. Les succès des armées ont fondé la gloire de la nation, ont fait respecter sa force. Mais les institutions dans l'intérieur n'ont point encore acquis de dignité. L'ancienne considération est détruite, mais non pas remplacée. La crainte a soumis, le respect n'a point contenu, et les vaincus ne se croyant asservis que par la force,

ont toujours compté sur de nouvelles chances.

Si les Républicains honoraient davantage les talents distingués, s'ils se recrutaient souvent d'hommes éclairés, ils seraient dans l'opinion ce qu'ils sont dans le fait, le parti des lumières et de la philosophie. Mais ces défenseurs de la pensée admettent facilement sous sa bannière des hommes tout à fait étrangers à sa cause, et le contraste des mots avec ceux qui les prononcent suffit à lui seul pour égarer les opinions. La défiance, véritable défaut des républicains, source éternelle des divisions en France, la défiance qui crée les caractères qu'elle suppose, resserre malheureusement le cercle dans lequel les républicains veulent reconnaître d'utiles défenseurs. Ils jugent en masse, ils n'observent point les caractères, les situations, les intérêts. Il semble que la République se raffermisse quand elle exclut, et s'affaiblit quand elle admet. Ils sont dans leur parti comme les aristocrates dans le leur. Ils ne veulent point recevoir ni ceux qui reviennent, ni ceux qui se modifient, ni ceux dont l'opinion, d'accord avec eux sur le but, diffère sur les moyens.

Rien sans doute ne serait plus mal vu, pour un parti, que d'embrasser les opinions d'un autre, mais il est insensé de ne pas recevoir tous les individus qui se rejoignent à lui. On ne fait pas marcher l'armée vers un camp étranger, mais on en reçoit les mécontents et, comme le temps, la fatigue, la mort diminuent le nombre des premiers républi-

cains, il importe de toutes manières d'attirer à la cause tous les hommes nouveaux qui veulent la défendre.

Mais, dira-t-on, où sera la garantie de la sincérité de leurs opinions? Il en est une qui ne peut guère tromper : la haine des mêmes ennemis. On a vu des royalistes prononcer de mille manières leur attachement à la République. Mais il n'en est qu'une qu'ils évitaient toujours, celle que les royalistes détestent et tout homme qui, dans son cœur, a l'amour de la République, est certain de faire tressaillir de haine tous les ennemis de la liberté, sans souiller ses lèvres d'un seul mot ni cruel, ni persécuteur.

A [côté de] ce caractère général qui peut aider à reconnaître les hommes qui prennent des engagements sans retour, il [en] est un autre auquel il faut apprendre à se fier, c'est la moralité, c'est l'amour de gloire des individus qui professent une opinion quelconque. Certes, si *La Fayette* qui, du fond des cachots de l'*Autriche*, n'a pas voulu souscrire un engagement qui portait atteinte à son patriotisme, si *La Fayette* qui a refusé des serments, mais n'en a jamais trahi, *La Fayette* qui ne peut être ami des rois, prononçait son adhésion à la République française, rien ne pourrait faire qu'un instant de défiance s'élevât dans mon âme. Sa promesse serait sa garantie, et son honneur le plus indissoluble des liens. Les rivalités et les soupçons réduisent et dégradent le parti républicain. Des opinions qui

doivent rallier tous les hommes sont resserrées dans plusieurs qui, prétendant tous aux mêmes places, veulent écarter les concurrents et sacrifient à cette petite pensée l'immense avantage de rallier assez d'opinions diverses à la République pour la rendre nationale.

On l'a tenté, dira-t-on, après le 13 vendémiaire, et la République a failli périr entre les mains de ses ennemis. C'est, je le répète, qu'il faut appeler à soi les individus, mais non se confier à un parti différent. Que des individus détachés prennent un à un la couleur et les intérêts des hommes qui les appellent, et fondent par degrés tous les partis dans la République; mais la représentation nationale livrée à des élections mal combinées devait nécessairement amener le renversement de la République. C'était un parti élu contre le gouvernement et rallié pour l'attaquer, luttant d'influence avec le parti républicain et n'attendant rien de lui. Tandis que des hommes, successivement reçus dans les rangs des républicains tout puissants, auraient rompu d'avance avec toute autre ambition et, fussent-ils des convertis, ils n'en feraient que plus de bien à la cause. Mais il en est beaucoup qui ne sont pas des convertis, qui de tout temps, ont servi, ont aimé la liberté, qui souhaitent avec sincérité l'établissement de la République, mais dont la tête seulement n'est point révolutionnaire, repoussés par les soupçons, aigris par les injustices, le monde nouveau qu'on appelle un pays en Révolution, leur est totalement

étranger. Mais ils sont conservateurs, mais ils ont l'esprit de durée, et il faut les admettre à la consolidation de la République, comme il fallait la conquérir sans eux. Enfin, il est une qualité, jadis nationale, que l'esprit démocratique voulut bannir avec les castes privilégiées ; il est une qualité que les républicains doivent rappeler au milieu d'eux, c'est la générosité. Comme souvent les vaincus l'ont invoquée, on a fini par soupçonner ce sentiment comme une ruse aristocratique. Néanmoins, il faut le reprendre dans sa nature, le séparer de toutes les idées factices que l'orgueil des rangs y avait ajoutées, mais se hâter de retrouver cette vertu sans laquelle jamais les vaincus ne se seraient soumis au triomphe des vainqueurs, sans laquelle les haines se seraient transmises d'âge en âge, sans trouver jamais un terme, sans laquelle le repos ne serait jamais descendu sur la terre, *sans laquelle enfin* il n'est pas de milieu entre la générosité et le massacre de ses adversaires et de leurs enfants et de leurs amis et de leur race et de leurs vengeurs toujours renaissants. Car si vous persistez à rendre l'existence des vaincus intolérable, la puissance du désespoir troublera du moins l'Etat, si elle ne peut le renverser, et jamais une guerre intestine ne finit que par l'équité des vainqueurs envers les vaincus. La générosité n'est que la justice au moment de la toute-puissance.

Si vous devenez plus doux lorsque vous êtes moins forts, vos ennemis s'enhardiront à chaque

concession que vous leur ferez. Mais le lendemain du jour où votre pouvoir est sans bornes, posez-vous des limites, et celles-là ne seront jamais renversées. Dans le cours des événements d'une révolution, les réactions se succèdent. Une persécution injuste amène une indulgence dangereuse. La générosité est donc le plus profond calcul de la politique. Elle seule prévient les réactions. En Révolution, la victoire subjugué les vainqueurs ; la générosité seule dirige les circonstances, marque au torrent son cours et donne aux vainqueurs sur les vaincus un ascendant d'opinion que rien ne peut plus détruire.

On dira longtemps peut-être encore : ce n'est pas le moment de la générosité. Mais la Révolution ne sera faite que lorsqu'on se dira que ce moment est arrivé ! C'est le servage des vaincus que la générosité des vainqueurs. Jusqu'à cette époque, ils traiteront toujours de puissance à puissance, car il n'y aura de différence entre eux que le hasard.

J'appellerais folie et non pas générosité de rendre aux vaincus leurs moyens de nuire. Mais il y a quelques biens nécessaires aux hommes de toutes les classes que vous ne pouvez ravir sans intéresser la confraternité humaine. L'orgueil, la vanité ne répondent point au cœur de la plupart des hommes ; mais la privation de ces jouissances communes à tous les rangs, mais la nature en souffrance soulève toutes les âmes et, quand les hommes veulent mépriser ces vieux sentiments de l'espèce humaine, ils... [La phrase n'est pas terminée].

CHAPITRE III .

DE L'OPINION PUBLIQUE

Dans un empire où deux partis opposés se combattent avec fureur, il y a bien peu d'opinion publique. Tous les jugements s'exaltent par l'opposition. La haine qu'inspire aux partis exaltés la moindre objection à leurs desseins force chaque homme à s'appuyer d'un certain nombre de ses semblables et, comme dans les lieux infestés de brigands, on ne marche qu'en caravane. Dans les pays où les haines sont déchainées, on se met d'un parti pour avoir des défenseurs. Il y a quelques hommes, intègres et courageux, qui s'exposent à toutes les fureurs, pour n'en adopter aucune. Ceux-là préparent l'histoire en silence et se font, s'ils le peuvent, à l'aide de leur pensée, contemporains de la postérité, mais ils n'influent pas sur l'opinion. Il existe cependant une masse dans la nation, toujours inerte, toujours immobile, qui, dans les temps de trouble, n'a d'autre soin que de connaître le parti le plus fort, afin de s'y rallier. Cette masse, qu'il

est bien tentant d'opprimer, tant elle s'y prête de bonne grâce, pèse cependant à la longue dans un même sens et, du moment qu'il y a du calme, que tout danger est passé, murmure tout bas une sorte d'opinion publique. -

Je n'ai pas présenté cette force aux gouvernants sous un aspect bien redoutable. Elle n'est de rien dans la guerre des deux partis. Mais il faut absolument que le vainqueur se l'attache, car le vaincu, se flattant toujours de la reconquérir, recommencera ses efforts dans l'espoir de la soulever.

Voici l'opinion de cette masse. Elle est assez éclairée par les écrivains et par la Révolution, pour ne se soucier en aucune manière de la Royauté; mais elle n'est point assez enthousiaste pour vouloir de la République, au prix de sa tranquillité. Elle ne se soucie point des castes privilégiées, parce qu'elle n'en est pas et qu'elles ne lui ont jamais fait aucun bien, mais elle ne les hait point assez pour vouloir qu'on les persécute, parce qu'elle sait bien que la persécution trouble le repos de ceux mêmes qui ne sont ni persécutés, ni persécuteurs, et cette masse de la nation veut du repos avant tout. L'agriculture, le commerce, la dette publique, les impôts, la paix et la guerre, voilà ce qui l'occupe, parce qu'elle n'a qu'un désir : l'aisance et la tranquillité.

Les individus de cette masse ne se battront pas pour obtenir la tranquillité, parce que les hommes paisibles sont incapables de ce calcul qu'ils ne sortiront pas du repos du jour par la crainte du len-

demain, mais si vous ne leur donnez pas le repos, si vous ne leur en assurez pas la durée, ils seront inquiets, mécontents et, quoique aucun signe hostile ne le prouve, le voyageur qui traversera ce pays sentira que son gouvernement n'est pas établi, que rien n'y est fondé, que personne n'y calcule sur l'avenir, que rien de volontaire ne se passe entre les gouvernés et les gouvernants, que les partis peuvent tous spéculer sur la nation, sans qu'elle ne s'y oppose, ni ne s'y prête. Le gouvernement sera, pour ainsi dire, effrayé de ne pas rencontrer d'obstacles, comme en marchant dans la nuit on a peur de sentir le vide. Il voudrait qu'une résistance attestât la vie, qu'une opposition prononçât le nombre des amis et mît en mouvement des volontés quelconques. C'est une funeste disposition que celle-là dans une République. Elle est coupable dans les gouvernés, et les gouvernants doivent réunir tous leurs efforts pour la vaincre.

Les royalistes s'écrieront : « La nation ne veut pas de la République, ne veut pas de la liberté ». La nation ne veut jamais que les résultats et ne se passionne point pour les moyens. Dans une époque, c'est la République, dans une autre, la Royauté qu'elle croit plus favorable à son repos, mais il n'y a jamais d'esprit de parti que dans les individus jetés hors du cercle de la vie domestique, et les deux tiers de la population de la France et de tous les pays de l'Europe sont composés d'hommes qui ne sont occupés que de leur fortune pécuniaire. Les

anciens avaient toutes leurs affections, tous leurs intérêts enveloppés dans le sort de leur patrie. Leur terre était ravagée, si l'ennemi y gagnait une bataille ; tel revers public les condamnait à l'esclavage. Ils n'avaient aucun moyen de transporter leur fortune dans aucun autre pays. Les citoyens d'un état peu nombreux, tous individuellement connus, étaient soumis à chaque instant aux volontés d'un peuple délibérant sur la place publique. Comme de nos jours, la célébrité était dangereuse, mais la garantie de l'obscurité n'existait point, et les calculs personnels ne pouvaient jamais être indépendants.

Il n'y avait donc pas, comme dans nos grands états, une masse d'hommes paisiblement égoïstes, se moquant des insensés qui font parler d'eux et pouvant, à l'aide de tous les moyens individuels et de l'organisation actuelle du commerce et de la propriété, faire leur destinée à part des événements publics.

C'est un grand bien, je le crois, pour la majorité des hommes, que cette possibilité d'exister isolément des affaires publiques ; ce repos inconnu aux anciens, c'est l'avantage des grandes associations d'hommes, c'est une chance de plus de bonheur donnée à la diversité des caractères. Mais les législateurs, mais les gouvernants doivent partir de cette base, pour ne pas compter, dans une telle nation, sur la sorte de patriotisme qui faisait marcher les républiques anciennes. Jamais *Sparte, Athènes* r

Rome n'ont mis au premier rang des biens la tranquillité publique. Leurs institutions n'avaient point pour but la stabilité, l'immobilité, pour ainsi dire, des affaires publiques. On se plaignait de manquer de tel ou tel bien, on appelait à grands cris l'action des chefs de l'Etat. En France, on croira toujours que si le gouvernement n'agissait pas, tout irait mieux. Loin de l'appeler à son aide, on le regarde comme un obstacle. L'ordre social étant beaucoup mieux organisé qu'autrefois, l'agriculture, le commerce étant plus faciles, le gouvernement, c'est-à-dire la force de tous, n'est plus nécessaire à chacun, et la vie privée donnant facilement beaucoup de jouissances, le gouvernement n'est plus en aide aux intérêts particuliers.

Il faut partir de cette grande différence, pour fonder la République en France sur un très petit nombre de sacrifices individuels. Il faut aussi songer que chez les anciens où l'association politique était très peu nombreuse, presque tous les hommes prenant part aux affaires se consolait de l'agitation par l'intérêt et l'espérance. Mais, en France, où 700 hommes sur 25 millions sont appelés à se mêler des affaires publiques, il n'y a pas assez de chances d'ambition pour dédommager de la peine. Ce gouvernement-là, quoique libre, quoique dérivé du principe de la souveraineté du peuple, doit avoir pour la tranquillité de la masse des citoyens le même genre d'égards qui soutient les monarchies; et la liberté civile, et la liberté individuelle, doit être

extrêmement respectée dans un pays où vous ne pouvez donner à tous l'exercice actif et varié de la liberté politique.

Chez les anciens donc, pour captiver l'opinion publique, il fallait remuer l'âme, exciter le patriotisme par des conquêtes, par des triomphes, par des partis, par des troubles même qui développaient toutes les passions. En France, il faut, sans doute, former autant qu'on le pourra, un esprit national, mais ne pas perdre de vue que l'opinion publique sera fondée sur l'amour du repos, le désir d'acquérir de la fortune, le besoin de la conserver ; qu'on s'intéressera toujours plus aux idées administratives qu'aux questions politiques, parce qu'elles touchent davantage aux existences privées et que, sans perdre de vue le grand but d'élever la nation française à toutes les idées philosophiques et à toutes les institutions républicaines, il faut toujours respecter le cercle de chacun.

L'intérêt de Rome renfermait tous ceux des citoyens romains et créait toujours l'enthousiasme en proposant le sacrifice de l'intérêt personnel à l'intérêt général — non que les Romains fussent plus généreux que nous-mêmes — parce que la part individuelle de chacun était moindre pour lui que ce qu'il retirait de la chose publique. Mais en France, où c'est le contraire, c'est le respect de l'existence particulière de la fortune privée qui seul peut faire aimer la République. La liberté des temps actuels, c'est tout ce qui garantit l'indépen-

dance des citoyens contre le pouvoir du gouvernement. La liberté des temps anciens, c'est tout ce qui assurait aux citoyens la plus grande part dans l'exercice du pouvoir. De ces deux grandes différences sort la nécessité, pour la République en France, de ne pas exiger, de ne pas peser, de prendre pour guide une morale préservatrice plutôt qu'un système de dévouement qui devient féroce lorsqu'il n'est point volontaire; enfin de songer que la perfectibilité dans l'art social ayant rendu le bonheur privé plus facile, a d'autant plus éloigné des sacrifices au bien public, car cette opinion si tranquille, si soumise à la moindre démonstration de pouvoir est en même temps la seule puissance invincible. On ne peut pas la vaincre, car elle ne combat pas. On ne peut pas détruire son influence, car c'est celle de tous et de chacun. On ne peut pas la faire changer d'avis, car elle ne veut rien que son bien-être. On peut bien, tant qu'on est en guerre, oublier qu'elle existe, mais comme elle est la véritable puissance nationale, dès qu'on voudra fonder le gouvernement sur la nature des choses, il faudra que cette opinion soit ralliée à la République, ou le gouvernement ne s'établira pas.

CHAPITRE IV

DES JOURNAUX

La liberté de la presse est sans doute le plus grand moyen d'arrêter l'oppression et de propager les lumières, mais la liberté de la presse et la liberté des journaux ne doit point être soumise aux mêmes lois. Un journal et des souscripteurs sont une sorte d'association dans l'Etat. On a permis les sociétés particulières et défendu les affiliations de ces sociétés dans les départements.

La liberté de faire des livres n'a point de rapport à celle de faire des journaux transmettant chaque jour le récit de tous les actes publics et particuliers et de tous les faits, criant dans les rues l'annonce des nouvelles alarmantes, enfin se servant de la liberté de la presse, non pour propager les idées, mais pour agiter avec les faits : ce qui rend la liberté de la presse une épée au lieu d'une lumière.

Dans un pays bien gouverné, ne réserve-t-on pas à l'autorité publique seule le droit d'afficher

sur les murs, le droit de proclamer dans les rues les événements et les lois? Cela s'appelle [-t-il] violer la liberté de la presse ou celle de la parole? Non sans doute. Eh bien, les journaux sont de même un acte public annonçant des événements publics pouvant induire les citoyens en erreur sur tout ce qu'ils doivent faire, étant non seulement la partie la plus importante de l'instruction publique, mais un moyen de gouverner ou de révolutionner tellement puissant qu'on ne peut le dérober à la surveillance de l'autorité publique.

Mais, me dira-t-on, en Angleterre les journaux sont parfaitement libres. En Angleterre, la Constitution est établie depuis cent ans, et le peuple est formé depuis bien plus longtemps encore. Il n'y a point 120 journaux par jour à un prix tellement modique que les plus pauvres et les moins éclairés peuvent les acheter. Le pays enfin n'est point en Révolution. Avec cette manière de raisonner, me dira-t-on, nous serons toujours dans l'arbitraire, car c'est à des règles fixes qu'il faut assujettir les journaux. Mais il faut un autre code pour les journaux que pour les livres. Il est telle pièce que la police peut défendre de jouer, ou telle pièce qu'elle ne pourrait empêcher d'imprimer sans porter atteinte à la liberté de la presse. Cette différence, contre laquelle personne ne réclame, tient au rassemblement qui se trouve au spectacle, aux moyens d'animer que possède un acteur, que donne le geste, l'accent, le théâtre. Eh bien, un journal, que la curio-

sité, la crainte, l'espérance, toutes les passions du moment font attendre avec ardeur, peut-il se comparer à l'effet d'un livre sur une question générale ou sur des faits passés ? La brièveté seule d'un journal le rend populaire, quand l'art avec lequel il grossit ou dénature les événements n'en ferait pas l'unique lecture des gens du peuple.

On me dira qu'on fera, pour éluder la loi sévère qui frapperait les journaux, des livres périodiques qui seront remplis des mêmes choses. Sans doute, si la législation est vexatoire ou arbitraire, elle sera éludée, comme tout ce qui est injuste. Mais, s'il existe une bonne loi qui impose aux journalistes des peines et des restrictions plus sévères, une loi qui donne au gouvernement une inspection directe sur eux, tandis qu'il n'aura jamais rien à décider sur les ouvrages, une loi qui déclare que faire un journal est un emploi public, tandis qu'écrire un livre n'est que l'exercice d'un droit consacré ; s'il existe une loi qui soumette à la décision des jurés si tel écrit est un journal ou un livre, mais déclare que le journal est soumis à l'inspection directe du gouvernement ; enfin, si l'on distingue clairement un journal d'un livre, on assurera d'autant mieux la liberté de la presse, car les incalculables abus de la liberté des journaux ont mis en danger la liberté de la presse, première sauvegarde contre la tyrannie. Un homme de beaucoup d'esprit disait avec raison qu'il ne fallait pas de lois sur la liberté de la presse, mais que les lois sur la calomnie, sur l'a-

vilissement des autorités constituées, sur la provocation au pillage, à l'assassinat s'appliquent à la presse, comme à la parole, comme à toutes les manières de communiquer une pensée coupable ou d'exciter à une mauvaise action. Ce système est vrai en lui-même, mais il ne l'est pas que les journaux, comme les spectacles, comme les rassemblements, ne soient pas du ressort de la police. Le journaliste, comme l'entrepreneur de spectacles ou de fêtes, peut avoir recours contre le gouvernement et plaider en réparation, mais la police a provisoirement le droit de les fermer. Il faut de même que la police ait provisoirement le droit d'arrêter un journal et de mettre le scellé sur ses presses. Il faut que le journaliste puisse, devant un tribunal, plaider contre le gouvernement comme en Angleterre, comme en France même, on plaidait contre le roi. Mais il faut d'abord garantir l'ordre public. Un livre est un fait passé. Le tribunal le juge. Le gouvernement n'a pas besoin de s'en mêler. Mais le journal est une action qui continue et le gouvernement doit avoir le droit de la suspendre provisoirement. Sans ce principe, on exigerait du gouvernement de faire juger le club avant de le fermer, le rassemblement avant de le dissiper, la pièce avant d'interrompre la représentation. Toute action immédiate et continue est du ressort de l'ordre public. Le gouvernement peut la suspendre provisoirement. C'est pour cela qu'il est responsable. S'il devait tout faire juger à l'avance, il n'y aurait ja-

mais lieu de le juger lui-même, mais l'attribution de la police n'est autre chose que le droit du gouvernement sur ceux qu'il soupçonne ou qu'il accuse. On lui permet d'arrêter avant le jugement, afin que l'homme qu'il croit coupable ne puisse pas nuire. Par le même principe, on doit lui permettre de suspendre l'action de l'arme qu'il dit dangereuse, jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur elle. Laisser continuer le journal ou les journaux qu'il accuse, c'est beaucoup plus que laisser libres des hommes accusés, c'est laisser des armes à ceux qu'il croit perturbateurs de l'ordre public.

Mais à quoi bon toutes ces précautions, va-t-on me dire, quel mal font les journaux ? Croit-on à leurs mensonges ? Ne méprise-t-on pas leurs calomnies ? Les journaux, tels qu'ils sont en France, tels que les intérêts et les passions du moment les ont rendus, ont amené, amèneront toutes les calamités de la France. Examinons leur influence sur les particuliers, sur les hommes publics et sur leurs affaires générales. Ils décident presque entièrement de la réputation des personnes qui ne peuvent répondre que par leur vie privée à des calomnies publiques. Quelques amis savent la vérité, mais le reste du monde apprend le nom en même temps que l'injure et ne sépare point l'une de l'autre. Quelques hommes, se piquant de justice, retranchent la moitié d'une calomnie, et pas un lecteur, pas même nous qui jugeons si bien par expérience la vérité des journaux qui nous attaquent, il ne nous

arrive pas, même à nous, de ne pas répéter quelques-uns des mensonges qu'ils disent sur les autres. Si nous connaissons celui qu'ils attaquent, notre jugement, sans doute, est le seul que nous consultons ; mais si nous ne l'avons jamais connu, par l'organisation même des facultés pensantes, on réunit dans son souvenir les idées qu'on a reçues dans le même temps, et l'esprit le plus impartial ne peut séparer dans son souvenir un homme obscur du sarcasme ou de l'outrage qui le lui a fait connaître. On parle d'obtenir une réparation devant les tribunaux : eh ! peut-elle jamais rendre ou le repos ou l'obscurité qu'elle a fait perdre ? Une accusation, avec quelque évidence qu'elle soit démentie, ne reste-t-elle pas toujours dans la tête des hommes qui se vouent à mépriser l'espèce humaine ? Et, comme dans les problèmes de la métaphysique on a dit souvent que la seule chose qui paraissait impossible à Dieu, c'était de faire que le passé n'eût pas existé, il semble que la seule chose impossible à l'homme, c'est d'égaliser l'honneur attaqué — de quelque manière que ce puisse être — à l'honneur que la calomnie même n'a point souillé.

Exprimer un tel sentiment, c'est peut-être donner trop de jouissances aux infâmes qui vivent de l'espoir de faire du mal, mais quelle sévérité le législateur ne doit-il pas exercer contre l'irréparable ? Quel repos, quel bonheur un tribunal quelconque peut-il rendre à une femme que les journaux ont attaquée ? Peut-être que sa famille est à jamais

troublée, que son époux a perdu son estime pour elle, qu'un homme qui l'aimait s'est éloigné d'elle parce qu'elle avait perdu ce charme touchant d'une vie obscure consacrée tout entière à l'objet qui en reçut le don. Enfin, savent-ils, ces malheureux calomniateurs, jusqu'à quelle profondeur ils bouleversent l'existence? Ils accusent d'une opinion cruelle une âme douce. Ils ne font souffrir que les cœurs qu'ils devraient ménager. Ils n'atteignent pas les caractères trempés dans le Styx. Ils ne blessent que quand ils sont injustes. Les coupables ne les sentent pas.

Mais, diront-ils, nous n'attaquons les femmes que si elles se mêlent des intérêts politiques, et c'est les en accuser qui est précisément la calomnie (1). Un homme public oppose des preuves incontestables à tous les fantômes créés par la haine, mais que peut une malheureuse femme dont on suppose tout parce qu'on n'en sait jamais rien, dans laquelle on voit successivement, comme dans les nuages, tout ce que l'imagination se crée? Inconnue à ceux qui la jugent, soupçonnée d'être partout d'autant plus qu'on ne peut la trouver nulle part, ne pouvant se défendre contre les chimères de toutes les ambitions qui la craignent, parce qu'elle ne les sert pas, assez célèbre pour faire peur, et n'ayant

(1) Une phrase effacée par l'auteur ne manque pas, ici, d'intérêt : « Quoi, vous rendez les femmes responsables de toutes les actions, de tous les intérêts, de toutes les opinions de leurs amis? »

aucun moyen de défense, redoutée comme un homme inutile, comme une femme ne pouvant être oubliée dans aucune retraite, parce que les soupçons totalement imaginaires s'exercent également dans toutes les situations ! Si vous fuyez, c'est pour conspirer de loin ; si vous revenez, c'est pour agiter de près. On vous croit de tous les partis, parce que vous ne pouvez en servir aucun, et votre existence est une espèce de problème que chacun veut expliquer à sa manière, sur lequel chacun veut faire de l'esprit ou de la haine, au lieu de dire tout simplement la vérité. Je vais la dire une fois sur moi-même comme si j'étais chargée de mon oraison funèbre. Je parle vivement sur tout, parce que la nature m'a créée pour la conversation, mais je n'ai de ma vie dirigé une affaire publique parce que, pour être distinguée en conversation, il faut de l'esprit et que, pour influencer, il faut de l'adresse. J'ai de l'un, et point de l'autre. Aucun être vivant ne peut se plaindre de moi, parce que je n'ai de ma vie fait du mal. Je n'ai jamais — par moralité peut-être, par fierté sûrement, — je n'ai jamais laissé un ressentiment s'approcher de moi. Je n'ai point fait de mal, et j'ai employé tout ce que la nature m'avait donné de moyens pour être utile aux êtres malheureux. La passion de mon âme, c'est la pitié. On va voir que j'aime et professe avec quelque courage les Républicains ; mais il est un point sur lequel les Républicains ont bien fait de n'avoir pas de confiance en moi, c'est lorsqu'il s'agissait d'une mesure de

rigueur quelconque. Mon âme les repousse toutes, et mon esprit, venant au secours de mon âme, m'a toujours convaincue qu'avec un degré de génie de plus on arrivait au même but avec moins d'efforts, c'est-à-dire en causant moins de douleurs.

Voilà, je l'atteste, le vrai sur moi, et tellement vrai qu'il n'est pas un de mes amis que je n'appelle avec confiance en témoignage ; pas un ennemi qui, tout en m'attaquant, ne se promette de s'adresser à moi avec confiance, si jamais j'avais le pouvoir de le secourir.

Enfin, dans un pays où ce qu'on doit surtout promettre aux grands généraux, aux orateurs distingués, c'est la palme de la gloire, il importe d'observer à quel point les journaux sont destructifs de toute réputation durable. Ils rapprochent de la gloire par leurs éloges mêmes. Ils anéantissent la distance qui doit exister dans la pensée entre soi et l'homme supérieur. Ils vous apprennent, non à juger, c'est à l'historien, au philosophe, que cet honneur est réservé, mais à détailler la vie d'un homme célèbre. Ils détruisent à l'avance la surprise, en préparant à tout par une multitude de conjectures. Leurs critiques disparaissent sans doute devant l'éclat d'une grande action, mais elles renaissent dans tous les intervalles de repos que les circonstances amènent dans la vie du plus grand homme et si sa carrière est terminée avant sa vie, s'il rentre dans ses foyers, il verra chaque jour son existence décroître, les enfants badiner avec son nom à l'aide

de quelques misérables plaisanteries qui circulèrent dans des journaux populaires. Les premiers jours, ces journaux seront méprisés, mais à la longue, ils mettront à l'aise l'envie qu'on appelle l'amour de l'égalité et, si la mort tarde longtemps à replacer à leur rang ceux que la jalousie seule en aurait écarté, le grand homme verra sa gloire s'éteindre sous ses yeux, sans qu'une seule action, une seule parole en ait pu ternir l'éclat. — Quoi, medira-t-on, croyez-vous que la gloire de Buonaparte pourrait recevoir aucune atteinte par les vils efforts des libellistes de chaque jour ? Certes, quand le guerrier le plus intrépide et le penseur le plus réfléchi que l'histoire ait encore produit s'élèverait par sa destinée au-dessus de toutes les combinaisons accoutumées, il ne s'ensuivrait pas qu'on pût rien calculer, rien établir d'après un tel homme.

Fait-on des lois pour Alexandre ou César ? Mais j'oserai le dire : Buonaparte lui-même serait importuné, s'il revenait parmi nous, de ces nuées de phrases dont il deviendrait l'objet, et s'il ne restait plus d'empire à conquérir, sa gloire un moment même pourrait en être obscurcie. En Angleterre, les rangs établis sont des gradations fixes que personne n'a la puissance ni l'espoir même de bouleverser. Mais, dans un pays où tout est possible à tous, on ne peut donner la même carrière aux mêmes moyens d'attaque. La démocratie rassemble dans les places publiques une foule d'hommes que l'on peut convaincre et ramener par l'entraînement

de l'éloquence ou l'éclat de la vérité. Mais dans une République de 24 millions d'hommes, il ne faut pas être attaqué par tous les moyens de la démocratie et ne pouvoir se défendre que par l'action lente des gouvernements et des institutions régulières. Ce qui fait le plus de mal à la France, c'est de chercher des exemples de détail sans les comparer avec l'ensemble.

L'ostracisme d'Athènes, les journaux d'Angleterre, la représentation nationale de France, toutes ces institutions n'ont point de rapports ensemble. Quelques génies législateurs peuvent à l'avance deviner toutes les lois qui conviennent à de tels hommes et à de tels gouvernements, mais la foule des esprits sages, voyant le mal, en recherchent la cause, découvrent les principes après les effets et, lorsqu'une institution est évidemment nuisible, ils ne se reposent point qu'ils n'aient trouvé la raison générale qui doit autoriser à détruire les mauvais effets particuliers.

CHAPITRE V

DE L'USAGE DU POUVOIR

C'est un beau don que la puissance.

Je ne sais pas sur quoi se fondent les sentiments philosophiques qui en inspirent le dédain, mais, à moins d'avoir la conscience de son incapacité, il me semble impossible à qui se sent, à qui se croit du génie et de la vertu, de ne pas souhaiter d'en exercer une fois toute l'influence. Et qui n'est pas pouvoir, dans la Révolution de France, lorsque tous les lots de la vie sont de nouveau remis au hasard, lorsque la destinée d'un grand peuple pèse encore toute entière dans la balance du sort ? Lorsqu'une constitution, en France, sera définitivement établie, lorsque l'on sentira la Révolution finie par le repos de tous les intérêts personnels, le gouvernement aura sa place marquée, et plus les institutions seront bonnes, moins son action sera nécessaire. Mais, à présent, en France, c'est du gouvernement que tout dépend, l'ordre comme la liberté, la victoire comme l'administration, le triomphe de la Révolution

comme la fin de cette Révolution même. C'est une grande tâche sans doute, et l'esprit de parti ne se mettant jamais au centre des idées, ne peut en concevoir toutes les difficultés. Mais il est, ce me semble, quelques pensées générales qui pourraient aider à concevoir quel devrait être le plan qu'on pourrait adopter dans une telle situation.

Il n'y a rien à ajouter au génie triomphateur des révolutionnaires de France et, quoique leurs ennemis s'efforcent d'attribuer leurs succès au hasard, je trouve, au contraire, une combinaison étonnante dans leur administration guerrière, dans leur politique conquérante au sein même de l'Etat et, soit que le but ait inspiré la route, soit qu'une volonté imperturbable fasse découvrir aux hommes tous les aperçus de l'esprit le plus supérieur, je crois que l'histoire montrera dans cette Révolution une lutte constante contre les privilèges héréditaires, soutenue pendant un temps, à travers tous les crimes, toutes les bassesses, toutes les erreurs, mais jamais abandonnée ni par l'intérêt, ni par la pensée, ni par le ressentiment. Il faut que, dans ce grand débat, le triomphe reste aux amis de l'égalité politique. Les siècles pèsent sur l'hérédité. Son heure est venue comme jadis celle de la féodalité, plus loin encore, de l'esclavage, plus loin encore, des plus grossières erreurs. Mais dans la lutte, les combattants ont souvent porté la guerre à la propriété. Même les nobles, je l'ai déjà dit, n'ont pas su se sacrifier comme nobles, pour se sauver comme

propriétaires, et les républicains attaquant les nobles comme privilégiés, ont quelquefois lancé contre eux des pierres de l'édifice social. C'est au gouvernement qu'il appartient surtout d'arrêter la Révolution à la destruction de l'hérédité, d'empêcher qu'elle n'ébranle l'habile ordonnance sociale qui place sans danger le besoin à côté de la richesse. C'est au gouvernement, car s'il mécontente les propriétaires, ils courent à leur perte en se coalisant avec les ennemis de la Révolution. Mais leur perte sera celle de plusieurs générations des républicains comme des royalistes, de toutes les jouissances enfin que la civilisation a valu à l'homme. Ce n'est point un parti qui s'enflamme au combat par des discours incendiaires, ce n'est point même une assemblée composée d'un assez grand nombre d'hommes, pour que la passion y domine; ce n'est point elle qui peut arrêter la Révolution à son but, c'est le gouvernement, alors qu'il est au plus haut degré de force. Il ne peut se modérer que dans sa toute-puissance. En révolution, les barrières que l'on se pose à soi-même garantissent, et celles que l'on reçoit renversent. En révolution, on ne croit vrai que ce que disent les vainqueurs, et la justice des faibles ne leur vaut aucun ami. Mais la Révolution est finie, quand la force s'arrête d'elle-même dans un état durable, quand elle se refuse ce qu'elle peut, quand elle s'associe le temps, quand elle appelle la pensée et veut amener à ce qu'elle saurait conquérir.

Dès que les hommes se croient assez puissants pour cesser de craindre et de haïr, ils gouvernent avec succès, et fondent après avoir renversé. Les républicains disent que dans la première session du Corps législatif ils avaient pour but de réunir et de rassurer, et que leurs ennemis n'en ont été que plus violents contre eux. Il en existe deux causes. D'abord ils n'ont pas fait tout ce qui était juste et n'ont pas eux-mêmes posé la limite au delà de laquelle tout changement nouveau serait fatal à la République, et secondement, par leurs institutions, ils avaient marqué trop tôt le terme où le pouvoir sortirait de leurs mains, et les ennemis, se flattant de saisir le pouvoir à leur tour, ne cherchèrent point à s'accommoder avec la force, mais à la vaincre.

Il faut qu'un système nouveau guide aujourd'hui le parti gouvernant. Il a été violent et désintéressé, il faut qu'il soit ambitieux et modéré, que sous aucun prétexte, il ne se désaisisse du pouvoir, mais que, par degrés, il arrive à rallier à eux un assentiment national.

J'ai dit : le parti gouvernant. Ce n'est point tels ou tels individus qui, par une illégalité quelconque, doivent se proroger dans les places. Mais il ne faut pas que la puissance sorte du parti républicain. Les hommes nouveaux, les hommes anciens, pour y être agrégés, doivent en prendre le système, en recueillir les haines, en offrir les garanties, en partager les opinions. Il faut que le parti républicain

admette les individus, mais ne transige point avec les partis. La République ne peut aller que par le parti républicain, et ce qui nous a perdu avant le 18 fructidor, c'est l'idée que des opinions résignées pouvaient soutenir une institution trop longtemps encore attaquée pour n'avoir pas besoin d'une grande énergie pour la soutenir. On peut dire avec raison que plusieurs hommes du parti républicain actuel se sont souillés de beaucoup de crimes. Mais ce sont des recrues, des remplaçants qu'il faut envoyer, mais non un nouveau parti qui, en sa qualité de parti, apporte avec lui ses haines, ses préventions, ses amours-propres et un besoin de renverser le parti républicain qui l'oblige, quelles que soient ses opinions, à se servir des royalistes et, par conséquent, à se plier à quelques-unes de leurs idées, à avoir besoin de leur estime politique. Les modérés sont, par rapport aux royalistes, comme les républicains aux terroristes. Quand la lutte s'engage, ils appellent les uns et les autres leurs alliés et sont obligés à des ménagements funestes pour tous les deux. J'ai la conviction que beaucoup d'hommes proscrits le 18 fructidor étaient de très véritables amis du système républicain, mais ils ont eu la faiblesse de ne pas se prononcer contre les royalistes, de ne pas faire scission politiquement avec eux et, de même que les républicains se souillent en ménageant des scélérats, les modérés se sont perdus en n'attaquant jamais ni les journaux, ni les députés, ni les opinions aristocrates. La po-

pularité des salons égare les uns, comme la popularité des rues dénature les autres. Il faut donc que les modérés, comme parti, n'existent plus, que les uns rejoignent le parti aristocrate et les autres se rattachent au parti républicain, et que le gouvernement encourage les conversions mais ne les prévienne jamais ; qu'il soit bien répété, bien démontré qu'on ne sera jamais rien en France sans s'être montré républicain, mais républicain de la manière qui brouille avec les royalistes, et qu'on s'en remette, pour le nombre des candidats, pour l'acquisition des hommes éclairés, à ce besoin de puissance, à cette envie de faire effet, désir national en France.

Il est presque ridicule d'encourager un parti à ne pas se dessaisir du pouvoir. Cette recommandation est assez superflue. Mais il est vrai que les républicains, démocrates entre eux, ont poussé l'amour des formes populaires jusqu'au danger même de la République et, comme cependant ils veulent la maintenir à tout prix, ils l'ont sauvée par des secousses ; dangereux et funeste remède qui confond l'innocent et le coupable et cause plus de malheurs mille fois que l'action constante et sévère d'un gouvernement conservateur.

Il faut donc que le parti républicain, par tous les moyens que je développerai dans le chapitre suivant, s'assure de ne jamais laisser entrer un autre parti dans l'Etat et défende les institutions par leurs fondateurs jusques à ce que les institutions le leur

rendent. Ce principe de circonstance une fois établi, c'est aux républicains à s'occuper de faire aimer la République. Quand les royalistes, quand tout autre parti même que celui de la République, fait des lois de modération, de justice même, c'est une conquête des ennemis de la République. Quand ce sont les Républicains qui font (1) ces mêmes décrets, c'est une grâce de la République, c'est des amis nouveaux qu'on lui acquiert, c'est une portion de la nation qu'on rend républicaine. La haine des adversaires s'apaise, sans que leur espérance renaisse, et les plus violents d'entre eux s'affligent de tous les actes de justice des Républicains comme d'un symptôme de durée pour la République. Les persécutions créent des rangs parmi les persécutés. Il est assez égal d'être martyr ou tout puissant, c'est toujours une manière d'attirer à soi les regards. Mais si vous ôtez à un parti et le malheur et le pouvoir, si la pitié ni l'espoir ne s'attachent à lui, vous le finissez complètement. Il n'a plus de ressort, il n'a plus de vie. Vous le livrez au ridicule, seul mortel destructeur des préjugés, et vainement on veut essayer le ridicule sur la véritable infortune ; ses armes s'émoussent, elles tombent de la main qui voulait les lancer, et tous les spectateurs les repoussent par une indignation généreuse. Mettez l'émulation au lieu de la crainte que toutes les prospérités soient le prix du républicanisme. Au lieu d'offrir sans cesse l'appareil

(1) M^m de Staël a écrit par lapsus : feraient.

de toutes les peines, laissez le paradis, ôtez l'enfer. Il n'y a point d'éclat à tout ce qui est négatif, mais il y en a toujours à braver des dangers pour quelque cause que ce puisse être. Je dirais aux aristocrates : le gouvernement vous refuse également et les honneurs et les périls. Tant que vous conserverez vos préjugés, vous serez sujets d'un état libre, mais vous serez sujets. Quand vous aurez rompu avec vos préjugés, que vous aurez donné de véritables preuves de votre opinion républicaine, vous serez affranchis du sang, comme jadis les esclaves l'étaient de la servitude, vous deviendrez citoyens romains. Jusqu'à ce jour, vous serez de toutes les manières réduits à l'inutilité. Nulle persécution ne vous relèvera, nulle puissance ne vous sera laissée et, comme les anciens peignaient les limbes où les âmes séjournaient avant l'existence, vous attendrez, sans crainte comme sans espoir, que la raison vous donne la vie.

Je le crois, ce système, plus grand, plus généreux, est encore beaucoup plus politique. Les réactions ne finiront point en France, tant qu'il existera dans son sein des persécutions et des malheurs. Les hommes ne croyant fini que ce qui est juste, n'envisagent le repos que dans la portion de bonheur que le gouvernement leur doit. Ils ne croient jamais à la perpétuité d'une existence intolérable, et cet espoir consolateur est lui-même un moyen de réaliser ce qu'il souhaite ; ce mot : cela ne durera pas, est l'instinct du malheureux, et devient bientôt une

sorte d'opinion contagieuse qui inspire de l'insubordination aux gouvernés et de fausses mesures aux gouvernants. Stabilité, c'est justice; repos, c'est bonheur.

Le petit nombre de lois physiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui existent dans le monde moral ne peut jamais être renversé. L'injuste finit, comme la pierre tombe, par son propre poids. En cherchant, comme on le doit, des modèles parmi les anciens de plusieurs institutions républicaines, il serait bien utile aussi d'admettre cet esprit de grandeur qui domptait les ennemis de la République par d'autres moyens encore que la punition et la terreur.

Lorsque les Clazoméniens eurent insulté les éphores, ils firent publier par un héraut dans tout Lacédémone qu'il était permis aux Clazoméniens de se conduire honteusement, et les Clazoméniens n'osèrent plus se rencontrer.

Sans doute, en France, ces moyens seuls ne suffiraient pas, parce que les adversaires de la République ont en leur pouvoir une sorte d'opinion de parti qui les préserve de l'influence du blâme des Républicains; mais il est bien certain que le moment est venu d'ajouter une puissance morale à la force positive. Dans un pays tel que la France, on peut se blaser sur tout, même sur la terreur, et si cet esprit gagnait universellement, on ne se révolterait pas, mais on n'obéirait pas, et la résistance passive désorganiserait et la République et l'esprit républicain.

Il faut donc à présent penser pour administrer. Pendant longtemps, l'art de gouverner la République, c'était la science militaire ; mais aujourd'hui, il faut penser à l'opinion et, quoiqu'elle ne soit plus assez agissante en France pour renverser, savoir qu'elle l'est toujours assez pour empêcher d'établir, protéger le commerce, choisir des hommes éclairés, respecter ce qu'il reste de la dette publique, rendre leur patrie aux individus injustement inscrits sur la liste des émigrés, enfin profiter du moment de la toute puissance pour accorder tout ce qui ne compromet pas le salut de la République, ne laisser rien de juste à faire aux ennemis, afin que les ennemis ne se relèvent pas. On ne sait pas assez combien l'équité, dans l'époque de la force, est d'un effet étendu. Il y a tant de personnes qui sont disposées à se rallier à la puissance, tant qu'on soulage en leur permettant d'estimer ce qu'elles craignent, qu'il est pour les hommes au pouvoir des époques certaines pour captiver une opinion presque générale.

Mais quoi, me dira-t-on ? Avant le 18 fructidor, le gouvernement n'avait-il pas montré la plus grande modération ? Cela est vrai, mais il existait dans les places des deux pouvoirs un parti contraire qui s'attribuait l'honneur de cette modération, qui pensait la conquérir. Ainsi, loin que les actes de justice servissent à l'établissement de la République, ils lui nuisaient pour ainsi dire, en ayant l'air d'être un don du parti contraire. Mais le décret juste sera proposé, soutenu, exécuté par les Républicains

dans le moment de leur plus grande force. Ce décret-là consolidera la République autant qu'il l'aurait ébranlée, s'il était arraché par ses adversaires.

Il est arrivé un grand mal à la République, c'est la prévention que les Républicains ont pris contre tous les mots, contre toutes les idées dont les ennemis de la République ont fait usage. Des hommes sensibles, frémissant des excès de l'infâme règne de la Terreur, ont détesté la liberté comme prétexte de tant de crimes, et les républicains ont pris une aversion singulière pour les expressions humaines et douces comme un des moyens dont l'aristocratie se sert pour dénigrer la République. Ces deux sentiments sont dépourvus de toute réflexion. C'est une confusion d'idées qui s'oppose à tout projet raisonnable.

Les Républicains ont bien tort de penser qu'ils doivent éviter avec soin tout ce que leurs adversaires leur ont conseillé. Habituellement, nos ennemis cherchent à nous aigrir contre les conseils qu'ils nous donnent, et la tactique de la haine est bien plus d'ôter l'honneur d'une bonne action en l'exigeant à l'avance, d'unir à de sages avis des expressions blessantes qui rendent les avis mêmes odieux, que de conseiller un mauvais parti.

D'ailleurs, qu'importe à ce qui doit être l'impartialité même, qu'importe à un gouvernement, quels ont été les organes de telle ou telle vérité? Il faut qu'il se recueille dans la nature des choses et que, décidé à terminer la Révolution, il montre le génie

qui fonde les constitutions après avoir été les conquérants de la nation sur laquelle ils l'établissent.

Ce n'est pas assez (1) que le gouvernement soit bien pénétré de l'esprit qui termine les Révolutions, sans perdre le fruit de leurs victoires, il faut encore que la Constitution porte en elle-même des principes de durée, c'est-à-dire que les intérêts particuliers ne soient pas en opposition avec l'intérêt général, et que la Constitution ait pourvu de toutes les manières à la sûreté de la Constitution. Vainement, les uns haïront avec fureur les auteurs du 18 fructidor, les autres les exalteront avec enthousiasme. Ni l'un ni l'autre de ces sentiments ne sera juste. Le 18 fructidor, c'est le droit de dissoudre le parlement d'Angleterre, violemment exercé parce qu'il n'en existait pas un moyen légal, et qu'il y en avait une nécessité positive, et que l'instinct de la conservation individuelle et politique ne respecte jamais que les bornes qui protègent en même temps qu'elles retiennent. Il fallait donc, un homme d'un esprit remarquable l'a dit, et la raison l'a proclamé, il fallait donc tourner toute l'impulsion du 18 fructidor au changement de la Constitution. Tant qu'on ne verra jamais, dans une crise en France, que le moyen et la nécessité de punir tels ou tels hommes, les crises politiques ne seront jamais que des affaires de parti

(1) M^{me} de Staël avait écrit d'abord : 2^e partie. De la Constitution; puis elle a effacé et écrit *réuni*, et ce titre a été reporté plus loin un peu modifié : *Des Constitutions violées*.

qui coûteront beaucoup de sang et de larmes, mais ne feront jamais qu'exciter beaucoup de passions, sans offrir aux hommes ce qui seul peut les calmer, un état supportable et l'impossibilité d'en acquérir un meilleur.

Il faut qu'une pensée féconde en résultats utiles suive ou précède une bataille politique pour qu'elle change rien (*sic*) à la position respective des deux partis. Pour sauver la Constitution, il a fallu l'enfreindre. La Constitution est donc mauvaise. Un esprit superstitieux soutient quelquefois les plus détestables institutions. Il est bien prouvé que l'on n'a pas pour la Constitution ce genre de fanatisme en France. La Constitution n'a donc ni garantie réelle, ni garantie imaginaire. Voyons donc ce qu'il faut y changer.

Des Constitutions violées (1).

La Constitution, fût-elle bonne, serait comme Louis XVI à son retour de Varennes. La France eût été au comble de la gloire si, à cette époque, on eût déclaré la République. On voulut faire régner un roi qu'aucune illusion n'entourait plus, et tous les maux résultèrent de cet impossible essai. Il en est de même de la Constitution aujourd'hui. Les Royalistes s'en étaient emparés. On l'a ramenée

(1) *Cesous-titre*, introduit ici dans le texte de M^{me} de Staël, me paraît être de la main de Benjamin Constant.

captive, pour la soustraire aux ennemis de la patrie. Le culte de cette Constitution est détruit, et c'est par la force même des pouvoirs qu'il faut défendre les premiers principes qui sont la base et de la République et de la Révolution : la représentation nationale et l'anéantissement de tout privilège héréditaire. Sieyès avait si bien prévu les défauts de la Constitution qu'il voulait prévenir par un jury constitutionnaire la lutte probable des deux pouvoirs. Mais, ce jury étant lui-même éligible et temporaire, eût été choisi d'après l'esprit dominant, et trois assemblées au lieu de deux se fussent réunies d'après l'impulsion du moment.

Mais je voudrais que les attributs de ce jury constitutionnaire fussent réunis à la puissance du Conseil des Anciens, parce qu'il serait à craindre qu'un corps dont on n'aurait besoin que pour décider les querelles entre les pouvoirs, et qui resterait pendant les intervalles constamment étranger à l'exercice du pouvoir, aux intérêts habituels des hommes, fût bientôt oublié et ne possédât pas cette considération qui se compose des lumières, de la fortune et surtout du crédit (1) ; [je voudrais] un corps où l'on prendrait les membres du Directoire et où ils retourneraient après avoir gouverné.

J'entends dire que c'est une institution aristocratique, composée des destructeurs et des envieux

(1) Cette page est couverte de surcharges. Il y a quelques difficultés à établir le texte véritable.

irréconciliables de la véritable aristocratie. Voici ma réponse : La seule fois que les Royalistes ont pu se flatter de renverser la République (1), c'est lorsqu'ils se sont servis de tous les moyens de la démocratie, les élections, les journaux, les tribunes, les attaques au pouvoir exécutif, etc. Ils combattaient sans cesse avec des arguments indéfinis de liberté, de souveraineté du peuple. Ils avaient enfin découvert que la démocratie ne se détruit qu'avec les principes de la démocratie, lorsque le peuple n'a pas encore reçu la longue éducation de la liberté.

L'inverse de ce système doit être le guide des Républicains. Il faut qu'ils adoptent quelques-unes des idées de l'aristocratie pour établir solidement les institutions populaires. Les démocrates savent conquérir, les aristocrates conserver. Les démocrates, après leur triomphe, doivent étudier avec soin les moyens des aristocrates, pour adopter tous ceux qui ne sont pas préjugés mais calculs.

Pendant la vie des Révolutionnaires actuels, la République à tout prix sera maintenue, *ne périra pas*. Les événements de leur histoire les lient à son existence. Le vote de la mort du Roi est, à lui seul, un lien bien plus fort que toutes les institutions du monde ; mais cette sorte de garantie est toute révolutionnaire.

Elle répond qu'on se battra, qu'on triomphera,

(1) Une main étrangère, que je crois celle de Benj. Constant, a proposé ici une correction : ont pu se flatter de la victoire et de la conservation.

mais il n'y a dans cet état de choses rien de durable, rien enfin qui fonde la République. Enfin, les ennemis ne se trompent guère sur ce qui leur est contraire. Or l'institution que je propose serait odieuse aux aristocrates qui veulent faire triompher leur système. Elle ne plairait qu'à ceux dont le repos est le premier besoin (1).

[Ce qui] importe extrêmement c'est que le Directoire ne puisse pas destituer les administrateurs choisis par le peuple. Bornez leur nombre, si vous le voulez, restreignez leurs fonctions, augmentez les attributions du pouvoir exécutif, mais ne permettez pas au Directoire de casser les choix du peuple pour y substituer les siens. Accordez-lui, comme pour le Conseil des cinq, le droit de dissoudre les élections pour en convoquer de nouvelles; c'est en appeler du peuple au peuple même, mais c'est un outrage au système représentatif, que de casser et de remplacer par le Directoire un élu du peuple, à quelque fonction qu'il soit destiné.

Une idée généralement répandue mais non encore adoptée, c'est la gradualité des emplois. Elle est indispensable dans un état où l'on veut substituer l'aristocratie naturelle à l'aristocratie factice. Les trois degrés d'administrateur de départements, de député aux Cinq Cents et de membre du Conseil des Anciens doivent être nécessairement parcourus

(1) M^{me} de Staël a mis ici : *réunir partout*. Cependant le folio 145 ne suit pas complètement le folio 144. L'auteur n'a pas fait la soudure. Nous suppléons deux mots

avant d'arriver au Directoire exécutif. Le véritable mérite seul obtiendra cette suite d'élections. Les diverses lumières nécessaires pour gouverner seront acquises dans ces différents emplois. Les places d'administrateur qui pouvaient être délaissées seront remplies par les hommes les plus distingués de la nation ; ils resteront dans leurs départements au lieu de se réunir tous à Paris. Enfin, la considération étant toujours le résultat des comparaisons et des degrés, la hiérarchie de pouvoir vous donnera tous les avantages et aucun des inconvénients des distinctions arbitraires de la naissance et du rang.

C'est dans l'ordre judiciaire qu'il importe surtout de maintenir la plus grande indépendance et des fonctions et du pouvoir suprême.

Depuis la Révolution en France, les tribunaux, les jugements, les juges, rien n'a été libre. Les divers partis se sont tour à tour emparés des formes, de l'esprit, des instruments de la loi. Il aurait fallu le courage des guerriers les plus intrépides pour prononcer un arrêt selon sa conscience. Tel est même l'affreux empire des troubles civils, que le courage qui fait braver la mort à la guerre ne suffit pas encore pour conserver l'indépendance de son opinion dans l'intérieur et, de même qu'il est destructif de toute liberté politique de porter la contrainte dans les élections, les injustices légales, les assassinats judiciaires portent à l'équité une sorte d'atteinte, plus funeste mille fois à l'esprit public d'une nation que les actes du despotisme qui

s'avoue lui-même et ne cherche point à dénaturer des principes dont il se déclare l'ennemi. Puisque l'ordre judiciaire a toujours été l'instrument des diverses factions qui ont déchiré la France depuis la Révolution, il a donc été toujours mal organisé.

Aucune institution, me dira-t-on, n'est assez forte pour lutter contre un mouvement révolutionnaire. Ce sont les mauvaises institutions qui font naître et prolongent les mouvements révolutionnaires et, comme je le développerai plus bas, il y a tel degré de perfection dans une institution qui arrête tout mouvement révolutionnaire.

L'ordre judiciaire, dont la sagesse et l'indépendance est le principal objet de la liberté, a besoin de très grandes réformes. Dans la constitution actuelle, il faut affranchir les juges du pouvoir populaire et du pouvoir exécutif. Par l'heureuse institution des jurés vous donnez une part suffisante d'élection aux tribunaux. Il faudrait que les juges principaux en matière criminelle, nommés peut-être par le Directoire, fussent juges à vie, que les premiers membres du tribunal de cassation siégeassent dans la Chambre permanente, et que ce fût cette chambre qui jugeât les crimes de haute trahison et de forfaiture pour tous les fonctionnaires de la République.

Pourquoi établir une haute cour à Vendôme, qui n'a point les connaissances relatives au délit qui lui est soumis et qui, ne participant aux affaires, ne jouant un rôle que par le jugement qu'elle doit

prononcer, en fait un moyen d'ambition pour ses membres, tandis que des hommes chargés d'autres fonctions, ayant atteint le but de leur ambition, ne peuvent avoir qu'un désir, c'est que cette grande action de leur vie soit assez équitable, pour ne point porter atteinte ni à leur réputation, ni à leur existence.

Mais n'est-il pas à craindre aussi, dira-t-on, qu'étant collègues, des membres du Directoire exécutif, si c'était eux qui fussent accusés de haute trahison, ils ne les absolvassent ? Dans les Républiques, il n'y a qu'une chose à craindre, c'est qu'on ne cherche à perdre injustement les hommes puissants, non à les sauver, quand ils sont coupables ; telle est la nature jalouse des gouvernements républicains que, dans les temps calmes, il faut songer à préserver les premiers magistrats de la République, alors qu'ils sont innocents, au lieu de craindre qu'on ne les absolve, alors qu'ils seraient coupables. D'ailleurs, il faut établir pour le Directoire une inviolabilité absolue, excepté dans le cas de rébellion, dont les circonstances doivent être prévues à l'avance, comme elles l'étaient pour le roi dans la Constitution de 1791.

Il faut que la responsabilité soit pour les ministres, mais qu'il s'établisse, même pour eux, une sorte d'usage qui fasse loi, c'est qu'ils donnent leur démission lorsqu'ils auront perdu manifestement la confiance du Corps législatif. En partageant entre une Haute cour nationale, un jury constitu-

tionnaire, deux chambres, un directoire, des administrations, des juges indépendants, toutes les parties du pouvoir public, loin d'assurer la liberté, on crée un plus grand nombre de passions rivales qui, toutes, veulent se faire remarquer et dominer par le trouble, ne trouvant pas leur part légale suffisante. Entre la concentration qui amène le despotisme, et la subdivision qui fait sortir de terre des factions toutes armées, il y a une combinaison raisonnable qui produit la véritable liberté politique. De même que pour les institutions, il ne faut ni trop resserrer, ni trop étendre, il ne faut point repousser également et ces préjugés honteux qui exigent telle ou telle distinction pour arriver aux emplois, et ces lois prohibitives qui défendent au peuple de réélire députés ceux à qui il a donné deux fois de suite sa confiance.

On a eu raison d'empêcher qu'un Directeur ne pût être réélu immédiatement après sa sortie du Directoire. C'est une place qui donne trop de moyens d'influence, qui excite trop l'ambition pour qu'il ne fût pas nécessaire de mettre une borne à l'intérêt personnel de ceux qui l'occupent. Mais il n'y a rien à la fois qui soit plus contraire à la liberté du peuple, et plus favorable aux démagogues qui veulent l'agiter, que cette loi qui interdit la réélection. D'abord, tous les hommes nouveaux veulent détruire l'ouvrage de leurs prédécesseurs, et quoique l'élection par tiers remédie certainement à cet inconvénient, cependant il subsiste encore; et d'ail-

leurs les hommes expérimentés dans les affaires ne sont jamais assez nombreux pour qu'on puisse se priver, dans une époque quelconque, de ceux qui ont obtenu la confiance générale. Ces talents nouveaux arriveront, n'en doutons pas ; la tendance du peuple est à les accueillir et à se dégoûter de ceux qu'il a longtemps estimés. Pourquoi lui donner, à cet égard, aucune contrainte, et par quel principe peut-on s'en croire le droit ? Quel avantage pourrait porter à se permettre de violer le principe sacré de la liberté des élections ?

Vous créez, me dira-t-on, un nouveau genre d'aristocratie.

Aristocratie ne veut-il pas dire le gouvernement des meilleurs ? Et qu'est-ce qu'un gouvernement représentatif, si ce n'est le gouvernement du petit nombre et le pouvoir remis entre les mains des plus éclairés, des plus vertueux, des plus braves, tandis qu'on s'en remet ailleurs à la naissance du droit qu'on ne devait confier qu'au mérite personnel ?

Ce n'est pas, me dira-t-on, entre les meilleurs, mais entre les plus riches que vous concentrerez le pouvoir. Dans toute société où la propriété existe, au petit nombre près des hommes à grands talents qui se créent leur destinée, les propriétaires influenceront, et doivent influencer, ou nécessairement la propriété sera détruite. Je ne suis point d'avis d'exiger, comme en Angleterre, une condition de propriété pour être député de la seconde Chambre, parce que

les deux degrés d'élection établis en France conduisent au même résultat, sans articuler une distinction qui pourrait préparer la guerre entre les non-propriétaires, et sans exclure les hommes de talent que porterait l'opinion publique.

Vous consentez donc, me dira-t-on, à voir le pouvoir concentré entre les mains des propriétaires? — Je ne connais que ce moyen de conserver la propriété.

Mais il faut alors que les Républicains deviennent riches, et les riches, républicains. Or, la chambre permanente que je propose atteint ce double but. Elle donne, à sa fondation, de grandes propriétés aux républicains, et comme les républicains riches protégeront la propriété, elle fait aimer la République aux propriétaires car, excepté le petit nombre de nobles émigrés que dominaient avant tout les préjugés de la naissance, tel est l'avantage de la propriété, dans l'ordre social, que ceux qui la possèdent sont dominés par son intérêt et conduits tous en général par le même esprit.

Par une conséquence du même principe de la liberté parfaite des élections, je n'admettrais point ni les conditions d'âge, ni celle d'être marié. Passé l'époque de la majorité, la nature n'a point fixé d'âge aux facultés intellectuelles, et de plus, en France, les amis des idées nouvelles, les guerriers fameux par leurs exploits étant, pour la plupart, dans la jeunesse, il ne faut pas se priver de leur appui dans la carrière civile. Buonaparte n'aurait-

il pas fait repentir d'avoir fixé un âge aux exploits immortels, et quel républicain n'aurait pas regretté que l'intrépide et généreux Barras n'eût pas atteint 40 années ?

Quant au mariage, cette condition, loin d'amener les bonnes mœurs, aurait le détestable effet de donner, comme dans l'ancien régime, un motif d'ambition à cette union, et c'est la prospérité de l'Etat, bien plutôt que 250 places de députés aux Anciens, qui encouragera au mariage.

Enfin, on ne saurait trop le répéter, il ne faut imposer aucune condition au choix, et loin de craindre que les mêmes hommes reviennent dans les places, il faudra se féliciter quand le peuple sera assez sage pour renommer les hommes qui ont mérité sa confiance. Je crains les arrivants dont il faut faire la fortune en amour-propre. Il n'y a rien de si cher pour une nation que la réputation nouvelle des nouveaux orateurs, et même dans 30 millions d'hommes, il n'y a pas beaucoup plus de 750 individus parfaitement propres à bien gouverner une nation.

Sans doute, il ne faut pas obliger le peuple à choisir toujours les mêmes hommes, mais il faut encore moins l'obliger à changer. On croit, par ces lois de prohibition élective, empêcher les cabales, et l'on ne fait qu'amener des secousses illégales, pour renverser un obstacle importun aux individus et nuisible à l'intérêt général.

Il importe que les magistrats suprêmes ne puis-

sent pas être réélus immédiatement après une sortie de place. Il y a dans le pouvoir exécutif tant de moyens d'influencer, une telle puissance est l'objet d'une ambition si vive qu'elle peut exiger des précautions et des lois particulières. Mais pour l'élection directe du peuple, mais pour le choix de son représentant, il faut une liberté complète, absolue, que tout tende à la maintenir et que le caractère de député prenne, de la liberté même de son élection, une inviolabilité plus sacrée.

Il est encore une question importante, c'est l'initiative du Directoire. En lui donnant le veto suspensif sur les lois, cette initiative serait moins nécessaire et il y a sûrement des inconvénients à ne pouvoir délibérer, comme on l'a proposé en Suisse, sur les finances, la paix et la guerre que d'après l'initiative du Directoire. Il s'en suivrait que le Directoire ne serait tenu à aucun compte en matière de finances et qu'il pourrait continuer la guerre indéfiniment, sans que jamais les représentants du peuple pussent demander d'y mettre un terme. Un tel état de choses donnerait moins de liberté que les discussions de la Chambre des communes d'Angleterre. Il me semble qu'on éviterait tous les inconvénients de donner ou de ne pas donner l'initiative au Directoire, en lui permettant de choisir ses ministres parmi les députés. Ils discuteraient alors dans le sein même du Conseil (1) les décrets néces-

(1) Une main étrangère celle de B. Constant croyons-

saires à l'administration. Ils y porteraient des connaissances que peut seul donner l'exercice du gouvernement.

Ils seraient beaucoup plus facilement attaqués quand ils seraient coupables, car il ne serait pas, comme aujourd'hui, nécessaire de les dénoncer, il suffirait de leur répondre. Ils se disculperaient plus aisément s'ils étaient innocents, puisque, chaque jour, ils pourraient expliquer et motiver leur conduite. Mêlant ensemble les individus, sans cesser de distinguer les pouvoirs, vous auriez un ensemble de gouvernement toujours d'accord au lieu d'avoir créé deux camps sous les armes.

Mais, me dira-t-on, aucune de ces idées ne sont nouvelles. En Amérique, en Angleterre, plusieurs sont exécutées. Et qui donc peut nous condamner à ce qu'on veut appeler des idées nouvelles? Il ne faut exécuter une pensée en matière de gouvernement que longtemps après que les écrivains l'ont découverte et livrée à la discussion générale.

L'égalité politique est une vérité éternelle que la force de la Révolution française a fait triompher; mais c'est pour l'établir à jamais dans l'univers qu'il faut l'unir aux principes de gouvernement que l'expérience a consacrés. Nous ne voulons pas, par orgueil national, par amour des sciences et des arts, de la liberté fédérative d'Amérique. Nous ne

nous, a mis en marge : De la présence des ministres dans les assemblées.

voulons pas, par raison et par philosophie, de la royauté, ni de la pairie, ni de l'inégale représentation d'Angleterre. Mais, par quel principe, par quelle superstition, serions-nous liés à croire que, sur la base de la non-hérédité et de la représentation et de la division du pouvoir exécutif, il n'existe pas vingt combinaisons meilleures que celle qu'il a fallu violer tant de fois? Et lorsque nous voyons des gouvernements abusifs avoir duré si longtemps, seulement par la sage organisation de quelques branches de l'administration, pourquoi ne pas emprunter dans la pratique les principes de stabilité pour fonder la plus parfaite théorie?

Je prévois une objection générale. Ce n'est point aux défauts de la Constitution qu'il faut attribuer les troubles continuels de la France, c'est aux mouvements inséparables d'une révolution. Il y a tout à fait pétition de principes dans cet argument. Ce sont les défauts de la Constitution qui perpétuent la Révolution, et la Révolution, à son tour, renverse la Constitution. Je vais m'expliquer.

Quand une révolution a pour objet de donner le trône à tel ou tel homme, elle ne cesse que quand il se rencontre dans la succession des monarques un génie assez éminent pour concilier ou dominer tous les partis. Lorsqu'une révolution a pour but le renversement d'une domination étrangère, les succès militaires la terminent, mais lorsque c'est pour établir une Constitution qu'une nation se soulève, la révolution ne finit qu'au moment où cette Consti-

tution est assez parfaite pour que l'autorité puisse se défendre, la nation se reposer.

Tous les gouvernements libres n'ont jamais été troublés que par le défaut de leurs institutions. Les guerres intestines qui ont déchiré la République romaine venaient de l'humiliante distinction des patriciens et des plébéiens, les malheurs d'Athènes sont nés de l'influence sans contrepoids des généraux, des orateurs, des grands hommes, des ambitieux enfin sur le peuple assemblé dans la place publique. La destruction de la Pologne a été causée par la faiblesse de son pouvoir exécutif ; enfin, tous les exemples prouveraient que l'histoire d'un pays qui se gouverne par des institutions, et non par la volonté d'un despote, dépend entièrement de la nature et de la combinaison de ses institutions.

Les effets des passions des hommes, je l'ai dit ailleurs, peuvent être calculés comme les résultats de leur raison. Toutes les fois qu'il s'agit d'un très grand nombre, on sait ce que l'intérêt, ce que la jalousie, ce que l'ambition, ce que la vengeance doivent produire dans telles circonstances, au milieu d'un nombre d'hommes assez grand pour que la règle commune l'emporte sur l'exception, et ces connaissances préalables établies, il faut trouver le gouvernement qui dirige l'intérêt des gouvernements vers la conservation de l'Etat et de la Constitution, la jalousie des gouvernés vers l'espérance et l'émulation des places, qui ôte à l'ambitieux tout

espoir de se signaler par une route inégale et donne à l'autorité publique assez de force et de durée pour contenir, par les moyens constitutionnels, tous les genres de regrets ou de ressentiment.

Les législateurs de presque tous les peuples avaient une difficulté de plus à vaincre. Il fallait qu'ils composassent avec des préjugés quelconques, qu'ils amalgamassent une idée fausse avec les moyens et les principes naturels qui fondent la liberté. Ici, c'était l'esclavage, ailleurs, la puissance législative des prêtres ; ailleurs, l'hérédité des rois ou des nobles ; presque partout, même de nos jours, le temps avait amené quelques usages, quelques lois qui étaient l'objet d'une superstition politique. En France, aucun obstacle n'empêche de résoudre le problème du meilleur ordre social pour une association de 30 millions d'hommes. Tous les mouvements révolutionnaires, dans quelque sens qu'ils soient, attestent l'impéritie des institutions, et les hommes qui bouleversent sont, pour ainsi dire, moins coupables que ceux qui ne veulent soutenir ce qui entretient l'espoir des factieux. Je le répète (1) partout où un 18 fructidor a été nécessaire ou possible, la Constitution était mauvaise, et quand, par un enchaînement que je crois contradictoire, le 18 fructidor aurait pu exister dans une bonne Constitution, il en aurait détruit la puissance sur l'esprit des peuples. L'Assemblée Constituante aurait

(1) En note : Des Constitutions violées.

fait le bonheur de la France, si elle avait décrété la République, à l'époque où le roi partit pour Varennes. Elle commit une faute immense en remplaçant sur le trône un homme qui n'avait plus le prestige nécessaire pour régner. Les autorités actuelles, par le même sentiment, la crainte de nouvelles secousses, feraient une faute pareille, si elles ne renouvelaient pas, par des changements nécessaires et importants, la Constitution actuelle. Un roi, dans l'ordre monarchique, était entièrement défait dans l'esprit de ses peuples, alors qu'on l'avait soumis à de certaines formes légales avilissantes pour sa nature de roi. Une constitution, dans l'ordre républicain, a perdu ce qui la rend respectable dans l'opinion, alors qu'on a violé sa légalité.

En effet, on sait que le Directoire n'a pas, constitutionnellement, assez de prérogatives pour mettre une borne aux entreprises des factieux qui s'empareraient des deux Conseils, et l'on sait que les représentants du peuple peuvent être déportés sans jugement. Comment, sans revivifier et raffermir par des institutions nouvelles le système représentatif de la France, comment pourrait-il arriver que l'on soit tranquille sur la puissance suffisante et constitutionnelle du Directoire, ou confiant dans l'indépendance ou la dignité des députés ?

Quel attentat, me dira-t-on ! Vous voulez réformer la Constitution avant l'époque de la révision ! —

..

Non, assurément. Ajournez à l'époque qu'il vous plaira la fin de la guerre extérieure et intérieure, cela dépend de votre patience. Mais, si l'on n'avait pas décrété et 367 articles tous également constitutionnels, et des formes de révision singulièrement résignées pour une nation comme la nôtre, si on ne l'avait pas décrété, je penserais qu'il y a trois ou quatre principes au plus qui constituent un système politique, qui en sont tellement la base qu'il faut une révolution pour les changer. Ces principes qui sont et l'égalité politique, et la garantie des formes judiciaires, et le droit de représentation, et la division du pouvoir exécutif, et la Constitution de la 2^e Chambre, il ne faudrait, selon moi, marquer aucune époque où l'on eût la faculté légale de les changer. Ce serait fixer le temps des irruptions du Vésuve ; ce serait, à certains égards, supposer le doute sur des vérités évidentes. Mais, pour tout autre article de la Constitution ou, pour mieux dire, pour toute autre loi, le concours des trois autorités me paraîtrait dans tous les temps compétent pour décider une réforme.

Par quelle dénomination de parti, de conspiration, va-t-on appeler les opinions que je viens d'indiquer et que d'autres, plus habiles, sauraient bien mieux développer ? Quinze jours avant le 10 août, on déclara traître à la patrie quiconque voudrait ou la République ou les deux Chambres. Des milliers de républicains véritables ont péri par l'accusation de fédéralisme. D'autres ont été proscrits comme par-

tisans de la Constitution de 1793, opinion qui, séparée des actions malhonnêtes, n'était pas plus coupable que toutes les autres.

Quand (1) cessera-t-on de porter dans les discussions politiques cette intolérance religieuse mille fois plus redoutable que l'ancien fanatisme ? Lorsque jadis on déclarait criminel quiconque ne croyait pas à telle ou telle explication de la grâce ou de la Trinité, beaucoup d'hommes, désintéressés de ces questions oiseuses, pouvaient vivre en paix dans leur famille et dans leurs relations domestiques. Mais lorsque vous transportez le despotisme de la foi dans les discussions politiques qui touchent aux intérêts de tous les hommes, dans les opinions qui, sujettes à l'empire des circonstances, deviennent un crime aujourd'hui, tandis que hier elles étaient commandées, je ne sais quel est l'asile assez obscur, le nom ignoré, les facultés immobiles qui peuvent mettre à l'abri de l'inquisition révolutionnaire.

Pour moi, qui n'ai rien à craindre ni à espérer dans la carrière politique, j'ai pensé que cette indépendance me faisait une loi d'exprimer les opinions que je crois utiles.

Quiconque ne veut ni royauté, ni hérédité, quiconque admet pour base de toute constitution l'égalité politique et la représentation nationale est républicain français, républicain selon la Révolution

(1) La même main amie a écrit ici : De l'intolérance politique.

de France et, sans examiner ici le degré de tolérance qu'on doit à toute autre opinion, même alors qu'elle ne se fait point connaître par des actions répréhensibles, j'avertis que je ne demande pas pour cet écrit la tolérance. Je le crois profondément républicain, digne à ce titre de la discussion et non de l'indulgence. Certes, si la Constitution, telle qu'elle est, rendait la nation heureuse et paisible, si même il y avait une borne à ses défauts par l'observance de ses règles, je ne croirais point qu'il fallût sacrifier un présent tolérant aux craintes de l'avenir. Mais je le demande à tous les républicains d'opinion et de caractère : est-ce par une Constitution que nous sommes gouvernés en France ? Un Directoire puissant, audacieux, maintient, au dehors comme au dedans, la force de l'empire. Un parti républicain, soit dans les Conseils, soit dans les autorités, oppose une résistance impétueuse au triomphe d'une faction contraire : c'est tout ce qu'il faut pour une armée, dans un camp, la veille ou le lendemain d'une bataille, d'un incendie, d'une dévastation militaire. Mais qu'y a-t-il, dans cet Etat, de libre, de légal, de prospère pour la nation ? C'est de la république en ceci seulement qu'on ne veut pas de la royauté et que la volonté ferme des combattants est d'établir un jour ce gouvernement sur le champ de bataille.

Mais ce jour n'est point arrivé, mais ce jour n'arrivera que par la force des institutions, et, tant que l'on se permettra des mesures révolutionnaires,

la Révolution durera. On croirait voir deux armées combattant toujours parce qu'aucune des deux ne veut cesser la première. La Révolution dure parce que la Constitution n'est pas observée, parce qu'on a peur de la Révolution. C'est à la raison à commencer, mais sans rien craindre, car une constitution sagement et fortement organisée est toujours plus puissante que les mouvements révolutionnaires. Dans tous les pays du monde et sous tous les gouvernements, il y a presque toujours une disposition aux factions, égale à celle qui existe maintenant en France, mais elle est contenue par les bornes légales et constitutionnelles, et l'on serait partout, toujours en révolution, si chaque obstacle, chaque trouble partiel faisait recourir aux mesures révolutionnaires au lieu de combiner efficacement la proportion de la force publique et de la liberté particulière.

Il y a des motifs d'émulation à ce travail, en France, s'il existe des hommes qui souhaitent la liberté, l'égalité, le bonheur et la vertu.

La liberté ? Quelle est celle dont on jouit, soit dans ses propriétés, soit dans sa pensée, soit dans ses droits politiques en France ? La Constitution déclare qu'au bout de trois jours tout homme arrêté doit être interrogé par ses juges naturels, et, d'un bout de la France à l'autre, il languit dans les prisons des hommes que les ministres y ont fait jeter, que personne n'ose défendre parce que leur appui serait arrêté à son tour et que, dans ces temps de malheur universel, l'inutilité du courage

en affaiblit le ressort. A quelle autorité peut-on se plaindre contre les abus du pouvoir des agents du Directoire ? Les Conseils défendraient un patriote exagéré, ils secourraient peut-être quiconque serait publiquement connu pour être de leur parti, mais les noms obscurs qu'une calomnie seule a fait connaître, mais les hommes accusés et, certes, loin d'être convaincus d'une opinion contraire à l'opinion dominante tel jour, quel recours, quel appui peuvent-ils trouver en France ? Injustement dépouillés, injustement emprisonnés, injustement condamnés, quelle loi les protégerait puisque les lois ne sont que des armes entre les mains des hommes de parti ?

Puisqu'il suffit d'un raisonnement sophistique pour lier ensemble les idées les plus fausses, interpréter, combattre, opprimer, falsifier, tout n'est-il pas l'ouvrage des paroles ? Quand la conscience n'inspire aucune vérité, quand le courage ne repousse aucun mensonge, de quel usage en effet serait le courage d'un homme ? Il élèverait sa voix pour défendre un malheureux injustement persécuté ? Des huées le couvriraient, des journaux libelliques interpréteraient ses intentions. Si la nature l'avait doué d'un talent supérieur, une punition illégale le soustrairait d'abord à la société. S'il n'avait qu'une âme pure, la force ne dédaignerait pas de l'accabler du ridicule, elle détacherait de lui jusqu'à l'ombre de l'intérêt public et, comme si elle avait encore quelque chose à craindre de cet intérêt, l'infortuné serait une nuit enveloppé dans

quelque conspiration, alors qu'une longue calomnie aurait préparé les esprits non à le mésestimer, mais à s'attendre tellement à sa perte que l'impression en fût d'avance effacée.

Quelle puissance n'ont pas des gouvernants, lorsque la liberté de la presse est suspendue et que, cependant l'on imprime chaque jour? Dans les gouvernements despotiques, on ne permet point la liberté de la presse, mais tout se tait également, gouvernants et gouvernés. L'opinion reste en elle-même. Mais, en France, tous les journaux argumentent, inventent, calomnient dans un seul sens comme cela est permis pour tous dans les pays libres. Tel homme faisant, comme représentant du peuple, un journal inviolable, est le directeur de l'esprit public de France. Les enfants, les vieillards, les paysans, les hommes éloignés des affaires, les étrangers, tous puisent des opinions dans un tel journal. Il discute comme s'il était question de convaincre. Il se fâche comme s'il y avait une opposition. Il injurie comme si l'on était libre de lui répondre, enfin il singe la liberté et ressemble tout à fait à Polichinelle qui fait les gestes des paroles que prononce son maître. Certes, s'il ne s'agissait dans tous ces écrits que de l'opinion de leurs auteurs, qui ne saurait pas les mépriser? Mais ces plaisanteries indécentes précèdent des persécutions barbares, mais ces calomnies absurdes préparent à des condamnations illégales, et tous ces faiseurs de gros mensonges exécutent la danse des sauvages

autour du malheureux qu'ils vont dévorer. Est-il besoin de dire que, dans un pays où les propriétés, la vie et la pensée ne sont pas libres, on est aussi privé de ses droits politiques? Cette garantie de la liberté civile n'en est jamais séparée.

Y a-t-il rien, en effet, je l'ai déjà prouvé, de plus dérisoire que les élections en France? Tous les jours on invente une nouvelle exclusion soit pour voter, soit pour être élu. Bientôt, il sera plus simple de nommer une liste de ceux à qui l'on accorde nominativement le droit politique. Ce sera plus court que de décréter chaque jour, par forme d'idée générale, l'exclusion d'un nouvel ordre de personnes.

Voulez-vous donc, me dira-t-on, renverser les élections qui ont précédé le 18 fructidor? — Non, mais je veux qu'un corps permanent de républicains prononcés, dans lequel on choisisse toujours les membres du pouvoir exécutif, réponde de la République et que le corps national soit élu par la nation. Je veux que, dans un gouvernement représentatif, il y ait des élections libres, et je ne connais que ce moyen d'associer la nation à la République.

L'égalité n'existe pas plus en France que la liberté. Il y a deux classes parfaitement distinctes [formées] l'une des patriotes très authentiquement connus, l'autre du reste de la nation. Pour les premiers, il existe une sorte de liberté conquise et momentanée que toute division entre eux peut détruire. Pour le reste de la nation, composé d'inconnus ou de

soupçonnés ou d'hommes qui peuvent avoir des ennemis personnels, sans être pour cela moins bons républicains, leur sort dépend de quiconque sait les attaquer en les accusant de royalisme. Il y a là une liste d'émigrés sur laquelle on peut inscrire tous les jours quiconque l'on veut perdre, une classe de prêtres pour laquelle il est reconnu qu'il n'existe point de tribunal, enfin des dénonciations en blanc comme clichien (1), royaliste, fédéraliste, terroriste même, suivant les moments dans lesquels un agent quelconque du gouvernement peut inscrire le nom qui le blesse et faire proscrire à son gré, soit dans sa fortune, soit dans sa liberté, soit dans sa vie, le Français sans défense qu'il lui convient de dépouiller, d'enchaîner ou de déporter.

N'importe, me dira-t-on, c'est pour les Républicains seuls que pendant longtemps encore la liberté doit exister. Mais à quel signe reconnaîtrez-vous qu'un homme est républicain ? Tout homme inconnu reçoit, du hasard ou de l'inimitié, la dénomination de son opinion. Telle relation, tel système, tel sentiment, telle vertu peut rendre suspect injustement. Les Républicains se divisent et s'injurient entre eux. Ainsi donc ce qu'on appellerait l'égalité, c'est la tyrannie de la faction dominante sur la nation entière, et cet état ne serait pas même paisible comme les tyrannies, parce que, pour tyranniser avec les principes de liberté et d'égalité, il

(1) Thiers écrit clichyien.

faut inventer beaucoup plus de persécutions, beaucoup plus de fraudes que pour gouverner tout simplement, militairement ou despotiquement. Il ne suffit pas de perdre un innocent, il faut le calomnier dans tous les esprits. Il ne suffit pas de donner le commandement à ceux que le peuple repousse, il faut l'obliger à les choisir ; il ne suffit pas d'interdire la liberté de la presse, il faut avoir vingt journaux qui dépravent tous les jours l'opinion et enflamment les haines. Il ne suffit pas de défendre la liberté des opinions dans l'assemblée, il faut faire jouer une sorte d'opposition qui donne l'air d'un obstacle et permette les excès du triomphe. Il ne suffit pas de se passer du vœu national, il faut faire venir des adresses de la minorité qui s'appellent l'opinion de la majorité. Enfin, il y a une telle différence entre les principes de cette Révolution et ses moyens que, pour les raccorder ensemble, il faut torturer la nation beaucoup plus que ne le ferait un despotisme sans but et sans cause que l'intérêt personnel du despote, et comme il est très vrai que, dans les têtes mal organisées de beaucoup de républicains, il y a un véritable amour de la liberté, à côté de l'approbation des lois les plus despotiques, ils ne peuvent s'accorder, ils se divisent entre eux de par les principes de la liberté. Alors même qu'ils gouvernent la nation avec les formes de la tyrannie, la situation actuelle des affaires opprime la masse de la nation, sans assurer ni repos, ni puissance véritable aux gouvernants. Les gouvernants sont dé-

chirés entre eux par toutes les factions des pays anarchiquement libres, les gouvernés sont accablés par tous les malheurs des peuples despotiquement opprimés.

Dans cet Etat, qui est heureux? Personne en France. Je ne crois pas qu'il y ait un homme, obscur ou puissant, qui fasse un projet pour l'année suivante, qui ne cherche à réaliser de quelque manière une fortune indépendante, qui ne rompt avec plaisir avec tous ses souvenirs et ne changeât tout à l'heure son sort, son nom, son existence, contre celle d'un habitant paisible de l'Amérique. Ni gouvernants, ni gouvernés ne sont heureux, sans compter même les victimes, les classes proscrites, les hommes injustement emprisonnés, et ce petit nombre d'êtres poursuivis par un sentiment que tant de malheurs rendent passionné, poursuivis par la pitié qui dévore, quand il ne reste aucun moyen de servir l'infortune, quand il faut voir souffrir la vieillesse, la jeunesse, les innocents, les hommes trop punis pour des erreurs, tant d'êtres enfin semblables à soi, sans pouvoir leur porter des secours, sans trouver l'accent de voix, l'image, la réflexion qui pourrait émouvoir les persécuteurs. Une âme délicate se croit presque complice du malheur dont elle a pu se distraire, se reproche de jouir encore de la présence de ses amis, des arts, du beau ciel, des délices de la nature de France, à côté de tant de douleurs dont un hasard inespéré l'a jusqu'à ce jour préservée. Il

n'existe donc pas encore de constitution en France, puisque ni la liberté, ni l'égalité, ni le bonheur n'y sont point encore établis.

Il est donc permis, il est donc ordonné d'étudier quelles sont les institutions qui pourraient amener l'établissement des principes de la Révolution française. Et que serait-ce, si je parlais de vertus ! Je n'attribuerai point à la dépravation du cœur tous les actes condamnables dont chaque jour la France est souillée et, dans l'un des chapitres qui va suivre, je chercherai la cause des faux raisonnements des hommes sur ce qui constitue le patriotisme. Par une suite du système que j'ai souvent développé, je crois que, dans tous les pays, dans tous les temps, un grand nombre d'hommes offrent au moral comme au physique, la même quantité d'exceptions malheureuses. Quand donc, dans une époque, les fautes et les crimes paraissent se multiplier fort au delà de la proportion ancienne, il faut en chercher la cause ou dans les institutions qui placent tous les intérêts personnels dans une agitation, dans une contraction anti-sociale ou dans les faux raisonnements du fanatisme. La scélératesse est l'égoïsme porté à son dernier terme ; le fanatique au contraire, se sacrifiant lui-même à son opinion, peut avoir le sentiment intime, l'organisation naturelle de la vertu, alors même qu'il se rend le plus coupable.

Godwin (1), dans un excellent ouvrage sur la

(1) M^{me} de Staël écrit Goodwin. Mais Benj. Constant qui

justice politique où sont développés les principes les plus [sages] et les plus philosophiques des droits de l'homme, a dit que les autorités de la société ne sont que le pouvoir exécutif de la morale, qu'elle est le premier et le seul pouvoir législateur, et que les fonctions de la société se bornent uniquement à l'interprétation et à l'application de ses lois. Cette belle idée qui place les pouvoirs publics entre la nation et la morale, qui fait du peuple l'électeur des hommes en place, mais de la morale leur guide, qui substitue à ce mot de la volonté du peuple, à ce mobile factieux que chacun fait servir chaque jour à sa passion momentanée, la volonté permanente d'une nation, c'est-à-dire son intérêt, c'est-à-dire la vertu, cette belle idée sert à juger toutes les Constitutions. Tant que les autorités de la société ne seront pas le pouvoir exécutif des lois de la morale, les institutions politiques ne seront pas combinées selon l'intérêt général de la nation ; elles ne seront pas fondées sur le principe conservateur des sociétés comme de la nature (1).

connait mieux l'orthographe du nom de l'auteur qu'il a traduit écrit correctement en note : Idée de Godwin.

(1) L'état du mss. fait ici échapper deux ou trois mots à la lecture, mais sans rien changer au sens qui est très clair.

CHAPITRE VI

DES LOIS RÉVOLUTIONNAIRES

Il semble que le titre seul de ce chapitre doit annoncer tout ce qu'il va contenir. Cependant, c'est d'après le raisonnement et non par les mouvements du cœur, que je vais traiter cette question.

Le principal but des lois révolutionnaires, c'est de détruire, par tous les moyens imaginables, la liberté, le repos, les propriétés et même les vies des ennemis présumés de la République, les privilégiés des deux castes, la noblesse et le clergé.

J'accorderai, sans partager cette opinion, que, si ces persécutions étaient nécessaires à la République, la vertu patriotique autoriserait des cruautés particulières utiles au bien général, et je considérerai d'abord si l'on produit par elles le but que l'on se propose : l'établissement de la République, et s'il n'existe point de meilleurs moyens d'arriver au même résultat (1).

(1) Mme de Staël avait pensé sacrifier ce paragraphe d'introduction et elle a mis : *commencer ici*, en tête de l'alinéa suivant.

Des hommes fanatiques, mais fort honnêtes à leurs propres yeux, puisque ce n'est point à leur intérêt personnel qu'ils sacrifient, ne croient point l'existence des ci-devant prêtres et des ci-devant nobles compatible avec l'établissement d'une République fondée sur l'égalité. Les uns pensent qu'il suffit de les dépouiller pour leur ôter l'influence inséparable de la propriété, les autres que leur présence même est dangereuse. Enfin, un homme dont il serait ingéneux de rappeler même le nom a proposé comme dilemme, à la tribune, la question de l'extermination ou du bannissement.

Comme si l'on devait mettre aux voix par assis et lever le massacre de 200.000 individus tant femmes qu'enfants et vieillards ! Et cependant, de ces deux avis, le seul qui pouvait avoir l'apparence abominable de l'utilité, c'est celui de l'extermination car, depuis longtemps, on sait, avec Machiavel, qu'il faut ou tuer ses ennemis ou rendre leur existence tolérable.

Je ne réfuterai pas devant des Français une semblable atrocité, mais cependant je dirai que (1) le crime, cet épouvantable désordre de la nature, bouleverse pendant des siècles entiers la nation qui l'a souffert. La vengeance du massacre d'Irlande s'y transmet encore de père en fils. La religion catholique, de nos jours, est renversée par la

(1) B. Constant avait retranché le commencement de cette phrase jusqu'à : le crime.

mémoire de la Saint-Barthélemy et des Dragonnades. Les souvenirs de la Terreur ont mis en danger la République en France, et obscurcissent encore l'espoir de sa prospérité future. L'histoire n'offre partout que l'exemple inévitable des malheurs qui suivent les crimes, du trouble que porte dans toutes les têtes cet affreux bouleversement des principes et des sentiments qui tracent à l'homme une route dans la vie, et les remords des assassins agitent la nation plus que le ressentiment même des vengeurs de leurs victimes.

Le bannissement, l'exercice de l'expropriation jouissent d'une sorte de puissance législative, et l'on sera sévère sur le contrat, sur le droit, tandis qu'il n'est véritablement question que d'assurer le triomphe des vainqueurs.

Je désire autant qu'eux l'établissement de la République, mais je vois sa garantie dans telles et telles institutions politiques et civiles, et non dans les lois révolutionnaires.

J'aime mieux fortifier la ville que faire tuer les habitants sur la brèche. Les lois révolutionnaires ne sont jamais qu'une preuve de l'impuissance du génie des législateurs. Si la Constitution avait eu sa défense en elle-même, les circonstances n'auraient point amené le 18 fructidor. Si le pouvoir judiciaire était mieux organisé, l'on ne soustrairait personne au cours naturel des lois. Enfin, l'on n'aurait pas peur d'anciens restes de propriétés ou de souvenirs ridicules de préjugés détruits, si l'on avait créé dans

les pouvoirs publics une nouvelle masse de considération fondée sur les lumières, les vertus et la fortune indépendante et réelle qu'il faut attacher aux principaux emplois.

En fait d'idées et de sentiments, on ne détruit rien qu'en remplaçant. Voulez-vous combattre les catholiques, encouragez les théophilanthropes. Voulez-vous détruire jusqu'au souvenir des castes privilégiées, portez ailleurs l'estime, les égards, la dépendance, non par la simple action de la force, mais par la réunion de tout ce que les hommes considèrent réellement dans les relations sociales fondées sur la raison. Je développerai davantage cette idée dans le chapitre suivant, mais il me suffisait d'indiquer qu'en regardant l'arbitraire, les lois révolutionnaires, c'est-à-dire enfin la conservation d'une portion de tyrannie comme funeste à la République, j'avais pourvu dans ma tête à d'autres moyens de maintenir ce que, au péril de leur vie, les âmes libres veulent conserver.

Considérons séparément l'effet du bannissement et de l'expatriation. Le bannissement qui était une punition très simple, soit dans les républiques de la Grèce, soit dans les républiques d'Italie, est, dans les circonstances actuelles, une peine presque égale à la mort. Les principes français font des progrès si rapides, et la puissance de son gouvernement est si redoutée dans l'Europe entière, qu'il faut reculer jusque dans les places du Nord pour trouver un asile passager et tous les jours disputé. Les Fran-

çais ne peuvent exister que dans leur patrie. Leurs défauts et leurs qualités les éloignent de tous les autres peuples. Ils ne savent que leur langue, ils ne conçoivent que leurs habitudes. Le beau climat, cette société facile, ce pays que la nature a donné, tout les rappelle dans leur séjour natal. Ils n'ont pas, comme les anciens, ce sévère amour de la patrie dont ils avaient fait leur première vertu, mais ils ne peuvent vivre ailleurs, et ce besoin de tous les instants est bien aussi de l'amour. Il faudrait élever des échafauds sur toutes les frontières pour empêcher les bannis de revenir, il faudrait en préparer pour ceux qui les cacheraient. [C'est assez des émigrés, positivement reconnus pour tels ; ils ont volontairement abdiqué leur patrie ; mais tant qu'il existerait ou des bannis ou de leur race, on ne pourrait gouverner en France que par la terreur (1)]. Il ne faut pas croire qu'on puisse, dans un code de lois, faire la part de la cruauté et porter dans tout le reste la justice et l'humanité. Une seule loi barbare décide de la législation entière d'une nation. Vous croyez ne frapper qu'une classe, il faut bientôt [frapper] toutes celles qui ont eu des affinités quelconques avec elles. Il faut punir tout homme qui a été sensible à la pitié. Il faut casser tous les tribunaux qui se refuseraient à appliquer la peine de mort là où il n'existerait point de crimes. Il faut

(1) Cette phrase, en effet, peu heureuse, est marquée pour être retranchée.

drait imposer à tous les citoyens des gênes de tous les genres, dans leurs domiciles, dans leurs passeports, dans leurs acquisitions, pour bien constater qu'on ne cache aucun noble, ni aucune propriété noble sous des noms empruntés. On croit aisément ses ennemis ceux que l'on a persécutés. On défendrait toute correspondance avec eux, on demanderait aux puissances voisines de les renvoyer, et les redoutant d'autant plus qu'on les aurait rendu plus malheureux, on redouterait à chaque instant le retour des nobles comme on a craint celui des émigrés. Ils deviendraient un corps, un parti comme eux. On rallierait dans leur malheur des individus épars et sans desseins, des individus qui ont renoncé, en refusant de sortir de France, à toutes leurs relations comme à tous les anciens préjugés. Il faudrait apprendre à la nation à voir sans pitié des femmes, des enfants, des vieillards, plus que tout encore, des hommes aimés s'enfuyant de leur patrie ou plutôt attendant la mort et défiant la barbarie d'oser porter les premiers coups. [Je sens que j'allais renoncer à mon projet, qu'à l'image de tant de malheurs mon âme s'enflammait, et je me suis promis de raisonner la cruauté comme tout autre moyen politique : bientôt on sentirait la nécessité de tuer tous les enfants, tous les amis d'une race ainsi proscrite (1)]. Chaque pas dans l'injus-

(1) Benj. Constant propose la suppression de cette phrase, et ce serait dommage.

lice rend le second nécessaire ; le premier se fait de passion, le second de peur, et un parti dominateur, dans une nation, arriverait par degrés à proscrire la nation entière ; se créant chaque jour de nouveaux ennemis, on ne finit point ses adversaires ni par les persécutions ni même par la mort. Les vengeurs se multiplient à proportion des victimes et, pour finir la guerre, il faut donner aux vaincus une situation qui les attache à la vie. Le danger n'effraie que l'homme suffisamment heureux et, lorsque vous placez un aussi grand nombre d'individus dans une situation désespérée, les conspirations renaissent, les punitions illégales mais rapides deviennent nécessaires pour les arrêter, et vous n'auriez pas, de plusieurs siècles, un moment pour établir des principes fixes, une liberté positive, un gouvernement doux. Ce que vous feriez pour vos citoyens, vos ennemis en profiteraient. Il vous faudrait choisir ou d'enchaîner vos amis ou d'affranchir vos adversaires.

Supposez une loi quelconque, philosophique, humaine et raisonnable que vous pussiez porter avec cent mille bannis, dehors, et s'efforçant de revenir, et cent mille de leurs enfants ou de leurs amis favorisant leur rappel, au dedans : établiriez-vous la liberté de la presse, avez-vous un doute qu'on ne s'en servirait pas pour émouvoir le peuple sur ses compatriotes, sur des hommes innocents, expirants de faim et de douleurs, recevant tous les mépris quand le nom de Français a droit à tant de gloire,

détestés par les ennemis de la France, parce qu'ils ont professé tous les principes de l'égalité ? Voudriez-vous donner la liberté de voyager soit au dehors, soit dans l'intérieur du royaume ?

Comment éviteriez-vous que ces infortunés qui parlent votre langue, ont les mêmes habitudes, les mêmes sentiments, les mêmes idées ne s'introduisissent au milieu de vous ? Voudriez-vous donner la liberté du commerce, des acquisitions ? Comment empêcheriez-vous qu'on ne leur fit passer des secours, qu'on ne rachetât leurs propriétés pour les leur rendre, enfin que la pitié individuelle n'opposât chaque jour, à chaque heure, un obstacle à la loi ? [Il fallut toujours recourir à la terreur pour y soumettre (1)]. Il faut le consentement de la majorité, non seulement pour la formation métaphysique de la loi, mais aussi pour son exécution. La liberté de la nation retranche nécessairement de la force à son gouvernement, et l'on est obligé de recourir à la dictature, aux gouvernements révolutionnaires, à tout ce qui suspend la liberté, quand les factions se multiplient au point d'avoir besoin d'un pouvoir exécutif plus fort que ne le permet la liberté.

Si vous faites une loi assez barbare pour avoir nécessairement beaucoup d'adversaires, vous constituez votre état en dictature perpétuelle, c'est-à-dire que vous ne l'amènerez jamais à l'accord social qui permet les formes lentes et les moyens doux de

(1) Benj. Constant retranche cette phrase.

la liberté, et ce qui semblait une injustice partielle, circonscrite à telle classe, terminée après telle époque, ce qu'on présentait comme une crise qui devait ne laisser après elle que des effets salutaires, devient le principe, la cause, le but de toutes les institutions politiques. C'est un bel hommage à rendre à la morale, que l'ébranlement que produit dans tout le corps social une injustice quelconque. Les hommes voudraient souvent faire une sorte de traité avec la vertu, sortir de son cercle pour un jour, pour un individu, pour une classe, pour un objet déterminé, et rentrer après dans l'ordre. Ils voudraient l'habituelle garantie de la règle et la chance heureuse de l'exception. Mais le beau système de la morale et de l'humanité ne sert que dans son ensemble ; c'est quelque chose de régulier, de complet et, comme dans la solution des problèmes fondés sur un calcul positif, l'erreur d'un chiffre ou de mille détruit également la vérité du résultat.

Reste à traiter la question de l'expropriation comme un moyen d'ôter aux ennemis présumés de l'ordre actuel leur influence dans l'Etat.

Je crois que le corps politique a beaucoup plus le droit de statuer sur la propriété que sur l'exil ou la vie. La propriété est le résultat du contrat social. En le recommençant, on pourrait modifier différemment les conditions de la garantie, et si le vœu national, pris dans les formes les plus légales, était recueilli à cet égard, je crois que tous auraient le droit de demander plus ou moins à chacun. Mais qu'il y a

loin cependant de ce principe à marquer des classes dans une société qui doit tendre toujours à se faire une ! Quelle absurde politique que de réduire au désespoir un certain nombre d'individus qui font partie de l'Etat ! Comment donner à la propriété la stabilité nécessaire pour la prospérité de l'Etat, lorsque telle ou telle propriété n'est point protégée ?

On vous expliquera comment et pourquoi tel homme est dépouillé de sa fortune, mais à moins du jugement authentique porté sur les émigrés, comment tranquillisez-vous l'esprit de la multitude sur la possibilité de perdre son bien par la volonté du gouvernement ? — Les nobles seuls seront dépouillés. Et pourquoi ne viendrait-il pas un Corps législatif plus inquiet qui redouterait les parents des nobles dans le Tiers-Etat, et ceux qui les ont servis, et leurs amis et tous les riches comme ennemis de la démocratie ? — Oh cela n'arrivera point, me répondra-t-on — Où est la garantie ? Qui peut dire qu'il est certain de l'empêcher ?

Tout ce que j'ai dit sur le bannissement s'applique à l'expropriation. Les efforts pour s'y soustraire, les secours qu'on rencontrera, pour échapper à ce malheur, l'espérance qu'on conservera d'y réussir, cet état forcé éloigne des têtes l'idée qui peut seule terminer la Révolution, la conviction qu'elle est finie.

Mais, dira-t-on, il est trop dangereux de laisser de grandes propriétés entre les mains de nos ennemis. Je montrerai d'abord, dans le chapitre suivant,

comment on pourrait lutter avec avantage, en unissant au pouvoir politique des propriétés considérables; mais je dirai, d'ailleurs, que ces propriétés des nobles sont presque détruites par la confiscation des biens des émigrés et par toutes les lois qui ont porté sur les terres; qu'en cessant de tourmenter tous les privilégiés, il en est plusieurs qui se soumettraient avec bonheur à la République, et que les conquérants peuvent détruire, mais que les législateurs doivent ramener. On doit tendre à la dissémination des fortunes, par toutes les lois civiles qui sont dans l'esprit de la République; mais, loin de multiplier les confiscations, il faut se hâter de vendre ce qu'il reste de biens nationaux, de lever les séquestres injustement apposés, de fermer à l'avenir la liste des émigrés, enfin de terminer tout ce qui appartient au mouvement révolutionnaire, pour donner à la nation de la confiance dans l'ordre actuel.

Vainement un décret prononcera que la Révolution est finie. Quand elle le sera, inutile de le déclarer. Les enfants le répéteront, le voyageur le sentira, les vieillards regretteront la vie, les spéculateurs porteront leurs fonds en France, les étrangers s'y établiront. A-t-on besoin de proclamer au laboureur la fin de l'orage? La nature entière l'en avertit.

Mais jamais on ne croira la Révolution faite, quand un grand nombre d'hommes au désespoir répéteront qu'elle ne tiendra pas, quand l'injustice, la plus

instable des pensées humaines, sera regardée comme un moyen.

Le maintien de la propriété est le plus grand chef-d'œuvre de l'état social. Il ne faut pas se jouer trop longtemps avec ce merveilleux résultat et, pendant que les vainqueurs s'occupent à dépouiller les vaincus, une troisième classe pourrait anéantir l'édifice social en réclamant contre toute espèce d'inégalité de fortune (1).

La guerre au dehors a tout à fait éloigné ce danger, mais il pourrait renaître, et l'on n'y a point opposé de digue. Les nations, entre elles, ont imaginé deux états dont les lois, tout à fait distinctes, sont également respectées : la guerre et la paix. Il faut transporter cette théorie dans les révolutions. Vous avez banni tels ennemis, confisqué leurs biens, proscrit leur famille : c'était la guerre des décrets ; mais il nous faut une paix constitutionnelle, et découvrir comment elle peut se conclure sans ouvrir la porte aux ennemis de l'Etat, ni sans perpétuer la tyrannie révolutionnaire.

(1) Benj Constant met ici le mot *finir* et marque pour la suppression le § qui suit.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER DE LA CONSTITUTION

En France, disait un homme d'esprit, on ne permet qu'aux événements de voter. Ce mot spirituel devrait m'avertir que la Constitution ne peut se réformer que par les circonstances et non par les raisonnements. Mais en renvoyant, comme on le doit, ces observations à l'époque constitutionnelle marquée pour la révision, je crois qu'il est permis de dire son opinion et de laisser les vents la porter aux pieds de quelques hommes appelés à nous diriger pour ainsi dire au centre du système républicain. Je crois que toutes les manières de les modifier sont dans la dépendance du génie des législateurs.

Il y a, ce me semble, deux manières de considérer les constitutions, ou comme la théorie des droits politiques de l'homme les plus illimités, ou comme une application sage de cette théorie aux circonstances locales de chaque peuple. Je n'entendrais pas un moyen terme entre ces deux opinions,

c'est-à-dire une constitution qui s'écarterait de la théorie abstraite sans rencontrer la modification heureuse. Or, je trouve ce double défaut à la Constitution française ; pour jouir de la liberté politique la plus parfaite, il ne faut pas une association de 30 millions d'hommes. Le gouvernement représentatif donne une grande liberté de fait, parce que l'opinion y préside, mais il n'y a point de démocratie dans un pays gouverné par 750 députés sur 30 millions d'hommes.

La pure démocratie, à travers ses inconvénients, a de grandes jouissances, mais il n'y a de démocratie que sur la place publique d'Athènes. Saisir l'opinion à sa source, en remuant les passions de la multitude, en assistant à la création de sa propre gloire, espérer toujours, parce qu'on peut toujours convaincre, plaider contre ses ennemis en présence d'un juge indépendant, changer sa destinée en un moment, sentir avec bonheur toute la puissance de son esprit agir sur des hommes libres dont aucun intérêt personnel n'enchaîne l'opinion, voilà les vrais déplaisirs de la démocratie : nous avons préféré la splendeur d'un grand empire. Les républiques de la Grèce, seule contrée civilisée dans un monde barbare, réunissaient tous les avantages : elles étaient une démocratie dans leur intérieur et servaient de centre au reste du monde. Les talents, les arts, le génie qui se ressemblaient en Grèce avaient pour spectateurs le reste de la terre. Ainsi une République avait pour empire l'Univers.

En Europe, où tous les Etats sont également civilisés, les petites associations d'hommes n'ont point d'émulation, point de richesses, point de beaux arts, point de grands hommes, et jamais un Français ne consentirait à renoncer à tout ce qu'il tire de gloire et de jouissances de sa grande association, pour obtenir en échange une liberté parfaite dans un petit espace, loin des regards du monde et des plaisirs de la richesse. Cette opinion, que je crois fort raisonnable, oblige cependant à réduire l'exercice de la liberté au droit de délibérer sur tout, au pouvoir de choisir un homme sur cent mille, pour prononcer, au nom de la nation, sur tous ses intérêts. On a d'abord consenti à modifier sa liberté pour conserver la grandeur et l'éclat de l'empire. Le maintien de la propriété, dans un pays tel que la France, exige aussi des sacrifices du principe métaphysique de la liberté, puisque, pour la conserver, il faut remettre la puissance entre les mains des propriétaires ; enfin les Républicains trouvent avec raison que l'esprit public n'a point encore acquis en France cette ferme direction qu'un long usage de la liberté peut seul donner. Les Républicains fondent la nécessité des lois révolutionnaires sur l'impossibilité de confier encore à la nation la défense de sa liberté.

Il faut, en France, jusqu'au moment où l'instruction publique aura formé une génération nouvelle à la liberté, il faut prolonger quelques portions du pouvoir conservateur entre les mains des Républicains.

Vous avez à choisir entre la dictature des institutions et celle des particuliers, et je préfère de beaucoup la première. Vous pouvez démocratiser la constitution à mesure que l'esprit public fera des progrès. Tout ce qui se fait d'accord avec l'opinion est maintenu par elle, mais, dès qu'on la précède ou qu'on la combat, il faut avoir recours au despotisme. La France, en 1789, voulait la monarchie tempérée. Il n'a point fallu de Terreur pour l'établir. La République s'est établie 50 ans avant que les esprits y fussent préparés : on a eu recours à la Terreur pour l'établir. Mais, loin que ce cruel moyen puisse rien fonder, la réaction de ce temps, avant le 18 fructidor, avait fait reculer les lumières philosophiques fort au delà de la première révolution. Voltaire, Helvétius, Rousseau passaient pour des Jacobins, et les superstitions étaient professées par les ambitieux clairvoyants.

Je le demande aux Républicains éclairés, la nation est-elle assez remplie de l'amour et de la science de la liberté pour remettre tous les pouvoirs au hasard des élections annuelles? Les Républicains savent si bien que le résultat des élections abandonnées à elles-mêmes serait très défavorable au maintien de la République, qu'ils suppléent à l'esprit public par une multitude de lois de circonstance qui soumettent la majorité à la minorité.

Rien au monde n'est plus propre à déconsidérer dans l'esprit du peuple le système représentatif, que de proclamer les principes illimités de liberté

sur lesquels il se fonde et d'avoir recours à tous les sophismes, à tous les actes arbitraires pour commander les élections. Il vaudrait mieux former un Corps conservateur, fortifier, proroger l'existence du Conseil des Anciens, y donner une place à tous les membres sortants du Directoire, et choisir toujours parmi eux les nouveaux, leur accorder un droit de proposition, enfin assurer, par une barrière invincible, la stabilité des bases constitutionnelles de la République et des principes de la Révolution, et laisser ensuite une pleine liberté dans l'élection du Conseil des Cinq Cents. Il n'y aurait ni fausseté, ni violence dans cet ordre de choses. Les élections seraient libres et les révolutions impossibles. On pourrait changer et non bouleverser ; il y aurait à la fois la liberté de la marche et la sûreté de la direction, tandis que, dans les circonstances actuelles, la balance des pouvoirs de notre Constitution se fait par une révolution annuelle qui alterne entre les royalistes et les terroristes. Une année l'on tue les uns, une année l'on déporte les autres, et ce serait à tort qu'on en accuserait le Directoire, car la Constitution ne lui donnant point les prérogatives suffisantes, ne lui présentant pas un point d'appui dans un Corps intermédiaire et indépendant, placé entre deux écueils, il sauve le vaisseau du naufrage, mais ne peut le conduire au port (Sieyès). Le Conseil des Anciens, tel qu'il est, renouvelé aux mêmes époques que le Conseil des Cinq Cents, élu de la même manière,

n'étant absolument qu'une section de la même Chambre, par cela seulement qu'on lui a donné le nom d'ancien, a la velléité d'être conservateur. Mais cette institution est précisément calculée pour irriter le torrent révolutionnaire et non pour l'arrêter.

Le Conseil, tel qu'il est, sera renversé par les Cinq Cents ou se soumettra, comme un copiste, à collationner ses décrets.

Quoi, me dira-t-on, ne peut-on pas compter sur le courage de la vertu ? Il ne faut jamais calculer en masse que sur les efforts de l'intérêt personnel.

Placez les hommes dans une situation qui leur promette, pour toute leur vie, l'indépendance, la fortune et un certain degré de pouvoir, et vous êtes assuré qu'ils défendront, au péril de leur vie, l'ordre de choses qui prendra soin de toute cette vie, s'ils la conservent.

Mais si vous donnez aux hommes trois ans d'une assez faible existence que rien ne garantit et dont le renouvellement est très incertain, ils céderont, pour la plupart, à toutes les chances de changement, et surtout ils ne s'exposeront à aucun danger pour l'éviter.

Cette nation française a donné tout à la fois, l'exemple de l'intrépidité dans ses armées et de la plus inconcevable faiblesse dans l'intérieur. Les mêmes hommes auraient été guerriers intrépides et députés sans force.

C'est qu'à l'armée, la route de l'intérêt était clairement et distinctement la même que celle de la

gloire et que, dans les troubles civils, personne n'étant sûr de ce qu'il désirait, évitait le danger comme l'inconvénient le plus prochain et le plus positif.

Il y a des exceptions à cette inconcevable faiblesse, et vous les trouverez toutes parmi les hommes que leurs actions passées liaient invinciblement à défendre telle opinion.

Il faudrait que le Conseil des Anciens fût à vie, du moins pour la génération actuelle, que ce fût dans son sein que les Cinq Cents fussent obligés de choisir la liste des candidats pour le Directoire, qu'il se recrutât lui-même à l'avenir parmi les députés des Cinq Cents, qu'il fût à son origine composé de 150 membres des trois assemblées nationales de France, de 50 hommes choisis parmi les députés nouveaux, l'Institut, les penseurs les plus éclairés de France, et 300 parmi les militaires qui se sont le plus distingués dans le cours de cette guerre. Il faudrait surtout qu'un revenu considérable, soit par le trésor, soit par les biens nationaux, leur assurât non seulement l'indépendance, mais la considération attachée à la richesse.

— Quoi, va-t-on s'écrier, des Républicains cherchant la fortune !

— Vous voulez la propriété. Aucun ordre social ne peut s'en passer : or, il faut donc que vous vous empariez de l'influence de la propriété.

On perd la France avec quelques traits de l'Histoire romaine, que beaucoup de gens citent parce qu'ils sont tout étonnés de les savoir, mais la pau-

vreté de quelques républicains fameux de la Grèce et de Rome n'est point applicable à notre ordre social et, je le répéterai sans cesse, à notre association de 30 millions d'hommes. Il y avait à Rome les distinctions les plus prononcées entre les patriciens et les plébéiens. En Grèce, les Lacédémoniens ne connaissaient point la propriété. Le peuple athénien, tout entier rassemblé sur la place publique, ne pouvait être gouverné que par le petit nombre d'hommes éloquents qui savaient lui parler. En France, il faut l'espérer, sans doute le talent aura les premières places, mais le talent est une exception ; mais les hommes, par rapport aux lumières, sont ou se croient plus de niveau qu'autrefois et c'est dans la richesse que sera la masse habituelle et constante de l'influence et de la considération. Il ne faut donc pas mettre le pouvoir en opposition avec cet ordre naturel des choses ; il faut que le pouvoir protège la propriété au lieu de rivaliser avec elle.

On va se hâter de me dire que si l'on a persécuté la propriété, c'est parce qu'elle était entrée dans les mains des ennemis de l'ordre actuel. C'est toujours par défaut d'esprit qu'on a recours à la violence. Une institution exige de la pensée, une loi révolutionnaire de la colère : voilà pourquoi nous avons si peu d'institutions et tant de lois révolutionnaires.

Il est absurde, lorsqu'on veut établir une constitution, lorsqu'on a terminé les confiscations qu'on

a jugé nécessaires, de continuer, sous quelque prétexte que ce soit, la guerre aux propriétaires, et Babeuf, en voulant la loi agraire, est beaucoup plus conséquent que les législateurs qui admettent la propriété comme une sorte de privilège onéreux dont le temps amènera la réforme. Quand les législateurs ne s'occupent pas de la propriété, ils agissent sur les individus. Il faut que les gouvernants soient propriétaires, qu'une grande fortune soit attachée aux 250 places du Conseil des conservateurs, du corps permanent dans l'Etat, de celui où l'on prendra les membres du Directoire exécutif, où ils retourneront après avoir occupé les emplois publics. Alors, les gradations nécessaires à l'ordre seront établies, la fortune unie à la puissance aura l'avantage sur la fortune sans crédit. Vous aurez élevé les institutions nouvelles au-dessus du souvenir des anciens, vous aurez créé, donc vous aurez détruit, car les hommes ont toujours besoin d'exercer toutes leurs facultés, et si vous ne remplacez pas les objets de ces sentiments, ils suivent le même cours, et le voyageur aperçoit la trace des ruines dans tous les lieux où de nouveaux bâtiments n'ont pas été élevés. Maintenant, le pouvoir est d'un côté et la fortune de l'autre. Par conséquent, la propriété est en guerre avec la législation. La considération est distincte du crédit; l'opinion lutte contre le gouvernement parce que le crédit n'agit que sur le petit nombre d'hommes qui se mêlent des affaires publiques et que la con-

sidération influe sur la nation entière. Mettez le pouvoir et la fortune ensemble ; vous n'aurez pas encore tout fait, si vous n'y joignez les vertus et les lumières ; mais si les individus ont besoin de mérite personnel, une association, un corps quelconque se juge par ses circonstances. On suppose toujours un certain nombre dans le sens de leur intérêt et, parmi 250 propriétaires, on se croit certain que l'amour de l'ordre et de la tranquillité aura la majorité.

Voilà, me dira-t-on, des raisonnements avec lesquels on pourrait soutenir tous les préjugés que nous avons détruits. L'institution que vous proposez est-elle conforme au principe ? Tout aussi conforme que la Constitution de 1795. Le grand principe de la Révolution, la non-hérédité, y est conservé, le choix au lieu du hasard, l'élection au lieu du privilège. Et pourquoi l'élection tous les trois ans serait-elle d'une vérité plus mathématique que celle à vingt ans, ou, ce qui vaut encore mieux, à vie ? La nature a-t-elle fixé le retour périodique de trois années ? Pourquoi pas tous les ans, pourquoi pas tous les jours, pourquoi pas quand le peuple le veut ?

La propriété et l'association de 30 millions d'hommes sont des conditions positives dont, avec raison, on ne permet pas à la spéculation de disposer. Ces deux grandes modifications de la liberté naturelle commandent d'abord le gouvernement représentatif au lieu de la démocratie personnelle, la division en deux Chambres, l'action forte du Directoire. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de démocratie,

dans la Constitution de France. C'est l'aristocratie naturelle, en opposition avec l'aristocratie factice; ce doit être le gouvernement des meilleurs; c'est toujours, de quelque manière qu'on s'y prenne, la puissance de tous remise entre les mains d'un très petit nombre. Il faut donc étudier les principes de ce genre de gouvernement qui consacre l'inégalité naturelle pour mieux détruire l'inégalité factice. Il a son principe, il a sa théorie; il est un système politique entièrement nouveau, et on le méconnaît quand on le mêle avec les lois de la démocratie. Ce qu'il a de commun avec elle, c'est un peuple qui ne fait qu'un, dans lequel il n'existe ni caste, ni individus privilégiés. Mais Rousseau l'a dit, et cela peut se démontrer comme une vérité mathématique, il n'y a point de démocratie, là où il faut un gouvernement représentatif. Ainsi donc, ni la Chambre à vie que je propose, ni les deux Chambres de la Constitution actuelle, ni l'unique de la Constitution de 1793, aucune de ces institutions ne sont de la démocratie, et on ne l'y a jamais introduite que par des discours hypocrites motivant des actions despotiques et furieuses. Rien assurément ne me paraît meilleur en soi-même qu'une parfaite démocratie et, pour qui renonce à la gloire de sa patrie, aux progrès des sciences, des arts, du génie, le véritable bonheur est là. Mais apprenons-nous donc, en France, à comprendre le système représentatif dont on n'a point encore donné ni le principe, ni l'appréciation.

L'objet du système représentatif, c'est que la volonté du peuple, autrement dit les intérêts de la nation, soient tous défendus et protégés comme si la nation elle-même pouvait le faire en se réunissant sur la place publique.

Ce n'est donc pas par la proportion variable des députés, proportion qui dépend toujours de la grandeur du pays, ce n'est pas à cette proportion, dis-je, que tient le système représentatif. Sans doute, sous mille rapports différents, plus un pays s'agrandit, plus il perd de sa liberté ; cela ne tient point à la proportion des représentants avec les représentés, car vous ne rendriez pas un grand pays plus libre en doublant le nombre de ses représentants ; vous établiriez la confusion, les factions, la division dans son Corps législatif, et, comme tous ces malheurs amènent le despotisme, en ayant augmenté la proportion des députés, vous auriez détruit l'effet de la représentation, c'est-à-dire que la volonté du peuple aurait cessé d'avoir des représentants dans le Corps législatif et, du moment que vous organisez un Corps législatif de manière à y faire naître des factions, vous n'avez plus de représentation, c'est-à-dire que la volonté du peuple n'a plus d'interprète ou ne domine plus. De ce moment, les hommes sont tout à fait livrés à leurs intérêts personnels, car les dangers et les espérances des factions sont toujours au moins étrangères au vœu général de la nation. Il faut donc, pour avoir un gouvernement représentatif, pour être fidèle au

principe de ce gouvernement, en faire, pour ainsi dire, un tableau réduit selon les proportions du grand ensemble de l'opinion publique. Il faut que le corps législatif soit organisé de manière que l'indépendance des sentiments n'ait rien à craindre et l'ambition des factieux rien à espérer ; enfin, que les deux intérêts distincts des sociétés soient représentés.

En développant cette idée, nous prouverons encore mieux que l'institution conservatrice proposée dans la constitution, est non seulement utile dans la pratique, mais est une partie essentielle de la théorie abstraite du gouvernement représentatif. Je la compare à la preuve dans les règles arithmétiques : elle démontre ce que l'usage avait appris, elle fait connaître la cause dont l'expérience a montré le résultat.

Du temps des castes privilégiées, elles se faisaient toujours représenter par des individus de leur ordre. On a proposé, de nos jours, de diviser la représentation en députés négociants, agriculteurs, hommes de lettres, etc., et cette idée eût été bonne, si les états de la société avaient été fixement séparés. Toujours on a senti que c'étaient les intérêts qu'il fallait représenter. L'on a varié sur la base, sur le mode des élections, sur le nombre des députés, mais chaque intérêt divers a toujours voulu son défenseur dans les pouvoirs publics.

Or il y a deux grands intérêts, deux intérêts élémentaires, pour ainsi dire, qui se partagent le monde : le besoin d'acquérir et celui de conserver. Les propriétaires, les non-propriétaires, la géné-

ration au milieu de la vie, la génération qui débute dans la carrière, les esprits innovateurs, les caractères tranquilles se partagent tous entre ces deux intérêts ; enfin, la nature elle-même semble en donner l'idée, le mouvement et la durée. Les progrès successifs et la direction invariable composent et son action et son existence. Rien donc n'est plus vrai, d'après les principes les plus généralement étendus, que la nécessité de représenter dans un gouvernement les deux intérêts sur lesquels la société repose (1).

En plaçant dans une institution conservatrice les principaux auteurs de la Révolution, vous réunissez des avantages presque contraires : vous placez les principes démocratiques sous la sauvegarde des formes aristocratiques et, comme les partisans des préjugés ont pris de tous les temps de grandes précautions pour se préserver des bouleversements, vous vous servez contre eux de quelques-unes de leurs fortifications.

Parmi les auteurs de la Révolution, il y a des hommes ardents, enclins aux factions et, par conséquent, à l'anarchie ; en leur donnant une place honorable et fixe dans l'Etat, vous vous servez de leur énergie et vous annulez leurs défauts par leur intérêt. Dans les premiers temps, les Cinq Cents, élus librement, seront plus aristocrates dans leurs

(1) M^{me} de Staël ajoute : « Placer là ce qu'a dit Godwin sur la morale et le pouvoir législatif ».

principes que les Anciens, parce que les affreux souvenirs du régime révolutionnaire remplissent seuls encore les âmes jeunes et enthousiastes. Mais, au bout de quelques années, l'innovation populaire sera le mobile du conseil élu, et la conservation constitutionnelle l'objet du Conseil permanent; enfin, si l'opinion s'éclairait assez, si l'instruction se disséminait davantage, on verrait les changements qui pourraient se faire en équation avec les lumières de la nation. Mais au moins faut-il établir, dans une branche quelconque des pouvoirs, une élection libre, et c'est ce que nous n'avons pas encore vu. Bien que l'état actuel des choses soit plus conforme au principe du gouvernement représentatif que celui que je propose, il en est tout à fait destructif. Les terroristes, les royalistes dominent tour à tour les assemblées électorales. On établit, pour les élections, des formes de liberté et une pratique de tyrannie. C'est du *volontaire forcé* qu'on a besoin dans toutes les parties du gouvernement. Il faut que tout se passe librement, à condition qu'on aura telle volonté, et ce mélange d'hypocrisie et de despotisme donne tous les inconvénients de la tyrannie. Les tyrans commandent; les chefs populaires entraînent au lieu de commander.

Mais toutes les vertus, tous les sentiments sont, pour ainsi dire, entassés, quand on vous appelle esclave lorsque vous résistez à la force, et libre lorsque vous vous joignez à la puissance pour opprimer la faiblesse; enfin, en commandant, comme

on le fait, les élections, on détruit dans l'esprit du peuple le respect dû au gouvernement républicain. Il vaudrait mieux ne lui laisser que le choix des Tribuns comme à Rome, le priver ouvertement de ses droits que de le faire jouer à l'élection comme les enfants à la madame, légalisant ce que fait la minorité, écartant des assemblées, par la force, par les lois, tous ceux qui déplaisent, enfin attaquant sans cesse le principe élémentaire de tout gouvernement représentatif : la liberté la plus indéfinie dans les assemblées qui élisent et dans la nature des choix qu'elles font.

Avec ce système, me dira-t-on, vous nous rendriez les élections qui ont amené le 18 fructidor. C'est parce que, de votre aveu, de celui de tous ceux qui observent, la nation, au sortir de plusieurs siècles de monarchie, n'a point encore assez longtemps joui de la liberté pour en avoir le sentiment, c'est parce que la génération née sous les rois n'est pas encore passée, qu'il faut placer au centre du gouvernement un corps immuable autour duquel les nouvelles recrues viennent se placer, mais dont la force soit telle qu'il puisse et combattre et ramener tout esprit contraire au sien. Quand la nation entière aura les opinions et les lumières républicaines, quand l'instruction publique fera de tous les hommes, si cela est possible, des amis sages et éclairés de la liberté, non seulement alors vous pourrez tout élire mais presque, pour ainsi dire, vous passer de gouvernement.

Mais les républicains reconnaissent la nécessité de faire par violence ce que je leur propose d'établir légalement. Ils conviennent qu'il faut forcer les choix sur un petit nombre d'hommes profondément républicains. Ils cassent les élections, ils déportent en masse, ils bannissent une multitude d'hommes faussement inscrits sur la liste des émigrés ; ils ôtent inconstitutionnellement les droits politiques ; ils menacent encore de nouvelles violences, et lorsqu'on leur demande ce qui peut leur donner le courage de tant d'injustices, ils répondent que la nation n'est pas encore assez généralement républicaine pour s'en remettre inconsidérément à la volonté de la masse.

A cet égard ils ont raison, mais s'il faut une dictature, c'est-à-dire une suspension de l'exercice de la volonté de tous, comment ne pas la chercher dans des institutions légales, au lieu de l'abandonner à des violences arbitraires ? Que vaut-il mieux ? Fonder, pour ainsi dire, chaque année un 18 fructidor contre les royalistes, un 9 thermidor l'année suivante contre les terroristes, qu'une bonne organisation de deux chambres !

Que dirait-on d'un général qui, au lieu d'environner de sentinelles et de barricades les limites de son camp, donnerait à ses officiers le droit de fusiller tous les soldats qui leur paraîtraient s'écarter de ce qu'ils supposeraient la ligne de démarcation. On représenterait à ce général qu'il vaudrait mieux faire connaître les limites et mettre obstacle

à les dépasser. « Non, répondrait-il, je ne veux pas gêner la liberté de mes soldats ; mais, s'ils en usent, j'ai permis à mes officiers de les mettre à mort. » Cet homme passerait pour un fou atroce, et c'est pourtant là la différence entre les lois révolutionnaires et les institutions légales, c'est violenter la liberté par l'arbitraire, au lieu de la restreindre par des lois ; livrer les hommes à l'homme, au lieu de les placer sous le joug d'une combinaison calculée pour l'utilité de tous.

Quand vous aurez rendu la pleine liberté aux élections du Conseil des Cinq cents, non seulement vous serez assuré, par l'existence du Conseil permanent, que vous n'avez rien à craindre d'une faction terroriste ou royaliste quand même elle s'emparerait du Conseil des Cinq cents, mais vous êtes à peu près certain qu'elle ne s'y introduira jamais. C'est par l'espérance que naissent toutes les passions, et les fureurs révolutionnaires cessent avec la possibilité de les faire servir à son ambition. Enfin, le peuple se dégoûte des choix inutiles, et voyant les Terroristes et les Royalistes se briser également contre un gouvernement stable, il choisit des hommes dont les opinions républicaines fassent marcher la Constitution au lieu de l'entraver. Enfin, si les élections libres du Conseil des Cinq cents pouvaient, pendant quelque temps encore, [être] anti-républicaines, les prérogatives qu'il faut ajouter au pouvoir exécutif, répondraient encore de l'ensemble nécessaire entre toutes les parties du pouvoir

public. Un penseur éloquent l'a dit, c'est à l'union des pouvoirs qu'il faut tendre, et l'on confond sans cesse la séparation nécessaire des fonctions avec une division de pouvoirs qui les rend forcément ennemis les uns des autres. Il faut au Directoire un veto suspensif, d'une session à l'autre ; il lui faut le droit de dissoudre le Conseil des Cinq cents et d'en appeler à une nouvelle élection du peuple. — Qu'est-ce que le 18 fructidor ? — Tous les partis vont vous répondre, l'un : c'est une conspiration atroce déjouée ; l'autre : c'est un acte tyrannique d'une faction barbare. — Moi, je répondrais : c'est l'effet nécessaire d'une mauvaise Constitution, c'est le brisement d'une machine qui n'était pas calculée pour l'action.

Un pouvoir exécutif ne doit jamais pouvoir être forcé à faire exécuter une loi qu'il désapprouve. Ce serait alors, pour ainsi dire, un pouvoir exécutif, un gouvernement sans force, sans considération morale. Sans force, parce que les instruments seraient bien sûrs de ne pas lui déplaire en n'exécutant pas ce qu'il ordonne malgré lui. Ils ne feraient point exécuter les lois. Ce gouvernement serait sans considération morale parce qu'il ferait ce que ne se permettrait pas un subalterne honnête : il commanderait ce qu'il désapprouve, au lieu de se démettre de son emploi. En Angleterre, quand le ministre n'a plus la majorité dans le Parlement, il quitte sa place : jamais il n'arrive donc ce qui ne peut subsister : une autorité suprême exécutant ce qu'elle blâme.

Si le Directoire, par son ascendant dans la Chambre permanente, par son veto suspensif, par le recours aux nouvelles élections, n'obtenait pas qu'on rejetât la loi qu'il propose, il devrait s'établir de fait qu'il y aurait alors une démission dans le Directoire, si ce n'était pas à l'époque de son renouvellement, qui en changeât la majorité car, encore une fois, la balance des pouvoirs n'est pas un poids contre l'autre, ce qui, autrement dit, signifierait un équilibre de forces qui exciterait sans cesse à se faire la guerre pour obtenir un avantage décidé. La balance des pouvoirs, c'est la suite de combinaisons qui les amène à être d'accord, et l'opinion publique dans toute sa force peut seule, dans un gouvernement libre, forcer l'un des deux pouvoirs à céder à l'autre, si par malheur ils diffèrent. Un Directoire se considérera toujours et doit se considérer comme représentant de la Nation et comme délégué du Corps législatif. Le Corps législatif, en l'élisant, n'est à son égard qu'une assemblée électorale. Or il faut que cette branche du pouvoir public ait une manière d'en appeler au sentiment du peuple, si elle était en différend avec l'autre, et le véritable jury constitutionnel, c'est le seul pouvoir supérieur à tous les autres, la volonté du peuple exprimée par de nouvelles élections qui lui sont redemandées par le Directoire exécutif qui en rappelle à lui de la conduite de ses représentants. — Quel pouvoir — vatt-on s'écrier — quel pouvoir vous allez donner au Directoire exécutif ! — Infiniment moins qu'il n'en

a dans ce moment, car il faut qu'il gouverne illégalement, pour se maintenir, pour faire marcher le gouvernement. Qu'aimez-vous mieux, d'un veto suspensif, du pouvoir de dissoudre en en appelant au peuple par de nouvelles élections, ou du 18 fructidor, ou de son pendant nécessaire, le 9 thermidor ? Le lendemain d'un acte constitutionnel, tous les pouvoirs, tous les individus sont à leur place. Le lendemain d'une crise, quel tyran, quel factieux ne conçoit de criminelles espérances ? Quel innocent est tranquille, quel homme est heureux ?

Il est encore quelques changements essentiels qui feraient de la Constitution ainsi modifiée un ensemble politique. Ce qu'on appelle le pouvoir administratif et qui n'est, dans le vrai, qu'un dérivé du pouvoir exécutif, est encore très mal organisé dans la Constitution actuelle.

Vous y faites nommer des administrateurs par le peuple, et vous donnez au Directoire le droit de les casser et d'en nommer d'autres. C'est faire ainsi toujours des élections une comédie qui dégoûte le peuple du système représentatif et l'irrite contre ses gouvernants. Si la France était un petit état, je déciderais hautement que les administrateurs doivent être nommés par le Directoire. Sous une monarchie, il était utile de placer l'élection dans l'exécution, puisqu'on ne pouvait pas en faire la source de la loi. Mais dans un gouvernement républicain, lorsque le principe du pouvoir est populaire, on n'a pas également besoin de rendre les agents

éligibles. Cependant l'immensité de la France rend nécessaire de porter un peu d'esprit fédératif dans l'administration de ses départements. Il ne se peut pas qu'un gouvernement placé au centre d'un si grand cercle puisse décider par lui-même ou par ses intermédiaires directs, tous les intérêts locaux de vingt-cinq mille lieues carrées et de trente millions d'hommes ; mais, de quelque manière que l'on mesure la force nécessaire à donner au pouvoir exécutif, dans l'administration départementale, ce qui... (1).

(1) Le chapitre n'est pas terminé. Le recto de la feuille 195 est constitué par la note suivante qui s'interrompt elle-même brusquement :

« Il y a, dans la Constitution actuelle de France, ou pour mieux dire encore, dans l'esprit de la Révolution, trois principes qui en font la force et qui en sont l'objet, trois principes dont on ne pourrait s'écarter sans sortir du gouvernement républicain : la division du pouvoir exécutif en plusieurs membres, parce qu'en France tout homme qui ne serait pas roi ne serait pas souffert seul à la tête du gouvernement, et que tout homme qui y serait souffert, voudrait devenir roi ; l'élection par le peuple du Conseil des Cinq cents, parce que de là dépend tout le système représentatif, et la non-hérédité des pouvoirs parce que c'est par l'égalité que la Révolution s'est faite, que c'est par elle qu'elle a de l'influence, et qu'enfin la destruction des privilèges des classes, des castes est la conquête de l'esprit humain dans cette époque. Mais, en conservant ces trois principes qui sont... »

CHAPITRE II

DES ÉCRIVAINS

Toutes les révolutions politiques, lorsqu'elles n'ont pas un homme pour objet, ont une idée pour principe. En France, on a trouvé le point qu'Archimède cherchait pour soulever le monde, l'amour de l'égalité, la haine des préjugés. La philosophie proprement dite est la pensée première, le mot magique de la Révolution de France. Il est aisé de comprendre tous les excès, toutes les erreurs qui ont dû naître d'un tel principe abandonné aux passions du peuple. Renverser le joug des étrangers comme en Hollande et en Suisse, établir une religion comme en Angleterre, se détacher de la métropole comme en Amérique : voilà des idées simples dont le peuple conçoit toute l'étendue. Mais fonder un gouvernement sur des bases philosophiques, c'est la plus belle de toutes les pensées, le plus noble but pour un petit nombre de têtes législatives; c'est la source de toutes les folies humaines, quand des hommes qui ne savent pas lire se sont

fait une religion de la propagation des lumières. Qu'y a-t-il au monde de plus susceptible d'interprétations diverses que la philosophie? Tous les contraires, toutes les impossibilités, toutes les incohérences s'établiront et se soutiendront à l'aide de quelques mots qui feront un nœud quelconque, non entre les institutions, mais entre les phrases qui les expliquent, et comme le vulgaire, de nos jours, n'est encore susceptible que de superstition et de fureur, on a vu la plus vague de toutes les théories défendue par les passions les plus positives, toutes les actions de la vie devenues l'objet de l'intolérance, parce que la politique, tenant plus de place dans l'existence des hommes que la religion, la tyrannie de l'une est plus habituelle que celle de l'autre. Enfin, comme il faut que les gouvernements marchent et que les hommes violents veulent triompher, nous avons vu les sectaires de la philosophie abandonner toute la théorie de la liberté aux faiseurs de phrases, et retenir pour eux les moyens clairs et précis du despotisme le plus absolu, le plus sanguinaire dont l'histoire nous ait offert l'exemple.

Quel est le véritable remède aux traces qui nous restent encore de cette époque désastreuse? On ne peut le trouver que dans la source même du mal, dans la philosophie. Si la philosophie était en elle-même une mauvaise chose, on devrait s'attendre à la contre-révolution, parce qu'on finirait, tôt ou tard, par détromper d'un principe faux, mais,

comme la théorie philosophique de la révolution de France est en elle-même incontestable, il n'y a de remède à ses effroyables abus qu'en jetant des torrents de lumières sur les principes et sur leur application. Les hommes d'Etat qui se font tous machiavélistes trouvent quelque chose de niais dans le système qui fait recourir aux écrits, à l'instruction pour gouverner les peuples. Mais, de ces hommes d'Etat, aucun n'a jugé la Révolution de France, parce que tous se sont trop attachés à l'examen de l'histoire qui n'avait point d'application aux circonstances actuelles — je crois l'avoir dit la première dans mes *Réflexions sur la paix* — les hommes ne sont rien dans la Révolution de France, les idées font tout. On a tout fait avec l'opinion en France, soit en la trompant, soit en l'excitant, soit en dominant l'avis de la majorité par le fanatisme du petit nombre, mais c'est la parole qui a fait sortir de terre les légions. Depuis, les légions ont souvent enchaîné la parole ; mais pour préparer les triomphes mêmes des armées, il a fallu des journaux, il a fallu des discours. Fussent-ils commandés à distance, ils avaient un air de liberté, et les rouages de notre machine politique ne peuvent aller qu'au son des airs qui semblent superflus aux hommes qui ne les écoutent plus.

Si donc, quelle que soit la puissance du gouvernement de France, il faut qu'il la fonde sur un assentiment de parti, en attendant l'assentiment national ; s'il faut qu'il s'aide de toutes les démon-

trations de l'opinion, en attendant que l'opinion agisse d'elle-même, il est donc certain que le principe de la Révolution agit toujours et qu'on peut toujours trouver une grande force dans la vraie direction de ce principe. Si la liberté de la presse, telle que je viens de la définir dans le chapitre précédent, n'est pas rétablie en France, il n'y faut parler ni de politique, ni de constitution, ni de liberté d'aucun genre. Mais si, comme on n'en doit pas douter, elle l'est à l'époque fixée, je crois encore à la toute-puissance des écrits républicains.

Je fais bien plus de cas des baïonnettes que des livres, disent de certains hommes qui ont intérêt à ne pas croire à l'ascendant de la pensée. Et moi je crois que, depuis l'imprimerie, les écrits ont sur les baïonnettes l'influence qu'avaient jadis Démocritès et Cicéron sur la place publique d'Athènes et de Rome et que, dans la Révolution de France nommément, les raisonnements faux ou justes ont été la première cause de tout. Je dis la première, car dans les événements de la vie, ce qu'il faut observer surtout c'est l'origine ; le libre arbitre n'est que dans les premiers pas ; tous ceux qui suivent sont entièrement forcés, et le commun des hommes, ne remontant pas à l'impulsion primitive, croit que le principe est changé, parce que les conséquences s'en éloignent. Mais, encore une fois, la cause d'une révolution est et sera toujours le seul moyen de modifier cette révolution, et quand l'amour de la liberté aurait amené le despotisme, c'est à la liberté

même qu'il faudrait avoir recours pour combattre le despotisme qu'elle aurait amené. La nature entière n'est qu'un exemple de ce principe : le même être, le même arbre porte souvent le poison et le remède et, pour corriger le caractère d'un homme, c'est dans la passion qui l'égare qu'on trouve des ressources pour le conduire, et les moralistes comme les législateurs se tromperont toujours s'ils cherchent des remèdes dans les contraires, au lieu de les puiser dans le principe même qui a été dénaturé par les conséquences.

Ce sont les philosophes qui ont fait la Révolution, ce sont eux qui la termineront. Les généraux, considérés seulement sous leurs rapports militaires, auront beaucoup moins d'influence sur l'intérieur de la France que les penseurs écrivant ou parlant à la tribune ou dans les livres. Je n'imagine pas que, conservant les anciennes idées, on sépare le talent d'écrire de l'énergie de l'âme et du caractère. Ce qu'on appelle un homme de lettres n'existe plus en France : il n'y a plus de classe, il n'y a plus de profession à part. Un républicain écrit, combat ou gouverne selon les circonstances et les dangers de sa patrie.

Mais ce qu'il m'importait d'établir, c'est que le principe de la Révolution de France étant la philosophie, c'est par les lumières et non par les armées que son état politique peut s'améliorer. Il y a certainement en France une confusion étonnante des idées de la liberté, mais il existe encore quelques

jalons à l'aide desquels on peut faire une route. La haine de toute influence étrangère, cet amour de l'égalité qui fait donner toujours la préférence à l'autorité légale sur l'ascendant de tel ou tel homme, enfin le besoin qu'a le gouvernement d'essayer de convaincre, alors même qu'il est résolu de commander, ces idées commencent une opinion publique. Il sera bientôt aisé de fixer la haine des arrestations, des jugements arbitraires, et les souffrances inspireront et le besoin de bien connaître les droits et la recherche des moyens de les garantir. Quand l'esprit de parti pourra sans crainte céder la place à l'esprit public, la France sera libre. Or, il n'y a que les écrivains qui peuvent, dans leurs méditations, trouver le point qui concilie les intérêts et les principes, les opinions des vainqueurs et le repos des vaincus. Tant que la force sera nécessaire, la force abusera, et l'on ne cessera de recourir à la force qu'à cette époque amenée par les événements, hâtée par les lumières, où une sorte d'assentiment général à quelques vérités premières reforme un lien social entre une nation d'ennemis.

Depuis la découverte de l'imprimerie, les hommes ont besoin de conviction pour faire entre eux une paix durable. Avant cette époque, les lumières étaient si peu répandues que tout était soumis à la décision du hasard ; mais aujourd'hui, un raisonnement, quelque faux, quelque mensonger qu'il soit, est toujours nécessaire, et si cette hypocrisie de la puissance révolte quelquefois davantage, il faut y

voir le germe d'un grand bien, la nécessité de persuader les hommes par des arguments avant de leur donner des ordres. Bientôt, la liberté de la presse fera justice des mensonges, et la partie du peuple qui a déjà besoin d'une conviction quelconque pour obéir, ne pourra plus la recevoir que de la vérité.

Je le répète, comme une observation que je crois principale, les plus grands malheurs de la fondation de la République sont venus de ce qu'elle a précédé de 10 ans les écrits qui l'auraient préparée. L'esprit de 1792 était en accord avec une monarchie tempérée, et non avec une République. Il faut que les écrivains pressent les pas de l'esprit humain, pour lui faire rejoindre la République qui l'a devancé.

Les Républicains, sentant que l'opinion n'est point encore en harmonie avec la République, demandent et des institutions républicaines et une éducation publique. Ils se trompent en cela d'un degré sur la marche de l'esprit national. Il faut que les lumières précèdent les institutions pour qu'elles puissent s'établir. Le fruit mûr se détache de l'arbre à l'instant où l'on doit le cueillir. Quand une idée est fondée dans toutes les têtes, on demande l'institution qui la consacre. Le gouvernement alors a plus besoin de contenir que d'exciter. Il est à sa place, quand il fait les fonctions de barrière ; aucune de ses actions n'est vaine. Mais lorsqu'il est chargé d'encourager par tous les moyens la sorte d'institution dont le principe est volontaire, il est ridicule s'il échoue, et despote s'il contraint. Toute autorité,

légale ne peut que commander. Pour exciter l'enthousiasme, la joie, l'exaltation, il faut des hommes dont on puisse croire tous les sentiments naturels, qui n'aient aucune obligation, aucune charge et dont la pensée libre excite une adhésion libre comme elle. L'instruction publique est encore un moyen d'influencer l'esprit national, qui doit suivre et jamais précéder son mouvement. D'abord, à moins d'une tyrannie sans exemple, les pères n'enverront point leurs enfants aux écoles publiques, s'ils ne sont pas convaincus des vérités qu'on y prêche. D'ailleurs, les écrivains font marcher l'esprit public plus vite et plus loin qu'une éducation nationale. Toute institution légale a des bornes positives : elle ne dépasse jamais les idées de ceux qui l'ont fondée. Il y a, au contraire, dans la lutte de tous les écrivains une émulation qui fait faire chaque jour quelques progrès à toutes les sciences. Le gouvernement donc saute deux intermédiaires en voulant influencer l'esprit public par l'éducation nationale.

Il faut qu'il encourage par des faveurs et des distinctions de tout genre les penseurs d'un certain ordre. Il faut que ces hommes, à l'aide de la liberté de la presse, éclairent la nation, et que la nation éclairée demande des institutions républicaines, l'éducation publique, et fonde elle-même ces établissements sous la protection du gouvernement. L'esprit révolutionnaire perd, en France, l'esprit législateur ; l'un, dans la chaîne de ses moyens, fait du gouvernement de la force la base

et la cause de l'opinion publique ; l'autre, doit s'attacher à former l'opinion publique comme la base et la cause de la force du gouvernement. L'un se flatte de donner, à la longue, l'habitude de ce qu'il commande, l'autre sait qu'aucune habitude ne naît d'un commandement. Enfin, l'un est toujours en contradiction avec le système qu'il soutient ; il exige des actions volontaires, il commande des choix, il requiert l'enthousiasme, il force aux mouvements spontanés ; l'autre, en recourant quelquefois à la force, pour maintenir l'ordre, a toujours pour but de faire précéder la loi du vœu général qui la désire. Tout acte législatif doit dériver de la pensée du philosophe adoptée par l'opinion publique.

Après avoir considéré les écrivains comme la source de tous les biens que la France peut espérer, il m'importe d'expliquer le but que les hommes de lettres doivent se proposer maintenant, et l'influence que la Révolution doit avoir sur l'esprit général de la littérature.

Je commencerai par les écrivains philosophes, et je parlerai ensuite des écrivains d'imagination.

Quelques personnes tournent en ridicule la perfectibilité de l'esprit humain, parce que, dans ce système, on a réuni des chimères à des vérités, et surtout parce qu'on s'est servi des moyens les plus atroces pour établir ce qu'on appelait la liberté. Ni les idées religieuses, ni le commerce, ni les sciences, ni aucune des institutions utiles à l'humanité, ne seraient regardées comme des bienfaits, si l'on ne

les avait pas jugées en elles-mêmes, et non par les circonstances qui les ont souvent accompagnées. Les passions des hommes dominant seules pendant la guerre, le combat est tout, et son objet n'est rien; mais il faut le considérer en lui-même, cet objet, monter au-dessus du nuage au lieu de regarder à travers.

C'est depuis la découverte de l'imprimerie que les progrès de l'esprit humain doivent se compter, parce que, depuis cette époque seule, il ne recule plus. Avant ce temps, il y a eu des points lumineux dans l'histoire, des siècles brillant par quelques hommes, des peuples fameux, mais d'une population si resserrée que leur histoire n'était, pour ainsi dire, que le récit de quelques actions individuelles au milieu d'un univers obscur et silencieux.

L'imprimerie a fondé le règne du genre humain. Elle a, comme je l'ai dit ailleurs, effacé par degrés les grandes disparates de la gloire personnelle; elle a appelé tous les hommes au grand concours de la pensée, parce qu'elle a mis dans la puissance de tous ceux que la nature y appelait les mêmes moyens de développement. Elle a presque entièrement affranchi les progrès de l'esprit du hasard des circonstances, et, dans la solitude la plus profonde, elle a transporté plus de ressources pour l'étude qu'il n'en existait jadis au milieu des philosophes d'Athènes. Admirons les anciens; grâce à l'imprimerie, relisons sans cesse leurs écrits; nous en jouissons plus que leurs contemporains. Apprenons chez eux l'histoire des

individus, mais celle de l'espèce ne doit dater que de l'époque où les trésors du passé ont été mis à l'abri de l'avenir, où les richesses de la pensée ont été démocratisées, pour ainsi dire, en les livrant à la disposition de tous.

Si l'histoire, même avant la découverte de l'imprimerie, ne peut servir à connaître les progrès dont l'esprit humain est susceptible, à plus forte raison la recherche sur l'origine de la société est-elle une étude oiseuse. Ces sortes de romans métaphysiques n'ont ni l'intérêt de l'invention, ni la précision de la vérité. On erre au hasard, comme l'imagination, mais c'est dans un désert que l'on s'égaré, et l'abstraction chimérique est ce que l'on peut imaginer de plus aride et de plus futile à la fois. La société s'est formée de mille manières différentes. Nous ne savons rien que depuis la connaissance des faits, et ce n'est encore que depuis l'imprimerie que, chaque degré parcouru étant assuré, on peut prévoir le suivant avec certitude. La perfectibilité de l'esprit humain n'est donc point un système purement métaphysique qui, dans tous les temps, a vainement occupé les philosophes ; à l'aide de l'imprimerie — qui n'est qu'un poison, sans la liberté de la presse — nous tenons d'une manière fixe la chaîne des idées, et nous pourrions marcher de l'une à l'autre : manière de procéder lente mais sûre, et dont le terme est nécessairement indéfini. Si vous sautez un intermédiaire, si vous ôtez de votre calcul et de sa preuve la théorie et l'expérience,

vous êtes hors de la ligne de la vérité, vous n'avancez plus, vous vous perdez. Mais, en appliquant aux idées de tous les genres la méthode géométrique, on est certain d'obtenir la certitude. Toutes les sciences politiques et morales seront soumises successivement à la méthode géométrique. Le calcul des probabilités s'applique aux passions humaines comme aux coups de dés, lorsque vous vous donnez un certain nombre de chances. L'arithmétique est applicable à toute connaissance composée de plusieurs termes. Le hasard est pour l'individu, jamais pour l'espèce, et tout ce qui est science, c'est-à-dire idée générale, est indubitablement susceptible de calcul. Or, quand vous avez une fois saisi le calcul, vous arrivez à la certitude et par conséquent au repos ; car, comme je l'ai dit dans l'introduction de cet ouvrage, les passions abandonnent toujours ce qui est évident et, de poste en poste, elles se replient toujours sur l'objet encore douteux.

De nos jours, c'est la science politique qui est l'objet de la guerre. Dans un autre siècle, la morale, les devoirs particuliers, telle autre combinaison de la pensée, sera l'objet de la querelle, car, ne se battant plus pour des hommes, on se disputera sur des idées. Mais l'objet de guerre de nos jours, la science politique, ce sont les écrivains philosophes qui le termineront. Ils porteront l'analyse, et par conséquent la lumière, dans ces grandes questions, et le calcul fera tomber les armes. Quelques hommes, à travers les erreurs que, suivant les opinions, on

peut leur reprocher, avancement l'époque où la certitude s'emparera de la science politique. Condorcet, Sieyès, Rœderer, Godwin dans la génération qui nous précède, dans la nôtre, un homme dont chaque année grandira la réputation, Benjamin Constant, d'autres encore que l'esprit de parti repousse, mais que la raison accueillera : voilà ceux à qui l'art d'analyser fera découvrir, ou de nouvelles vérités, ou des preuves de plus de celles déjà connues, ce sont là les hommes d'Etat pour la Révolution française. Ailleurs, il faut de certaines connaissances, une certaine adresse, et l'administration telle qu'elle est, même en France, peut encore longtemps avoir besoin d'un grand nombre d'idées particulières applicables à chaque circonstance, mais, pour l'ensemble de la législation, mais pour l'organisation d'une constitution libre, mais pour terminer la Révolution en portant la lumière et la certitude dans les questions politiques, c'est à la philosophie d'analyse qu'il faut recourir. L'éloquence consacrée à la défense des grandes vérités est encore un grand pouvoir en France. Il faut que cette éloquence adopte pour but les résultats du calcul. Mais quelle puissance l'âme, le caractère qui se peint dans les mouvements oratoires ne donne-t-elle pas à la vérité ! C'est la vie de la pensée que l'éloquence. Elle fait passer les idées dans le sang, elle transforme en impulsion électrique la conviction du raisonnement, l'analyse du devoir, et ramène l'homme à sa nature physique, non pour l'avilir, mais pour l'enflammer;

elle fait battre son cœur, couler ses larmes ; elle lui inspire le courage, la vertu, le dévouement de soi-même, comme des mouvements involontaires qu'aucune réflexion ne pourrait arrêter. Heureuse la France, si ces talents vainqueurs reparaissent encore à sa tribune ! Qui peut s'élever au sommet de l'éloquence, sans parler le langage de la justice et de la pitié ?

Le mensonge, la cruauté s'épuisent en froides exaltations qui ne remuent que l'air agité par les gestes et les cris, imitateurs impuissants des sentiments et des idées.

Il est un écueil cependant dont cette classe de philosophes doivent se garantir et que l'un d'eux, Godwin, homme d'ailleurs d'un esprit bien remarquable, n'a point évité dans l'un de ses écrits (1), c'est de perdre terre par la théorie, de s'éloigner entièrement de son terme correspondant, l'expérience, de revenir sur ses pas, comme le cercle, au lieu d'avancer, de retourner à l'état sauvage au lieu de perfectionner la société civile, de défaire au lieu de créer, de délier au lieu de découvrir. Ce genre de métaphysique est à la fois très facile à composer et très dangereux à répandre. La métaphysique tirée des objets positifs, la généralisation des idées exactes est le plus beau travail dont l'esprit humain soit susceptible, mais la métaphy-

(1) Mme de Staël met ici : note. Mais la note n'a pas été rédigée.

sique du vague n'est qu'un écart de l'imagination.

Ce qu'il y a de vraiment difficile, c'est de saisir l'abstraction du calcul. L'abstraction sans base fixe n'exige point une grande capacité. Je rendrai cette réflexion plus sensible par des exemples. Les écrits sur l'infini, l'éternité, l'espace, le libre arbitre, toutes les idées vagues de l'esprit humain, ont rarement fait une grande réputation à leurs auteurs. La théorie des monnaies, du commerce, de l'économie politique dans les ouvrages de Smith, la théorie des calculs dans Newton, dans les ouvrages des grands géomètres, ont assuré la gloire de ces grands hommes. C'est qu'ils réunissaient deux facultés de l'homme, en apparence opposées, connaître ces précisions et généraliser les résultats. Il n'y a donc rien de plus aisé que d'étendre à l'infini l'avenir de la perfectibilité de l'esprit humain, lorsqu'on ne s'astreint à aucun fait, lorsqu'on n'enchaîne aucun moyen; mais il n'y a rien de plus beau que de prévoir et de tracer la route et de deviner l'expérience par la théorie.

J'ai dit que la métaphysique du vague était facile à composer et dangereuse à répandre. En effet, des spéculateurs dessinant à choix ce qui serait le mieux possible, ont soin de dire toujours qu'aucune de leurs institutions ne peut être adoptée, que si tous les hommes le veulent, et, en effet, il n'est rien qui ne soit bon pour tous les hommes, si tous les hommes le veulent établir, mais les factieux s'emparent de ces théories inoffensives, et, forçant

à les recevoir, tous leurs inconvénients se font sentir à ceux qu'on y condamne.

Il est, d'ailleurs, une sorte de perfectibilité qui ne peut jamais être, ni légale, ni politique. Ainsi, quand il serait à désirer que tous les hommes fussent enthousiastes de la liberté, dévoués à leur patrie, le pays le plus tyrannisé de la terre serait celui où de telles vertus seraient exigées. Il faut être généreux, il faut être sensible, il faut être sincère : quelle malheureuse nation que celle où la loi commanderait ces vertus ! Tout pouvoir politique est institué contre le crime ; la vertu rend inutile la puissance, ou la puissance flétrit la vertu. Ce que les hommes mettent en commun, ce sont les vertus négatives : ne pas se nuire, ne pas se voler, ne pas se détruire. Tout ce qui est par delà est individuel, parce que la vertu doit être volontaire, et qu'il n'y a de mouvement spontané qu'en soi-même.

Ces théories chimériques, non seulement servent de prétexte au despotisme qui fait passer à travers tout ce vague les plus réelles injustices, mais on décourage aussi, par ces tableaux faits à plaisir, de la société telle qu'elle est. Ces rêveurs se créent des enthousiastes parmi tous les hommes malheureux qui prennent le dégoût de la vie pour un système d'innovation ; la fatigue de l'incomplet fait adopter toutes les chimères, on veut tout ramener à une seule idée. C'est une méthode qui simplifie les moyens en étendant les résultats, et l'on ne pense pas que tout système qui n'a qu'une idée

pour base, est nécessairement faux par cela seul. La nature n'est en rien soumise à l'empire d'une seule loi. La folie, c'est la domination d'une idée unique, et lorsque vous voulez arranger la société comme la tête d'un homme en démence, vous êtes certain de tout dissoudre, de tout confondre, et ce qui semblait la clarté même par la combinaison abstraite, est le chaos dans l'application. C'est donc en embrassant plusieurs branches, en réunissant un grand nombre de fils, que l'homme de génie avance dans la recherche de la vérité. Quel siècle s'ouvrira pour nous, si la philosophie, toujours fidèle aux principes élémentaires, prend pour guide la raison !

Une autre classe d'écrivains, ceux qui se livrent uniquement aux ouvrages d'imagination, peuvent rendre aussi de grands services à l'esprit national en France. Il doit s'être fait un grand changement dans l'art des productions de l'imagination et du goût. Presque tous les effets qui naissaient des contrastes sont entièrement détruits.

Voltaire, l'homme du monde qui a le mieux fait sortir des effets poignants des tableaux en opposition, ne pourrait plus en tirer aucun avantage, les institutions n'étant plus en contradiction avec les idées simples ; par cela seul, la plupart des plaisanteries existantes n'ont plus d'effet. La conduite de quelques prêtres n'est plus en contraste avec les avantages qu'ils tirent de la religion, l'absurdité de quelques dogmes avec les guerres de religion

qu'ils produisaient, l'ignorance de quelques nobles, de quelques magistrats, n'est plus en contraste avec l'importance des places qu'ils occupaient par leur naissance; enfin, comme le véritable ridicule est celui qui sort des objets contradictoires de la raison humaine et de la folie des institutions des hommes, le ridicule se resserre à mesure que la raison s'étend, et ce qui reste aux auteurs comiques, c'est la nature. Mais il faut espérer que, chaque jour, ils peindront davantage la société.

La tragédie, toujours plus rapprochée des affections de l'homme, subira moins de changement. Cependant elle perdra quelque chose du prestige des noms, soit par leur rang, soit par leur illustration, soit même par l'ascendant du génie.

A force de juger nos contemporains, nous pensons que nous aurions mesuré de même les héros de l'antiquité, et il faudra que la tragédie nous remue plutôt par les situations dans lesquelles tous les hommes peuvent se trouver, que par l'éclat des destinées aristocratiques. Tout ramènera donc les effets de l'imagination aux mouvements de la nature et, lorsque l'esprit avance de vérités en vérités mathématiques, le cœur a besoin de sensations simples. Ainsi le veut leur marche correspondante. *La Nouvelle Héloïse* l'emportera sur l'ancienne, *l'Ossian* sur la *Henriade*, *Paul et Virginie* sur *Télémaque*. Ce changement altérera le goût, mais, bientôt, il renaîtra dans sa perfection naturelle; il prendra pour modèle tous les auteurs classiques,

Racine, Voltaire, les Grecs, les Latins dont rien ne peut ternir la gloire. On y joindra quelque chose de ce talent de peindre la nature avec une vérité plus rapprochée de son modèle dont les Anglais et les Allemands ont donné le premier exemple. Mais qu'il importe que cet accroissement de l'art ne soit pas avili par le goût exécrable qui, depuis quelque temps, en abuse si cruellement ! Ce n'est point une opinion frivole que la haine du mauvais goût. C'est le règne du crime qui enfanta toutes ces expressions grossières ou féroces dont la langue est encore salie. Les expressions grossières avilissent et les objets dont on parle et celui qui s'en sert. Elles ôtent à l'homme toute sa dignité, son respect pour les autres et pour lui-même. En se complaisant dans des idées rebutantes, il a déjà renversé la barrière de l'imagination. Il ne faut plus que convaincre cet homme, pour le décider à des actions viles. Ses sens ne repoussent déjà plus la bassesse ; déjà son langage lui a inspiré l'audace de ce qui fait rougir la vertu.

Les expressions féroces sont encore plus condamnables et non moins dégoûtantes. L'homme, dans sa nature toute composée de physique et de moral, est déjà bien dépravé quand il n'y a plus que sa raison entre le crime et lui et, dès que l'on évoque à soi, par ses paroles, l'image de la douleur sans en être ému, la sympathie est déjà détruite, et quelle éducation pour la génération future que ces affreux discours d'un style bas ou sanguinaire !

A cet âge où les sentiments et les idées viennent seulement par ce qu'on entend, comme on organise l'enfance à la cruauté, comme on prépare le physique à toutes les impressions criminelles ! Certes, ce langage, à la fois sauvage et corrompu, est plus loin encore de la nature que même toutes les recherches du style affecté des cours.

N'offensez pas l'ouvrage du Créateur en appelant naturel ce qu'il y a de plus grossier au monde. La langue naturelle, c'est un style noble, élégant, harmonieux, et qui produit en nous la sorte d'ébranlement qu'un beau jour, un air pur, un soir tranquille font éprouver aux âmes en harmonie avec les merveilles de la création.

L'Institut national de France est l'association d'hommes qui doit obtenir, avec le temps, la première considération en France. Déjà ceux qui composent aujourd'hui cette société la méritent sous tous les rapports, mais c'est de la raison philosophique réunie aux talents de l'écrivain que doit partir l'impulsion de l'esprit national en France. L'aréopage d'Athènes, le sénat de Rome, la pairie d'Angleterre ont été les institutions caractéristiques des nations dont elles étaient le centre. Par la nature de la Révolution française, c'est le corps des hommes éclairés qui doit conserver ses vrais principes et les diriger.

Buonaparte, en mettant du prix à se faire recevoir de l'Institut, a montré à l'opinion publique sa véritable route.

En effet, rien n'est plus digne d'admiration que les succès des armes, que la valeur invincible des généraux et des soldats, mais rien n'est plus contraire à la liberté que l'esprit militaire. Une guerre longue et violente est à peine conciliable avec le maintien d'une constitution quelconque, et tout ce qui assure les triomphes de la guerre, est subversif du règne de la loi. L'enthousiasme d'une révolution ajoute extrêmement sans doute à la bravoure des soldats. La liberté succède à la guerre qu'on soutient pour elle, mais elle n'en est jamais contemporaine. L'esprit militaire est un conquérant, la liberté est conservatrice. L'esprit militaire explique tout, marche à tout par la force. La liberté n'existe que par l'appui des lumières. L'esprit militaire sacrifie les hommes, la liberté multiplie leurs liens entre eux ; l'esprit militaire fait haïr le raisonnement comme un commencement d'indiscipline, la liberté fonde l'autorité sur la conviction. Enfin les armées, quoique composées de citoyens, prennent toujours à la longue un esprit de corporation qui les rend semblables à toutes les armées du monde. En effet, la plus grande analogie des hommes entre eux, c'est leur instinct. Dans tous les siècles, dans tous les pays, une confédération de prêtres a donné des résultats pareils. Dans tous les siècles, dans tous les pays, les armées auront le même esprit, quoique leur but diffère. Celles de France ne serviront jamais la cause de la tyrannie, mais elles en aimeront toujours les moyens, et l'armée, qui se bat pour la

liberté, doit avoir, pour triompher, des mœurs et des idées despotiques.

Toutes les associations, excepté celle des hommes éclairés, ont un esprit de corps. Les lumières excluent par elles-mêmes les préjugés, et tout esprit de corps en est un. Les lumières étendent les pensées et les intérêts au lieu de les resserrer, mais tous les hommes, distraits de la société par une réunion, par une dénomination quelconque, peuvent, isolément, se mêler à l'esprit général mais, rassemblés, ils sont nécessairement en dehors de la nation. Ce n'est plus un peuple, c'est une armée. Ils vous disent sans cesse : comme individu, j'ai mon opinion ; comme militaire, je dois obéir — et quand un homme est autre chose qu'un citoyen, l'état perd en liberté toute l'influence de cet homme. Il faut donc tendre, en France, à l'ascendant des lumières, pour fortifier les principes de la Révolution française et pour la garantir de l'esprit militaire qui, de moyen qu'il a été, peut devenir résultat, non à l'avantage d'un homme, mais au détriment de la douceur des mœurs et de la modération des lois. La colère est souvent le principe de l'héroïsme dans un guerrier. La colère, dans un gouvernement, ne produit jamais que l'injustice et la tyrannie, et tous les gouvernements qui triomphent par les armées finissent par être irascibles.

Enfin, après la vertu, la supériorité la plus incontestable qui puisse exister parmi les hommes, c'est l'étendue des idées. Il y a dans le talent, à

quelque objet qu'il s'applique, du hasard et de l'instinct, qui est lui-même une sorte de hasard dont les probabilités sont en soi, mais la faculté de penser, de considérer tous les rapports des objets, d'étendre la sphère des raisonnements, cette faculté est une force morale positive. Elle est indépendante des circonstances, elle ne peut s'aider d'aucun secours. A la première heure, au premier instant, pour ainsi dire, d'un homme de cette trempe, il empreint ses expressions de ses idées ; ce qu'il dit se rapporte à une suite de réflexions précédentes, et son genre de supériorité ne peut ni se feindre, ni se cacher. Laissez dire ces phrases de misère : il a mieux que de l'esprit, il est commun dans ses discours, mais c'est un profond penseur. Il n'y a rien de mieux dans la tête de l'homme que de la pensée, et celui qui pense, ou se tait, ou s'exprime selon ses facultés. Quiconque a peu d'étendue dans les idées peut avoir dans sa vie quelque bonheur de circonstances que le temps et les lumières croissantes nous apprendront à juger — mais n'est pas un grand homme et surtout n'est pas le grand homme d'un état philosophiquement libre.

Voyez, en effet, combien les penseurs ont été redoutés par tous les partisans du despotisme. Les monarques encouragent les poètes, les savants, les généraux, tous les hommes à grands talents, à connaissances rares, mais ils ne veulent pas de la pensée. Elle seule est un juge, elle seule peut porter atteinte au diadème. Les poètes sont suscepti-

bles d'illusion, les savants sont étrangers à la vie, les guerriers appartiennent tout entiers aux événements ; les penseurs, à la fois indépendants des circonstances et intéressés par elles, portent partout une lumière que redoutent toutes les institutions et tous les hommes qui tirent quelque avantage d'une charlatanerie quelconque. Il faut donc que les penseurs aient le premier rang sous le règne de l'égalité parce qu'ils sont les hommes de la valeur la plus réelle ; il faut aussi qu'ils aient le premier rang dans un pays qui veut fonder ses institutions sur la théorie du raisonnement, parce que les penseurs sont les seuls vrais adeptes de cette politique intellectuelle.

Il est d'ailleurs un grand service que les écrivains philosophes peuvent rendre à la France, c'est d'introduire quelques réformes dans l'usage de la parole, et de nous préserver d'abord de sa perfidie, et même de son ineptie, si quelque sévérité salutaire s'introduisait à cet égard. Les Français, je l'ai déjà dit, ont besoin, depuis quelque temps, qu'on leur fasse des discours. Ils savent très bien que ces discours, dans un temps de parti, ne changent rien à l'événement, mais ils se font demander leur avis, comme le roi d'Angleterre a conservé le titre de roi de France. C'est un droit honorifique qui peut servir dans un autre temps. En attendant, ces discours qui n'ont jamais qu'un but obligé, prostituent la vérité d'une manière sans exemple jusqu'à nos jours. En effet, dans l'histoire, les plus forts ne raisonnent

point, et les raisonnants ne sont pas les plus forts. Ce qui nous avait conservé la parole assez intacte : elle était le recours du faible, et le faible, quel qu'il soit, n'emploie jamais que la justice. Mais, depuis que la force ne dédaigne plus de se servir de la parole, la vérité est beaucoup plus obscurcie qu'elle ne l'a jamais été. Les puissants peuvent tout risquer. Les flatteurs ont imaginé de se dire enthousiastes. Il y a des phrases, à l'infini, dans la langue, pour composer ces discours qui doivent rester sans réponse. Il n'est pas une idée, pas une assertion, vraie ou fausse, que les mots ne puissent exprimer. Leur puissance est sans contre-poids, depuis que la contradiction est interdite, et la tyrannie, jadis silencieuse, est remplacée par un despotisme de parti dont la jouissance est la parole. Les écrivains sincères, les seuls qui puissent avoir un talent supérieur, auront beaucoup de peine à remettre la vérité dans la langue des sentiments. Le calcul peut délivrer des fausses combinaisons politiques, et la méthode géométrique déracine les erreurs les mieux établies, mais cet accent de l'âme qui pénétrait d'une impression si vive, cet amour de la vertu qui rapprochait l'homme de l'homme, et tous de l'Être suprême, ces expressions qui reposent le cœur en faisant retrouver son semblable, comment les faire ressortir de tant de phrases mensongères ?

C'est un mal aussi que la tolérance de l'esprit de parti envers la bêtise qui se rallie sous ses bannières. A la fin, elle fait nombre. D'abord, on

l'avait reçue. C'est elle, bientôt, qui recevra, et l'Europe qui se révolutionne est inondée d'abord par un torrent de phrases communes qui doivent étouffer tout enthousiasme véritable. En effet, qui ne perdrait, pour ainsi dire, jusqu'à son opinion même, en l'entendant défendre par une certaine kyrielle de phrases usées qui se suivent exactement, vu leur habitude d'aller ensemble.

Voulez-vous un discours de Club? D'un bout de l'Europe à l'autre vous entendrez : *Citoyens, le fédéralisme lève sa tête hideuse ; l'anarchie est prête à nous dévorer ; le monstre du royalisme va nous y précipiter ; il est temps de vous dévoiler la vérité tout entière : les aristocrates, ces vampires du peuple, se cachent pour mieux porter leurs coups dans l'ombre ; leurs intrigues nous menacent ; dans les salons dorés, on prépare la ruine des patriotes ; mais ne craignez rien, ils n'ont qu'à se montrer pour rentrer dans le néant, car les patriotes sont là.*

Qu'importe, dira-t-on — que, du Tage à la Néva, ces mêmes bêtises se répètent? Ne vont-elles pas à notre but? — Non en vérité. Ces expressions sans justesse déparent celui qui les dit comme celui qui les écoute. Rien de grand, rien de noble n'est inspiré par des idées fausses revêtues d'images exagérées. Si ces phrases sont écoutées sérieusement, elles excitent aux fureurs les plus sanguinaires. Si l'on en sent le ridicule, elles refroidissent sur les principes les plus dignes de l'enthousiasme des âmes honnêtes. Enfin, l'esprit que, dans d'autres temps,

on eût pu regarder comme un moyen de tromper, l'esprit a trop de pudeur pour ne pas repousser les moyens dont quelques-uns se servent aujourd'hui, et quand les écrivains philosophes n'auraient d'autre avantage que d'être des hommes de beaucoup d'esprit, encore, par cela seul, serait-on assuré qu'ils ne pourraient adopter toutes les fureurs de l'esprit de parti : une certaine hauteur de pensée en rend tout à fait incapable.

Comment s'irriter, en effet, des opinions des hommes, quand on aperçoit toutes les routes qui conduisent à toutes les idées ? Comment même, en adoptant un parti, ne pas juger ses fautes et ses erreurs, comment n'avoir pas une sorte d'éloignement pour les plus forts, alors même qu'on pense comme eux, pour cela seulement qu'une puissance de parti est toujours injuste ? Comment enfin lorsqu'un choix a été précédé de l'examen de tous les côtés d'un objet et de la balance de ses inconvénients et de ses avantages, comment être indigné contre des adversaires dont on a compris les arguments ?

Il n'y a que les hommes qui se jettent sur les questions politiques comme sur une redoute militaire qu'il faut emporter d'assaut, qui ne donnent point de quartier aux opposants.

L'esprit, dira-t-on, nuit au caractère. Il reste toujours, aux hommes supérieurs par la pensée, la volonté des mouvements honnêtes ou des passions vives. Mais, d'ailleurs, pour finir une Révolution, ce qu'il faut surtout, c'est de la tolérance, et celle qui

naît de l'étendue de l'esprit est la seule qui serve à ramener les hommes à l'opinion qu'on veut leur faire adopter.

La maladie de la Révolution française, c'est de porter le fanatisme dans le raisonnement et d'admettre la cruauté, non seulement par violence, mais par théorie. Les sentiments doux, la morale sévère seraient repoussés avec dérision. Le raisonnement a plus d'autorité : c'est sur leur propre terrain qu'il attaque les fanatiques de principe politique. Il les fait revenir à la vertu par l'intérêt, alors même qu'ils en ont perdu l'impulsion naturelle. Enfin, dans ces temps de haine où tous les hommes sont ralliés sous des bannières, où les liens se brisent ou se forment par les opinions de parti, sans que l'estime du caractère, sans que la valeur individuelle soient comptés pour quelque chose dans les jugements portés sur les hommes, les poètes, les savants, les philosophes, les citoyens vraiment distingués dans quelque étude de l'esprit, de toutes les nations et de tous les partis, forment une sorte de confraternité philosophique, sont en paix entre eux, au milieu de la guerre, et préparent quelque retour à l'estime indépendante des opinions politiques. Jadis, l'amour-propre excitait des rivalités entre les hommes à talent, mais, depuis les fureurs de parti, ces querelles légères ont disparu. Ils s'intéressent les uns aux autres, comme se sentant tous menacés par la dépréciation du mérite personnel. Chénier a défendu l'abbé Delille au sein de l'Institut national. Les sa-

vants anglais ont renvoyé à l'Institut de France quelques objets précieux pour l'étude. La pensée s'essaie, à travers le sang et le fer, à renouer entre les hommes quelques affections généreuses.

Jadis, des Grecs prisonniers en Sicile obtinrent leur liberté de leurs ennemis en leur récitant quelques vers d'Euripide.

Quand reviendrons-nous à ce respect, à cet amour du talent et de ses chefs-d'œuvre, inséparables de toutes les grandes vertus ? Car les hommes peuvent dénaturer toutes les idées vraies, pour expliquer leur propre conduite, mais hors d'eux, hors du cercle de leurs passions, ils n'admirent que la vertu. Pitié, courage, justice, générosité : voilà les seuls principes de toutes les émotions de l'homme. S'il aime l'éloquence, la tragédie, la musique même, la vertu le reprendra, car elle est à la source de tout ébranlement moral, et des sons harmonieux la rappellent à l'âme aussi souvent que des raisonnements justes.

CHAPITRE III

DES RELIGIONS

Il me paraît prouvé que la moralité des hommes a besoin du lien des idées religieuses. Je crois à quelques exceptions, résultats d'une nature et d'une éducation qui parviennent à suppléer à ce premier secours ; je crois aussi à cet amour exalté de l'opinion publique, qui se développe dans les hommes placés en vue et dans les pays où cette opinion est elle-même guidée par le frein général des idées religieuses. Mais c'est dans une république, qu'une religion est nécessaire : l'opinion, dans un pays libre, étant presque toujours divisée en deux partis, ce qu'on appelle l'estime publique a toujours moins de force et de sévérité ; l'égalité politique a toujours détruit la sorte de subordination imaginaire qui contient chaque homme dans sa sphère, chaque pensée, chaque action se jugeant toujours de deux manières différentes, indépendamment de la gradation des pouvoirs. La liberté nécessaire et qui doit s'établir, exige plus de volontaire (*sic*) dans les actions des hommes ; le principe de la souveraineté

du peuple forcé à recourir davantage et à la puissance du dévouement libre, et à la sagesse des opinions particulières ; plus donc vous donnez d'influence aux volontés individuelles de la nation, plus vous avez besoin d'un moyen qui moralise le grand nombre, et ce serait sous le despotisme, ce serait lorsque toutes les volontés sont enchaînées, qu'on concevrait beaucoup plutôt la possibilité de se passer d'un guide individuel pour chacune de ces volontés ; moins vous voudrez donner au gouvernement le pouvoir de contraindre, plus vous laisserez de jeu dans la machine politique, plus il vous faut recourir et à la direction particulière et à la direction uniforme. Or, je défie de découvrir aucune idée dont les effets soient aussi simples, aussi semblables et plus également d'accord avec toutes les autres diversités des opinions, des caractères et des situations. Lorsque Montesquieu remarqua que le principe des républiques était la vertu, il fut obligé, dans le développement, de citer des exemples de respect religieux pour un serment. Chez les Anciens, on n'a point eu l'idée d'une vertu totalement distincte des idées religieuses. L'amour de la patrie est un grand mobile, mais, outre qu'il s'affaiblit en proportion de l'étendue du pays, du nombre des concitoyens, jamais il ne suffit pour nous éclairer avec certitude sur ce qu'il faut au bien de cette patrie. Tel voit son salut dans la guerre, tel autre dans la paix, tel dans l'obéissance, tel autre dans la révolte, tel dans l'unité, tel dans la

fédération. La morale, et la morale liée par les opinions religieuses, donne seule un code complet pour toutes les actions de la vie, un code qui réunit les hommes par une sorte de pacte des âmes, préliminaire indispensable de tout contrat social.

Quelques philosophes ont dit : Les idées religieuses sont bonnes pour le peuple, c'est-à-dire pour ceux qui n'ont pas le temps d'acquérir d'autres lumières, et il faut une religion au peuple. Rien ne me paraît plus détestable que cette assertion. Quel est l'homme du peuple qui voudrait d'une opinion qu'on lui dirait appropriée à son ignorance ? Quelle aristocratie de lumières fait trouver un erreur quelconque bonne pour aucune classe de la société ? Les idées religieuses me paraissent également nécessaires à tous les hommes, à tous les degrés d'instruction. L'immoralité des esprits plus grossiers a des caractères et des effets plus remarquables, mais les hommes éclairés étant appelés à influencer davantage sur le sort de leurs semblables, peuvent produire plus de mal avec des torts moins saillants. Mais les hommes éclairés peuvent nuancer, concilier, expliquer davantage les fautes qu'ils se permettent, et tandis que les gens du peuple heurtant directement la loi sont à l'instant comprimés par elle, les hommes plus habiles transigent bien plus longtemps avec la puissance, en s'écartant de même de son esprit. Enfin, parmi les exceptions d'hommes honnêtes, sans idées religieuses, il s'en trouve autant dans la classe non instruite que dans la nôtre,

parce que leurs occupations, leur sort à l'avance tracé, leur fait quelquefois trouver dans l'habitude le supplément à la réflexion de la vertu.

Souvent l'on m'a dit avec dénigrement : Quoi ! vous ne commettez pas une mauvaise action par la crainte de Dieu, vous avez besoin de l'espérance ou de l'effroi pour secourir un infortuné ? Non, en vérité, l'on ne pense ni à l'enfer, ni au paradis, dans toutes ces vertus d'instinct, la pitié, la délicatesse, la fierté qui sont, pour ainsi dire, mêlées à notre sang et sont devenues en nous des mouvements physiques précédant toute réflexion ; mais si l'on a cette nature, je crois fermement qu'une éducation religieuse y a contribué. Je crois que, dans tous les sacrifices obscurs et froids de son intérêt à la justice, dans tous les sacrifices où il faut combattre le sang au lieu de s'y laisser entraîner, résister au ressentiment, à la colère, à l'ambition, je crois, j'ai souvent éprouvé, qu'il faut recourir à une idée religieuse. Comprenez-vous donc, me dira-t-on, et l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ? On ne comprend que les vérités qui sont pour ainsi dire inférieures à nos facultés, que la tête humaine peut embrasser, qui sont contenues par elle. Les matérialistes non plus ne savent rien de leur système, excepté qu'il combat celui des déistes. L'athéisme est une idée purement négative. Or, comme le monde, la vie est un fait positif ; la négation l'explique encore moins que l'adoption des idées religieuses. La conscience, l'amour du beau moral, l'estime de soi, le besoin

de l'opinion publique, tous les sentiments que les philosophes mettent en opposition avec les idées religieuses, ne sont autre chose qu'elles-mêmes.

AVANTAGE DES IDÉES RELIGIEUSES
COMME SENTIMENT

Qu'est-ce en effet que la dignité de l'homme, si sa nature est purement animale ? Qu'est-ce que la perfectibilité de l'esprit humain, si nous n'avons pas l'idée du terme suprême de l'intelligence et de la vertu ? Qu'est-ce que l'amour de la réputation, si nous ne croyons pas que l'immatérialité de l'âme nous transporte dans tous les lieux et dans tous les temps, au comble du malheur, à la fin de la vie ? Qu'est-ce enfin que cette estime de soi, ce triomphe de la conscience, cet appel à quelque chose d'intime et de surnaturel qui soutient même les hommes qui se croient irréligieux, lorsqu'une conduite vertueuse a laissé dans son intégrité toutes les facultés de leur âme ?

Cet appel, est-ce à l'opinion des hommes qu'il s'adresse ? Les siècles mêmes souvent ne ramènent pas la vérité, et la tombe du citoyen obscur ou de celui qui fut plus habilement calomnié, renferme peut-être à jamais la mémoire inutile de ses vertus inconnues. Cet appel auguste, ce n'est pas non plus à ses souvenirs que l'homme mourant l'adresse. Quelle est donc la source de ce calme, de cette exaltation qui soutient tous les hommes injustement

persécutés ? C'est une idée plus ou moins confuse, mais une sensation, toujours la même, qui porte dans le sang un repos inattendu, qui vous saisit d'un attendrissement profond et fait couler de vos yeux des larmes salutaires ; c'est l'espoir d'un recours au delà du monde, au delà de la vie, je ne sais dans quel point de l'univers sensible ; mais sans ce recours du ciel, que deviendrait la nature humaine, que deviendrait l'homme sous le joug de l'homme, et le cœur plein de pitié jeté dans la foule des êtres cruels ?

Mais rien ne diffère plus que la plupart des religions et les idées religieuses. Tout ce qu'on appelle les révélations étant l'ouvrage des hommes, c'est à des considérations politiques qu'il faut attribuer l'adoption et les modifications de toutes les religions dites de l'Etat, et il me paraît tout à fait du ressort des législateurs d'influer par tous les moyens justes, et par conséquent par les seuls efficaces, sur la diminution progressive de telle ou telle croyance dogmatique qui s'accorde mal avec la nature du gouvernement. Les monarchies représentatives ne peuvent succéder aux monarchies absolues que par le changement de dynastie, les républiques ne peuvent succéder aux monarchies que par un changement de religion. Le corps des prêtres, dans une religion où il fait corps, doit ou faire partie de l'Etat, lui devoir son existence, courir les mêmes dangers que lui, ou être intéressé à son renversement. Mais en même temps que j'accorde ce principe, quel

effroyable abus l'on a fait de son application !

De la persécution. — D'abord, quand la persécution des prêtres n'aurait pas atteint ceux qui croient à leur doctrine, quand cette persécution ne serait pas contraire à toute possibilité de liberté, de vertu, de philosophie pour une nation dans laquelle elle s'exécute, quel être humain peut être assez sûr, d'une combinaison de son esprit, pour y sacrifier une classe de cent mille hommes, dont les individus sont personnellement innocents, puisque c'est sans jugement, comme prêtres et non comme délinquants, qu'ils sont déportés ?

Mais, je le répète, la persécution est toujours la preuve de l'impuissance du génie du législateur. Il existait mille manières d'affaiblir successivement l'influence de la religion dominante en France. On a choisi la seule qui torture les individus sans atteindre le but de l'Etat. Il est bien connu que la persécution augmente les croyances passionnées. Pour détruire par cette persécution les opinions qui peuvent y succomber, il faut déparer les âmes. Ce n'est pas à la religion catholique seule, alors, qu'on porte atteinte, c'est à toute idée religieuse, à toute idée de morale, ainsi donc à tout lien social. En effet, pour persuader à un homme qu'il doit mépriser un de ses semblables, parce qu'il est malheureux et malheureux injustement, qu'il doit se moquer de l'opinion qu'il professait la veille, parce qu'elle est dangereuse aujourd'hui, il faut détruire en lui toute morale.

Tandis qu'en l'éclairant par degrés sur les absurdités de ses dogmes, en le dirigeant vers des opinions plus simples et plus relevées, on le détachait plus sûrement de la religion catholique, et l'on ranimait en lui le feu sacré de la nature humaine, l'amour de la vertu. Il faut séparer de la religion qu'on veut détruire tout cachet quelconque d'ambition ou d'intérêt, décréter que les prêtres ne peuvent occuper aucun emploi public, exiger, comme je l'ai dit dans un chapitre précédent, une déclaration pour remplir une fonction publique quelconque tout à fait incompatible avec telle croyance de dogme, enfin séparer de la religion tous les hommes honnêtes qu'on éclairerait, tous les ambitieux hypocrites qu'on dégoûterait, mais surtout, et c'est ici le moyen sur lequel j'insisterais davantage, propager en France un autre culte, par tous les encouragements dont un Etat libre et qui s'aide de l'opinion, peut si aisément disposer.

D'abord, toutes les opinions qui tiennent et au sentiment et à l'imagination, ne peuvent être détruites qu'en les remplaçant. Jamais, dans la jeunesse, jamais l'amour n'est éteint que par un autre amour, soit pour ses enfants, soit pour le ciel, soit pour un nouvel objet. Tout ce qui tient à l'imagination est bien loin d'être une erreur, comme on a coutume de le dire. L'imagination a ses écarts comme le cœur, le jugement, mais aucune faculté naturelle à l'homme n'est fausse par son essence, et, dans de certaines circonstances, l'imagination

fait voir avec autant de justesse, est tout aussi utile au bonheur et à la vertu de l'homme que toute autre puissance de l'âme. Il faut donc, puisqu'on doit estimer et satisfaire l'imagination, reconnaître comme principe qu'elle ne supporte aucun vide, et conserver toujours en elle tout ce que l'on n'a pas remplacé. C'est donc pour cette raison que l'établissement des théophilanthropes m'a paru l'institution la plus philosophique, c'est-à-dire à la fois politique et morale, que la Révolution ait encore fondée. Mais je discuterai cependant, en bonne calviniste, ce qu'il vaut mieux, du culte protestant ou du culte théophilanthropique. Je vais dire pourquoi, puisque je n'admets que ces deux alternatives.

Le système de la République française ne peut se fonder qu'en admettant partout le raisonnement comme la base de toutes les institutions et de toutes les idées. Toute religion, fût-elle établie par les républicains, son existence fût-elle étroitement unie à celle de la République, toute religion qui aurait pour base ce qu'on appelle des dogmes, c'est-à-dire des mystères, qui s'appuierait sur la croyance aveugle, toute religion de ce genre aurait besoin de se fonder sur les mêmes arguments qui, différemment appliqués, relèveraient la noblesse et le trône. C'est donc aux principes de la religion naturelle qu'il faut rappeler toute religion pratiquée en France. Il faut seulement rallier pour le culte les idées religieuses que le sauvage comme l'homme civilisé, le prêtre comme le philosophe, l'ignorant comme le

savant, saisissent également. Là où sont invinciblement placées les bornes de l'esprit humain, les différences des esprits entre eux n'existent plus, et, dans le plus grand intérêt de la vie, l'homme ne peut être soumis à l'homme. La conception nécessaire appartient également à tous. Le manuel des théophilanthropes est certainement parfaitement d'accord avec l'opinion que je viens de développer. La raison et la morale la plus pure y sont réunies à ces idées religieuses primitives qui, pour n'être pas susceptibles de démonstration, n'en sont pas moins dans l'ordre de ces probabilités simples qui servent toujours de guide, quand l'objet est trop loin de nous pour pouvoir y appliquer la méthode mathématique. A cet égard, la doctrine des théophilanthropes est parfaite. Mais, tous les jours aussi, parmi les protestants, les ministres les plus éclairés écartent ce qu'il reste de dogme dans leur croyance. Plusieurs d'entre eux sont Sociniens, c'est-à-dire ne différant des théophilanthropes que par une adoption plus particulière de l'excellente morale développée dans l'Évangile. C'est un livre qu'ils préfèrent, ce n'est plus un dieu fait homme dont ils admettent implicitement toutes les paroles. Avec ces changements qui se fortifient tous les jours, les protestants et les théophilanthropes, ou, pour abrégé, les déistes, se rapprochent dans les principes développés. Les protestants se rattachent à une longue liste de souvenirs religieux, et rien n'est plus nécessaire à une religion qu'une antique origine.

Il n'est pas vrai que les institutions politiques aient besoin de titres anciens. Il n'y a que les préjugés qui aient besoin de recourir aux droits historiques. La vérité dans le principe, le bonheur dans l'application, peuvent dater de chaque jour, mais la religion doit être contemporaine du monde. Elle naquit dans la pensée de l'homme qui, le premier, contempla la nature; et les théophilanthropes, quoique se rattachant aux idées éternelles, sont, dans leur culte, de création moderne. Les protestants, dans leurs simples cérémonies, obéissent à des usages dont on ne connaît point les auteurs.

Les théophilanthropes pouvant changer ce qu'ils ont établi, n'ayant point, en effet, de motif fixe de détermination pour des cérémonies purement indifférentes en elles-mêmes, ils n'ont point à cet égard assez d'autorité sur le peuple. Il faut cependant des cérémonies, car il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que ce soient les dogmes qui frappent l'imagination du peuple. Il les ignore alors seulement qu'on croit qu'il les admire en ne les comprenant pas. Ce qui frappe son imagination, c'est la splendeur du culte, et cette splendeur n'est point, comme les mystères, un moyen d'égarer la raison, c'est unir des sensations vives à des vérités simples, c'est pourtant de la vérité. Les protestants ont des ministres qui, se vouant à l'instruction publique, développent la morale et les idées religieuses tout ensemble. Il n'existe pas de moyen durable et pratique de conserver en France la mo-

rale sans cet appui. Les ministres protestants sont pères et citoyens. Il n'y a point entre eux d'hierarchie, aucune dépendance d'un chef étranger, leur plus fort revenu est à peine cent louis de rente. En leur interdisant tout emploi politique, on fait d'eux ce qu'ils sont en Suisse, des juges, des administrateurs volontaires et partiels de tout ce qui tient à la morale privée, à la délicatesse, au bonheur que les lois ne peuvent atteindre. Ils préviennent de certains maux, ils accordent des différends de famille, ils soignent les enfants et les vieillards. C'est une magistrature qui ne peut entrer dans l'ordre légal, mais dont l'union sociale a besoin. Jusqu'à présent, les théophilanthropes n'ont pas encore choisi parmi eux des hommes qui, renonçant à jamais à toute autre carrière, se vouent uniquement à la morale, à la piété, à la douleur. Le culte protestant est salarié par l'Etat, et, soit que la République française adopte le culte des protestants ou des théophilanthropes, il faut qu'ils aient une religion de l'Etat. Ce n'est point assurément une opinion intolérante. Je n'ai pas besoin de répéter que je hais toute persécution dans mon cœur, autant que je la méprise par mon esprit, mais je dis d'abord aux républicains qu'il n'existe que ce moyen de détruire l'influence de la religion catholique. La classe sans fortune ira dans les églises dont elle ne sera point forcée de payer le ministre. Si vous n'en salariez aucun, elle se décidera par l'habitude. Ce que tous les hommes accordent aux

idées religieuses, soit pour l'éducation de leurs enfants, soit dans leurs maladies, soit à l'époque de leur mort, peut se diriger vers un culte devenu le plus facile, le plus à portée d'eux, mais ne se tournera jamais en pensées purement politiques. Le ministre qui sera fixé dans le village, dont les vertus inspireront le respect, dont les lumières seront utiles, dont les secours aux pauvres captiveront l'attachement et l'espérance, ce ministre inspirera facilement sa religion, et cette religion sera, comme celle des théophilanthropes, la plus morale, dégagée de toutes les inventions des conciles. Alors l'Etat aura dans sa main toute l'influence du culte entretenu par lui, et cette grande puissance qu'exercent toujours les interprètes des idées religieuses sera l'appui du gouvernement républicain. Enfin, il faut, dans une nation telle que la France, si violemment démoralisée par le contraste et la réunion de la corruption des cœurs et de la plus inconcevable barbarie, il faut à une nation dont on a fortement attaqué la religion dominante, une religion de l'Etat, pour qu'elle ne confonde pas la destruction de quelques dogmes avec le mépris de tous les cultes, pour la garantir de l'effet général des moyens dont on s'est servi dans un but particulier, pour lui rapprendre la morale qu'elle croit proscrire avec ceux dont elle était accoutumée à l'entendre, pour relever à ses yeux, par l'exemple de ses chefs, les idées religieuses qu'on lui avait représentées comme le partage de la misère et de

l'ignorance. Les théophilanthropes sont certainement des amis ardents de la République. Créés pour la défendre, il n'est point à craindre qu'ils en désertent jamais la cause, mais il est peut-être trop évident aussi qu'ils ont une mission politique, et le peuple les regarde, jusqu'à présent, comme des réunions de parti plutôt que comme des sociétés religieuses. Les protestants sont aussi amis de la liberté et de l'égalité, par l'organisation même de leur culte et de ses ministres, par les luttes qu'ils ont soutenues contre les catholiques, contre les épiscopaux anglicans, contre les doctrines du pouvoir despotique et de la hiérarchie, par les arguments qu'ils opposent aux catholiques, tous fondés sur l'empire de la vérité et l'absurdité de la puissance des hommes sur la raison des autres hommes. Mais peut-être que le culte protestant, ne rappelant en rien aucune distinction de parti, ses sectateurs seraient crus davantage en prêchant la République comme d'accord avec les idées religieuses. Le culte des théophilanthropes est trop souvent traité par plusieurs comme un moyen politique, et non comme une croyance véritable. Enfin, les protestants, leurs ministres, les pays où ce culte a été établi, ont été jusqu'à ce jour renommés pour leur moralité, et, dans les rangs des théophilanthropes, il s'est glissé des hommes souillés de sang. Si ce culte doit être la religion dominante de France, combien il a besoin de s'élever par sa morale, par la vertu de ceux qui le propageront au-dessus des

funestes souvenirs qui s'allient encore à son origine. Un homme d'un véritable talent, Riouffe, à la suite de ses *Mémoires d'un détenu*, avait donné l'idée d'une sorte de livre sacré composé des pages choisies dans les meilleurs écrits de toutes les langues, des pages où l'on aurait cru voir l'inspiration du ciel. Ce mot qui sert de louange aurait été pris dans un sens positif, et l'on aurait reconnu le sceau divin dans tout ce qui faisait naître l'amour et l'enthousiasme de la vertu. Les théophilanthropes pourraient profiter de cette heureuse pensée, choisir leurs hymnes dans les poésies les plus parfaites, et leurs lectures pieuses dans quelques morceaux des premiers écrivains de tous les siècles.

Le charme des belles expressions produit dans l'âme un ébranlement qui décide autant que la conviction même du raisonnement, de l'impulsion du reste de votre vie. Les passions vicieuses, les passions féroces, saisissant et dénaturant le moral par des mouvements physiques, on ne saurait trop se servir et de l'harmonie d'une musique touchante, et de l'harmonie plus céleste encore d'un style qui s'accorde avec les sentiments qu'il retrace, pour détendre les nerfs irrités, pour réorganiser par des sensations douces l'être desséché par l'ambition ou mis en contraction par la haine. Je choisirais ces pages et dans les moralistes les plus sévères et souvent aussi dans les écrits qui produisent l'attendrissement du cœur. L'amitié, l'amour sont aussi des vertus de l'homme. Elles font naître des émo-

tions de la même nature que la délicatesse, l'exaltation d'un généreux courage, l'humanité. Tous les sentiments qui excitent l'âme à se dévouer, qui transportent la vie de l'homme hors de lui, sont tous également puisés dans la source de toute honnêteté véritable, dans l'oubli de soi-même et l'affection pour les autres. On ne peut se le dissimuler, l'autorité publique en France ne saurait réunir trop de moyens tirés de l'instruction et de l'exemple, des institutions religieuses et morales, surtout pour arracher la nation à la corruption inouïe qui, chaque jour, fait de nouveaux progrès. Philosophes et républicains, qui peut s'applaudir des vertus privées ou des vertus publiques ?

De la démoralisation.—L'unique intérêt des hommes en France, c'est d'acquérir une somme d'argent disponible. On les voit tous s'agiter comme dans un vaisseau qui fait naufrage, pour saisir une planche qui transporte l'individu à terre, quoi qu'il arrive de l'équipage. On se défie les uns des autres, on ne se rend aucun service. On se sépare le plus qu'il est possible, dans ses discours comme dans ses actions, de tout autre que soi-même, tel qu'un infortuné luttant contre les flots craint qu'un de ses compagnons, s'accrochant à lui pour se sauver, ne l'entraîne au fond de la mer. Il n'existe plus, dans les rapports privés, aucune hypocrisie même de langage. L'intérêt personnel est si violemment exalté par tous les genres de terreur dont il se compose, que parler de vertu, de sacrifice, de dé-

vouement, produit, pour ainsi dire, l'effet de la pédanterie dans d'autres temps ; et, comme la puissance du ridicule durera aussi longtemps que celle de l'amour-propre, si une velléité de morale prenait à quelques-uns en France, plusieurs en seraient détournés par l'idée qu'ils n'obtiendraient de l'opinion environnante que des sarcasmes sur leur duperie. Pendant le règne de la Terreur, il y avait une sorte de passion dans la barbarie qu'on exerçait. C'étaient des animaux féroces qui satisfaisaient leur instinct, plutôt que des hommes avides qui sacrifiaient à leur intérêt. Ce qui se commet d'actes cruels, à présent, en France, est inspiré seulement par le calcul du jeu de tel ou tel agent du pouvoir. Il vaut mieux racheter sa vie que la défendre, concilier à soi l'intérêt d'un juge que se justifier à ses yeux. On n'écoute aucune raison parce qu'il ne s'agit jamais que de motifs. On se cède, entre amis, la mort d'un innocent par simple complaisance. On en sacrifie un autre par rivalité, par jalousie, en forme d'épigramme contre un de ses ennemis. Enfin, cette nation qui a passé successivement de la barbarie à la corruption, s'est défait tout à la fois de l'intérêt à l'existence des autres et de la confiance en la sienne propre. Les Français disposent en républicains, par ordre, de l'existence de leurs compatriotes, et jouissent, voluptueux, en sybarites, de chacun de leurs jours comme du dernier. Le sang humain peut couler à côté de leurs fêtes : chacun se croyant en danger, se trouve dis-

pensé de secourir et voit dans chaque nouvelle victime, non l'injustice qu'il doit empêcher, mais un mauvais lot tiré qui diminue sa propre chance. Où donc est cette vertu des Républiques, où donc est l'amour de la patrie (1) ?

On le retrouve, et je ne puis me lasser de le répéter, dans le dévouement des armées. Mais l'esprit militaire qui, de tout temps, commence et finit avec la guerre, soutient la gloire extérieure de l'Etat, sans qu'il doive, sans qu'il puisse influencer par les moyens légaux, par la formation indépendante de l'opinion publique, sur l'état intérieur et civil d'une nation libre.

On le trouve aussi, cet amour de la patrie, dans de certains hommes, enthousiastes austères de la République, mais qui ont tiré de ce sentiment vrai les plus funestes conséquences, soit pour leur propre conduite politique, soit à cause des interprétations plus funestes encore que d'autres hommes ont données à un faux système. Le fanatisme aveugle présente, de bonne foi, des erreurs spécieuses dont l'intérêt personnel se saisit avec perfidie.

C'est ce que je vais développer dans le chapitre suivant.

(1) Ai-je donc tort de croire qu'il faut chercher dans les idées religieuses un secours aux philosophes comme aux républicains ? Les uns disposaient des lumières, les autres de la puissance, et tous ceux qui, sincèrement, voulaient rendre la nation vertueuse et libre, n'ont pu la préserver du dernier degré de la dépravation.

CHAPITRE IV

DES DEVOIRS POLITIQUES, DES VERTUS ET DES CRIMES POLITIQUES (1)

Le premier qui a dit que le salut du peuple était la loi suprême, n'a sûrement pas imaginé l'application qu'on ferait de cette maxime. Le système de Robespierre, cependant, peut s'appuyer d'un tel principe. Sans doute, il est aisé de persuader au grand nombre que la tyrannie ne peut jamais être utile, mais cependant, comme l'utilité politique n'est point une idée précise, il suffit d'une fausse combinaison pour convaincre les hommes puissants qu'une injustice a des avantages politiques, et pour qu'ils se fassent, en conséquence, un devoir, comme citoyens, de la violation des devoirs de l'homme.

J'examinerai d'abord le principe en lui-même sur lequel on fonde ce qui est et vertu et crime politique, le fanatisme qui met en action ce principe, l'intérêt personnel qui s'en saisit avec le mas-

(1) Mme de Staël avait d'abord donné à ce chapitre le titre : *De l'amour de la patrie.*

que du fanatisme, enfin les conséquences qui résultent de cette théorie et de cette pratique tout ensemble.

Dans les Républiques, l'amour de la patrie est considéré comme la première vertu ; mais par vertu l'on n'a jamais entendu que le sacrifice de soi. Or, lorsque les législateurs ont déclaré que l'amour de la patrie était le premier devoir, cela signifiait qu'il fallait sacrifier soi-même à cet objet plutôt qu'à tout autre, et que les devoirs de famille ne tenant que le second rang dans une République, le temps, la fortune, la vie d'un homme appartenaient à l'Etat, par préférence à son père, à sa femme et à ses enfants. Il y aurait assez d'objections à faire, peut-être, à cette hiérarchie de devoirs, et l'on pourrait supposer telle circonstance qui rendrait insupportable l'application d'un pareil système. Mais, même en l'adoptant, il ne s'agit jamais que de la vertu, c'est-à-dire du sacrifice de soi, et nulle part l'accomplissement d'une injustice n'est comptée au nombre des services que l'on doit rendre à sa patrie. Aristide déclare aux Athéniens que la proposition de Thémistocle est souverainement utile, mais souverainement injuste : le peuple la rejette à l'unanimité, et jamais Aristide, quelle qu'eût été la volonté du peuple, ne s'en fût rendu l'instrument. Decius se jette, pour le salut de son pays, dans le gouffre de la mort ; mais quel Romain se fût précipité dans le crime, au nom d'un intérêt public quelconque ?

Mais ce n'est pas seulement le sacrifice de soi, me dira-t-on, que commande l'amour de la patrie. Manlius, Brutus, ont immolé leurs enfants à leur pays. Tous ces traits, à quelques égards admirés, se fondent toujours sur le même principe : le sacrifice de soi. C'est pour l'excès de tendresse qu'on suppose aux pères pour leurs enfants, que leur empire sur une si grande douleur est admiré. C'est aussi parce que les Anciens, accordant aux chefs de famille un pouvoir absolu sur leurs enfants, ils étaient, pour ainsi dire, la propriété de leurs parents. Le sacrifice de son enfant est plus encore, s'il se peut, aux yeux même de la loi, le sacrifice du père lui-même. Enfin, et c'est surtout là le motif de notre estime pour ces actions surnaturelles, c'est que les enfants étaient coupables. Ainsi, loin de commettre une injustice pour le salut public, les pères soumettaient un sentiment à un devoir. Le fanatique Abraham veut immoler son fils innocent, le vertueux Romain condamne son fils coupable. Le patriote de nos jours se croit Brutus en faisant périr un de ses adversaires innocents, il y a beaucoup de différence entre ces trois exemples de dévouement.

Mais quoi ? Peut-on mettre en principe que, pour le salut de 30 millions d'hommes, on ne doit pas commettre une injustice ?

Si l'on voyait en balance le bonheur de plusieurs millions d'hommes et, de l'autre, la vie d'un seul homme innocent, qui pourrait hésiter, dira-t-on, à

sacrifier un pour mille ? Rien n'est plus dépravateur de la morale que cette manière de supposer des circonstances qui n'arrivent jamais, pour jeter du doute sur un précepte d'une application journalière. Un fait entièrement supposé ne laisse point de prise au raisonnement. Je me chargerais toujours de prouver, dans quelque événement historique qu'on me racontera, que jamais une injustice n'a été utile à une nation. Mais, dans une invention, on mettra ensemble des impossibilités morales, et il n'y a point de calcul géométrique pour ce genre d'absurdités. Personne ne dit que le triangle est carré, mais on se permet sans cesse des contresens aussi forts, en politique comme en morale : la *vertu coupable*, le *crime honorable*, l'*injustice utile*. Toutes ces expressions purement contradictoires sont reçues dans la langue, et faussent complètement l'esprit. La démonstration mathématique de la morale, c'est l'expérience ; or, toutes les fois que vous supposez un fait, votre guide vous manque, vous n'avez plus aucun moyen de vous entendre, vous courez au hasard d'événements inventés, en conséquences fausses. La base de tout raisonnement vrai, la nature immuable des choses, n'existe plus. Il faut opposer à ces sophismes deux ressources simples : l'une, demander qu'au lieu de raisonner sur une circonstance d'imagination, on transporte la question sur un fait quelconque arrivé depuis le commencement du monde ; l'autre, qu'on consente à tirer toutes les conséquences du principe que l'on

pose, au lieu de s'arrêter à celle qui n'est pas plus vraie que les autres, mais qui, environnée de plus de motifs excusables, ne révolte pas la sensation.

Si l'on peut immoler un innocent, pour l'intérêt d'une nation composée d'un petit nombre de citoyens, on peut en faire massacrer 20.000, 30.000, si la nation augmente en population. Il faut avoir des tables de proportion entre le nombre des citoyens et la quantité de victimes que leurs chefs peuvent immoler à l'intérêt de tous, sur dix, un ; sur trente, etc. Encore faut-il que, dans une décision de cette importance, il y ait des règles positives pour servir de guide aux consciences. Cela vaut la peine d'être fixé. On variera sur ce calcul comme sur tant d'autres ; les uns diront que la minorité moins un doit périr pour la majorité plus un. D'autres feront entrer en ligne de compte l'âge, le sexe, etc. Viendrait ensuite l'adoption de cette coutume des sauvages, qui tuent les vieillards pour ne pas fatiguer les jeunes en conquérant de la nourriture pour des êtres inutiles. Mais j'ai honte de pousser plus loin un argument dont l'absurdité est déjà si révoltante. Ce que je dis pour la mort, s'applique également, dans des degrés différents, à tous les genres d'injustice.

Enfin, il faut demander à ceux qui soutiennent que tel acte de cruauté peut être permis pour l'intérêt public, s'ils autoriseraient tel genre de bassesse ou de perfidie, s'ils voudraient que, quand l'utilité publique serait aussi constatée selon leur opinion,

ce fût un devoir d'assassiner par derrière, de faire tomber dans un piège un homme infâme qui se fierait à vous, d'abuser de l'innocence d'un enfant qui vous choisirait pour son protecteur, de nier un dépôt, de perdre son bienfaiteur, de trahir son ami ? Il n'est aucun homme, quelque fanatique qu'on puisse le supposer, qui prononçât jamais que, dans aucune circonstance, de telles actions fussent estimables. D'où vient donc cette différence entre des actes vils et des actes barbares ? Il en est une d'amour-propre, il en est une d'opinion, il n'en est point en morale. Supposons que, dans l'examen des facultés humaines, la barbarie fût plus excusable que la bassesse, la conversion de l'une fût plus probable que la conversion de l'autre : la morale est également blessée par la barbarie comme par la bassesse, et si l'on doit être injuste et cruel pour le bien de son pays, c'est donc un devoir aussi d'être perfide et traître pour le même motif.

C'est ainsi que toute idée fautive, absurde à son origine, aux yeux des hommes vraiment éclairés, le devient également aussi pour tous les degrés d'intelligence, en avançant un peu plus loin dans ses conséquences. Ce qu'exige donc l'intérêt d'une nation, ce qu'on entend par l'amour de la patrie, c'est le sacrifice de soi, ce sont les privations, les sacrifices imposés légalement par tous à chacun ; mais jamais une injustice ne fut comprise dans les devoirs du citoyen, jamais la morale, destructive de la morale, n'a commandé à aucun homme ce

qu'elle défend à tous. On peut le dire avec certitude, les vertus politiques, ce sont des devoirs nouveaux, une application nouvelle du dévouement de soi-même, ce n'est jamais une action qui serait coupable sous les rapports individuels, transformée en vertu publique. Jamais, je le répète, aucune nation dans l'histoire ne fut véritablement et durablement servie par une injustice ; jamais les hommes, ni ceux qui les représentent, ne doivent ni supposer, ni vouloir qu'une nation préfère ce qu'elle croit même son avantage à sa vertu, le sacrifice de son intérêt propre à la justice. La moralité commandée non seulement à chaque citoyen, mais à chaque famille, à chaque réunion partielle dans l'État, cette moralité se multiplie mais ne s'altère point par l'aggrégation de ces mêmes citoyens en corps de nation. On veut que le chef d'une famille nombreuse, que le fondé de pouvoir d'une société de commerce sacrifie les intérêts de ses enfants, de ses associés à la justice.

Enfin, quelle incertitude n'y a-t-il pas dans ce qu'on appelle l'intérêt d'une nation ? Un individu même ne sait pas si les désirs qu'il forme serviront à son bonheur ; la plus simple prévoyance à cet égard est trompée, et l'on voudrait connaître avec évidence ce qu'il y a de plus combiné, l'intérêt d'une nation ? On sacrifierait à une probabilité quelconque la seule certitude morale que nous ayons, le devoir et l'utilité de la justice ?

Si seulement le succès qu'on croit honnête échappait après qu'on se serait permis tous les moyens

les plus condamnables, si dans un système dont le crime serait la route et le bonheur national le but, le char brisait au milieu de la carrière, que deviendrait, à ses propres yeux, l'infortuné coupable qui comptait sur le terme pour se justifier? Enfin, dès qu'on admet des exceptions légitimes aux lois de la morale naturelle, dans quel vague effrayant n'est-on pas lancé? Robespierre aussi professait qu'il n'était cruel que pour l'intérêt de l'Etat. Les plus horribles barbaries dont l'univers ait été le témoin sont dérivées du principe que je combats, et ce comité sanguinaire, voulant un nom qui permit toutes les actions criminelles en autorisant toutes les hypocrisies du langage, s'appela Comité de Salut public.

Nous pensons comme vous, me dira-t-on peut-être. Aucun manque de morale ne peut être autorisé par un motif politique, mais vous n'appellerez pas injustice la condamnation des coupables; mais vous accordez sûrement que s'il n'existe pas des vertus politiques en opposition aux vertus réelles, n'y a-t-il pas des crimes politiques que la société ait le droit de punir? — Voici le second principe avec lequel on arrive à toutes les conséquences du premier, si, de même, on le laisse dans le vague. On dira sans doute: il n'est pas permis de condamner un innocent pour ce qu'on croit l'intérêt d'une nation, mais on déclarera coupables tous ceux que l'on voudra punir. Telle classe, jadis privilégiée, sera jugée criminelle en masse. Les individus de telle autre classe ne seront point jugés suivant les lois établies pour les

autres citoyens ; tel homme sera condamné d'avance d'après ses opinions, et l'on appellera ce code bizarre, suivant la langue contradictoire avec laquelle on croit expliquer les idées fausses, une injustice faite justement, puisque les hommes que l'on punit, s'ils ne sont pas condamnés d'après les formes judiciaires, sont cependant, en effet, coupables véritablement. Et l'on oublie qu'il n'existe pour la société qu'une manière de connaître le crime, c'est l'observation des formes établies par la loi. La société ne doit arriver à l'individu qu'à travers la loi ; il n'existe que ce rapport entre le pouvoir de tous et l'indépendance de chacun.

Il y a certainement des crimes politiques, c'est-à-dire il y a des actions qui peuvent porter atteinte à la sûreté de l'Etat, au pacte social de tous les concitoyens entre eux, [et qui] doivent être punies par l'autorité publique. Mais il n'y a de jugement équitable, au nom de la société, que celui qui est motivé sur une loi antécédente expliquant positivement quelle action serait un délit, et quelle peine devrait lui être infligée, sur une loi également applicable à tous les citoyens, désignant d'après les principes de la liberté politique quels juges doivent composer le tribunal et quelles formes doivent être suivies dans l'examen de la vérité. Il n'y a donc, il ne peut y avoir de criminel aux yeux de la société que l'homme, le citoyen déclaré tel, d'après une loi antécédente, condamné par ses juges naturels et selon les formes établies pour tous les citoyens.

Tout individu puni d'une autre manière, qu'il soit coupable ou non, est un innocent aux yeux de la justice sociale, et l'autorité publique qui le condamne est absolument dans le cas d'un individu qui tuerait dans la rue un homme qu'il croirait criminel, et l'autorité publique ne peut alors s'excuser que par le principe dangereux dont je viens de parler. On peut commettre une injustice pour ce qu'on croit l'intérêt public.

J'ai marqué les conditions positives d'un jugement légal : c'est à la volonté nationale à décider à l'avance ce qui est un délit politique, et en se subordonnant toujours aux lois suprêmes de la morale. Un gouvernement représentatif a le droit d'imposer, au nom du peuple, telles conditions qu'il lui plait, à la garantie du pacte social. Les Spartiates, s'ils avaient la liberté politique, c'est-à-dire, si l'opinion nationale les gouvernait véritablement, les Spartiates pouvaient, de leur plein gré, se tourmenter eux-mêmes par toutes les interdictions imaginables ; mais il n'est pas vraisemblable que, de nos jours, une nation éclairée gênât inutilement la liberté civile. La volonté des nations, c'est leur intérêt, et l'on peut être assuré que toute constitution libre dans laquelle les pouvoirs publics sont sagement combinés, n'exigera jamais des membres de la société ni un impôt de propriété, ni un impôt de liberté individuelle, inutiles au besoin de l'Etat ou à la sûreté commune. Je dis donc qu'il est permis à la société de déclarer délit politique

des actions que la morale privée considèrerait comme innocentes en elles-mêmes, mais qu'il n'est pas permis à la société de juger ces délits politiques par des formes arbitraires.

Il n'y a jamais à craindre des lois tyranniques que dans un pays où il peut exister ou un privilège ou une proscription : le privilège et la proscription sont des erreurs sociales du même genre, car c'est de même soustraire des citoyens à la loi, soit en livrant une classe à l'arbitraire de la peine, soit en accordant à une classe l'arbitraire de la faveur. Il n'y a jamais à craindre, dis-je, de lois tyranniques dans un pays où tous les citoyens sont également soumis à la loi ; et la raison en est bien simple : ceux qui imposeraient des gênes cruelles, des punitions barbares, se tyranniseraient eux-mêmes, s'ils ne comptaient pas sur une sauvegarde, ou s'ils ne faisaient pas tomber leurs lois sur une classe étrangère à eux. Dès que vous avez rendu la loi commune à tous, vous êtes assurés de la douceur de la loi.

Mais, pourra-t-on dire, la majorité cependant peut imposer des lois très despotiques à la minorité. La majorité et la minorité ne sont devenues, pour ainsi dire, deux nations différentes, ou plutôt, tour à tour, des esclaves et des oppresseurs, que depuis les fureurs de parti. Dès que vous supposerez de certains principes immuables de justice établis (*sic*), il existera encore des différences d'opinion, mais il ne pourra plus y avoir lieu ni au des-

potisme ni à la tyrannie. Dans un pays où la justice règne, il n'y a ni majorité, ni minorité, ni un, ni plusieurs, mais tous se soumettent également et aux lois de la morale universelle, et aux lois particulières à son pays, et il suffit, pour que ces lois particulières soient légitimes, qu'elles ne contrarient point la morale et qu'elles aient été faites selon les formes législatives et judiciaires qui fondent un gouvernement libre.

On pourrait s'amuser à conclure de ce que je dis, que si les autorités d'une Constitution sage et libre défendaient, sous des peines très sévères, les plus indifférentes actions de la vie, ils en auraient le droit. Sans doute, en remplissant toutes les conditions que j'ai dites, ils en auraient le droit, mais jamais ils ne le feraient. L'examen métaphysique du droit, pour juger les combinaisons de l'intérêt personnel et public, est comme la preuve en arithmétique. C'est pour se rendre compte de ce qu'on fait, qu'on divise ce qu'il faut multiplier, qu'on soustrait ce qu'il faut réunir ; mais, pour aller au but d'une manière utile, il faut toujours rassembler au lieu de séparer, voir ensemble le droit et l'intérêt au lieu de s'épuiser à les mettre en opposition, en tirant de chacun des conséquences à perte de vue, et qui, d'ailleurs, n'ont jamais d'application réelle. Il faut apercevoir dans les hommes l'effet des puissances réunies de la morale, de l'humanité, de l'intérêt personnel, des passions, de la sagesse, de l'ardeur, de l'indépendance, du besoin du repos.

Chercher dans la métaphysique l'explication de ce qui est ; partir du fait, comme pour arriver à l'explication abstraite, et non de l'explication abstraite pour commander les faits — de ces deux méthodes différentes dépendent absolument l'utilité ou le danger de la métaphysique. Par l'une, vous perfectionnez votre raison ; par l'autre, vous produisez et vous motivez toutes les exaltations du fanatisme.

Il n'est pas vrai qu'en se bornant à la métaphysique tirée des faits, on s'interdit toute institution nouvelle. Les théories, qui ne sont que la classification et l'explication des faits, sont l'origine des plus belles découvertes de l'esprit humain, tandis que les systèmes l'ont toujours égaré. La métaphysique qui a les faits pour base, choisit, démêle, prévoit, avance d'un pas sûr dans la route de la morale et de la politique. La métaphysique purement abstraite ne produit que des erreurs et le fanatisme qui se nourrit d'elles. Tout peut être calculé dans un Etat, les effets des passions comme ceux de la raison ; mais les esprits systématiques, au lieu de tout calculer, soumettent tout à une cause unique.

Il n'y a rien de plus monarchique que la tête de certains métaphysiciens moralistes ou politiques. Ils font dériver tout d'une seule idée, tandis que la nature morale se meut par plusieurs principes. La morale est la seule idée unique sans danger. Les uns veulent que tout dérive du droit, d'autres tout de l'intérêt, d'autres tout de la force, d'autres tout de la raison, et tirent des conséquences de chacun de

ces principes qui, n'ayant point de contre-poids, mènent toutes à l'absurde, tandis qu'il faut reconnaître et amalgamer l'intérêt, la force et la raison; pour organiser la société aussi sagement que l'est le monde physique, pour expliquer et diriger à l'avance les ressorts qui font mouvoir les gouvernements.

Le fanatisme, la plus funeste des passions, n'est jamais que le despotisme d'une seule idée sur l'esprit de l'homme, et c'est toujours un principe vague et, par conséquent, d'une extension infinie, qui lui donne la naissance. Les catholiques ont trouvé jadis dans ce mot de l'Évangile : *Compelle intrare*, dans la doctrine qui déclarait qu'hors de l'Église point de salut, le prétexte des plus affreuses persécutions. Les Terroristes français ont trouvé de même le prétexte de leurs barbaries dans cette maxime : le salut du peuple est la première loi. La religion, disait le catholique, est le premier bien de l'homme, la religion catholique est la seule vraie, donc, il faut forcer tous les hommes à être catholiques. Les fanatiques révolutionnaires de France (ce qu'il faut bien distinguer des républicains éclairés) ont dit : la liberté et l'égalité politiques sont les premiers des biens, il n'y a que telles lois qui les assurent, donc, il faut prendre tous les moyens pour forcer les hommes à vouloir ces lois. Et si vous suivez ensuite la marche, les caractères, la conduite de tous les fanatiques, vous verrez que rien ne se ressemble davantage, quelle que soit la

différence du motif. Les fanatiques religieux, comme les fanatiques politiques, se fondent sur une vérité primitive, mais ils en tirent les conséquences diamétralement opposées à son essence. Les fanatiques de religion sont d'abord cruels, et puis despotes, et les fanatiques de liberté sont despotes, et puis cruels, parce que la religion est ce qu'il y a de plus humain, et la liberté de plus tolérant. Les fanatiques de religion sacrifient à leur but toute morale particulière ; les fanatiques de liberté, tous les droits politiques, tandis que la religion n'est que le code des devoirs particuliers, et la liberté l'exercice des droits politiques. Les uns et les autres ajournent l'accomplissement des vertus, l'observation des lois après la conquête des esprits, tandis que, ni les uns ni les autres, ne peuvent les conquérir qu'en débutant par l'accomplissement des vertus et l'observation des lois. Enfin, quoique la langue des fanatiques de principes politiques soit nécessairement plus philosophique que celle des fanatiques de dogmes religieux, il y a quelque chose de plus révoltant dans l'abus des principes que l'on comprend, que dans la tyrannie des idées inintelligibles. Le contraste du principe et de l'application est plus frappant. Enfin, comme le but est vraiment utile, on est encore plus indigné des excès qui éloignent les esprits de la vérité et la nation du bonheur.

Il n'y a pas, d'ailleurs — et c'est une vérité dont les fanatiques politiques doivent se convaincre —

il n'y a pas plus de capacité dans leurs têtes que dans celles des fanatiques religieux. La pensée dont ils dérivent toutes leurs erreurs, est, en elle-même, plus philosophique que celle des fanatiques religieux, mais c'est par la même faiblesse d'esprit, par le même emportement de caractère, qu'ils ne voient qu'une idée, qu'ils rattachent tout à elle, la déplacent de son rang, la séparent de ses connexions et font ainsi, toujours, une erreur d'une idée juste, car rien, dans le monde moral, n'est vrai que relativement, qu'à son degré, qu'à sa place, qu'avec les environnants, et chaque idée tient à toutes.

Quand les fanatiques se sont fait un devoir qui les délivre de tous les autres, ils sont beaucoup plus funestes à la société que les ambitieux qui se sont avoués à eux-mêmes qu'ils sacrifient la morale à leur intérêt, car (1) connaissez-vous quelque chose de plus redoutable qu'un homme qui réunit à l'intrépidité du crime quelque chose de l'inflexibilité de la vertu, en qui la pitié pour l'homme est éteinte par un système de philanthropie, et qui, torturant l'individu pour le bien de l'espèce, détruit dans son cœur le seul garant de la vertu des hommes, la sympathie, pour y substituer un sentiment de bienfaisance universelle, sans nul rapport

(1) Il y a ici un peu d'incertitude dans le texte. M^m de Staël a barré quelques lignes sans marquer nettement la reprise. La suite des idées est d'ailleurs parfaite.

avec la nature de l'homme ? Il faut qu'il se travaille au physique comme un criminel, pour être capable de cette disposition morale de l'âme, et si quelques réflexions le détachaient tout à coup de son système métaphysique, le fanatique serait détrompé, mais l'homme barbare resterait. Il faut tellement de justice pour distinguer le fanatisme de la scélératesse, que beaucoup de gens y sont trompés. D'abord, les hommes vraiment fanatiques sont vertueux dans tous les rapports étrangers à leur idée dominante, et, de plus, il est un caractère auquel il est impossible de se méprendre, c'est lorsqu'on sacrifie son intérêt propre, sa fortune, sa vie, à son opinion. Le fanatisme est la passion la plus redoutable à l'espèce humaine, et lorsqu'il s'est mis dans la philosophie, lorsqu'il a vicié jusqu'à son contrepoison naturel, il faut beaucoup de temps, d'écrits sages, de réflexions judicieuses, surtout de ces événements qui tiennent visiblement aux erreurs des hommes pour démêler la vérité de l'erreur, pour rallier contre le fanatisme de la philosophie ses véritables adversaires, les seuls qui peuvent le détruire, les philosophes.

Mais le fanatisme n'est pas seulement à craindre en lui-même, il l'est par la multitude des hommes de mauvaise foi qui se rallient à lui. Si, dans la religion, qui touche bien moins que la politique à tous les intérêts des hommes, il a existé, par ambition ou par crainte, tant de faux fanatiques, que sera-ce au milieu d'une Révolution qui remue toutes

les passions humaines? Cette multitude d'ambitieux ou même d'effrayés se disant fanatiques, est presque plus redoutable que les forcenés de bonne foi. Il n'est point d'époque plus favorable aux projets des ambitieux, que celle où il règne une secte politique enthousiaste de bonne foi et renversant toutes les barrières existantes, avec l'intention d'arriver au bien et, à quelques égards, la réputation de le vouloir.

Ce qui signale d'abord les ambitieux, dans l'état ordinaire des choses, c'est la différence de leur conduite et de celle des autres. Ils éveillent la défiance par une marche inusitée. Les fanatiques se mettent en avant avec une telle impétuosité, que l'ambitieux qui s'élançe avec eux peut conserver longtemps le secret de ses intentions personnelles, sans que les actions les plus violentes, les plus factieuses, puissent le distinguer des fanatiques désintéressés. Ce qui nuit, dans d'autres temps, aux ambitieux, c'est la jalousie qu'inspire leur pouvoir, alors qu'ils l'ont obtenu. Les fanatiques laisseront exercer, et sur le pays et sur eux-mêmes, la puissance la plus despotique, pourvu qu'on la proclame au nom des idées qu'ils soutiennent. Tourmentez, tyrannisez, si vous voulez, leurs amis, leurs intérêts personnels même, en leur prouvant que vous êtes ainsi des persécuteurs; ils vous croiront des leurs, ils vous applaudiront, ils seront semblables à l'avare qui se réjouit, en rentrant dans sa maison, d'être mordu par son chien de garde, comme

d'une nouvelle preuve de sa vigilance. Je suis bien content du gouvernement, disait un jour un Républicain, il m'a refusé même une chose juste que je lui demandais. C'est une preuve qu'il n'accordera aucune grâce à personne.

Enfin, l'empire du fanatisme dans un pays multiplie le nombre des ambitieux, parce que les talents distingués ne sont plus aussi nécessaires pour avoir l'espoir de parvenir. Les fanatiques, loin d'exiger des talents et des lumières rares, sont tout prêts de soupçonner les hommes de leur parti remarquablement éclairés. Des passions véhémentes les rassurent un peu sur des idées étendues. Mais, écoutez, en général, la langue des fanatiques politiques, vous la croirez presque le commentaire de cette phrase célèbre : « Bienheureux les pauvres en esprit car le royaume du ciel leur appartient. » Le patriote pur, disent-ils, n'a pas besoin de lumières. Admettez ceux qui ne savent ni lire, ni écrire ; ils sont plus près de la nature, la société ne les a point corrompus. Ce qu'il faut, c'est marcher au but ; l'homme le plus propre aux emplois publics, ce n'est pas le plus instruit, c'est le plus enthousiaste. Tous les fanatiques ne vous demandent qu'une chose : croire et vouloir, et la plupart des hommes peuvent bien aisément paraître l'un et l'autre, si l'ambition les y excite.

Que devient donc un pays où le fanatisme est en honneur ? Non seulement il est agité par ceux qui sont réellement atteints de cette passion funeste,

mais les ambitieux se hâtent de se montrer fanatiques. Ils surpassent la passion même. Ses faux imitateurs réagissent sur elle, l'enflamment en lui parlant son propre langage.

A ces deux classes d'hommes, se joignent ceux à qui la terreur inspire le besoin de les imiter, qui se montrent violents par crainte de la violence. Ils s'enivrent de la peur. A chaque pas qu'ils font, se croyant davantage engagés, ils avancent par le sentiment qui fait tuer, comme par terreur. Tantôt ce sont leurs adversaires, tantôt c'est leur parti qu'ils redoutent. Il faudrait, quand ils se rencontrent, ces enthousiastes par crainte, qu'ils pussent se reconnaître. Mais ils agissent les uns sur les autres et, redoublant ainsi leur effroi mutuel, l'exagèrent réciproquement. C'est ainsi que naquit la Terreur en France. Elle était la conséquence nécessaire du fanatisme, et tout fanatisme doit sa naissance à un principe vague, par lequel on se délie des devoirs positifs. Je prononce donc hardiment que, dans tout pays où l'on adoptera pour principe que le salut du peuple est la suprême loi, la justice et l'humanité ne seront jamais respectées et, par conséquent, la nation sera très malheureuse des sacrifices qu'on aura faits à son intérêt prétendu. Si l'analyse conduit à ce résultat, l'expérience de la France en est encore une plus forte preuve. J'ai déjà dit que le règne de la Terreur fut le produit des conséquences et des suites du principe que je viens d'attaquer. Tout ce que la raison et la vertu con-

damnent encore dans l'état actuel de la France, vient directement de cette source funeste. Dans une République, il faut que la vertu soit au moins le prétexte de tous les actes publics. Or, il n'y a que le fanatisme qui soutienne, au nom de la vertu, ce qui est mal en soi. Une injustice, une violence, une cruauté, tout est bien, si le but est bon. Par quel moyen donc pourra-t-on, tant que le fanatisme restera, pour ainsi dire, le principe de la Révolution française, rendre responsables les agents du gouvernement ou atteindre les individus par l'opinion publique ? On sait ce qui est juste, ce qui est légal. Tout le monde est d'accord sur ce point. Personne ne l'est sur ce qui est utile. Que répondre donc, dans un pays où le fanatisme est admis comme un ressort politique, que répondre à un ministre qui vous dit, lorsque vous invoquez tel article de telle loi : « Les lois ne sont que pour les patriotes et non pour les aristocrates. Je ne m'embarrasse pas de la loi ; je sauve la République. » Malheur, assurément malheur à un pays que l'on sauve tous les jours ! Comment atteindre par l'opinion la conduite privée de quelques individus, s'ils parviennent à l'attacher de quelque manière à une question politique ? Ils se croient complètement à l'abri. Le débiteur frauduleux peut dire : « Je ne vous ai pas payé, parce que je sais que vous envoyez de l'argent à l'étranger. » L'ingrat ami peut dire : « Je ne vous ai pas secouru, parce que je vous crois aristocrate. » Que de prétextes à l'immoralité ! Et les

prétextes sont nécessaires au plus grand nombre des hommes, à ceux qui n'ont ni le courage de la vertu, ni l'audace de se montrer coupables. Les prétextes persuadent à moitié les auditeurs et soi-même, et vous dispensent ainsi de tout exercice, bon ou mauvais, de l'énergie de l'âme. Tel homme qui, dans l'ordre naturel des idées, n'aurait pas professé l'inhumanité, vous répond tranquillement, lorsque vous plaignez des infortunés innocents : « On voit bien que vous n'aimez pas la République ! » Où donc avez-vous pris l'idée d'un gouvernement pour les hommes qui les rendit ennemis les uns des autres, qui les réunit pour les opposer et qui, loin de perfectionner l'état de nature, irritât par les rivalités les passions primitives et détruisit la sympathie par les subtilités du raisonnement ? Oui, j'aime le gouvernement républicain avec un enthousiasme si vrai, si profond que les affreux discours prononcés en son nom n'ont pu m'en détacher.

Je l'aime, non point tel que l'ont vu les Enfers,

mais tel que la raison, la philosophie et l'humanité doivent enfin l'établir. Car il ne se peut pas que des principes évidemment vrais ne forcent pas enfin les conséquences qui leur sont propres. Les mêmes hommes qui n'oseraient pas répondre à qui les implorerait pour le malheur : « Nous sommes personnels et nous ne voulons secourir personne, » ces mêmes hommes qui ne se conduiraient pas ainsi,

s'ils n'avaient pas d'autres manières de motiver cette conduite, ces mêmes hommes s'étourdissent en vous répondant que vous êtes ennemis sans doute de la République, de telle ou telle révolution qui fut nécessaire à la République, si vous condamnez telle injustice, telle barbarie souvent même étrangère à tout intérêt politique. Leurs propres paroles les animent. Ils sont en colère, à la fin de la phrase qu'ils ont commencée pour se justifier, et la crainte qu'ils causent à la plupart de ceux qui osent encore leur parler, leur inspire une sorte d'admiration pour eux-mêmes. Ils croient les avoir persuadés, ou du moins ils méprisent ceux qu'ils intimident. Honte en effet à ceux qui, chargés de défendre un innocent persécuté, un vieillard, une femme, un être sensible enfin qui n'a pas mérité son sort, honte à lui s'il peut ressentir, à l'aspect d'un faux soupçon, à la voix d'une menace injuste, un instant de frayeur ! Comment l'imagination frappée par le spectacle du malheureux qui, sur le bord des mers ou dans le fond d'un cachot, attend son sort de l'ardeur de vos instances, comment cette imagination est-elle accessible aux terreurs personnelles ? Comment la sainte indignation de l'humanité, ce mouvement d'un sang généreux, qui donne à tout notre être une jouissance âpre mais vive, comment ce mouvement n'entraîne-t-il pas au delà des bornes, au lieu de laisser en arrière de la vérité ?

Mais, à travers les fanatiques, les ambitieux, les effrayés, tenant tous le même langage, s'attachant

tous à ce même principe, que le salut du peuple est la première loi, par quels moyens peut-on rétablir en France de la morale? Sera-ce par des lois positives? Le règne du salut public établit à jamais l'empire des circonstances. Par le frein de l'opinion? Comment le public peut-il juger de ce qui est politiquement utile? Les plus simples paroles de la langue, les mots primitifs des idées simples apprennent à tous les hommes ce qui est juste, expliquent ce qu'un sentiment intime leur faisait éprouver, tandis que tous les livres, tous les hommes, pendant la durée des siècles, discuteront sur ce qui est pratiquement utile.

Enfin faudrait-il recourir à la pitié, à cette révélation naturelle, à cette vertu d'organisation qui, partout, établit sur la terre les secours mutuels, la société de l'homme avec l'homme? Les raisonnements du fanatisme peuvent seuls en effacer jusqu'à la trace. On a vu, dans la Révolution, des hommes accablés d'infirmités qui leur annonçaient une fin prochaine, d'autres tourmentés de douleurs vives, des vieillards sur le bord de la tombe, être inaccessibles à la pitié, agir activement pour le mal sans aucun motif d'intérêt personnel, entraîner après eux des victimes d'une main défaillante, et contemplant l'éternité, dégagés de tous ces liens sociaux (1) qui peuvent dépraver l'homme. Ils conservaient

(1) Mme de Staël a écrit : sociaux.

encore, dans toute sa force, la nature factice que le fanatisme seul peut donner.

Il faut donc, pour rétablir en France de la morale, bannir de son gouvernement, de sa législation, tout principe fondé sur le fanatisme, et reprendre les lois positives de la morale comme les seules d'accord avec une Constitution naturelle, pour ainsi dire, puisque ses institutions sont fondées sur les vérités primitives.

C'est un bon mouvement, entends-je déjà dire à quelques hommes, c'est un bon mouvement qui a dicté ce chapitre; mais la sensibilité qui convient aux femmes n'est point la qualité d'un homme d'Etat, et l'on ne peut nier que, dans beaucoup de circonstances, il n'y ait eu des injustices particulières, des cruautés même nécessaires au bien général.

D'abord, la sensibilité ne convient pas aux hommes d'Etat; c'est-à-dire, en effet, que ceux qui sont destinés à l'action, à la réflexion qui la décide, ne doivent perdre aucune de leurs facultés par l'émotion. Mais les impressions de la vraie sensibilité sont toutes raisonnables. Ce qu'elle hait, il faut le proscrire. Ce qu'elle approuve, il faut le faire, et le raisonnement arrive par sa méthode au même résultat où s'élançait l'instinct. La sensibilité ne condamne pas toutes les guerres. Elle s'exalte pour les héros, le courage lui est presque analogue. La générosité fait le lien de la valeur et de la sensibilité. La sensibilité donc ne repousse que l'in-

justice, la bassesse et la cruauté. C'est un jugement prompt dont la raison découvre toujours le motif. Les Germains, en consultant les femmes comme des oracles, ne leur avaient point donné le maniement des affaires. Ils croyaient à leurs impressions comme à la boussole du bien ou du mal, mais ils se tenaient toujours au gouvernail pour diriger le vaisseau. Tous les sentiments naturels sont des idées justes, et l'homme d'Etat doit étudier les mouvements de la sensibilité, comme Newton regardait la chute d'une pierre. Connaître et diriger la cause appartient à l'homme de génie, mais la nature seule peut donner le fait. Enfin, quand il serait vrai que, dans l'entraînement de tous les événements du monde, les vices et les crimes auraient leur utilité ; que, dans ce grand mystère dont les secrets nous sont inconnus, la Providence eût aussi fait entrer les actes barbares, les hommes cruels comme des ressorts et des instruments de sa volonté générale ; que la Saint-Barthélemy dût un jour éclairer les hommes sur l'intolérance, Tibère sur la royauté, la résistance des nobles en France sur le système féodal, le règne de la Terreur sur la démagogie, cela changerait-il rien à la morale ? Charles IX aurait-il pour excuse le bien qui a pu résulter de ses excès ? Les hommes devraient-ils se présenter pour remplir des rôles de criminels, parce que les criminels ont leur place et leur utilité dans le monde ? Les gouvernements des nations devraient-ils s'imposer des fléaux dé-

vastateurs, parce que, dans les révolutions des siècles, les tremblements de terre, les irruptions de volcans, les pestes meurtrières ont quelquefois servi l'espèce humaine ?

Le hasard n'est pas du ressort de l'homme. Il ne peut admettre pour règle de sa conduite que la justice et la vertu. Nous savons des lois physiques ce qu'il nous faut pour les chances communes de la vie, des devoirs moraux ce qui nous est nécessaire pour les relations habituelles des hommes en société. Toute autre combinaison est gigantesque, monstrueuse. L'homme y fait l'avance du crime, sans avoir jamais en sa puissance le résultat. Ayant abjuré la morale, il est rentré dans ce chaos que Milton nous a représenté, gouverné par le hasard, et, comme Satan, il ne pourra jeter un pont sur l'abîme, pour retourner vers le ciel.

CONCLUSION

DE LA PUISSANCE DE LA RAISON

Lorsque le degré de lumières dont on est susceptible rend tout à fait étranger à l'esprit de parti, l'on ne peut concevoir comment la raison, c'est-à-dire les idées justes sur toute chose, ne frappent pas les hommes réunis. On entend fort bien comment un individu, se flattant d'une exception heureuse, est entraîné par l'intérêt personnel ou l'activité des lois. Il espère profiter de l'ordre général dans les rapports des autres avec lui, et ne s'y pas soumettre dans ses rapports avec les autres ; mais, toutes les fois que vous agissez par la masse, vous ne pouvez plus compter sur les exceptions, et vous êtes certains que telles causes amènent tels effets, puisque la multiplicité des chances exclut, comme nous l'avons dit, l'irrégularité du hasard. Une sottise insensée peut réussir à un particulier : il faut qu'elle perde un parti. Les cruautés peuvent maintenir la puissance d'un usurpateur, mais un vœu rationnel quelconque ne maintiendra jamais l'injustice. Les forces morales sont calculées par des lois

aussi positives que les forces physiques. Si elles nous étaient complètement connues, nous pourrions prévoir tous les événements de la vie par l'enchaînement des causes et des effets, comme Newton a mesuré le mouvement de la terre, et l'homme, seul dépositaire de cette science, dirigerait le monde par la suite des actions les plus simples. Les mots de diversité, de sort, d'imprévu sont tous nécessaires à notre ignorance, mais ils disparaissent à chaque pas que nous faisons dans une science. Les éclipses étaient, pour les anciens, des phénomènes du hasard : ils sont devenus pour nous les effets certains d'une cause fixe. Les anciens n'avaient aucune idée de la marche de la science, d'une multitude de raisonnements et de moyens politiques de puissance dont les temps actuels nous offrent l'exemple. On découvre à chaque époque une nouvelle loi du monde physique, du monde moral, mais l'une est facilement adoptée tandis que l'autre est, pendant longtemps, méconnue, parce que, heurtant davantage les passions individuelles, on cherche plus longtemps à la croire douteuse. Mais au moins faudrait-il que l'intérêt éclairât sur l'intérêt. Ce serait assez pour le repos et le bonheur du monde. On pourrait, par exemple, demander aux hommes honnêtes qui ont eu de l'influence dans les affaires publiques avant la dernière Révolution (1), comment ils repoussaient comme des intentions hostiles, tout raisonnement

(1) Le 18 fructidor.

qui leur montrait l'abîme où ils précipitaient eux-mêmes et l'Etat. S'agissait-il pour quelques-uns du retour de la royauté ?

Comment ne pas savoir d'abord que, du vivant des hommes qui ont renversé une institution de ce genre, il est insensé de penser à la rétablir ; opposer à des hommes qui défendent leur vie, un sentiment de préférence pour un système politique plutôt que pour un autre ; combattre avec le goût de l'ancien l'enthousiasme du nouveau ; faire une guerre pour obtenir ce qu'on croit le repos avec des hommes qui font la guerre pour perpétuer le mouvement ; avoir contre soi l'imagination en présentant une chose positive, ce qu'on a été, contre une chose indéfinie, ce qu'on sera ; composer son armée de tous les amis de la paix contre tous les éléments volcaniques d'une nation ; enfin renverser une institution quelconque au nom de laquelle l'Europe a été conquise.

Mais, dira-t-on, avec raison à beaucoup d'égards, plusieurs d'entre nous ne voulaient que réformer les lois révolutionnaires ; ils ne voulaient que ce que veut la nation entière : fonder la République sur la morale et l'humanité. — Eh bien, en reconnaissant ce but qui doit être commun à toutes les âmes vertueuses, quelle inconcevable imprévoyance dans les moyens ! Quand on veut rétablir la royauté dans une République, il faut se mesurer comme factieux, voir si l'on a bien l'esprit et le caractère révolutionnaire, jeter un coup d'œil aussi sur les forces en-

vironnantes et tirer l'épée au lieu d'imprimer des phrases. Mon opinion, comme je l'ai développée au commencement de cet ouvrage, est que la moindre espérance à cet égard est dénuée de tout fondement. Néanmoins, on conçoit avec tel fanatisme la guerre de la Vendée, mais, ce qu'il est impossible d'expliquer c'est la conduite des esprits de bonne foi qui voulaient conserver la République avec l'intention de l'améliorer en prenant des mesures hostiles. En voulant convaincre leurs adversaires, ils irritaient toutes leurs passions naturelles et, pour écarter du pouvoir des hommes dont la plupart étaient déjà redevenus simples particuliers, ils leur donnaient des inquiétudes sur leur existence et leur représentaient la puissance comme le seul garant de leur vie. On voulait perdre les Terroristes, et l'on repoussait, par l'insulte, les Républicains dans leurs rangs, s'ils n'étaient pas assez forts pour supporter un honorable isolement. On voulait supprimer les lois révolutionnaires, honte, il est vrai, du code législatif, mais l'on évoquait contre elles jusqu'aux superstitions devenues ridicules sous la monarchie. Pour calmer la France naguère déchirée, on agitait tous les souvenirs révolutionnaires, on voyait des Républicains — car il en est plusieurs parmi les proscrits — ou déportés ou bannis. On voyait, dis-je, la République, des Républicains recevoir des royalistes dans leurs rangs. Ils croyaient avoir besoin de leur secours pour combattre les Terroristes, tandis que leurs alliés les affaiblissaient, que leurs alliés les

détournaient de la seule coalition qu'exigeait le bien public, celle des Républicains purs, mais trop exaltés à certains égards, avec les Républicains purs, mais trop indulgents pour les opinions royalistes. L'attaque indiscrete contre le Directoire ne pouvait jamais servir à fonder la République sur la justice et l'humanité ! Cette attaque, couronnée par le succès, faisait la contre-Révolution malgré ceux mêmes qui l'avaient commencée et qui vainement auraient voulu en arrêter les suites. Cette attaque infructueuse devait amener ce que nous voyons. Le Directoire jusqu'alors — je ne parle point des événements qui ont succédé — le Directoire jusqu'alors avait passé, d'une main très habile, de l'Etat révolutionnaire à l'Etat constitutionnel. Il existe encore en Angleterre des lois tyranniques et barbares contre les papistes. Il y a longtemps que l'on n' imagine pas qu'elles puissent être exécutées, mais si l'on proposait encore aujourd'hui de les rapporter, textuellement, on rallumerait des cendres éteintes. Le Directoire laissait rentrer les fugitifs, laissait, par la liberté de la presse, l'opinion s'adoucir en faveur de tout ce qui n'est pas les ennemis de l'Etat. Les assignats avaient disparu, la paix allait se faire; enfin l'esprit de la législature qui a précédé le nouveau tiers de l'an V était précisément l'esprit qui pouvait fonder la République. Les Conventionnels y avaient la majorité; mais les Conventionnels contenus par l'opinion publique et par leurs propres souvenirs du temps de la Terreur. La

minorité, composée d'hommes dont plusieurs étaient doués d'un grand talent, plaidaient toujours pour l'humanité. Ils obtenaient chaque jour un succès dans cette honorable carrière. Mais le centre du système républicain était défendu, et nulle idée de Révolution possible n'enflammait les uns et n'intimidait les autres. Enfin, la France avait besoin du Directoire entre elle et les Terroristes, ces hommes qu'il ne faut jamais cesser de craindre parce qu'ils soulèvent la société par sa lie. Ces hommes, sous un gouvernement nouveau, trois ans après leur exécration règne, ne pouvaient encore être contenus par les seuls liens de la douceur et de la justice. Entre la nation et ces tigres, il fallait encore quelque temps la barrière d'airain du Directoire et les trois années qui étaient attribuées légalement à la majorité actuelle du Directoire par la Constitution, ces trois années dont déjà 18 mois étaient écoulés, n'étaient pas trop pour anéantir les traces du régime révolutionnaire, sans renverser la République. On n'avait vu, depuis la Révolution, qu'un pouvoir exécutif considéré comme un adversaire, contre lequel on avait fait la Constitution de 1791 comme une déclaration de guerre, et une sorte de tyrannie sanglante, une coalition de bourreaux se départissant, dans le Comité de Salut public, les divers modes de l'assassinat. Un pouvoir exécutif constitutionnel paraissait pour la première fois. Il fallait conserver l'obéissance et faire disparaître la Terreur ; il fallait annuler les lois révolutionnaires et conserver la Révolution,

il fallait peser, par la justice, sur deux factions contraires, il fallait remonter les armées désorganisées, soutenir en Europe la gloire du nom français, enfin remettre de l'ordre sans le secours des partisans naturels du pouvoir, les Royalistes, et fonder les institutions républicaines sans l'appui des fanatiques de ces institutions, que leurs crimes avaient souillées. Le Directoire, jusqu'à l'époque de l'arrivée du nouveau tiers, en prairial, me paraît avoir eu une savante période d'administration (1). Le jugement de M. de Cussy, la création de deux commissions militaires, l'une pour juger les Terroristes, l'autre pour juger les Royalistes, trop peu de fermeté dans la punition des assassinats commis dans le sens de la réaction, à Lyon et dans le Midi, sont de véritables reproches à faire au Directoire, mais la moitié des torts étaient partagés par ceux mêmes qui attaquaient le Directoire, et l'opinion publique empêchait le retour des autres ; enfin l'on était libre de fait et parfaitement libre en France, à l'époque de l'arrivée du nouveau tiers, en prairial. Ce qu'il fallait craindre alors, c'était les progrès du royalisme. Lui seul pouvait réveiller les passions terroristes qui s'éteignaient. L'un des Directeurs (2), le second tiers Conventionnel était sorti suivant la loi, et les

(1) Je suis d'autant plus à l'aise pour dire mon sentiment à cet égard que, pendant cette époque, il m'a personnellement exilée, pour avoir contribué, disait l'arrêté, à la rentrée de quelques émigrés.

(2) Le Tourneur.

hommes révolutionnaires tendaient à rentrer dans la classe commune, pourvu que ni l'insulte, ni le danger ne les y attendit. Mais sur 120 journaux criés dans les rues de Paris, 4 étaient directoriaux, 4 modérés et 112 royalistes. Là toutes les insultes, toutes les calomnies que l'ancien esprit épigrammatique, joint aux nouvelles fureurs révolutionnaires, peut inventer de méprisant, d'insultant, d'atroce ; tout le venin de la parole était versé sans mesure, sans nuance, sur les hommes les plus différents de nature et de conduite. Benjamin Constant et Saint-Just, Rœderer et Chaumette, Garat et Fouquier-Tinville y tenaient la même place, et je me souviens d'avoir été appelée *femme furie* par un de ces énergumènes (1), [à qui l'on avait dit, je crois, que je témoignais à Barras la reconnaissance que je lui devais].

L'Assemblée, sans doute, avait bien plus de décence et de mesure dans sa conduite ; mais elle laissait aller cette licence des journaux. Quelques députés purement royalistes se proposaient d'en profiter et je soutiens que si, à cette époque, un homme eût fait imprimer quelques morceaux de Voltaire, de Raynal, de Montesquieu, des philosophes mêmes de la monarchie, il eût passé pour un jacobin insensé. Il était impossible qu'une République se maintînt avec un tel esprit. Il y a un en-

(1) Les mots entre crochets ont été rayés dans le manuscrit par M^{me} de Staël.

semble d'idées qui soutient une République comme un ensemble d'égarde soutient une monarchie. Or, j'avais raison de dire, je crois, qu'en 1791, on avait fait une République plus un roi, et, qu'en 1798, on faisait une monarchie moins un roi.

Aussi longtemps, me répondait alors un homme respectable, aussi longtemps qu'il restera des lois révolutionnaires, je m'unirai aux royalistes pour les renverser et, le lendemain du jour où ces injustices seront extirpées, je me retournerai contre mes alliés, et je combattrai les royalistes, s'ils veulent faire triompher leur système.

Je ne connais rien de plus estimable que ce sentiment et de plus chevaleresque que ce projet, hormis qu'il est impossible. Je ne lui connais pas un défaut. Les passions ne s'arrêtent point au terme qu'on leur prescrit. Les ennemis ne se laissent pas battre juste au point qu'il convient au troisième parti de fixer, on ne mesure point les armes, on ne s'aide pas d'une superstition pour arrêter des excès contraires. Le choc ne fait pas balance, il produit victoire sans bornes ou déroute sans ressources.

Il ne s'agit point, dira-t-on, de calcul politique, lorsqu'un devoir vous commande. Il faut faire ce qui est juste et laisser aux événements leur cours. Aucun calcul politique ne peut obliger à une action malhonnête. Mais ne pas agir est tout à fait du ressort de la prudence : si cela n'était pas ainsi, un homme honnête serait obligé à se conduire comme un fou, à faire des démarches sans aucun rapport

avec leur utilité et même avec la certitude qu'elles sont nuisibles. Il y a toujours un bien possible dans toutes les situations, et c'est à ce point qu'il faut tendre. Celui-là qui dit : je n'irai point aux assemblées primaires parce que je ne pourrais point y choisir le député qui me convient, ne sent pas ce qu'il doit au repos de sa patrie. Il faut choisir, non le meilleur de son opinion, mais le moins mauvais possible à telle époque. Celui qui refuse une place où l'on n'est point obligé de faire aucun mal, seulement parce qu'il ne peut y faire tout le bien qu'il désire, n'a aucune idée des devoirs moraux ou politiques. Enfin, celui qui attaquait le Directoire, en prairial sans vouloir en considérer les suites, celui-là qui attaquait telle ou telle loi mauvaise en elle-même, mais dangereuse à réformer dans les circonstances actuelles, celui-là appelait sa passion du nom de vertu et son imprévoyance du nom de courage. Le temps, la sagesse, la modération, voilà les seuls moyens avec lesquels on peut fonder la justice et l'humanité. Il faut être factieux contre les factieux terroristes, contre les Terroristes, disaient quelques hommes qui, comme tous les fanatiques, se trompaient eux-mêmes en se croyant vertueux, alors qu'ils n'étaient que passionnés.

Cette maxime est contre la nature des choses. Si vous mettez de la violence dans le parti de la justice, c'est autre chose que la justice que vous obtiendrez. Il y a contradiction dans les termes. Il ne faut pas déchaîner le vent du nord pour cal-

mer la mer agitée par le vent du sud. C'est partout ce qu'on ne fait pas, c'est partout ce qu'on empêche. C'est par une force toute négative qu'on détruit les factions et qu'on fonde le gouvernement établi.

Si vous voulez agir, vous renverserez ; si vous voulez renverser, montez à cheval. Mais l'attaque des paroles ne sert que les projets des innovateurs. Tout ce qui est de raison, de justice, d'humanité, exige des ménagements, des conciliations, une raison toujours adaptée au moment présent sans perdre de vue l'avenir, et transiger avec chaque circonstance est honorable pour l'homme public chargé de l'intérêt de la nation. Aucun sacrifice, aucun dévouement de pur héroïsme et sans avoir pour but une utilité positive, ne peut lui être permis.

Il y a une sorte de justice bizarre entre les partis, mais qui ne manque jamais son effet, c'est qu'ils se jugent les uns les autres suivant leurs propres maximes. Les aristocrates attaquent les Républicains selon les principes de la démocratie qu'ils combattent. Les Républicains jugent les hommes modérés selon les règles de la morale, qu'eux-mêmes sacrifieraient à la politique, et cette rétorquation de l'argument est surtout très funeste à ceux qui se disent défenseurs de la cause de la vertu. S'ils s'écartent le moins du monde de ses principes mêmes, s'ils adoptent dans leurs rangs des hommes méprisés, pour arriver à leur but, ils sont perdus, tandis que les moyens les plus violents augmentent la puissance de leurs adversaires.

L'honnêteté n'a de force que dans son ensemble. Si l'on n'en admet qu'une partie, elle vous affaiblit et par les moyens qu'elle vous ôte et par ceux que l'on se permet, et les factieux par essence tirent un avantage prodigieux de ces demi-essais des honnêtes gens dans la carrière qu'ils se sont réservée.

Les souvenirs de la Terreur avaient reformé en France une active opinion publique. La Constitution nouvelle, dans ses lois renouvelées chaque année par l'élection, devait amener au timon des affaires, dans le cours naturel des choses, des républicains modérés, et c'était du choix des royalistes dont il fallait garder le peuple dans la pente de ses sentiments d'alors. Quel malheur pour la France que des hommes imprudents, excités par des hommes perfides, aient détruit pour un temps incalculable les avantages qui doivent toujours résulter d'un système représentatif ! Le 9 thermidor avait commencé la paix entre les révolutionnaires et la nation. Un danger commun, des services mutuels les avaient réunis. Ils avaient repris un besoin de l'estime, et l'on a rompu violemment l'alliance, sans que rien de nouveau eût existé depuis le traité qui motivât l'appel aux souvenirs du passé. Sur quelle base rétablir la confiance ? Par quels liens garantir la paix et, si l'on ne se replace pas dans cette situation cependant, quand y aura-t-il en France du repos et de la liberté ?

Voyez, disent quelques personnes, voyez ce qui

s'est passé depuis le 18 fructidor. On nous accusait d'entraver la paix, le Directoire a perpétué la guerre; de faire baisser les fonds publics, ils n'ont presque plus de valeur. Et ce nombre inouï de déportations arbitraires sans pitié, comme sans justice! Voilà quel était le plan secret du Directoire; nous le prévoyions, et voilà pourquoi nous nous sommes exposés à tout pour le combattre.

Cet argument est un pur sophisme. C'était précisément parce que le 18 fructidor devait entraîner tous les malheurs, qu'il ne fallait pas provoquer des hommes qui, certainement, n'étaient pas de caractère à laisser renverser ni la République, ni seulement les révolutionnaires, comme quelques médiateurs de bonne foi l'offraient assez comiquement. Ils proposaient d'accommoder les royalistes et les républicains, en donnant aux royalistes les républicains en don patriotique, mais en assurant à ceux-là que le troisième parti, les modérés, maintiendraient la République.

Un Décimus pouvait accepter ce traité, mais il était presque niais de le proposer au Directoire et à ses partisans. Et quelle imprudence, ô ciel, de repousser des hommes d'une telle nature dans les mesures révolutionnaires! Les calomniateurs qui, d'habitude, sont aussi bêtes que méchants, ont reproché à un écrivain d'avoir dit que les terroristes étaient l'artillerie du Directoire, et tout le morceau où se trouvait cette expression tendait uniquement à prouver et le danger pour le Directoire d'employer de

telles armes, et le danger, pour les hommes qui voulaient le bien, de le forcer à y recourir.

Sans doute, la morale interdisait de défendre ni soi, ni même la République à l'aide des moyens que la morale proscriit ; mais était-ce à l'empire qu'exerçaient les vertus chrétiennes sur le Directoire que ses adversaires devaient se confier ? Si les directeurs étaient des anges, il eût été bien injuste de les attaquer. S'ils étaient trempés dans le Styx, à quels malheurs n'exposait-on son pays en les irritant à coups de phrases !

Quoi que nous eussions fait, disent quelques hommes, le Directoire était résolu à faire un 18 fructidor. Il n'en avait pas eu l'idée dans la session précédente, et si les élections n'avaient pas été royalistes, nous aurions été, cette année comme la précédente, seulement avec des améliorations sages et successives dans les finances, la justice et l'administration. Les Directeurs ne voulaient pas quitter leur place. Aujourd'hui même la puissance directoriale ne ferait pas rester un Directeur un jour de plus que le temps fixé par la loi. Aucun ne l'essaiera. Telle est la bizarrerie de l'état actuel de la France, qu'on y peut, au nom de la liberté, exercer tous les actes imaginables de tyrannie, mais aucun au nom de son intérêt personnel. C'est le parti qui est despote : les individus qui le composent sont tous soumis à ses lois. Le Directoire donc ne pouvait jamais faire le 18 fructidor par une ambition, mais par une crainte et, dans les temps de faction, tel est le pouvoir des

circonstances sur les hommes qui n'appartiennent pas exclusivement à la seule chose stable, la vertu, qu'il n'y a aucun rapport entre les projets et les opinions des gouvernants après ou avant telle crise de la tempête révolutionnaire.

L'opinion qui reprenait des forces, l'espoir de la captiver sous cette nouvelle forme de Directeurs constitutionnels, le respect pour le système représentatif, la considération qu'avait le nom de député, tout cet ensemble donnant au Directoire des barrières, des contrepoids, l'obligeait à calculer ses démarches, modifiait son pouvoir et ses sentiments mêmes. L'oppression avait atteint les Républicains. Ils s'étaient aussitôt appuyés sur la justice, toujours réclamée alternativement dans les temps de faction par le parti le plus faible. Enfin, il était aisé d'associer le Directoire à tout ce que l'on pouvait obtenir de bon et d'humain, sans hasarder la République. Ce qu'il aurait fait, il l'aurait aimé, et ce n'était pas le cas de disputer d'amour-propre aux dépens de l'intérêt des malheureux. Enfin, ce qu'il s'est permis depuis le 18 fructidor, ne peut donner aucune idée de ce qu'on aurait obtenu du Directoire avant. Les hommes passionnés, je le répète, sont une espèce de force physique. Quand ils sortent d'un certain cercle, ils sont mus par un autre centre, ils sont emportés par le système d'un tourbillon différent. Des barrières renversées inspirent de nouvelles craintes, excitent à de nouvelles mesures ; la vitesse s'augmente en raison des distances. Tout ce qui

n'est pas le petit nombre d'hommes, libres des circonstances extérieures par la force d'une vertu purement intellectuelle, tout le reste de l'espèce humaine, doit être calculé comme une expérience chimique. Celui qui mettrait le feu aux poudres pourrait dire aussi : le salpêtre est inflammable. Il importait de s'en débarrasser, oui, de toute autre manière qu'en y mettant le feu, et parmi ceux qui se mêlent des affaires publiques, l'on a autant de reproches à faire, non pas moralement, mais politiquement, à ceux qui provoquent les passions qu'à ceux qui s'y livrent.

Certes, il n'est pas dans ma nature de me complaire à blâmer des hommes malheureux, et ce qui va suivre au moins me relèvera du reproche de faiblesse. Mais il est utile de présenter aux esprits modérés qui doivent être appelés à des emplois publics, dès que le repos politique aura ramené la liberté dans les élections, il est utile de leur offrir le tableau des fautes qui ont été commises à l'époque la plus heureuse de la Révolution. On écoute toujours la raison, lorsqu'on est le plus faible, mais, républicains comme modérés, devraient se souvenir, quand ils espèrent, de ce qu'ils pensaient, quand ils regrettaient.

Un petit nombre de principes simples mais incontestables doivent être présents à l'esprit des hommes modérés. D'abord, le temps est pour eux, et jamais la crise. Ainsi donc, ils doivent s'occuper des améliorations possibles à telle heure, tel jour, mais renoncer à tout ce qui peut amener un mouvement,

de quelque manière qu'ils le conçoivent. Le parti royaliste est entièrement et pour jamais fini, et il ne lui reste qu'une puissance, celle de noyer avec lui tous ceux qui veulent se servir de lui comme parti pour un but quelconque. La coalition naturelle des amis sages d'une liberté juste, c'est avec les Républicains exaltés, et non avec les Royalistes, parce qu'il y a une base de vérité dans le système républicain, dont l'application seule a besoin d'être dirigée, tandis qu'il y a une base d'idées fausses dans le système royaliste, que les circonstances seules modifient passagèrement. En s'appuyant aux républicains exaltés, les modérés sont dans leur rôle naturel : ils tempèrent l'exagération ; tandis qu'en s'unissant aux Royalistes, ils sont forcés à la guerre dont ils n'ont ni la volonté, ni les moyens. Il faut enfin surtout que les modérés se persuadent que, du vivant des révolutionnaires, rien ne peut faire que la République aille complètement sans eux. La force qui les renverserait, renverserait aussi la République. Ils mêleront toujours leur cause à la sienne. L'attaque aux personnes ne peut se viser d'une main si sûre, qu'elle n'ait l'air de porter atteinte à la chose. Alors les armées viennent au secours de l'institution qui les a défendues, alors les plus purs amis des lumières craignent le retour des préjugés, les royalistes se placent derrière les républicains modérés pour faire croire qu'ils sont ensemble, et les mesures révolutionnaires dispersent aussitôt toute la bande.

Assurément, il ne faut pas que les infâmes souillés de sang puissent être tolérés dans les emplois publics, mais il importe d'apprendre à juger les Révolutionnaires avec l'esprit républicain, c'est-à-dire savoir discerner le fanatisme de l'opinion du crime inspiré par la bassesse ou la férocité, accorder à telles circonstances l'oubli de telle autre, enfin tendre de tous ses efforts à faire rentrer le parti révolutionnaire dans la nation au lieu de l'en chasser. Par d'irritantes insultes, on peut perdre un homme, mais un tel parti, depuis le commencement de la Révolution, ne s'est battu qu'entre des sections de lui-même. Hors de son élément, il n'a jamais trouvé de résistance. Il faut donc, pour l'intérêt public, faire le bien avec les Révolutionnaires, mais jamais en hostilité contre leur existence. Ce serait violemment et peut-être indéfiniment reculer le terme du bonheur général, car, dans la défense, les Révolutionnaires se recrutent, et l'on pourrait prolonger pendant plusieurs générations le plus fatal état pour la France : un parti libre et démocratique entre lui, dans ses formes, dominant sur une nation comme ancantie. Les hommes modérés, remarquables habituellement par la douceur de leurs mœurs et l'élégance de leurs manières, sont rapprochés des individus royalistes par les convenances de société et souvent éloignés par les mêmes motifs de plusieurs des Révolutionnaires : mais il ne faut pas soumettre ses vues politiques à ses sentiments particuliers. Les élèves du goût et de la grâce ont

plus de charme dans l'intimité, mais les fils de l'Etna soulèvent la terre, et c'est sur elle que bâtissent les législateurs et les hommes d'Etat.

J'ai dit aux modérés, je crois, tout ce que la raison et, par conséquent la morale leur demande, car il serait bien insensé d'appeler honnêteté l'abandon à tous les mouvements d'irritation que beaucoup de circonstances peuvent faire naître dans un grand nombre d'hommes.

S'y livrer, même aux dépens de quelques dangers, est une jouissance pour tous les genres de caractère, mais se les interdire dans le but de servir son pays et la liberté, c'est la véritable énergie de la vertu. Il serait assez superflu de présenter la raison aux révolutionnaires, sous le simple aspect des principes de la morale; il faut la leur présenter dans son rapport avec l'intérêt de la République et d'eux-mêmes, et traiter séparément ces deux points de vue.

La première base d'une République, c'est le patriotisme national. Or, tant que la France arguera des circonstances pour recourir aux moyens révolutionnaires, l'esprit d'un peuple libre ne se formera jamais. En France, tant que la continuité de la guerre forcera d'entretenir six cent mille hommes sous les armes, le gouvernement n'aura pas besoin de l'opinion publique, et l'opinion publique ne se relèvera jamais. La France serait gouvernée cent ans comme elle l'est à présent que jamais la nation ne deviendrait républicaine. Un parti le serait et

continuerait à l'être, mais ce parti s'agiterait, commanderait, dominerait, révolutionnerait entre lui, sans que la nation y prît la moindre part.

Des armées, quelque victorieuses qu'elles soient, n'ont jamais d'influence sur l'esprit public. Il se forme uniquement par les hommes d'une nature paisible et d'une existence obscure. Tous ceux qui occupent un emploi quelconque, les noms signalés dans les divers partis, ne composent point l'opinion nationale. C'est dans la multitude des factions anonymes, si je puis m'exprimer ainsi, qu'on en trouve l'empreinte, et cette opinion nationale donne naissance aux habitudes, principal appui des gouvernements libres (1).

Maintenant, qu'on jette un regard sur la France, quels sont les progrès qu'a fait l'esprit républicain dans la masse ? Est-on enthousiaste des immortelles victoires de nos guerriers ? Est-on un concitoyen, au fond du cœur, de cet univers français conquis par nos armées ? Pas un signe volontaire ne se manifeste nulle part. Est-il question d'aller aux élections ? Cet intérêt qui touche cependant la vie et la fortune des individus de tous les partis, cet intérêt ne peut soulever la masse. Les royalistes ou les terroristes vont aux élections : la nation ne s'en mêle pas. Enfin, le calendrier républicain, les dénominations, les fêtes républicaines, tout exige

(1) Une correction de Benj. Constant modifie cette phrase, mais nous avons préféré la forme de M^{me} de Staël.

un ordre ou une menace du gouvernement. Rien ne se fait de soi-même, rien n'est spontané, ni dans les esprits, ni dans les cœurs. Le gouvernement marche avec la force, mais il est d'ailleurs isolé de toute espèce de secours. Les royalistes concluent de ce silence de la nation envers la République qu'elle les désire. Je crois avoir démontré que rien n'est plus faux, mais les moyens révolutionnaires ne forment jamais une opinion publique et, sans elle, il n'y a point de patriotisme dans un pays. Ce qui a de tout temps inspiré tant d'enthousiasme aux nations pour le gouvernement républicain, c'est l'influence que cette forme de gouvernement donne à tous les citoyens dans les affaires générales, et la part que chaque individu se croit dans la puissance de l'opinion publique, l'attache au moins autant à la patrie que le droit d'élire à l'assemblée primaire. Or, les mesures révolutionnaires et l'opinion publique ne peuvent se concilier ensemble ; les unes doivent enchaîner l'autre, à la longue. Un certain temps d'effervescence confond tout, mais lorsque la masse d'une nation n'est plus agitée par ses propres mouvements, il faut contenter les gens paisibles ou gouverner par la force. Jamais les habitudes de la liberté ne peuvent avoir pour origine un commandement quelconque. On s'obstine à renverser la marche de la nature humaine, on ordonne d'aller à telles fêtes, de pratiquer telles institutions, parce que ces institutions persuadent ceux qu'on y envoie de l'excellence du

gouvernement républicain, et par cela seulement qu'on commande et qu'on menace, l'effet de l'évidence même est détruit. L'élément de l'opinion publique, ce sont les sentiments volontaires. Le gouvernement républicain qui, par un raffinement singulier, voudrait établir une sorte d'obéissance nouvelle, le *volontaire forcé* serait infiniment plus tyrannique que le simple despotisme et, tous les jours, emporté par les difficultés croissantes, il n'y aurait pas de terme à la tyrannie qui voudrait obtenir de force tous les symptômes du consentement. Le gouvernement serait avec la nation, comme le sultan avec sa maîtresse : sa soumission ne lui suffirait pas, il lui commanderait toutes les expressions de l'amour. Ce despotisme, exercé au nom de la liberté, frapperait les esprits les plus grossiers. Ce serait le mot banal des hommes du peuple les plus bornés, et la nation deviendrait tous les jours moins susceptible des vertus nécessaires pour maintenir par elle-même la République la plus parfaite, dans ses principes théoriques, qui ait encore été proposée aux hommes. Les mœurs privées, le désintéressement, la fidélité, cette morale pure et même austère, qui doit former le lien social dans une République, trouve-t-on qu'elle ait fait aussi de grands progrès en France? Jamais on ne vit exemple d'une corruption pareille. Quelques républicains de bonne foi sont sévères dans leur conduite, quelques esprits religieux conservent des qualités privées, mais la situation politique dépare

les caractères, au lieu de les améliorer. L'argent est devenu le seul moyen d'indépendance, le premier bonheur, l'unique espoir de salut. On espère d'échapper par la fortune à toutes les tyrannies subalternes. On ne cherche plus l'estime, parce qu'il n'existe ni gloire pour les puissants, ni intérêt pour les victimes. On a besoin d'argent pour avoir la faculté de quitter tous les jours son pays, parce que, tous les jours, on craint une crise publique ou une proscription individuelle.

Ces diverses causes démoralisent entièrement la plupart des hommes. On voit, dans une tempête qui menace de la mort tous ceux qui ne saisiront pas une planche pour se sauver, on voit une sorte d'égoïsme barbare s'emparer de tous les individus en danger. L'instinct de sa conservation est un sentiment furieux lorsqu'il est provoqué. Dans un ordre social toujours agité, les hommes se délient par degrés de tout ce qui les unissait jadis. Ils ont peur qu'une main amie ne s'attache à leurs pas et ne les ralentisse. Ils se hâtent de prononcer qu'ils ne connaissent pas telle personne, qu'ils ne voient plus telle autre. Ils isolent leur sort, pour le défendre plus aisément. La majorité de l'espèce humaine a besoin de repos pour pratiquer la vertu. Quand vous dérangez l'équilibre que la nature a fixé entre les sacrifices et les jouissances, entre la crainte et l'espoir, vous avez besoin de l'héroïsme de la morale, pour accomplir les devoirs les plus simples de la société.

Ce sont bien plus les agents du gouvernement que lui-même encore qu'il faut accuser de cet état des esprits et des âmes. Les chefs tout-puissants d'un empire sont intéressés aux vertus nationales et voudraient les développer. Mais, indépendamment des circonstances et des erreurs qui rendent si souvent mauvais les choix du gouvernement, tant qu'il se croit forcé d'employer des mesures révolutionnaires, il ne peut pas plus inspirer la vertu que l'esprit républicain qui en est inséparable.

En effet, que faut-il dire aux nations pour leur faire sentir tout ce qu'il y a de grand et de noble dans la théorie des principes de la Révolution française ?

Vous êtes soumises à des classes privilégiées. La distinction des rangs amène parmi vous toute autre émulation que celle de la vertu. Des lois inégales, en contradiction avec la société, protègent le fort contre le faible. Vous avez quelques jouissances, mais sans garantie, car vous ne contribuez ni à la formation de vos lois, ni à l'élection de vos magistrats. Enfin, il ne faut que rappeler tout ce qu'il est si naturel de sentir en faveur du système républicain. Mais que dire, en France, pour accuser l'apathie nationale, pour inspirer, pour enflammer le patriotisme ? *Aucun privilège ne séparera les citoyens entre eux* et, tous les jours, une classe d'hommes, les prêtres, sont déportés à la Cayenne sans pouvoir se faire entendre, sans qu'un tribunal constate seulement ce qu'ils sont. Ils ambitionneraient l'existence

d'ilotes (les Romains appelaient leurs esclaves leurs enfants), et l'esclavage légal serait, pour de certaines classes, un pas de fait vers la liberté. La vertu sera la seule distinction parmi les hommes — et les plus vils et les plus féroces, usurpant une sorte d'existence dans la nation au nom d'un prétendu patriotisme, se créent, par le mensonge et par la terreur, un infâme patriciat de tyrannie ! *Les lois que vous-mêmes aurez faites protégeront vos propriétés*, — et tous les jours on peut être inscrit ou laissé injustement sur la liste des émigrés, et votre fils et votre père peuvent partir et revenir plus tard que l'époque de leur passe-port ; et vous pouvez avoir un ennemi actif dans l'un des mille cantons des cent départements ; tandis que les affaires de l'État absorbent tout le temps du Directoire, il y a des combinaisons sans nombre pour que votre bien soit séquestré, tandis qu'il n'y a qu'une chance pour en obtenir justice.

Vous élirez vos magistrats — une faction les nommera, une autre les déportera.

Les lois protégeront le faible contre le fort — et le lendemain d'une crise que de violentes circonstances avaient pu nécessiter, un Conseil, qui, de 500 était réduit momentanément à 40, le soir, condamnera à l'exil parmi les sauvages, dans un climat funeste aux Européens, au milieu des serpents venimeux, 120 individus, dont plusieurs étaient représentants du peuple, condamnés en masse, sans que seulement on pût obtenir un décret pour chacun

d'eux ; confondant ensemble les opinions, les caractères, les partis les plus opposés, sans les entendre, sans leur accorder ce premier droit de la nature : parler pour sa défense ! On aurait pu condamner justement, parmi eux, des combineurs perfides, des hommes infidèles à leur serment à la République. En persuadant la nation de la justice d'une mesure sévère, on développait en elle l'esprit public. Mais elle a vu passer sans intérêt des hommes qu'elle devait croire tous innocents, puisque aucun n'avait été jugé.

Républicains, ne prenez pas cette apathie pour l'opinion. Quelques-uns de vous sont convaincus, par l'erreur d'un fanatisme enthousiaste, qu'il faut supporter des injustices, des cruautés inséparables du mouvement révolutionnaire, afin de marcher au grand but de l'établissement de la République. — Mais la nation, mais la masse des hommes n'est point fanatique, et c'est par l'anéantissement de tout esprit public, par la disposition qui fait supporter l'esclavage, qu'elle se soumet aux mesures révolutionnaires. D'autres circonstances s'opposent au retour de la Royauté, mais la nation qui voit tranquillement partir pour la Guyane, dans des chariots grillés de fer, des hommes qui n'ont pas été jugés, cette nation-là verrait avec une égale indifférence tout autre parti traité de la même manière. Sécurité et justice, voilà ce qui fonde l'esprit public de tout ce qui est en dehors de l'administration des affaires.

La morale et le bonheur sont les liens des peuples

libres avec leur gouvernement ; tout le reste n'est que singerie produite par la peur ou la vanité — tandis que l'abattement et le silence sont le partage de tous les noms inconnus et de tous les amours-propres résignés.

Dans les commencements de la Révolution, les insurrections qui, trop peu contenues, ont amené l'anarchie et peu à peu la Terreur, étaient une preuve cependant de l'intérêt du peuple à la Révolution. Un gouvernement républicain et fort eût, à cette époque, formé l'esprit public. Mais, depuis la tyrannie de Robespierre, la nation, hors des camps, s'est à peine ranimée. Tout ce qui lui rappelle la Terreur la domine complètement, comme on nous peint, en Amérique, tous les animaux tremblants au bruit du serpent sonnette. Les moyens révolutionnaires sont pour la nation comme la tête de Méduse : au lieu de diriger, ils pétrifient.

Les pays révolutionnés par les armées françaises et qui n'ont pas souffert, comme nous, le règne de la Terreur, formeraient-ils au dehors un esprit républicain ? De longtemps encore on ne peut l'espérer. Les uns sont délivrés des obstacles qui s'opposaient chez eux à l'établissement des institutions libres. D'autres, depuis longtemps républicains à l'ancienne manière, avaient un esprit public qui leur servira de bon guide dans leur nouvelle carrière ; mais il faut toujours qu'un long temps s'écoule entre l'ouvrage de la force et celui de la volonté.

Il eût mieux valu, pour ces nations affranchies

par nos armées, il eût mieux valu pour leur indépendance, de conquérir elles-mêmes leur liberté ; de même, peut-être, valait-il mieux imiter ainsi les Français, pour mériter à cet égard l'estime des Français, que les accueillir. Il est d'ailleurs bien peu probable que la grande nation soit influencée par des exemples étrangers, et c'est plutôt du sein de la France que sortiront les destinées du monde.

Quand viendra donc l'action générale des sentiments volontaires ? Quand ce mot terrible, la force, cette décourageante loi, la nécessité cesseront-elles d'agir seules au milieu du morne univers ?

Nous le souhaitons comme vous, diraient, je le crois, la plus grande partie des républicains gouvernants ; nous souhaitons, comme vous, que l'esprit national nous aide à soutenir la République. Mais si les lumières sont en arrière de cette institution, si les malveillants ne cessent d'y mettre obstacle, nous voulons maintenir la place des institutions libres, empêcher le retour des préjugés, et triompher comme républicains, jusqu'à ce que la nation éclairée se réunissant à nous, il n'y ait plus de factions au milieu d'elle. Eh bien, sous ce second point de vue de la question, il est faux encore que l'usage des moyens révolutionnaires soit de l'intérêt des Républicains, qu'ils en aient besoin pour leur défense. Rien n'est si imposant sans doute que la conduite politique et militaire du gouvernement français au dehors. C'est la puissance la plus étonnante dont l'histoire nous ait donné l'idée. Mais au dedans, rien

ne va que par la force, rien n'est encore fondé. Les mesures révolutionnaires dévorent tout esprit public; les mesures révolutionnaires anéantissent toute garantie constitutionnelle. Le gouvernement pèse tour à tour sur une faction ou sur l'autre, mais il n'y a rien de libre entre deux; enfin, c'est un état dont je défie qui que ce soit au monde de prévoir l'avenir.

On nous dirait en vain que la Révolution est finie, nous la sentirions toujours existante, et cette idée nous dirigerait dans tous nos intérêts personnels; nul n'achèterait, ne bâtirait, ne planterait sur le sol de la France. Les Directeurs mêmes ne sèmeraient point les fruits qu'on ne pourrait recueillir que dans dix années. Il y a dix-huit mois, le retour des anciens préjugés était à craindre; il y a six mois, les amis de Robespierre, s'offrant pour députés, revêtaient pour robes de candidats leurs tuniques ensanglantées. Le gouvernement combat les factions opposées, mais elles renaissent sans cesse, mais la simple marche de la loi ne suffit pas pour les arrêter. Pendant ce temps, les mœurs se dépravent, le patriotisme s'affaiblit, la douleur étend ses ravages, et les gouvernants actuels et ceux qui leur succéderont ne peuvent calculer le terme où les emporteront les circonstances, la perpétuité de la guerre, le danger des factions, les énormes défauts de l'acte constitutionnel, sa violation quelquefois nécessaire, plus souvent funeste, ces principes de liberté qu'il faut démentir dans l'application, l'action violente

*Il est bon de -
généraliser...*

d'un gouvernement qui, réunissant en lui la puissance d'un esprit de parti et celle d'une autorité constitutionnelle, est obligé de s'aider des passions autant que des lois, d'accorder aux plus violents la punition des plus faibles, de souffrir un langage révolutionnaire pour se saisir, quand il le veut, de ce pouvoir. De plus, cette action d'un gouvernement qui, loin de combattre sa colère, la rédige en commandements et s'en sert comme de principe aux yeux de son parti, parce que la colère est la seule jouissance du pouvoir que les partis partagent avec leurs chefs ; cette action, dis-je, quelque habilement qu'elle soit conduite, ne peut se maintenir telle qu'elle est, ne peut se maintenir sans secousses quelconques. Que sera le Corps législatif à côté d'un gouvernement de cette puissance ? Le précédera-t-il, ou seulement cherchera-t-il à l'atteindre dans la carrière des mesures violentes ? S'il fait des lois plus sévères qu'un gouvernement aussi fort, il y aura une émulation de rigueur entre les lois et leur application, dont on ne peut prévoir le terme. S'il est plus modéré que le gouvernement, comme le contraste ferait haïr le gouvernement, le gouvernement l'accusera de faiblesse. S'il est aux ordres du Directoire, il s'annule complètement. Il n'y aurait alors qu'un pouvoir en France pour toutes les parties de l'autorité publique. Un tel état pourrait-il se maintenir ?

Sans doute, un des grands moyens de durée de cette situation politique, c'est qu'il est bien prouvé

à ceux qui regardent que le despotisme du gouvernement n'a point pour but, ni pour résultat le triomphe d'aucune ambition individuelle. On usurpe la liberté civile, non pour le compte d'un homme, mais pour celui d'une idée. Les rois d'Orient se renferment dans leurs palais resplendissants de magnificence : les Directeurs sont, pour ainsi dire, retranchés dans l'abstraction, et les coups qui partent du sein d'une abstraction métaphysique ont pendant longtemps tous les fanatiques de cette opinion pour défenseurs. Mais il est un terme à cette tension surnaturelle, et ce qui peut faire frémir les amis de la liberté, c'est que la réaction de cet état sera purement superstitieuse, si ce n'est pas les Républicains eux-mêmes qui se chargent d'y mettre un terme.

Nous voulons le fixer, ce terme, diront-ils ; mais c'est quand tous les dangers de la liberté seront écartés, quand les trônes de l'Europe seront renversés, les factions anéanties. — Jamais vous n'anéantirez les factions, tant que vous conserverez le langage et les mesures révolutionnaires. Il y a deux principes de factions, l'espérance et la haine. Ce n'est rien que de détruire l'espérance, alors qu'on aigrit la haine. A un certain degré de fureur, les probabilités ne sont plus nécessaires pour se déterminer à l'action, et il ne faut pas non plus de probabilités pour motiver les craintes des Républicains, alors qu'ils se croient détestés à cet excès. La force rend de plus en plus la force nécessaire. La colère s'accroît par la colère elle-même. Enfin, on ne peut

prévoir à quel point peut arriver la rage des opprimés, la violence des puissants et la corruption des neutres.

Comment de tous ces éléments alors faire sortir une république ? Il presse, il presse extrêmement que les Républicains changent de système. Combien n'a-t-on pas besoin, quand on aime la République, de répéter que c'est la guerre, la Révolution, les circonstances actuelles et passagères qui amènent tout ce qui se passe de nos jours, que des principes immuables ne peuvent cesser de rester vrais ! Quel avantage n'auraient pas nos adversaires, s'ils finissaient par faire regarder, comme conséquences des lumières, les événements contemporains de leur proclamation ! Que ce soit par la République et par ses amis que la justice et l'humanité nous reviennent ! Quelle confusion s'établirait dans les têtes s'il fallait voir les préjugés unis à la morale et les principes à la cruauté, s'il fallait faire taire ou son esprit ou son cœur, souffrir par la raison ou par la pitié et voir les hommes honnêtes, se détachant toujours plus des idées saines de la démocratie, s'isoler du gouvernement, abandonner chaque jour davantage tous les emplois publics aux êtres les plus dépravés.

Certes, que serait donc la République, s'il n'existait pas de meilleur moyen de la fonder, s'il fallait que les Républicains eussent contre eux les âmes libres, et pour agents, les vils flatteurs du pouvoir.

Mais c'est par une erreur inexplicable, ce me semble, que l'on n'a pas suivi la véritable route qui devait conduire au but. Il faut modifier la Consti-

tution, de manière que tous ses pouvoirs habilement combinés assurent la force des Républicains, pour maintenir la République et captiver ensuite l'opinion par tous les moyens qui rendent certains de la diriger.

Pendant dix-huit mois, dira-t-on, les Républicains ont voulu s'associer les hommes modérés, et les Royalistes ont repris l'empire. — C'est que la Constitution était sans défense et que, pour captiver l'opinion, il ne faut pas être complètement dans sa dépendance. Pour captiver par la condescendance, il faut qu'on vous croie quelque force ; mais dès que vous vous êtes assurés une puissance respectable, vous êtes certain de vous faire aimer par la bonté.

Révolutionnairement parlant, le 17 fructidor de l'an V (4), aucune concession du Directoire n'aurait ramené à lui ses ennemis ; le 19, la douceur eût consolidé son pouvoir sur des bases équitables. Légalement parlant, il faut une constitution qui se maintienne d'elle-même, sans avoir rien à redouter des factions et sans inspirer aucune crainte aux hommes paisibles. Mais il faut, de ce poste assuré, rallier à soi l'opinion publique, faire passer dans les âmes la République, au lieu de l'imposer par la Terreur.

On ne se fait pas une idée de l'impression que produirait dans les cœurs un langage qui tint aux

(4) L'auteur a hésité entre cette date et celle du 1^{er} prairial.

idées morales, aux sentiments humains, à la place de ces paroles de fer qui dénoncent partout des crimes, qui menacent partout de châtimens et qui peuvent tout, hors faire naître un instant une lueur de conviction solitaire. La nature de l'homme semble changée parce que l'ambition commande les démonstrations d'un caractère nouveau.

Tous les êtres qui marchent à leur intérêt, sans scrupule sur la route, varient avec les temps, sans qu'il y ait en eux cependant de changement réel. Que le gouvernement donc ne s'y trompe pas : il y a, dans ce temps comme dans tous les autres, un certain nombre de courtisans actifs, exagérant l'esprit qu'ils croient triomphant tel jour, — mais il reste encore une masse imposante d'hommes, étrangers aux erreurs comme aux espérances des partis, et qui ont conservé la nature primitive du genre humain — la justice et l'humanité. Qu'aisément la puissance peut se rattacher de tels hommes ! Tout s'oublie dans qui peut tout et, tandis que des particuliers obscurs travaillent péniblement à effacer de leur vie le souvenir de quelques erreurs excusées par mille revers, ceux que la Fortune appelle à disposer du sort des hommes trouvent une incroyable disposition à la reconnaissance. Ce qu'ils font de bien paraît si volontaire, ils produisent tant d'effets utiles par un seul mot, que les malheureux les jugent avec plus d'attendrissement que de fierté.

Sans doute, il est dans la puissance du Directoire de ramener l'esprit républicain à la morale, la Cons-

titution à la liberté, la nation, l'univers entier au bonheur. Il le peut, en conservant, non seulement à ses membres mais aux hommes même qui ont été révolutionnaires, une grande prépondérance dans les affaires publiques. Il est dans ces situations éclatantes de la vie où les intérêts sont d'accord avec les devoirs, où les récompenses de l'opinion suivent immédiatement les plus simples déterminations de la volonté. Mais il est impossible qu'il maintienne son système actuel sans changements notables. L'arme puissante du gouvernement, le fanatisme philosophique n'est point un instrument aveugle. On le dirige pendant les dangers publics, mais, dans le calme, il faut le satisfaire.

Un homme d'esprit l'a dit : les mots ramènent les choses. Lorsqu'il faut toujours prononcer de certaines paroles, pour opérer les effets même les plus opposés au sens de ces paroles, elles commandent à la fin. Souveraineté du peuple, liberté, égalité, vertu, peuvent pendant quelque temps signifier le triomphe de telle ou telle faction qui chasse des assemblées primaires les trois quarts et demi de la nation, l'exclusion des emplois de cette même majorité, l'emprisonnement, la déportation sans jugement, mais ces expressions, ces discours philosophiques forcent le raisonnement et conduisent nécessairement à la vérité. C'est à cet espoir qu'il faut attribuer la persévérance des Républicains. Ils savent bien qu'il n'y a pas de liberté dans l'état actuel de la France, mais ils sont assurés que l'hy-

poésie de ses formes doit en produire un jour la réalité. La fin de la fin — et cependant on ne peut la croire éternelle! — en fondant l'armée parmi les citoyens — sera très favorable à la puissance de l'esprit public.

Enfin, le caractère français est essentiellement imitatif. La férocité pourrait s'y établir comme une mode. Une idée, une opinion se répand dans tout l'empire comme une sorte de contagion, et cette nation qui aime essentiellement les succès de l'amour-propre, par une combinaison singulière, ne les cherche point dans l'originalité personnelle, mais dans l'exagération de la copie. Il y a des oiseaux qui ne vont qu'en troupes : les sentiments des Français sont de même. Il faut qu'ils satisfassent à la fois deux de leurs défauts : la vacillation de leurs jugements et la vanité de leurs prétentions. Pour le premier, il leur faut suivre des exemples ; pour le second, les surpasser.

Or, qui peut répondre de l'instant où tout à coup les Français se dégoûteraient, non des principes que rien ne peut renverser, mais de leur application actuelle? Une division dans le Directoire ne pourrait-elle pas individualiser ce nombre abstrait et partager les opinions? Une insurrection de terroristes — car eux seuls les font redoutables — une nouvelle guerre, soit de l'Empire, soit de la future République germanique, un revers, un désordre de finances que les contributions de l'étranger ne pourraient pas réparer, enfin toutes les circons-

tances qu'il est aisé de prévoir dans un gouvernement qui met en mouvement les hommes et qui ne régularise pas ce mouvement par la justice, les tyrannies qui se donnent pour telles, tendent de toutes les manières au repos de l'intérieur, parce qu'on règne plus facilement dans le silence, parce que la masse des hommes tranquilles est du parti de ce qui existe et de ce qui exigerait une action pour le renverser. Les gouvernements libres, alors qu'ils le sont réellement, donnent tant de jouissance à tous, qu'en appelant la nation à l'action, ils consolident toujours plus l'institution qui la rend heureuse. Mais vouloir la puissance du despotisme dans le gouvernement et les inconvénients de la liberté dans la nation, c'est, à la longue, absolument inconciliable. Les gouvernants peuvent jouer quelque temps avec les gouvernés, comme les enfants avec les capucins de cartes, les relever sans cesse, pour avoir de nouveau l'amusement de souffler dessus, mais enfin il faut pourtant cesser ces alternatives qui multiplient d'une manière inouïe toutes les douleurs, donnent le sentiment de la liberté, pour rendre plus amers les coups du despotisme, et tirent de l'apathie du despotisme, pour faire éprouver l'agitation de quelques instants de liberté.

Dès que la guerre extérieure sera cessée, dès que les lumières auront rallié la nation entière à la République, nous ferons à la Constitution, disent plusieurs républicains, les changements nécessaires ; et quand elle sera bonne, nous n'aurons plus besoin

ni d'une autre arme, ni d'un autre bouclier. La guerre se perpétue par la guerre, et les mesures révolutionnaires adoptées comme une sorte de dictature, en attendant l'esprit public, l'empêchent à jamais de se former. Ainsi l'on marque une époque qu'on est certain de n'atteindre jamais, car les moyens pris pour l'atteindre l'empêcheront toujours d'arriver; enfin personne ne peut prévoir l'effet de ce qui est injuste, le mouvement que peuvent produire le nombre toujours plus grand des malheureux et la continuité de leurs douleurs.

Cet état peut durer des années, il peut n'avoir plus qu'un jour. Tout ce qui est vrai se mesure. Les lois connues du monde moral s'appliquent avec certitude à tout ce qui est dans l'ordre, mais une injustice est semblable, dans ses effets, à la matière fulminante : vous pouvez, sans danger, en conserver longtemps un amas formidable, mais la moindre étincelle, mais le plus léger frottement peut tout enflammer en un instant. Et qui sait, dans un choc pareil, ce que deviendrait la liberté ! Les préjugés ne peuvent renaître, mais le chaos, mais l'anarchie, mais tous les malheurs nouveaux, tous les malheurs dont le passé n'a point épuisé la chance, pourraient accabler l'empire français.

Il est au pouvoir des Républicains gouvernants, il est de l'intérêt de la République et des Révolutionnaires de prévoir à l'avance l'invincible retour de la morale et, loin de laisser ce retour s'annoncer comme une réaction contre la liberté, de s'em-

parer par elle de cet événement inévitable, les hommes décidés à marcher avec les circonstances croient n'avoir rien à redouter d'elles. Ils se trompent. Il y a des époques précises où la prévoyance des hommes en place, devançant les aperçus du vulgaire, doit leur faire prendre une marche qui paraît volontaire alors et qui, dans peu, sera reconnue pour forcée. C'est alors qu'ils dirigent les événements, c'est alors qu'on croit leur en avoir l'obligation, mais, s'ils les attendent, ils tourneront contre eux et souvent même, pendant quelque temps, contre l'opinion qu'ils ont violemment professée. Il est, on peut le dire, il est physiquement impossible de faire aller longtemps un gouvernement, à l'époque où nous sommes, contre l'instinct de la justice et de la sympathie, de la pitié. Des commissions militaires condamnant à mort une femme pour une fausse inscription sur une liste rédigée pendant le règne de la Terreur et de l'assassinat, la liberté de la presse anéantie dans une République, des guerres sans relâche, des conquêtes sans terme, des contributions inconnues et sans mesure, des créanciers ruinés et des subalternes enrichis par tous les genres de dilapidations, des emprisonnements illégaux, des déportations sans jugement, enfin un tel état peut-il se soutenir ? Quel serait le sort de l'espèce humaine, si la vie n'était plus donnée qu'à de telles conditions ? Il faudrait donc détruire toute idée de justice et de générosité ? Il faudrait surtout accoutumer les en-

fants, de bonne heure, au spectacle de la souffrance, pour engourdir en eux le sens de la pitié. Il serait barbare de les destiner à la disposition d'âme dans laquelle nous sommes, sans cesse attendris et toujours dans l'impuissance de secourir. Nous ne pouvons plus entendre de certains mots sans verser des larmes ; nous sommes devenus presque faibles par les impressions trop répétées d'une impuissante pitié. Notre langue n'est plus de ce monde. On nous écoute avec dédain. On nous repousse avec dureté, et les prières de l'humanité donnent presque l'attitude de coupables ou tout au moins d'insensés. On se voit accuser d'imprudence, on effraie ses amis, on multiplie ses calomnieux, en prenant avec quelque chaleur la défense de l'infortune. On pourrait, à tant de symptômes extérieurs, se croire condamnable, alors qu'on est vertueux ; éprouver la terreur qui accompagne le crime, en accomplissant son devoir. On s'interroge de nouveau soi-même sur les idées qu'on avait adoptées de son entourage et dont on composait sa morale. On s'interroge presque avec doute ; mais que bientôt il est dissipé ! On resterait seul dans l'Univers avec une âme sensible et généreuse, que seul on puiserait dans sa nature une confiance que ne pourrait ébranler le dissentiment universel de l'espèce humaine dépravée. Mais on est bien loin d'être seul, et l'on peut prévoir avec certitude que tous les jours on le sera moins.

Par les lois éternelles de l'ordre moral, tous les



grands abus politiques font naître une opinion prononcée parmi les hommes, qui arrête les excès et prévient le retour des maux dont on a souffert. Avant la découverte de l'imprimerie, les individus disposaient du sort des nations, et aucune vérité positive n'était à l'abri des événements. Aujourd'hui que les hommes ne peuvent rien sur les autres hommes qu'au nom des idées générales, l'égalité et le système représentatif sont à l'abri de toute atteinte. Mais, de même que la religion chrétienne vint tempérer, après l'irruption des barbares, l'esprit de cruauté qui s'emparait de l'Europe, dans l'époque actuelle, la morale philosophique, mais austère, sera l'esprit national de France, avant un temps beaucoup moins long qu'on ne l'imagine. Quelques révolutionnaires la prêchent par esprit de puritanisme, pour se préparer la jouissance d'être sévères sans remords. Les républicains en ont besoin pour former une opinion publique; les royalistes, les modérés, pour se défendre de l'oppression. Enfin, dans tout pays où l'on veut établir l'égalité, il faut trouver le lien volontaire des hommes entre eux, la considération et le respect, et vous ne pouvez le composer, ce lien, qu'à l'aide des vertus les plus régulières. Les dons de l'esprit ne tiennent point à distance. Il n'y a que la morale qui marque des gradations sans créer des privilèges.

Comme on opposait la légèreté française au maintien de la Révolution en France, on croira difficilement, dans l'état présent des choses, à l'austé-

rité future du caractère des Français. Cependant, que l'on y regarde, et l'on verra le pressentiment de cette disposition à venir, dans l'hypocrisie même des plus vils mortels, dans les déclamations de quelques journalistes contre les mœurs actuelles. D'ailleurs, on a rappris, en France, la nécessité de tous les principes de vertu.

Sous la monarchie, personne n'avait rien à craindre du vice, ni à espérer de la vertu, tout allait par l'ascendant de la veille sur le lendemain. Il y avait un certain respect pour le passé, qui contenait tout le corps social. Cela se fait ou cela ne se fait pas, était l'usage du monde pour les uns, et le code de morale pour les autres. Mais, dans une Révolution où tout est possible, où il ne reste de barrières que celles que la conscience s'impose, dans une Révolution où la société recommence, où l'homme a senti toute la force de l'homme, où il a vu cet être, son semblable, tel qu'il est quand il n'a plus de pitié, quand il dispute la terre à ses habitants, quand il se livre à la vie sans en voir le terme ni le but, quand il s'enivre de son intérêt personnel comme d'un sentiment dévastateur qui cherche le repos dans la destruction et s'inquiète de l'existence partout ailleurs que dans son propre sein, alors on a, pour ainsi dire, assisté au choc de tous les éléments qui ont rendu les lois de la morale si nécessaires. On a vu par quoi il fallait préserver les hommes : par tous les genres de sauvegarde de la barbarie, de l'injustice et de la bassesse. On a vu

quels étaient les résultats de la cessation soudaine de tout ce qui contenait les caractères : l'opinion, la religion et la crainte ; et l'immoralité légère qui amusait jadis les cercles monarchiques sera détestée en France, parce qu'elle rappellera des souvenirs effroyables, parce qu'il n'y aura plus d'illusion possible sur l'importance de la morale, parce que les hommes qui, se fiant à leurs qualités, badinaient sur les vertus, craindront une confusion détestable et ce commandement qu'ils regardaient jadis comme une forme inutile. La gravité du langage et le sérieux de toutes les expressions tenant par quelques rapports aux devoirs de l'humanité, je crois que ce changement s'opérera par la République, et non contre elle, car il est précisément dans son esprit.

Mais combien il presse cependant que les Républicains en donnent le signal. Ils se persuadent qu'ils peuvent mettre ce qu'ils appellent les royalistes en dehors de l'application de leurs principes de vertu. Je l'ai dit pour la liberté, je le dis plus encore pour la morale : elle n'admet point d'exception, d'interprétation, d'ajournement. Justice et pitié pour tous, ou déchirement, torture, angoisse de l'ordre social dont chacun, à son tour, sera bientôt la victime. Que les républicains, je le répète, ne laissent pas la morale aux défenseurs des préjugés politiques ! Qu'elle soit à nous, avec nous ! Que son triomphe soit le nôtre ! La vérité de toutes les sciences, de tous les sentiments n'est-elle pas une, et comment laisserait-on subsister la mons-

trueuse alliance de l'injustice et de l'égalité ? Il faut le dire à ceux qui ont besoin de cette sorte d'argument, enfin, le règne de l'équité, de l'humanité, de la véritable liberté, est inévitable avec les lumières actuelles, avec la tendance naturelle et irrésistible de tous les esprits. Il arrivera contre les révolutionnaires ou avec leur aide, il arriverait contre la République elle-même, quelque grande, quelque désirable que soit cette institution, s'il fallait opter entre la République et la vertu.

Mais ce choix ne peut jamais être nécessaire. Il n'en est qu'un encore au pouvoir des révolutionnaires. C'est de combattre ou de seconder l'invincible retour de la justice. Non, il n'est aucun pouvoir humain qui puisse, pendant longtemps encore, forcer une nation à se croire libre en étant injuste, à soutenir, à défendre toutes les erreurs en politique, en bonheur, en morale, au nom de quelques mots qui rappellent des vérités contraires à l'usage que l'on en fait ; il n'est, grâce au ciel, aucun pouvoir humain qui puisse détruire dans l'homme ce que la nature y a gravé par l'instinct physique et moral, la sympathie pour la douleur.

Ah ! si la Providence voulait qu'il n'existât plus de pitié sur la terre, ramènerait-elle le printemps, couvrirait-elle la terre de fleurs ? Dans le silence d'un soir d'été ferait-elle projeter sur la terre ces rayons doux des astres de la nuit qui rappellent l'homme au calme, à l'espérance, qui le rattachent à la vie par les seuls sentiments qui en font goûter

la douceur? La nature serait, pour ainsi dire, complice des Barbares. Non, les lois de l'univers sont maintenues, les bienfaits du ciel sont encore les mêmes, le monde physique est resté dans toute sa régularité : qui pourrait croire que la même puissance eût consenti pour toujours au désordre épouvantable de l'injustice et de la cruauté?

Il viendra de quelque part, le triomphe des lois justes et des sentiments généreux, il viendra, — mais, que ne devrait-on pas aux membres du gouvernement qui hâterait d'un jour cette époque désirée? D'un jour, il ferait plus de bien que nos inutiles écrits, nos vœux plus inutiles encore n'en produiront en plusieurs années. S'ils épargnaient quelques douleurs, s'ils sauvaient la vie d'un homme, d'un homme qui serait aimé : ne serait-ce pas assez pour leur bonheur et peut-être même pour leur gloire?

Depuis quelque temps, on a pris sur le courage des idées complètement fausses : tous les Français à la guerre, les victimes sur l'échafaud, les Révolutionnaires dans les débats politiques, ont montré pour la vie la plus parfaite indifférence, mais ils ont étendu cette force d'âme jusqu'à l'insensibilité pour la mort en général, et c'est encore un lien social de brisé, un sentiment moral anéanti! La valeur n'est une si belle qualité que parce qu'on y attache l'idée d'un effort et d'un sacrifice. Dès que le courage tient au mépris de la vie, vous êtes bien près de mépriser aussi celle des autres et de n'être alors

qu'un homme d'instinct et non un héros. Les Romains unissaient à la bravoure la plus douce humanité. Ils accordaient la couronne civique à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen romain. Presque jamais ils ne condamnaient au dernier supplice les criminels. Ils évitaient ce mot terrible, la mort, dans leurs récits et même dans leurs sentences. Il a vécu, disaient-ils pour adoucir l'effroi d'une expression absolue. Ils apprenaient l'événement, mais ils en écartaient l'image. Les tyrans eux-mêmes interdisaient les éléments à leurs victimes, mais ils semblaient vouloir éviter l'attentat à la source même de l'existence — tant la vie inspirait de respect aux mortels !

Il ne faut pas s'y tromper, s'exposer à périr sans calcul, sans nécessité, sans éclat, n'appartient point à des qualités distinguées : ce sont les bornes de l'esprit ou les peines de l'âme qui produisent cette sorte d'impulsion contraire aux sentiments naturels. La vie a beaucoup plus de prix pour l'homme susceptible de pensées d'attachement, d'imagination, d'enthousiasme, que pour celui qui ne connaît de l'existence que ses événements matériels. Les ouvriers dans les mines, les couvreurs sur les toits, s'exposent à tous les dangers. Sont-ils pour cela des héros ? Il n'y a de valeur que pour celui qui aime et pèse ; il n'y a de gloire que dans le but, et non dans le danger.

Une autre cause de courage, c'est le malheur, et les nations les plus opprimées, les Russes, les Turcs,

abondent en soldats qui restent immobiles à la place qui leur est fixée, — mais l'admiration ne s'attache qu'à la gloire acquise par des sacrifices et dont les résultats rendent les hommes heureux ou, tout au moins les éblouissent — ce qui les empêche de juger.

Parmi les raisons que je crois déjà avoir exprimées de tous les obstacles qui s'opposent à la gloire individuelle, il en est une digne d'être remarquée : c'est qu'on souffre beaucoup trop en France, pour admirer. Il y a une inquiétude, une agitation dans chaque existence personnelle qui distrait de l'exaltation et qui, d'ailleurs, porte à refuser son enthousiasme à tout ce qui ne vous soulage pas. Les grands guerriers sont étrangers à la direction des affaires, ceux qui ont dirigé les affaires, susceptibles d'une grande énergie, ont rarement adopté pour loi la clémence, ni la générosité, ni la justice. Où se placerait donc l'enthousiasme des hommes, comment remuerait-on leur âme, leur âme d'où doivent partir tous les sentiments profonds et spontanés ? Il y a des actions, il y a un langage qui ranimeraient la nation pétrifiée, qui feraient couler des larmes des yeux desséchés ; il peut encore sortir des étincelles de ces esprits éteints, de ces caractères résolus à se soumettre toujours à toute espèce de force — mais c'est le bonheur, le bonheur seul, qui peut recréer la gloire. En vain vous irez porter au bout du monde le renom de la puissance française, vous étonnerez mais vous n'obtiendrez rien qui ressemble à ce que l'histoire nous raconte de l'enthousiasme

des nations pour quelques noms célèbres, de cet honneur divin permis aux hommes sur la terre : l'amour, la reconnaissance, le culte de leurs concitoyens. La réputation, en France, est un météore qui ne vivifie rien à son passage. On lève la tête, on la regarde, et l'on continue sa route pour fuir l'exil, la mort ou le malheur plus insupportable encore d'une continuelle terreur.

Ah, quel effet produiraient tout à coup sur les âmes des hommes se montrant tels qu'on peut se les peindre, Républicains et généreux, imitant des Romains leur amour, leur fierté pour leur patrie et des anciennes mœurs françaises, le respect pour la faiblesse, la clémence pour les vaincus, philosophes dans leurs conceptions, intrépides dans leurs mesures et d'un caractère d'autant plus inébranlable, qu'ils l'appuieraient sur la base du monde : la vertu !

Honneur à l'homme, au parti qui tiendraient de leur courage, de leur énergie républicaine le droit de parler de bonheur plutôt que de conquête, de liberté plutôt que de soupçons, de constitution plutôt que de lois révolutionnaires, enfin et surtout de pitié plutôt que de vengeance ! On ne peut imaginer l'effet que produirait sur la nation française le pouvoir agissant par la justice et terminant les secousses, les fureurs, l'oppression des partis et des mouvements révolutionnaires. On a si besoin d'être heureux que rien, rien que cela seul peut émouvoir en France. Les lauriers, les tributs, les richesses du monde pourraient-ils consoler celui que dévorerait

un chagrin secret ? Eh bien, la nation française est blessée au cœur. Le spectacle de l'injustice, de la cruauté, du sang, de l'échafaud ont flétri tous les âges. L'existence n'est plus qu'une lutte entre le dégoût de la vie et l'effroi de la mort.

Vous, en petit nombre, qui gouvernez la foule et qui possédez la puissance, voulez-vous rendre à la nation l'existence morale ? Recherchez les vieux éléments dont se compose la nature humaine, tout ce qui, dans tous les temps, produisit les émotions vraies, les caractères dont on a fait le modèle des héros de la poésie, les sentiments qui ont servi de mobiles aux plus grands effets de l'éloquence sur la multitude, les plus beaux traits cités dans l'histoire des héros, enfin, tout ce qui, depuis le commencement du monde, lia les nations à leurs chefs et l'estime de la postérité aux souvenirs des siècles passés, partout vous trouverez des principes de morale, d'élévation, de générosité, servant aux uns de modèle idéal, traçant aux autres le sillon de la gloire, partout et toujours captivant l'assentiment universel. Eh bien ! usez de ces anciens secrets que les trésors des temps vous révèlent, et vous ressuscitez l'esprit public et vous retrouverez de l'admiration, et il y aura là, près de vous, autour de vous, une nation libre, vivante. Elle se réveillera de sa stupeur, à ces mots qui font sortir du cœur les sentiments que la crainte et l'infortune y tenaient renfermés comme dans leur dernier asile.

FIN

20

SUPPLÉMENT

INTRODUCTION

Plus d'espoir de rendre heureux la masse que les individus. Finir l'avant propos par un morceau sur l'inutilité de tout. A propos de l'influence des climats, remarquer qu'une machine sociale, calculée géométriquement, doit aller partout, que c'est la législation, l'administration, et non le principe politique qu'il faut changer. Il y a une nécessité morale comme une nécessité physique. Godwin prétend que d'une action, toutes dérivent ; la première était involontaire. Que tous les livres n'ont cessé de dire ce qu'on attaque aujourd'hui. Qu'on avoue que les institutions aristocratiques ne sont bonnes qu'en les environnant de barrières. Un tigre dans l'arène. Que tous les livres démocrates parlent aussi de liberté. Que la théorie n'est pas plus un squelette que les règles de proportion. C'est la condition du loisir qui importe dans la condition de propriété. Qu'il faut rédiger le code politique non géométriquement, mais comme la morale. Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. Souveraineté du peuple. Réfuter les égards suppléants au despotisme par l'iné-

galité naturelle, Considération, noblesse d'honnêteté, considération du pouvoir, propriété, ilotes. Sur l'égalité. Aucun argument à tirer de ce que cela a toujours [été] la force, l'usurpation et l'apathie l'ont laissé ; les rangs, plus de l'état sauvage que social ; les rangs subsistent longtemps parce qu'on a autre chose à penser ; les inégalités de fortune utiles à respecter, puisqu'elles sont de l'intérêt de tous. Les inégalités naturelles existent. C'est un droit et parce qu'elles existent pourquoi une de plus. 3^{me} royalistes ou 4^{me}. Le pouvoir est une conséquence de l'inégalité naturelle, le respect vient ensuite. Avantage de la longue propriété qui éloigne l'époque où l'on a été subalterne. Ce n'est pas l'égalité, mais l'unité qui est mauvaise. 30 millions d'hommes ne peuvent avoir que la liberté civile. Qu'en France, il s'est formé de la tyrannie, pas de l'inégalité. La souveraineté du peuple, c'est la souveraineté de son intérêt, idée factice. 30 millions d'hommes a amené l'autre inégalité. En traitant de la majorité, belle distinction de mon père entre les vœux et les volontés. Sur la majorité. Voir des idées fixes de bonheur dans l'égalité. Que la noblesse détruit l'espoir par l'impossible, que dès qu'il y a de l'opinion publique, il y a des rangs naturels. Mon père dit contre l'égalité *reconnaissance, vasselage, modestie prise au mot, parité de prétentions, anti-fraternité, la générosité anti-droits, bienveillance, des égards, langage rude*. La guerre aux propriétaires est finie, l'égalité est devenue une religion, la mort, les idées religieuses tendent à l'égalité. Le contraire des planches des sauvages, émulation pour tous. Le rituel de la Chine fait de l'inégalité ; toute faction a les inconvénients de l'égalité. Grotius et Hobbes disent que la société appartient à 100 personnes, que la métaphy-

sique des préjugés ne fait pas qu'ils soient de la philosophie. Que les nations s'éclaircissent par la convulsion du fanatisme. Comparaison de moi : l'aristocratie et la démocratie, deux lutteurs. Les rois et la noblesse sont toujours le résultat des événements, Noblesse féodale très distincte de noblesse antique. Les non-propriétaires appui du despotisme.

ROYALISTES

Du genre de tort fait à l'opposition qui a l'air servile ; que la constitution anglaise existait, moins l'opinion qu'elle existait. Empire de la première injure : papisme. Qu'une raison de conservation, c'est l'espèce de jouissance attachée à la confusion de tous. La vie s'y sent moins. En fait de noblesse, le détruit est irréparable. Preuve qu'il n'y avait pas de fanatisme politique en Angleterre. 200 l. st. exigés par Cromwell pour le Bore-Bone (1) et la terreur inverse d'Alexandre. Les barbares contre les civilisés. Conquête. Le respect pour la force succède aux superstitions qui la méprisent toujours. Exemple des petits cantons, 400 hommes. Bienfaits d'Alexandre à ses conquêtes. Bâtiments, navigation. Bornes de l'esprit public du temps de Cromwell. Preuve : ouvrages de Milton et de Locke. Caractère singulier de ce temps. Ni libéralités, ni distributions, de même en Angleterre. Ce qui fait qu'il n'y a point de haine en France, c'est que tout y est anonyme. Caractère français, opposé à la république comme à la Constitution. Pages 17 et 18, de la paix ; sur l'intérieur, pages 17-20.

(1) Mot d'un anglais fort vulgaire, usité quelquefois pour désigner le fameux Parlement-Croupion.

MODÉRÉS

Il ne fallait ni abolir, ni exécuter les lois révolutionnaires. Papistes en Angleterre. Les partis sont comme les hommes à imagination, ne jamais juger par ce qu'ils font avant l'obstacle, de ce qu'ils feraient après. La loi de Solon qui obligeait de prendre un parti contre les honnêtes gens, pages 16-18, 22-24.

RÉPUBLICAINS

Bien des 93 d'opinion. De l'effet sur soi-même de l'esprit d'innovation. Beau respect des Grecs pour les morts. Noblesse des Athéniens qui renvoyèrent les lettres de Philippe sans les ouvrir. Gâté de Cléon qui dit au peuple qu'il ne parlerait pas aujourd'hui parce qu'il avait du monde à dîner. Gâté adoucie. Les Français devenus une chose physique, qu'il n'y a plus de mouvement populaire, qu'à Rome on était obligé de ménager les désirs et l'imagination du peuple : c'était la vie de la démocratie. Les Républicains ont manqué des vertus du malheur. La balance du bien et du mal donne l'idée du juste et de l'injuste : tout finit par se confondre dans la tête des puissants et des heureux.

OPINION PUBLIQUE

L'activité en politique inutile depuis le bonheur particulier. Bonté vaut mieux que courage. Chez les Anciens, grande influence des affaires publiques sur le sort de chaque individu. Le luxe était public et jamais privé. Cela tient peut-être à la vie retirée des femmes.

Les petits états sont tout frontière, raison plus grande de s'y intéresser. Différent motif à Rome. Que l'opinion est détruite là où il n'y a de sûreté que dans le médiocre et l'obscur. Puissance de l'opinion chez les anciens. Censeurs. Ostracisme. Mères des Spartiates. Depuis la presse, moins légale, aussi active. Que l'opinion publique était la puissance réelle au commencement de la Révolution. Céder à la force pour la liberté, à la peur pour le courage. Esprit d'imitation. La monarchie, la représentation ont accoutumé à la liberté politique sans un aussi grand sacrifice à la liberté particulière.

DES CONQUÊTES

Que les soldats ont un rapport avec les prêtres, celui de ne pas croire devoir se servir de leur raison. Maxime des Romains de ne pas aguerrir les peuples, républicaniser les Allemands. Soldats citoyens en Angleterre. Pendant la Révolution, ils refusèrent de faire la guerre à l'Espagne parce qu'elle était injuste. Le fanatisme religieux donne plus une opinion à chacun que la politique. Des causes des conquêtes. Alexandre conquiert, par l'opposition de ses mœurs douces et de l'esprit des barbares qu'il attaquait, les peuples du Nord par le dégoût de leur climat. Goût des Républicains pour les conquérants. Citer *au centre de quel état*. Effets de la découverte de la poudre à canon diamétralement opposé à celui de l'imprimerie. La première fois que Archidamus vit une grosse arbalète de batterie, il s'écria : « Oh ! Hercule ! la force de l'homme va donc devenir inutile. » La discipline des Spartiates. Rien, chez les Anciens, n'est nos troupes

réglées. Réflexions sur les durées des guerres dans les Républiques. Les haines des rois meurent avec eux. Les querelles nationales sont éternelles. Sieyès disait : quand on veut gouverner beaucoup d'hommes, il faut en combattre beaucoup. Les Français se battent pour la cause plus que pour l'effet. Qu'au lieu de religion, pour rendre intrépide, on a eu le malheur.

Que (1) la discipline qui naît du serment ou de la religion laisse les soldats plus citoyens que la terreur. Que les Romains entraînent dans les pays étrangers à l'aide d'intelligence chez eux. Massinissa en Afrique, Eumène en Asie. Une nation peut avoir sur une autre nation l'avantage d'un homme de génie au milieu d'imbéciles. Les nations ressemblent aux honnêtes gens, elles veulent se sauver individuellement. Beaucoup de peuples libres du temps des Romains. Trois moyens d'agrandissement pour les Républiques : se liguier avec d'autres républiques, les faire ses compagnons, ses subordonnés, les gouverner à titre de conquêtes. Que le besoin de changer de l'espèce humaine donne une grande chance à tout ce qui diffère fortement. La seconde manière, celle de Rome. Les guerres du Nord, les époques naturelles de destruction. Machiavel. Que l'argent n'est pas le nerf de la guerre. Les Romains firent aussi l'essai d'une nouvelle tactique. Machiavel pense que l'artillerie est un obstacle aux conquêtes. Ses prédictions. Les républiques seront toujours en guerre. Les Romains aimaient mieux l'artillerie que la cavalerie. La philosophie doit trouver le

(1) Ce morceau se retrouve avec quelques variantes au fol. 22 de la pagination actuelle du mss. Mais là il a été effacé par M^m de Staël.

terme moyen entre la guerre et l'abâtardissement du repos. Les Républicains légateurs en étant tyrans au dehors, les Romains laissèrent aux conquêtes leurs propres lois. Ils ne prenaient point de voies moyennes avec leurs ennemis : ils détruisaient ou contentaient.

USAGE DU POUVOIR

De Franklin. La société est produite par nos besoins et le gouvernement par nos vices. Que le gouvernement doit contenter les paisibles, non les esclaves. Conscience gagne tout ce que la gloire perd. Époque des mouvements populaires passée. Qu'en Révolution tout bien est relatif. User et croire au caractère français. Les hommes enivrés de lie. Qu'il n'y a pas de danger pour le gouvernement à se servir d'un parti toujours battu, les honnêtes gens. Dans la naissance des sociétés, dit Montesquieu, ce sont les chefs des Républiques qui font les Constitutions. (Concilier cela avec mon avis sur les choix, etc.). Que la population n'est pas toujours un signe de prospérité. Les persécutions exigeant l'esprit révolutionnaire sont funestes au gouvernement. Qu'il n'y a que la justice qui dispense de la reconnaissance. C'est dans ce sens qu'on a dit que les Républiques étaient ingrates. Essence du pouvoir directorial, préserve les deux extrêmes l'un de l'autre. De même, à Rome, les décemvirs entre les grands et le peuple. On accorde tout à qui vous préserve de vos ennemis. Mauvaise constitution cause de la puissance directoriale. Cromwell entre les Presbytériens et les Cavaliers. M. de Th. (1). Effet du succès. Les despotes doivent

(1) M. de Talleyrand.

laisser tranquilles les obscurs et les tiers (?). Les peuples libres peuvent ruiner, page 41.

PERSÉCUTIONS

Le grand mal de la Révolution de France, c'est qu'elle a devancé les lumières d'un demi-siècle, que le despotisme établit tout, excepté les habitudes de la liberté. Godwin dit qu'il vaut mieux laisser les nègres esclaves que s'ils n'acquerraient pas la liberté par eux-mêmes. Inscrire un parent de dép. Commerce, finances, etc., fils de la sécurité. L'isthme de Suez coupé moins qu'une loi d'*habeas corpus*. Que pour être cruel, il faut trouver dans le peuple le besoin de la vengeance. Détestable loi sur les asiles. Toujours récompenser ou du moins absoudre le courage. Les païens devenaient cruels seulement par les spectacles du sacrifice des animaux. Machiavel à la nécessité de la mort des enfants de Brutus. Différence entre les persécutions machiavéliques et révolutionnaires. Point de conspiration en France. Les idées remuent. La Révolution se fait sur la place publique. Conspiration italienne. Machiavel : il faut tuer les hommes et conserver les habitudes. Machiavel, qu'il faut faire toutes ses cruautés en une fois.

VAGUE

Godwin. Ecrivain. Que les mauvais gouvernements sont le résultat des mauvais hommes, mais que ce n'est pas une raison pour renoncer à améliorer les gouvernements, parce que les institutions fixes arrêtent la réforme de l'injustice lorsqu'on la découvre. Mon père. Qu'il

craint une idée générale de peur de n'avoir pas une idée pour chaque chose. Quelque chose de trop délicat dans l'expression qui laisse au lecteur le rôle actif (Introduction) (1). Rousseau dit que la pluralité des suffrages suppose une fois l'unanimité que les lois constitutionnelles sont le pouvoir législatif du peuple ; que, quand il est nombreux l'opinion représente plus son désir que les votes ; que les Romains choisissaient volontairement des patriciens pour toutes les places. Distinguer le droit de l'usage. Conquêtes. Les Romains (2) laissaient aux conquêtes leurs propres lois. Réponse courageuse des habitants de Piverne (?) avait décidé les Romains à les rendre libres. *Eos demum qui nihil praeterquam de libertate cogitant dignos esse qui Romani fiant*. Les forteresses sont nuisibles. Les Français les tournent. Que ni en France, ni à Rome, les divisions n'ont été utiles aux ennemis. Examen philosophique de ce qu'on appelle l'heureuse fortune. Machiavel qu'il ne faut pas croire les bannis qui veulent toujours rentrer et croient tout facile. Les Romains, comme les Français, ont fait peu de sièges. Les grands succès des individus sont toujours le résultat des circonstances. C'est le concours du caractère avec le temps. Collection d'idées de beaucoup d'hommes pour la guerre française auxquels le despotisme donnait l'unité. Machiavel a parlé contre les coalitions. Jamais les ennemis alors ne se croient obligés de vaincre ou de mourir. Les divisions dans le pays font la même chose. Les rois font plus par leurs généraux, les Républicains par leurs sol-

(1) C'est-à-dire à utiliser dans l'introduction.

(2) Tout ce passage se retrouve, mais effacé, aux folios 22 recto, 23.

dats: Malgré l'exemple de Coriolan, Machiavel croit aux soldats romains. Maître d'école renvoyé par Camille. Aucun essai de ce genre par les Français. Scipion gagna l'Espagne par la douceur, Annibal l'Italie par la dureté. Goût de nouveauté dans les hommes. La sévérité et la douceur ont un succès égal dans le début, l'avenir seul diffère (répéter à la morale). Que la pire des modes de conquête, c'est l'hypocrisie. Comme on cherche toujours les torts et les mérites de ce qui est arrivé. Les Républicains, comme les grands hommes, supportent l'adversité et en triomphent. La nation est une, les Français pas modérés, ni battus (introduction). Que les anciens avaient plutôt le système de céder à l'opposition d'un homme que de croire à la majorité. La même famille, à Rome, se divisait en plébéienne et patricienne. Des différents genres de majorité, des majorités d'intérêt. Qu'un peuple qui veut conquérir a besoin d'un pouvoir exécutif très fort. Romains. Français (conquête). Les Romains mettaient dans les traités ce qui ruinait les peuples vaincus. Le larcin, pas comme à présent. Les comb. insultés. Elle mit d'abord les rois dans le silence et les rendit comme stupides. Ils leur laissaient leurs coutumes. Les soldats envoyés loin cessent d'être citoyens. Les guerres civiles rendent redoutables au dehors. L'histoire moderne inutile, *et des cyprès où l'on attendait des lauriers*. Retour et commission militaire. Introduction. L'égalité. Nivellement est comme une loi agraire, une opération momentanée et qui serait déjà altérée le lendemain du jour où l'on aurait trouvé l'art de l'exercer, où les imaginations se seraient prêtées, comme les terres, à ce partage de leur domaine. La distinction dont la nature nous a donné le modèle, la supériorité individuelle. Conquête. Les conquérants

trop dans un pays d'égaux, s'il était libre. Il tirerait sa force de son égalité. Le roi guerrier plus faible. Une puissance légitime désire le calme intérieur. La conduite d'un grand nombre d'hommes réunis se calcule comme une impulsion physique.

Lycurgue, le seul homme qui ait créé un peuple. Avant lui, guerre des rois et des peuples; un sénat de 30 personnes y compris les deux rois. On y arrivait à 60 ans pour la vie. Le peuple admettait ou rejetait les lois, faisait la guerre ou la paix. Les rois étaient héréditaires. Ils proposaient les lois aux peuples, commandaient à la guerre, réglaient les affaires de religion, *avaient deux voix dans le sénat chacun*, deux portions aux repas publics, point de part à l'éducation publique, soit pour les honorer, soit pour les affaiblir. Agesilaüs ne s'attendait pas au trône. Les lois sur les femmes presque purement physiques; lois sur les enfants faibles, cordes coupées à la lyre, le vol pour user le prestige de la propriété. Tout à la guerre. Qu'il n'est pas possible de regarder la question de l'anti-permanence comme plus démocratique que la loi agraire et tout ce qui était fondé, à Lacédémone; que les anciens mettaient plus d'importance aux lois sur les mœurs qu'aux rouages purement constitutionnels, combien ils avaient raison! La religion aussi. Vénus. Armée. Fuyards proscrits. Epées courtes. Destruction de l'amour par la nudité des femmes, du luxe par l'argent, de l'ambition par la nature des places, de la gloire par la vertu. On n'honorait que les morts. Très différent de l'ingratitude. Il ne restait pour la passion que la patrie et la guerre. L'éducation de Lycurgue maintenue par l'exclusion des étrangers, la petitesse du pays, la défense de faire des conquêtes et une idée religieuse. La mort de Lycurgue.

Causes de la décadence. L'essence des lois contre nature. La création des éphores magistrats factieux, le mélange avec les étrangers par la guerre des Perses. Athènes prise par Lysandre, plus de rivale. Importance de donner un caractère à un peuple guerrier, ou philosophe, ou pasteur, etc. Différence du caractère national ou principe du gouvernement. Importance de ne les pas mettre en opposition. Les vertus naissent du caractère. Le principe n'est qu'une analyse. Les éphores. Dans un pays où il y a une branche aristocratique, les éphores, les chefs du peuple, ont plus de licence que les aristocrates. Théopompe créa les éphores en son absence pendant la guerre. Il ne prévint pas l'effet de l'institution. Tous les pouvoirs politiques, excepté en France, ont été créés par un événement. Les lois de Lycurgue ont duré un siècle. Un reste de souvenir toujours. Défense de suivre les fuyards parmi les ennemis, principe de générosité (Républicains). Lycurgue est l'unique créateur des habitudes. Qu'il y a des traits des Lacédémoniens cependant, avant Lycurgue, qui semblent annoncer leur caractère et font croire que les lois l'ont confirmé, mais non créé.

Montrer l'avantage d'une Chambre des 500 sur des Tribuns par état factieux. Opposition entre les Spartiates guerriers et la défense d'y faire des conquêtes. Opposition entre la France guerrière et l'état civil des directeurs et la philosophie du gouvernement. Il n'y a que la tyrannie pour faire marcher les objets en désaccord. L'esprit guerrier, l'orgueil et la cruauté, les ilotes entretenaient l'esprit militaire comme les émulations.

Sur les femmes. Usage des sénateurs d'en récompenser une à leur nomination. En général, cependant, les femmes rapprochées de la nature des hommes.

La discipline de Lacédémone à l'armée égale à la nôtre et pas cependant l'esprit des troupes réglés. Les anciens étaient cruels contre les ennemis, les esclaves, mais non dans les guerres civiles.

ATHÈNES

Tous les Grecs mal unis mais cependant fédérés par le conseil des amphyctions. L'ordre des moyens de civiliser les Grecs et les anciens était inverse de celui de France : 1° les lois sur la religion ; 2° sur les mœurs ; 3° sur le code civil et criminel et enfin sur la constitution. Code de Dracon. De grandes peines pour de petites fautes. Et ce qu'ils avaient avant d'idées d'économie politique. Solon commença par régler les dettes avant les pouvoirs. Les esclaves 4 fois plus nombreux que les hommes libres. L'exclusion des étrangers, grand avantage des petits pays. Quatre classes à Athènes (la moins riche 60 livres de revenu, la dernière rien) ; dans les trois premières seulement pouvaient être choisis les magistrats ; le sénat, composé de 500 m., convoquait le peuple en assemblée populaire, avait une partie du pouvoir exécutif. Neuf archontes annuels présidaient les jurés, les tribunaux, pris parmi le peuple, et les causes de guerre et civiles. S'ils étaient estimés, après un an, ils entraient dans l'aréopage. Détails d'éducation par Solon. Remarque à faire sur ces sortes de lois. La démocratie s'introduisit lorsque les 4 classes furent admises à l'élection aux places des magistrats et, par un singulier contraste, on fut alors obligé de payer les troupes et les juges. L'esprit public se relâcha en étendant les droits. Les colonies, les conquêtes point associées, comme en France. Par combien de raisons cela

vaut mieux. Les peuples en guetres avilis par l'idée de ne pas se défendre ; le peuple-mère moins libre de chaque conquête. Que néanmoins les pays, même pas libres, mais où l'on agit au nom de tous et non d'un, ont toujours une force prodigieuse : que l'union fédérale ne peut exister avec l'esprit guerrier de quelques peuples. La ligue Achéenne, le conseil des Amphyctions n'a reparu qu'après l'empire d'Athènes. Sparte et Thèbes. Le grand défaut des anciens et surtout d'Athènes, c'est de n'avoir pas mis en indépendance le pouvoir judiciaire. Là est la liberté. A Athènes, il y avait six mille citoyens qui vivaient de rendre la justice : cela perpétuait les haines et les vengeances. L'ostacisme, puissance de l'opinion. Les lois de Solon durèrent beaucoup moins longtemps et firent beaucoup moins d'effet que celles de Lycurgue, non qu'il y eût de différence dans les constitutions, mais beaucoup dans les mœurs et les lois établies pour les maintenir. Les grandes associations ne pouvant jamais diriger les mœurs, donnent plus d'importance aux pouvoirs politiques, mais il est plus aisé de les rendre stables parce que l'usurpation est plus difficile.

Solon décida que les premiers opinants dans le Conseil des 400 auraient 50 ans. Il admettait le sort dans les élections. La 4^e classe exclue des charges des magistrats pouvait être admise parmi les juges. L'Aréopage était le tribunal suprême. Les Archontes étaient inscrits au nombre des sénateurs de l'Aréopage en sortant de place, comme récompense. L'Aréopage contre les riches, le Sénat contre le peuple. Lois civiles et criminelles, détails de soins pour les pauvres contre les riches. Qu'il vaut bien mieux les protéger comme cela que par une constitution qui, en les admettant, cause

la faction et ensuite leur esclavage. Une loi sur les orphelins, les dettes, les testaments, le Prytanée, etc., plus essentielle que la politique. La décadence des lois de Solon doit s'attribuer aux droits qu'avaient tous les citoyens d'être juges, à la division en dix tribus avec des officiers particuliers, etc., faisant dix républiques, enfin aux paiements accordés pour juger et voter, et tous les citoyens de la 4^e classe appelés aux magistratures. La Constitution du Sénat des Cinq cents à Athènes était, en elle-même, démocratique. Une des classes, le prytanée, était nourrie aux dépens de la République. Ils tournaient de dix jours en dix jours. Le président pour un jour. Un citoyen qui a déposé sur l'autel un rameau d'olivier entouré de bandelettes sacrées peut s'expliquer avec liberté sur les matières politiques. L'assemblée du peuple ne peut être convoquée les jours du funeste (1). Il faut, à Athènes, six mille suffrages pour donner force de lois aux décrets. Ne pourrait-on pas exiger un nombre quelconque pour les assemblées primaires ? Belle loi d'Athènes qui en appelait du jugement du peuple à un tribunal supérieur, celui des lois et accusait l'orateur qui avait égaré le peuple. A Athènes, le peuple ne nommait que parmi des hommes distingués et ses jugements étaient précédés et suivis de la confirmation des héliastes et du Sénat (quelque chose de pareil à adopter en France).

(1) On lit dans la marge du folio 16 du mss. la phrase suivante dont le commencement manque : « Moyens de liberté que la démocratie dans l'aristocratie, mais non pas quand c'est un parti. Partout, dans Athènes, la religion tempérant la démocratie et donnant de l'élégance aux mœurs comme aux arts. Sensualité religieuse intermédiaire entre le grossier et la métaphysique. »

L'élection des généraux dangereuse, mais rend l'armée plus citoyenne. Un tribunal en dehors, la chambre des comptes, chargé de la responsabilité. Du serment refusé de Xénocrate. L'ordre judiciaire bon à Athènes, excepté pour la multiplicité des juges.

Un sénateur de l'Aréopage fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui s'était réfugié dans son sein (droit de grâce). En cas de partage des voix, le suffrage de Minerve est compté pour l'accusé dans l'Aréopage. Considération des aréopagistes étrangère aux distinctions des rangs. A Athènes, punition pour le célibat, pour l'inutilité, etc., pour les détails de la vie. Dans un grand état, c'est impossible, plus de liberté civile ou plutôt particulière là où l'association s'étend. Inconvénients de la démocratie à Athènes, mais c'était de la démocratie. Comment les formes d'imagination qu'il y avait dans leurs tribunaux disposent à la pitié. Malgré cela les haines rapprochées, les esclaves et l'esprit de domination et la superstition, donnaient de la cruauté. Possibilité douce de s'exiler avant le deuxième jugement de l'Aréopage. Eclat des cérémonies religieuses. Dans le nouveau système de France, il n'y a rien encore d'où peut partir l'émotion.

PLATON

Il regardait comme indifférente la forme politique du gouvernement, si son principe était la vertu. Il accordait beaucoup à l'éducation. Il divisait les citoyens en trois classes : mercenaires, guerriers et magistrats. Il ne voulait pas que les deux dernières se mêlassent. Il donne de grands développements sur la musique, la gymnastique, l'éducation physique et morale du corps.

Grand respect pour la vieillesse, élément de considération naturelle. Les classes réglées par le mérite personnel. Les esclaves nourrissaient les citoyens. Ainsi point de propriété. Les femmes élevées avec les hommes, allaitant tous les enfants et l'épouse de plusieurs guerriers. Platon disait que pour réaliser sa République, il fallait que les souverains devinssent philosophes ou que les philosophes montassent sur le trône. Combien les Anciens mettaient tous d'importance à ce que les enfants fussent forts et bien constitués. Combien le chimérique de Platon était moins dangereux que le nôtre. Il portait sur l'exaltation de la vertu qui a toujours une base réelle et qui interdit tout mauvais moyen d'aller même à son but.

Les idées très simples des Anciens sur le commerce avaient empêché qu'on ne tint à la propriété fortement et, comme elle ne reposait pas sur le crédit d'un côté, ni sur l'obéissance de l'autre, à cause de l'état des esclaves, en parler ne faisait pas autant de mal. Aristote moins chimérique que Platon et le plus occupé de tous de ce qu'on appelle purement la constitution. Principe d'Aristote qui est la vraie souveraineté du peuple. Les gouvernements où l'utilité publique est comptée pour tout. Ceux où elle n'est comptée pour rien. Dans la première, il met la monarchie tempérée, l'aristocratie et le républicain proprement dit ; dans la deuxième, il met la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie lorsque les plus pauvres s'emparent des délibérations. Il n'y a que les rois de Sparte qui fussent légalisés, et ils n'étaient rien, et d'être héraclides encore leur a servi. Aristote. L'aristocratie, le gouvernement des hommes vertueux est le meilleur de tous avec deux lois qui plaisent aux principaux et aux peuples, l'une que l'on arrive aux

places sans égard aux fortunes, ni à la naissance, l'autre qu'il n'y ait point d'émoluments pour que les propriétaires seuls, puissent les occuper. Amovibilité des places. Censure exercée dans cette seule espèce de gouvernement (ce qui prouve que là, il y a de l'opinion), point dans la démocratie, ni l'oligarchie ; lesort, démocratique pour le mérite. Aristote ne cesse de répéter que la démocratie est tyrannie là où le cens de la propriété n'est pas élevé à un certain taux. On cite toujours l'exemple des Anciens pour les distinctions de naissance. Il y a des souvenirs de famille comme partout et surtout dans les pays guerriers et dont les premiers temps sont héroïques. Mais il n'y a que depuis la féodalité que l'hérédité et la noblesse existent. A Carthage, à Sparte, à Athènes, rien de pareil et les Patriciens de Rome n'étaient point cela. Les principes d'Aristote meilleurs que ceux de Montesquieu. Dans la tyrannie, la sûreté du tyran, donc la terreur ; dans l'aristocratie, la vertu. L'oligarchie. Les richesses. La démocratie. La licence. Que l'honneur pour la monarchie est une idée féodale. Aristote dit qu'il faut diviser son empire lorsque ceux qui obéissent ne sont plus sous les yeux ni sous la main de ceux qui commandent. Aristote n'avait pas passé l'étendue d'une ville et de son territoire par la meilleure des constitutions. Il accorde beaucoup aux climats, au sol. Un peuple agriculteur lui paraissait plus propre au gouvernement populaire parce qu'il ne se rassemblait pas sur la place publique. Preuve de ce que je dis sur la nouveauté des idées féodales. Aristote parle de trois choses qui détruisent l'égalité parmi les hommes : la liberté, la vertu et les richesses. Il suppose la noblesse dans l'ancienneté d'une des deux dernières. Les trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, assez bonne

institution de démocratie. Que les magistrats jugés en sortant de place, autre genre de responsabilité, plus réel. Aristote, de même que Platon, supposant toujours l'existence des esclaves, il parle de l'excellence des gouvernements mixtes. La multiplicité des lois en raison inverse du bonheur des sociétés. Les Anciens, Zaleucus, en particulier, législateur des Locriens d'Italie, met une suite de maximes de morale en déclaration de droits à la tête de son code. Preuve de la non-noblesse à Athènes, composition des noms. Les uns signifient quelque chose pinibus roux, Mélas le noir, etc. Du nom d'une divinité : Démétrius, de Déméter ou Apollonius d'Apollon. Don des dieux : Théodore, Hermodore. Né des dieux : Théogène ; Diogène, de Jupiter, Hermogène de Mercure. Maqué signifie combat, Télémaque, Celui qui le dirige. Damaô, je soumetts : Polydames. Amphidames, Thoos, léger à la course. Alcatheos. Noos, esprit. Sphinoos. Médos : conseil. Eumède. Agamède. Archimède. Cléos : gloire. Patrocle. Cléobule. Deux noms, celui de son père et le sien pour ses qualités ; le second plus connu. Ce second se transmet quelquefois et fait rire quand il est contraste. Le dialogue du Perse et du Grec. Cette méthode, ridicule en France, peut-être à cause que les noms ne sont pas sonores. Il paraît que les mystères d'Eleusis étaient le déisme. Tout l'extérieur rappelait et l'agriculture et l'histoire de Cérès. Les magistrats, les hommes éclairés étaient initiés à la vérité. Le peuple, païen. Par la suite, on vendit comme spéculation de finances l'initiation.

ROMAINS

Machiavel. Il est d'avis des gouvernements mixtes. Que lorsqu'on chassa les rois de Rome, on y laissa tout

comme de leur temps, excepté deux conseils à leur place. Les Tarquins bridèrent la noblesse. On mit les tribuns à leur place. Machiavel pense que les querelles du Sénat et du peuple ont fait la liberté de Rome. C'est une balance de pouvoirs que l'opposition des partis. Combien peu de citoyens exilés ou condamnés à Rome pendant les querelles même des Gracchus, etc. Deux espèces de personnes toujours distinctes dans un état, ceux qui veulent conserver et ceux qui veulent acquérir. Les seconds moins amis de la liberté. Les dictateurs établis à Rome contre les grands. A Rome, il y avait des accusations, mais point de calomnies, en France, le contraire. Les Français sont les seuls qui ont commencé. Les Romains ont observé presque toutes les lois de leurs rois. Puissance de la religion créée par Numa Pompilius. Que de disputes politiques résolues par la religion à Rome. Avantage d'un appel aux passions des hommes. Les auspices interprétés selon la volonté des généraux, mais ils s'en cachaient. Pour faire entrer la liberté dans un pays corrompu, il faut diriger toutes les lois dans la forme de garantie et de barrière ; dans un pays neuf, en émulation. Les lois des candidats et de la proposition des lois nouvelles bonnes à Rome dans les derniers temps, détestables sur la fin. Si l'on veut réformer un gouvernement ancien dans un état libre, retenir l'ombre des règlements anciens. Machiavel. Il n'y a qu'une révolution philosophique qui puisse espérer d'échapper à cette maxime. Machiavel dit que, pour la tyrannie, il faut tout changer. Despotisme, habitude ou philosophie : trois uniques principes de l'esprit des peuples. La République romaine point ingrate et point sévère envers ses généraux. Dictateurs favorables à la liberté romaine. Ce qu'il y a de plus funeste à la liberté,

c'est l'illégal interprété. Rien de positif ne la détruit. Les décemvirs ont bien plus abusé que les dictateurs. Forte nature de la considération dans un pays où les citoyens, après avoir occupé des postes élevés, descendent à de plus inférieurs. Que la loi agraire, bien plus que le patriciat, a produit les troubles qui ont asservi Rome. Que deux partis d'une force à peu près égale tiennent lieu d'opinion publique. Le Sénat de Rome, comme le Directoire, beaucoup contribué aux conquêtes. Que le fondement de toutes les républiques anciennes était toujours le vote général du peuple. Que les armées des décemvirs étaient toujours battues. Le contraire aujourd'hui. Que tout le bien qu'on a dit d'un gouvernement populaire s'entend d'un pays où le peuple est assemblé. Alors très susceptible de mouvements généreux, mais combien serait détestable la tyrannie avec l'autorité et les convulsions de tous. Point de pudeur parlant au nom de tous, point de pitié n'étant masse électrique ; à développer. La condition d'âge n'existait point à Rome.

Machiavel croit qu'il faut qu'un républicain soit dur pour n'être pas trop aimé et un roi le contraire. Quel état que celui où toutes les aspérités de la liberté serviraient au despotisme ! Le renouvellement par tiers, si bon pour le législatif, l'est-il également pour l'exécutif ? Conserver la passion au lieu du principe dans le Cinq cents, corps usurpateur comme un individu du perpétuel. L'inverse, la majorité restant pour l'un et pas pour l'autre. Les grands hommes glorieux d'être pauvres. Cela ne peut plus exister et dénature l'esprit public. Imagination. Dangers des républiques anciennes qui n'existent plus. Largesses des particuliers au peuple. Que le gouvernement est aussi et plus responsable

que les pères de l'éducation des enfants parce qu'il agit sur la masse. Beaufort. Le Sénat de 300 personnes jusqu'au temps où, pour l'avilir, Sylla et surtout César en doubla le nombre, de 400 sous Romulus. Elus d'abord par les rois, ensuite par les censeurs. Introduction. Grande distinction entre le patriciat et la noblesse, l'un était un usage, l'autre un droit, l'un a pour origine l'aristocratie naturelle, l'autre la conquête. Les censeurs étant patriciens, choisirent ces familles. Mais ils étaient obligés d'admettre comme candidats ceux qui avaient exercé des magistratures ou gagné des couronnes civiques. Il leur était ordonné de choisir les citoyens les plus distingués par leur mérite et par leurs services dans toutes les curies, et enfin du temps de Cicéron, les sénateurs étaient élus par le peuple.

Le prince du Sénat, espèce de président. On n'y arrivait qu'après avoir passé par les différentes magistratures. Revue du Sénat, tous les cinq ans, les deux censeurs lorsqu'ils étaient d'accord, pouvaient exclure du Sénat ceux qui s'étaient déshonorés ou que les suffrages du peuple avaient flétri de quelque manière. Cependant, première condition d'élection : la naissance dans l'ordre des chevaliers et souvent des plébéiens. Les biens vers la 2^e guerre punique. Age 30 ans. Avoir exercé des charges (caractère d'aristocratie raisonnable). Les tribuns et les questeurs, sénateurs par le droit de leurs charges, sénateurs précaires qui ne pouvaient donner leurs voix qu'en se rangeant à l'avis d'un autre. Commerce, mésalliances défendues aux sénateurs. Abus. Députations dans les provinces. C'est rang et plus charge ; costume des sénateurs. Le Sénat convoqué par les rois, les conseils, les tribuns, etc. Le Sénat ré-

visé tous les cinq ans. Mode de Rome. Proposition pour faire entrer l'opinion. Les directeurs admis pour leur vie d'après le consentement des deux Chambres. Moded'Athènes pour les archontes entrant à l'Aréopage. Ordre dans les suffrages. Si quelqu'un en charge s'était opposé à un décret, il n'était plus sénatus-consulte mais autorité du Sénat et l'on en appelait souvent au peuple. Formalités religieuses dans les délibérations. Le Sénat, dans le temps de sa plus grande autorité, reconnaissait la souveraineté du peuple, son droit de faire des lois, d'élire des magistrats, de faire la paix et la guerre ; il n'y avait pas cette ligne de démarcation des pouvoirs, mais plus d'ensemble. L'ordre des chevaliers aussi institué par les rois. Age, 18 ans. Naissance indifférente s'ils étaient plébéciens ou patriciens et c'était le séminaire des sénateurs. Distinguer les gradations de la naissance. Les chevaliers, militaires dans leur institution, ensuite juges, ensuite fermiers-généraux. Condition de propriété nécessaire. La même famille se divisait en plébéienne et patricienne. Le peuple romain appelé *populus imperator*. Assemblé par curies, compté par tête, par centuries, selon les richesses (des différents genres de majorité, des majorités d'intérêt). Grande autorité du Sénat interprétant les auspices et la religion aux patriciens. Que les droits n'étaient pas précisément fixés. Les généraux, quelquefois nommés par le peuple ou par le Sénat. Grande puissance de l'augure. Il dissolvait l'assemblée, le Sénat ; à l'aide de ruse, gouvernait le peuple. On ne pouvait être condamné à mort que par les comices par centuries et pour le crime de lèse-majesté. Un seul tribun, par le seul mot *veto*, arrêtait tout. Les comices, par les tributs, jugeaient de l'exil. Multitude de coutu-

mes (que de choses à fixer, lorsqu'il n'y a ni usages, ni dogmes). Le Sénat tenait le peuple dans la pauvreté, source de sa haine contre lui. C'est comme gouvernants et non comme nobles. Loi agraire, avant le commerce, le crédit, etc. La société sous le rapport de la propriété, n'a plus de rapport avec les gouvernants. Les grands et les petits magistrats avaient les grands et les petits auspices. Les tribuns et les consuls. Pouvoir exécutif divisé en deux par les grands et par le peuple. Les consuls, généraux d'armée, que cela vaut mieux que la diriger. Censeurs, magistrature de vertu, représentants de l'opinion publique. Que tous les pouvoirs, mêlés ou distincts, naissent des besoins publics. Ils chassaient les censeurs. Un sénateur du Sénat tient le cheval à un chevalier. Faisaient d'un citoyen un tribunaire, remplaçaient la liberté de la presse. Le censeur ne pouvait être élu deux fois. Les préteurs rendaient la justice. Autrefois les consuls. Combien de changements faits successivement. A Rome, point de lois constitutionnelles (là où elles existent, hypocrisie illégale, au commencement du chapitre). Divers tribunaux établis. Le peuple appelait quelquefois à lui des causes. Le pouvoir judiciaire mal organisé chez les anciens à cause de cet appel. Les édiles, les édifices, les débiteurs devenaient esclaves, s'ils ne pouvaient pas payer. Les tribuns du peuple, sacrés: Convoquaient le sénat, leurs droits accrus pour une parole. Leur droit d'opposition. Les questeurs quelquefois créés pour juger tel délit. Mauvais principe de l'ordre judiciaire. Dictature. Qu'on croit, par le mot représentant, avoir résolu toutes les difficultés, les mêmes qu'à Rome, car toute élection de magistrat est un représentant. Que de rentrer dans l'ordre des citoyens, n'est

rien pour un cinquième de roi. Des émoluments, des charges. Qu'il faut les ôter aux Cinq cents. A Rome les juridictions civiles étaient une conséquence des charges. La juridiction criminelle pour le peuple en des commissions nommées par lui. Remarque. Qu'on a inventé de séparer le pouvoir judiciaire pour lui donner de l'indépendance et que c'est au contraire de l'asservissement. Le mal des contraires. L'empire absolu dans les relations domestiques diminuait beaucoup les causes de procès.

Beauté du droit romain. Considération des juges augmentée par leur double fonction, sénateurs et juges. Difficulté de séparer. Inconvénient terrible d'hommes consacrés uniquement à juger des crimes d'Etat. Loi pour encourager les accusations d'un pays pur. Patron, client, lien, la famille et les amis se revêtaient d'habits de deuil lorsque l'un était accusé. De nos jours, isolement de la vie. Pour exiler, on interdisait à un citoyen romain le feu et l'eau. Comme on ne pouvait lui ôter la vie, on le supposait esclave de la peine et en cette qualité alors, on pouvait le condamner à mort. Pouvoir domestique, bien qui manque en France. Différents genres de conquêtes des Romains. Villes alliées, préfectures, colonies, villes municipales. On n'appelait pas provinces les pays qui conservaient leurs lois. Provinces gouvernées par les proconsuls. Qu'un peuple qui veut conquérir a besoin d'un pouvoir exécutif. Rome, à cause de cela, supporta le Sénat. Dettes et loi agraire, moyen niant de remuer.

Machiavel (fin). Qu'il reste vrai que le peuple élit bien, mais qu'il faut marquer le minimum d'élisants ou ce n'est plus le peuple. Jugement de l'art militaire. Si l'on veut maintenir une république dans une longue pos-

session de sa liberté, il faut tous les jours y faire de nouveaux règlements. Qu'il vaut mieux que l'esprit s'exerce à des changements qu'à des révolutions. Montesquieu, décadence. Grand avantage de Rome. Elle se corrigeait sans secousses. Que l'enthousiasme des hommes serait une ressource dans une tyrannie abstraite. Le contraire à Rome, Moïse, Cyrus, Romulus, Mahomet, etc., exemples de créations d'hommes. Que Machiavel n'apprend rien pour ce temps-ci. Une suite de faits individuels expliqués. L'histoire des masses date de l'imprimerie. Achille fut remis au Centaure Chiron pour montrer que les princes doivent être semi-hommes et semi-bêtes, user de la raison et de la force. L'effet du succès toujours contemporain et jamais éclairé par l'expérience. Réunion des contraires.

Que Machiavel ne se décide point sur ce que c'est ou non que la fortune (De L'Olme). Que la tyrannie féodale des rois portant également sur les seigneurs et sur le peuple, les réunit et effaça un peu l'esprit féodal et guerrier et conquérant du nord. Avantage aussi de l'Angleterre d'être un état indivis. (De Rousseau sur la Pologne.) Que donner la même constitution à toutes les nations détruit l'amour de la patrie. Rousseau. *Jamais l'improbation de la loi n'est efficace que quand elle vient à l'appui de celle du jugement.* Les institutions anciennes fixaient le mieux, étendaient le mieux, ne créaient pas ou plutôt ne commandaient pas. *Grandeur des nations, étendue des états, première et principale source des malheurs du genre humain.* Rousseau. Tous les publicistes pour la fédération. Citer l'exemple de l'association provisoire de Lausanne. (De L'Olme). La justice se rend, en Angleterre, au nom du roi ; idée que les rois sont chefs de la justice. Ce qu'il

y a d'exécutif, législatif et judiciaire dans les contributions détruisant les subsides. Qu'à la fin de chaque règne, le parlement fait une revue, donne un nouveau subside. Impossible avec la réunion par 5°. Cela tient bien, en Angleterre, de la revue constitutionnelle.

Quand il y a des élections contestées en Angleterre, la Chambre suit toutes les formes adoptées par le jury, la récusation, etc. et décide après. Le droit civil anglais est très compliqué, mais on a un grand respect et pour les anciennes formes et pour ce qu'on a découvert : il faut beaucoup pour que le nouveau et le clair soit aussi majestueux. Les Anglais, par esprit de liberté, refusèrent le code romain et adoptèrent cependant toutes ses difficultés. La cour d'équité est en Angleterre comme le préteur à Rome, un supplément à la loi écrite. Faire sentir qu'il y a de l'inconvénient sur les questions politiques criminelles à ce que les juges ne soient que juges. Beauté de la jurisprudence criminelle. Dix louis de revenus exigés pour être jury ; récusation du tout ou chacun, du tout si le shérif qui a fait la liste est suspect. Réflexion sur ce qu'on entend par pair qui ramène à traduire les directeurs et ministres devant un sénat. Jugement de l'intention, son abus et son utilité. Les plus grandes précautions des Anglais portent sur l'emprisonnement. Qui viole la loi d'*Habeas corpus* de la 3^e année du règne de Charles II, depuis le concierge jusqu'au ministre, n'est pas susceptible du pardon du roi. De L' [Olme] appelle la nomination des orateurs des communes à la pairie, leur ostracisme. Le roi n'a l'initiative en Angleterre que par ses ministres. Que, par les représentants, on donne au peuple pour se défendre l'avantage qu'a la noblesse pour opprimer le petit nombre. De la trahison, ce que c'est. Trois choses qui

tendent au même but. Les censeurs à Rome. L'opinion publique. De la liberté de la presse, peut-être aussi les idées religieuses. Que la représentation est nulle si elle n'est pas le résidu du vœu populaire et qu'on ne peut renoncer à l'opinion de Rousseau que pour l'opinion publique formant le vœu populaire, c'est faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère, que de faire élire de force.

De L'Olme. La puissance utile du peuple n'est pas d'agir, mais de pouvoir agir, non de frapper, mais d'en imposer. Que les Anglais, dans tout le cours de leur histoire, ont toujours été occupés de leurs droits. Caractère particulier aux Anglais, la défense des autres. Voir dans un citoyen opprimé le danger de tous. Qu'il y a en Angleterre un esprit de liberté dans les lois et un esprit de courtoisie dans les mœurs. Grande humanité là seulement unie à la liberté. Point de troupes réglées. Quel avantage. Que les deux Chambres se proposent et se sanctionnent tour à tour. Il faudrait que tous les messages du Directoire passassent au Sénat. L'huissier à la Verge noire dissout tout un Parlement. La reine Anne disgracie Marlborough. Force du légal. L'imagination ne redoute que ce qui est sans bornes. Mon goût pour les dates. 18 fructidor. L'avantage du gouvernement représentatif. Il donne naturellement des chefs au peuple, lui qui en cherche toujours ; les abus de notre Constitution sont le résultat de son impossibilité réelle et de sa possibilité spéculative. Que les gouvernants sentent le danger comme les corps les maladies. Qu'il n'y a point de lois en Angleterre qui permettent la liberté de la presse. Elle existe parce qu'elle n'est pas défendue.

Lolme dit que le gouvernement anglais ne sera plus

lorsque les Républicains se mêleront du pouvoir exécutif ou lorsque le roi ne dépendra plus de la Chambre des Communes pour les subsides. Le roi de Suède avait toutes les prérogatives de la couronne, la nomination des emplois, la guerre, la paix, le droit de faire grâce conjointement avec le Sénat. Le roi avait deux voix dans le Sénat. Le Sénat nommait trois sujets pour se recruter sur lesquels le roi en choisissait un ; que même dans un état fédéré il ne faut pas que le subside soit accordé ailleurs qu'au centre car, s'il l'était dans plusieurs endroits, il pourrait y avoir concurrence ou rivalités pour plaire au pouvoir exécutif. Enfin que le nombre trois en gouvernement est de tous les temps, Tacite, Aristote, etc. Amérique. Grand bonheur des Américains de n'avoir pas eu des partis à balancer dans leur constitution, mais seulement des pouvoirs ; que les finances ont commencé les Révolutions modernes, peu connues des anciens, que les vols privés, les papiers monnaies sont modernes, les extorsions pour le petit nombre des proconsuls, que cette sorte de corruption est une nouvelle donnée dans l'esprit public. Les États-Unis étaient de tous les temps séparés en province ; les sénateurs en Amérique élus pour six ans, renouvelés par tiers, le vice-président préside le Sénat, mais n'a que la voix qui départage ; les deux tiers des voix d'une Chambre peuvent exclure un membre. Ils visent les élections, « l'impeachment », comme à Londres, jugé par le Sénat. Mais le président ne peut être condamné à mort ; âge pour le Sénat, 30 ans. Tous les bills prennent naissance dans les 500. Mais le Sénat y peut proposer des amendements et le président a le droit de faire revoir, et ce n'est que les deux tiers des deux Chambres qui, à la seconde fois, y donnent force de lois, obser-

vations sur lois plus que majorité. Que les impôts sont uniformes dans tous les états. La fédération seulement par l'administration et une portion de la législation. Que dans leur constitution il y est question de la proportion des taxes des finances, du matériel de la vie. Le président est élu par les électeurs des états, non par les deux Chambres, en cas seulement de deux candidats égaux, le vice-président, celui qui a le plus de suffrages après 35 pour le président; le droit de grâce excepté pour les crimes d'Etat; le président ne peut faire des traités qu'avec le consentement des deux tiers des sénateurs, le congrès constitue les tribunaux subordonnés à la Cour suprême, le serment du Test en Angleterre consiste à renoncer au pape et à la transsubstantiation. Quelle belle lettre de Washington en envoyant la constitution! Sur la demande des législatures des deux tiers des états ou sur celle des deux tiers du congrès, on peut apporter des changements à la Constitution. Convoque pour cela une convention dont les changements sont ratifiés par les trois quarts des législateurs des Etats. Le congrès n'a pas le droit de rien changer à la liberté de la religion, de la parole et de la presse. Combien tous les peuples libres ont senti que l'illimité ne convenait pas aux représentants. L'addition à la Constitution contient des précautions pour la liberté des individus qui semblaient pouvoir appartenir au pouvoir judiciaire, mais qui leur ont paru devoir être constitutionnels. La procédure par jury, la propriété particulière ne pourra être employée à l'usage public sans indemnité. Constitutionnel. Les malheurs de France sont-ils de la nature de ceux d'Amérique, forment-ils l'esprit public? Les noirs ont été nécessaires au défrichement. La religion. A peine 50.000 catholiques pres-

que tous réunis à Baltimore, le reste sectes de protestants. L'Amérique s'est peuplée dans le temps des querelles de religion. Il en reste plus de zèle qu'en France et moins d'inconvénients à ne pas payer le culte. Peu d'hommes en Amérique. On y a conservé la reconnaissance des services publics. Etat de l'Amérique. Vrai signe de la prospérité d'une nation tiré de l'ouvrage de M. Tench-Coxe publié en 1793. Elle s'est imposée volontairement le frein d'un gouvernement juste. Deux fois à la distance de quatre années le même homme a été réélu à l'unanimité, les offices du pouvoir exécutif sont restés dans les mêmes mains. La dette publique est moindre à proportion, depuis dix ans une grande partie a été payée. Les dépenses du gouvernement sont moindres à proportion. Il n'y a ni impôts sur les terres, ni droits que sur les marchandises étrangères.

Les intérêts de la dette sont payés avec une exactitude extrême et les banques gagnent en paix. Les manufactures des Etats-Unis ont doublé d'accroissement, les exportations ont augmenté de 14 0/0. Les exportations des Etats-Unis sont cinq fois plus considérables que la totalité des impôts ou droits. Les étrangers à leur arrivée jouissent des avantages des citoyens. Il y a de la religion, une éducation ; d'après cela le but du gouvernement des Etats-Unis, c'est de maintenir l'ordre, la paix, la liberté et la sûreté. Il ne s'est point mêlé de la politique étrangère d'agrandissement, de conquête. Il ne s'est point fait une marine de guerre. Population, 4 à 5 millions. Rousseau. Gouvernement de Pologne. Combien diffère du *contrat social*, son plan applicable. Il dit qu'un aussi grand Etat que la Pologne ne peut se passer d'un (roi) à vie et point héréditaire. Les troupes réglées juste et de population de l'Europe ne

sont bonnes qu'à deux fins, ou pour attaquer et conquérir les voisins ou pour enchaîner et asservir les citoyens. Il est d'avis de la gradualité des emplois, que le sort et l'hérédité sont deux idées presque pareilles. Débats.

Thomas Payne parla contre la contribution qu'on exige. Un article de la Constitution comme en Amérique sur les contributions publiques. Articles niais. Profession mécanique, lire et écrire par droit de cité. Il faut choisir entre les corps électoraux ou la condition de propriété d'Angleterre. La gradualité des emplois rejetée comme resserrant les choix du peuple et excluant les militaires. Folie de marquer des droits par des crises. Le droit du Conseil des Anciens de transférer le siège du corps législatif, de déclarer la patrie en danger, annoncer à l'ennemi par où l'on attaquera. Sieyès : divisez pour empêcher le despotisme. Centralisez pour empêcher l'anarchie. Mouvement circulaire de la nation au gouvernement, du gouvernement au peuple. Il ne croit point aux pouvoirs illimités ni pour le peuple, ni pour ses représentants encore moins. Il appelle lui-même la division des pouvoirs celle des procurations. Distinguer l'unité d'action de l'action unique, mettre la proposition d'un côté et la décision de l'autre et mettre de même deux parties dans le pouvoir exécutif : les ministres et le Directoire. Jury constitutionnaire. Jury de proposition. Le gouvernement est pensée et exécution. Les besoins de gouvernement sont une partie législative, l'autre active. Le gouvernement procureur d'exécution nommant des exécutifs responsables. Un jugement national entre les demandes du tribunal et des procureurs d'exécution. Le corps le plus nombreux ne proposera rien et décidera. La

proposition sera séparée de la délibération (faire un tableau des divers avantages des constitutions grecques, r. l. a. am. et de celle de Sieyes). Le tribunal et le gouvernement se battent en présence de la législature. On avait refusé l'initiative, les messages y suppléent. Je propose qu'ils soient décrétés par le Sénat. Long article sur la garantie des députés. Combien d'arrêtés sont des espèces de lois. Que les peines pour le Directoire sont un aiguillon et non un frein. Remarquer un discours de Lakanal. Effet moral que produit la lecture du passé avec la connaissance de l'avenir. Proposition faite de faire élire le Directoire par une liste de candidats de toutes les assemblées électorales comme cela [est] en Amérique. Que les relations des deux pouvoirs ne dépendant pas de savoir si le Directoire a été ou non élu par le corps législatif, point de reconnaissance en ce genre, mesure du pouvoir du peuple sur ses députés. Beaucoup d'idées que je proposerai (*sic*) qui auraient été adoptées. Liste insignifiante présentée aux Anciens en Vendémiaire.

Changement bizarre. Le despotisme du parti dans le législatif en 1791, dans l'exécutif en 1798. Ainsi le *Long Parliament* et *Cromwell*. Discussion sur la Constitution à cet égard, tenant au passé, du pouvoir judiciaire, comment tout dépend d'un seul pouvoir, s'il n'a pas sa place et qu'il la prenne. Les articles secrets. Rien de précis en diplomatique. Nécessité de tout dire au Sénat. Le jury constitutionnel de Sieyès devait juger des infractions à la Constitution, proposer les amendements tous les jours, venir au secours d'un citoyen lésé dans sa liberté civile. Premier inconvénient : étant de la même nature que les deux autres ; deuxième : n'avoir pas d'autres fonctions, vivre d'infractions.

Celles qui ne sont pas responsables, c'est-à-dire dans l'ordre judiciaire, alors retomber dans l'inconvénient de régulariser la crise (que faire sanctionner par le grand nombre appartient davantage à un petit état). Il jugera dans les assemblées primaires, dans les corps électoraux l'exercice irresponsable des droits politiques. Faire du jury constitutionnaire un jury d'équité qui ait le droit de faire grâce. Singulière chose qu'il y ait l'arbitraire en mal et que la décision de justice naturelle opposée aux erreurs ou aux imprévoyances de la loi ne puisse exister. Le jury constitutionnaire se renouvelait par tiers lui-même dans les membres sortants du corps législatif. En Angleterre, il n'y a pas de suppléants, mais dès qu'il manque un député, on convoque pour remplacer. (Mon père). Principale idée que dégoûtés d'avoir trop confondu on a trop divisé les pouvoirs. Partout ailleurs entremêlés comme dans un être l'imagination, la raison et la volonté. Réflexions sur l'union des Directeurs entre eux, qu'en renouvelant par un, quatre restent pour le défendre. Responsabilité. (Un directeur élu deux fois subirait un second jugement pour la place à vie). Les messages des Cinq cents (que le nom de Directeur est devenu, même pour l'avenir, une force morale). Que toutes les précautions prises pour accuser les Directeurs ont détruit leur responsabilité. Inconvénients des Directeurs retournés après dans les états ordinaires de la vie (message sur M. Dechin, de Calais). Sur les Anciens on a été obligé de permettre l'amendement.

C'est le rapport du rejet. Peut-être faut-il leur laisser avec le Directoire l'initiative même en matière de finances puisque le roi d'Angleterre demande les subsides et qu'il a ses ministres dans les Cinq cents. En

matière de diplomatie, permis aux Anciens de décréter en secret. Ils font alors ce que ferait le gouvernement. Point de place donnée aux Anciens. La quantité des lois déjà faites gêne encore plus les Anciens. Que la majorité n'existe nulle part puisque 126 voix des Anciens rejettent 500 et 124. Danger des juges amovibles. On l'a senti. Déplorable remède. Les Anciens décideraient de la paix. Le Directoire pourrait en appeler aux Cinq cents et exiger, s'ils étaient pour son avis les deux tiers des Anciens. Droit de réquisition. Envoyer dans les colonies à la solde de l'étranger. 600.000 hommes réglés sont cela de moins les jeunes gens comme citoyens et cela de plus comme soldats. Discipline. Bandes de voleurs ou d'esclaves. Que voir tous les hommes de même c'est détruire la sympathie, Le droit de pétition ôté en France comme la liberté de la presse. Lois révolutionnaires qui restent toutes. Villes en état de guerre. Alien-bill. Extradition. Règne d'une magistrature qui défendit les hommes injustement persécutés. Considération de l'administration détruite. Les administrations destituables à volonté sont seules juges des plaintes sur les impôts qu'ils ont répartis. Excellente discussion sur la filière du droit représentatif. Les conquêtes. Le nombre à 200 pour délibérer. Analyse du mode de révision des 317 articles. Grand inconvénient des pures formes vis-à-vis de la souveraineté du peuple ; c'est l'inverse de l'avantage des formes vis-à-vis de la majesté d'un roi. Religion. Droit de grâce plus nécessaire sur la procédure des jurés, à cause de la division de la punition. (Que la propriété ne peut subsister passivement, il faut une action en sa faveur continue.) Que deux moyens terreur ou confiance. La permanence du parti détruit les avantages de la mobilité des places et de leur division.

Que l'opinion publique ne se sent forte que contre les noms propres. Le fédéralisme réunissant les biens du grand et du petit. Paris en est l'obstacle. Que la grande étendue de la France la rendrait tranquille au milieu de l'Europe, par un fédéralisme ennemi des conquêtes et suffisant pour la défense. Mon p[ère]. Les rangs contre le despotisme. La pairie où tous peuvent arriver. Que les propriétaires même à la tête des affaires républicaines y auraient moins de pouvoir qu'en étant de part dans la monarchie, à cause de leur influence sur l'opinion publique. Qu'un pouvoir abstrait est une idée, complète en tyrannie, géométrique. Se compléter et non se renouveler. Un seul deviendrait bon. Mais quand l'un est dans cette disposition, l'autre n'y est pas et cette dernière faisant peur pousse toujours qui devient bon parce qu'il se relâche, ne domine jamais. Est-ce vrai que la constitution ne pare pas à tout ? Sans cela, un roi avec un glaive, le roi constitutionnel de 1791, autant de pouvoir que le Directoire, moins le parti. L'urgence sanctionnée par le Directoire de Buonaparte. Ascendant du Directoire sur des ministres responsables mais hors de l'assemblée. Qu'on peut bien exiger du pouvoir exécutif de ne pas faire mais jamais défaire sans son consentement. Que l'abstraction de cinq doit être composée pour l'effet à la séduction d'un. Vrai que les pairs des gouvernants sont des gouvernants. L'agitation d'un nouveau corps, haute-cour, est mauvaise. Les Directeurs actuels alors toujours récusés. Le Directoire actuel fait par Boissy. *Sic vos non vobis* pour le droit de grâce à la peine de mort ordinaire. Et pour les agents. Suspensif sur l'accusation s'ils le voulaient, mais dégradés pour leur vie. La gradualité seulement aux Cinq cents. La chambre perpé (tue ?) un 9 thermidor,

un traité entre les révolutionnaires et la nation ; que la balance du droit de paix et de guerre est perdue en France par les contributions et l'action sur les républicains. Continuer le pouvoir exécutif aux Anciens donne les motifs administratifs du refus. Dans un sénat vous faites voir les Directeurs un à un et le délivrez du joug d'un seul. Pas alors Carnot. Que la liberté est la seule difficulté d'une constitution parce que toutes marchent. Que la majorité ne peut ni faire une injustice, ni décréter la royauté. Que la liberté est bien plus dans le résultat que dans la route. Que c'est le sort que les assemblées populaires (sic) ; différence de la constitution construite à la constitution qui s'arrange pour marcher. Que les factions dans le gouvernement d'Angleterre feraient dire des résultats généraux contre son impossibilité. Page 59-60. On a besoin de l'histoire de l'instant pour s'expliquer un ouvrage immortel. Echange de la liberté civile contre la liberté politique. Que dirait-on d'un homme qui vous proposerait un droit de plus d'élection contre une chance de plus d'être volé ou tué ? Sur telle condition de propriété dès qu'on entre en compromis avec l'expérience, pourquoi décréter comme principe tel degré de modification ? Si la constitution ne créait pas une considération, les ci-devant nobles auraient seuls des fonds faits d'avance pour en avoir. Il ne faut pas plus laisser les sentiments de respect sans maîtres que les forces de l'empire. Les honneurs rendus aux fonctions publiques détruisent l'esprit de corps. Complices bien pis. Les *magistrats de la patrie*. Platon dit que les *rois sont prêtres*. Il faut juger les hommes en masse par leurs circonstances et non par leur caractère. Rome république de tyrans. Parti de même du temps de Robespierre. Le pouvoir exécutif, d'après ses

prérogatives le même dans un état fédéré qu'indivisible, seulement plusieurs corps législatifs. Les députés des corps permanents moins despotes.

[Au recto de la feuille 37 on ne lit que cette phrase : Elections en France, candidats pour Cayenne].

Fragment pour le chapitre sur la Constitution.

C'est un problème extrêmement difficile que de donner une Constitution libre à trente millions d'hommes ; il se pourrait qu'il fût insoluble et que l'on ne pût réunir et tous les avantages de cette immense association, et tous ceux d'un Etat libre. Il faut concilier la puissance extérieure, résultat d'une immense population ; l'émulation dans les arts, dans les sciences, excitée par un grand théâtre, et le repos, et les vertus, et le respect pour la vie et la propriété de chaque citoyen qui constitue la liberté. L'on ne peut atteindre à ce double but, diront quelques personnes, que par la monarchie tempérée ; mais on ne peut séparer dans la pensée du philosophe la liberté politique de l'égalité politique. La liberté civile peut exister sous un roi, même despote, quand l'opinion publique tempère la puissance ; témoin l'exemple du Danemark ; mais la garantie de la liberté civile est dans la liberté politique, et la liberté politique est une et même chose que l'égalité politique. Car vous ne pouvez pas vous fier de la défense de vos intérêts qu'à des intérêts semblables aux vôtres, et la nation soumise à la loi se peut faire représenter ses vœux par des hommes que les privilèges mettent en opposition ou du moins en indépendance du sort commun à tous.

S'il fallait donc reconnaître qu'une association de trente millions d'hommes et la liberté sont incompatibles, ce n'est pas de la monarchie tempérée, mais de la République fédérative qu'il faudrait s'occuper, car il ne faut pas que l'espèce humaine recule en fait de principes philosophiques. Un pas en arrière précipite dans la

superstition. Mais des associations d'hommes plus resserrées seraient au contraire un nouveau progrès. Les grandes puissances ne consentiraient à se diviser que si cet exemple était généralement suivi ; les guerres seraient alors moins fréquentes ; peut-être bientôt n'en existerait-il plus ; les haines des nations s'affaibliraient ; les ambitions des peuples subiraient le niveau de l'égalité comme celles des hommes. Les théâtres pour la réputation seraient dans la proportion de l'estime plutôt que de la célébrité, et les pensées et les recherches se tourneraient vers le bonheur, vers ce but qui, de nos jours, est devenu presque suspect et dont les partisans sont appelés des égoïstes ou des conspirateurs. Que de réflexions il y aurait à faire à l'avantage des républiques fédérées ! Combien toutes les idées de démocratie y seraient sagement applicables ! Mais puisque les circonstances politiques actuelles de l'Europe, la gloire des armes françaises, éloignent les esprits de ces projets si désirables, il faut appeler tous les penseurs à la solution du problème de la liberté combinée avec l'étendue de l'empire français, de cette liberté que chaque conquête diminue et qui se réduirait à l'oligarchie la plus resserrée si l'on continuait à multiplier le nombre des départements sans pouvoir augmenter celui des députés sous peine de l'anarchie. Les réviseurs de la Constitution de France ne peuvent ni proposer la monarchie comme un préjugé d'accord avec un autre préjugé, l'association de trente millions d'hommes ; ni porter leurs regards jusqu'au véritable état social philosophique les principes purement démocratiques mis en pratique dans la sphère qui les comporte. Cette difficulté, la plus grande qui ait peut-être jamais été présentée à un législateur, n'est point résolue par la Constitution de 1795.

Il y a deux manières d'en supposer la solution : une conception toute de génie, que je ne conçois point mais qui peut exister et qui atteint au but que doivent se proposer toutes les institutions libres par des moyens tout nouveaux, ou l'application des divers exemples de Constitution que nous connaissons adaptés aux principes immuables pour lesquels la Révolution est faite et dont il faut conserver la conquête à l'esprit humain. C'est cette seconde route qu'il m'est donné de parcourir. Rien n'est plus simple, rien n'exige moins d'invention que le petit nombre d'idées que je vais rappeler. Mais c'est par le courage de la raison et non par les découvertes de l'esprit que ce chapitre peut être distingué. D'ailleurs, ce dont il faut s'assurer, c'est du résultat, c'est de la preuve du calcul. Je ne sais pas si les changements que j'offre sont utiles, et tous autres me paraîtraient aussi bons s'ils atteignaient au même but.

Je ne crois pas qu'il y ait place à beaucoup d'inventions désirables dans l'art des constitutions. Les mots sont quelquefois nouveaux, mais les pensées sont toujours les mêmes, et quand on est bien convenu de regarder comme inviolables quelques droits, quelques principes et quelques vertus, les vérités politiques s'adaptent à cette base avec la plus extrême facilité.

C'est donc pour retracer quelques vérités élémentaires, quelques résultats indispensables que je propose tels ou tels changements à la Constitution. Ces changements particularisés rendent sensibles les biens qu'il faut désirer dans une association politique, mais comme une autre combinaison pourrait les assurer peut-être de même, peut-être mieux, je ne traite ici de quelques institutions politiques que comme une image des principes qu'on doit maintenir et non comme

l'exemple de ce qu'il faut faire pour parvenir à les consacrer.

[La partie rédigée s'arrête là. Les notes reprennent ensuite].

Bentham. Législation. Rumfort. Bienfaisance. Dans Bentham le germe de l'ouvrage que je conçois sur la législation de la morale. Perfectionnement de la société par les lois que par la constitution. Lois sur les testaments contraires à la vieillesse en France. La force est en honneur. On donne à celui qui a.

Premier avantage. La République fédérative est une réunion de peuples comme le peuple une réunion de familles, comme la famille une réunion d'individus, chaque individu est libre dans tout ce qui ne nuit pas à sa famille, chaque famille dans tout ce qui ne nuit pas au peuple, chaque peuple dans tout ce qui ne nuit pas à l'association politique, ce qu'il y a de plus aristocratique au monde c'est l'étendue du pays.

Rousseau, en disant qu'il ne faut pas se faire représenter mais payer de sa personne, dit : j'ai une idée bien nouvelle; je crois les corvées plus d'accord avec la liberté que les taxes. Les comices ne s'assemblaient que les jours où les augures étaient favorables. C'est une balance qui tient lieu d'un veto, d'un procès politique qu'une superstition. Le dictateur, dit Rousseau, se nommait de nuit, tant on avait honte de mettre un homme au-dessus des lois. 18 fructidor.

Lycurgue. Que tout ce qui s'appelle usage, mœurs, lois, sorties de la tête d'un homme, ne peut convenir qu'à un petit pays. Les anciens avaient beaucoup plus de lois sur les mœurs que sur les pouvoirs politiques.

Combien nous sommes le contraire. Que les anciens n'avaient point de troupes réglées ennemies, partant d'une opinion que développer l'esprit militaire a beaucoup moins d'inconvénients alors et peut servir l'esprit républicain.

A Sparte, on ne donnait point d'éducation aux rois. Les Spartiates ne communiquaient point leurs lois à leurs conquêtes, et rien de plus difficile que d'y obtenir le droit de cité.

Il y a quelque chose d'uniforme dans le système français qui efface les différences de nation. Avantage et inconvénient de cela. Les Ephores avaient tous les neuf ans le droit de déposer les rois s'ils voyaient une étoile tomber. Les Lacédémoniens plus haïs des peuples conquis que les Romains parce qu'ils ne donnaient point le droit de cité. Les femmes partageaient les exercices des hommes à Lacédémone, mais il n'y avait rien d'à part pour elles. Les Lacédémoniens, craignant d'aguerrir leurs ennemis, avaient une loi qui leur défendait de faire longtemps la guerre au même peuple. Que Lacédémone avait une grande force d'opinion; que les Ephores déclarèrent qu'il serait permis aux Samiens d'être des vilaires (1) et que cela seul les punit. Pouvoir qui manque en France. Force à la place.

(1) *Villaris.*

TABLE

INTRODUCTION	v
INTRODUCTION. — De l'égalité politique, de la souveraineté et du gouvernement représentatif . . .	9
Note sur la propriété	44

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — Des Royalistes	51
— II. — Des Républicains	76
— III. — De l'opinion publique	89
— IV. — Des journaux	96
— V. — De l'usage du pouvoir.	107
— VI. — Des lois révolutionnaires	148

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — De la Constitution	161
— II. — Des Ecrivains.	183
— III. — Des Religions	212
— IV. — Des devoirs politiques, des vertus et des crimes politiques.	230
CONCLUSION. — De la puissance de la raison.	237

SUPPLÉMENT

INTRODUCTION	307
Royalistes	309
Modérés	310
Républicains	310
Opinion publique	310
Des conquêtes	311
Usage du pouvoir.	313
Persécutions.	314
Vague.	314
Athènes	319
Platon.	322
Romains	323
Fragment sur le chapitre de la Constitution . . .	345

EN VENTE

- Histoire de la Théophilanthropie.** — *Etude historique et critique*, par E. GACHON, un volume in-8. 4 fr. 50
- Esquisse d'une Philosophie de la Religion d'après la Psychologie et l'histoire**, par AUGUSTE SABATIER, 8^e édition, un vol. in-8. 7 fr. 50
- Les Religions d'Autorité et la Religion d'Esprit**, par AUGUSTE SABATIER, 3^e édition, un volume in-8. 7 fr. 50
- Comment les peuples deviennent libres.** *Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Angleterre, Etats-Unis, France*, par ANDRÉ ALBRESPY, 2^e édition, avec une préface contenant des lettres de M. Thiers et de Th. Carlyle, un volume in-8 7 fr. 50
- Histoire du Sentiment national en France pendant la guerre de cent ans**, par G. GUBAL, un volume in-8 7 fr. 50
- Michel de l'Hôpital et la Liberté de conscience au XVI^e siècle**, par H. AMPROUX, un volume in-8. 7 fr. 50
- Etudes sur le XVI^e siècle.** — **Coligny avant les guerres de religion**, par EUG. BESSIER, 3^e édition, un volume in-8. 6 fr.
- Les Précurseurs de la Réforme et de la Liberté de conscience dans les pays latins du XII^e au XV^e siècle**, par G. BONET-MAURY, un volume in-8. 6 fr.
- Les Réformateurs avant la Réforme, Jean Hus et le concile de Constance**, 2 volumes in-12 7 fr.
- La France sous Louis XIV (1643-1715)**, par EUG. BONNEMÈRE, 3 volumes in-12. 7 fr.
- Histoire des Paysans.** — I. *Le Servage.* — II. *Les Jacqueries.* — III. *La commune agricole*, par EUG. BONNEMÈRE, 4^e édition, 2 volumes in-12 40 fr. 50
- Histoire des Albigeois.** — I. *La civilisation romane.* — II. *La Croisade*, par NAPOLÉON PEYRAT, 2 volumes in-8. 15 fr.
- Lucrece Borgia d'après les documents inédits et les correspondances contemporaines**, par FERD. GREGOROVIVS, 2 volumes in-8 15 fr.
- Histoire de la Tolérance religieuse. Evolution d'un principe social**, par AMÉDÉE MATAGRIN, un volume in-8. 7 fr. 50
- Vie de saint François d'Assise**, par PAUL SABATIER (Ouvrage couronné par l'Académie française), 2^e édition, un volume in-8 . 7 fr. 50
- L'Intolérance de Fénelon. Etudes historiques d'après des documents inédits**, par O. DOUEN, 1 volume in-12 4 fr.
- La Fuite de Louis XVI, d'après les Archives municipales de Strasbourg**, par GUSTAVE FISCHBACH, 1 volume in-8 6 fr.
- Les Jésuites, leur histoire, leurs doctrines, leur organisation, leurs pratiques, leur action politique et religieuse**, tr. par ALFRED MARCHAND, 2 volumes in-12. 4 fr.
- L'Inquisition dans le midi de la France au XIII^e et au XIV^e siècle.** *Etude sur les sources de son histoire*, par CH. MOLINIER, 1 volume in-8 12 fr.
- Les Eglises du Refuge en Angleterre**, par le baron FERNAND DE SCHICKLER, 3 volumes in-8 25 fr.
- L'Amiral Coligny. Etude historique**, par JULES TESSIER, 1 volume in-8. 4 fr.